
GEN

39e ANNÉE. — 1890

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

B IN

HISTORIQUE ET LITTÉR

TROISIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME ANNÉE

N° 10. — 15 Octobre 1890



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1890

Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la redaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIETÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

A MM. les Pasteurs des Eglises protestantes de France.

Au moment où nous traçons ces lignes, se constitue la huitième des associations successivement fondées à l'instar de la *Société de l'histoire du Protestantisme français*. Après l'Autriche, la Hollande, l'Angleterre, l'Amérique[1], les vallées Vaudoises du Piémont et la Hongrie, l'Allemagne convoque à son tour, à Friedrichsdorf, où se sont le mieux conservées les traditions et la langue de nos pères, tous ceux qui veulent contribuer à « développer l'histoire huguenote, défendre les privilèges concédés aux réfugiés, cultiver leur esprit et resserrer le lien qui unit entre eux tous les réformés[2] ». N'y a-t-il pas dans ces efforts multipliés pour recueillir pieusement les vestiges de *notre* passé et y retremper les âmes, à la fois un aiguillon et un encouragement pour nous?

En même temps que ce besoin partout ressenti de remonter

1. Il y a deux sociétés huguenotes aux Etats-Unis.
2. Article 4 du projet de statuts.

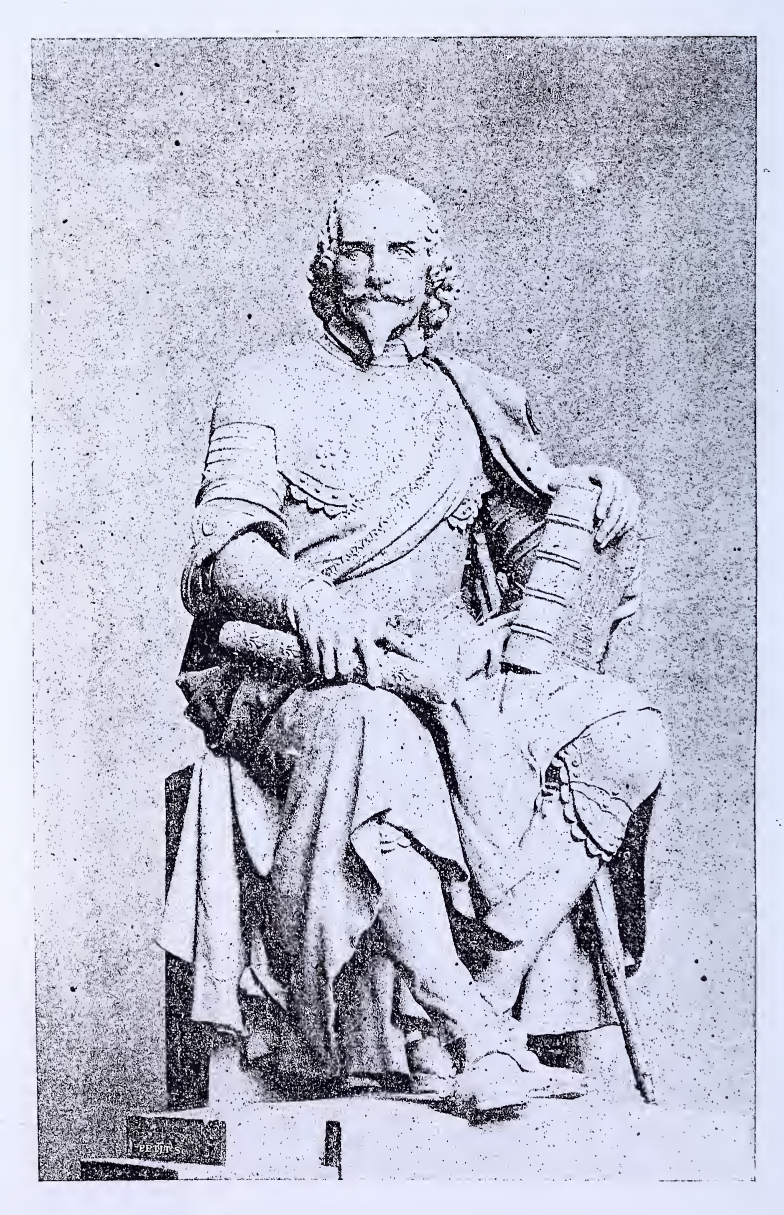
vers les hautes cimes morales de l'histoire, les pages qui suivent offrent plus d'un sujet de méditation à ceux qui aiment à célébrer la *Fête de la Réformation*. Puissent-ils tous, dans notre chère patrie, en comprendre le sens profond, à l'heure où cette question significative : « *La révocation de l'édit de Nantes vous empêche-t-elle toujours de dormir?* » est adressée par un écrivain de talent, élevé pourtant à l'école de l'histoire, à un interlocuteur « *résolument athée*[1] ». — Serait-ce là l'opinion de nos compatriotes? Déplorer cet injustifiable couronnement de tant de crimes de lèse-patrie équivaudrait à se mettre du parti de ceux qui veulent la France athée ! Au lendemain du centenaire de la liberté de conscience, tandis que sur la terre étrangère on élève au duc de Rohan un monument digne du Coligny du XVIIe siècle, en France on déshonore de ce ton railleur les survivants d'une lutte noble entre toutes! — Il aurait donc dit vrai le poète anonyme qui dès 1570, parlant du peuple qu'on prétend sauver de l'athéisme en l'arrachant à l'Evangile prêché par la Réforme, s'écriait mélancoliquement :

> Ceux qui pour sa langueur souspirent
> Et qui sa santé lui désirent,
> Il les tient pour ses ennemis[2]!

29 septembre 1890.

N. W.

1. *Revue des Deux Mondes*, du 15 août, 1890 page 839.
2. *L'Uranie ou nouveau Recueil de chansons spirituelles*, Genève 1591, p. 320.



LE MAUSOLÉE DU DUC DE ROHAN
(Saint-Pierre, à Genève).

ÉTUDES HISTORIQUES



PIERRE RAMUS A BALE

Le nom de Ramus compte parmi les plus illustres de ceux que nous présente la France au XVI[e] siècle; la noblesse de son caractère et son incomparable talent d'enseignement lui acquirent une immense influence sur la jeunesse de toute nation qui se pressait autour de sa chaire; ses nombreux écrits ont exercé une action durable dans la philosophie comme dans les lettres; enfin, sa vie si mouvementée, les luttes qu'il eut à soutenir et sa fin tragique entourent son souvenir de l'auréole du martyre. — En lisant le beau livre que M. Ch. Waddington lui a consacré en 1855, on est frappé de l'importance qu'eut pour le développement religieux de Ramus le séjour qu'il fit en Suisse et en Allemagne de 1568 à 1570, séjour au milieu duquel nous transporte une lettre inédite, communiquée obligeamment par M. Omont et qui nous a suggéré la présente étude.

Bien que Ramus fût dès sa jeunesse un observateur fidèle de toutes les pratiques de la religion romaine, ses nombreux élèves protestants durent de bonne heure le mettre en contact avec le courant d'idées de la Réformation; n'est-ce pas l'un d'eux, Jean *Macar*, que Genève envoyait, de janvier à novembre 1558, seconder les pasteurs de la jeune Église de Paris au temps des plus grandes persécutions? Mais il semble que ce fut le discours de son Mécène, le cardinal de Lorraine, en réponse à Théodore de Bèze, au colloque de Poissy (sept. 1561), qui poussa Ramus à l'étude plus attentive de la Bible, de l'antiquité

chrétienne et de la théologie. Dès lors il ne fut plus qu'un catholique fort tiède, et bientôt les persécutions d'adversaires jaloux de sa gloire le jetèrent dans le parti réformé, où il ne trouvait que des amis; tel son futur biographe, le jeune Théophile *de Banos*, qui, en 1566 et 1567, était pasteur de l'Église de Paris [1]; il ne paraît pas, toutefois, que Ramus ait fait alors acte formel d'adhésion au protestantisme. Au commencement de la seconde guerre de religion (septembre 1567), il dut se réfugier dans le camp huguenot, et accompagna Condé et Coligny. Dès lors on le regarda comme perdu pour le catholicisme. Christophe Plantin écrivait d'Anvers, le 8 mars 1568, au cardinal Granvelle : « Je serais marri que Lambinus eût aussi abandonné la religion catholique, de quoi je n'ai rien entendu de par deçà, mais bien de Ramus et plusieurs autres lecteurs aux gages du roi à Paris [2]. »

Peu avant la troisième guerre, vers la fin d'août 1568, il quittait Paris, avec un congé du roi et la mission de visiter les universités étrangères, où non seulement il fut accueilli à bras ouverts par la filiale amitié d'anciens élèves, qu'il trouvait partout, mais où les hommes les plus considérables le fêtèrent à l'envi; ainsi dès l'abord à Strasbourg, le corps enseignant tout entier, avec Jean *Sturm* à sa tête.

Ce fut à Bâle qu'il séjourna le plus longtemps, une année entière, d'octobre 1568 à octobre 1569; année paisible et heureuse, dont il a consacré le souvenir reconnaissant dans

1. Voy. *Bulletin* XXXVII, 134, note 3. — Dans la *France protestante*, V, 1121, j'ai dit trop promptement, me fondant sur M. Waddington, que Banos avait été secrétaire de Ramus, qu'il l'accompagnait dans son voyage en Suisse et en Allemagne, et qu'il s'était trouvé à Paris au moment de sa mort; ce sont là, je le crois maintenant, tout autant d'inexactitudes : je n'ai point trouvé de témoignage établissant que Banos eût été secrétaire de Ramus; il ne fut point son compagnon de voyage, mais arriva de son côté à Heidelberg, où il est inscrit sur la matricule de l'Université en même temps que le jeune *Duplessis-Mornay* et que le précepteur de celui-ci, Lazare *Raminy*, le 17 janvier 1569, c'est-à-dire neuf ou dix mois avant l'arrivée de Ramus dans cette ville; enfin, Banos devint pasteur de l'Église française de Francfort-s.-M. dès 1570, et n'était pas à Paris lors de la Saint-Barthélemy.

2. *Correspondance de Plantin*, publiée par Rooses, t. I, Anvers, 1883, p. 250

le charmant petit ouvrage qu'il publia ensuite à la gloire de cette ville hospitalière[1]. Il y trouvait avant tout dans son ancien élève le médecin Théodore *Zwinger*, savant universel qui était alors professeur de grec, un ami dont la fidèle sollicitude l'entoura pendant tout son séjour et le suivit jusqu'à sa mort; Zwinger le mit en rapport avec tout ce que Bâle renfermait d'hommes distingués, en particulier avec l'université au complet. Dans les lettres que Ramus lui écrit plus tard, il le charge constamment de ses salutations, tantôt pour des médecins, comme Félix *Platter* et Jean *Bauhin*, l'aimable et pieux ami du pauvre Castalion; tantôt pour des juristes, comme Basile *Amerbach*, Samuel *Grynaeus*, alors professeur d'éloquence, et le conseiller Bernard *Brand;* pour l'historien *Wurstisen*, qui enseignait les mathématiques; pour le professeur de philosophie Jean *Hospinian*, malgré leur manière opposée d'apprécier Aristote; ou encore pour le jeune Jean-Thomas *Frey* (en latin *Freigius*), alors à Bâle. Ce dernier y devint un disciple si fervent de Ramus qu'il fut, dans la suite, désigné par lui comme son héritier spirituel, confiance que Frey justifia non seulement par sa biographie du maître et par d'autres publications, mais encore en expiant sa fidélité par la perte de la chaire de morale et de logique qu'il occupait à Fribourg en Brisgau, sa patrie (25 juill. 1575). Ramus exprime aussi son vif regret de la mort, en novembre 1569, du pieux et savant C.-S. *Curione*, enlevé peu après que lui-même eut quitté Bâle. Il n'oublie pas les imprimeurs dont il a employé les presses, *Episcopius* (*Bischoff*), *Guarin*, *Perna*, ni des réfugiés pour cause de religion, comme Pierre *Pithou*, Cassiodore *de Reina*, Marc *Perez*. Les théologiens seuls sont laissés à l'écart, si nous en exceptons le professeur *Kœchlin* (*Coccius*) et Jean *Brandmüller*, le pasteur de la paroisse de

1. Petri Rami *Basilea. Ad Senatum Populumque Basiliensem. Anno M. D. LXXI*; in-4° de 35 pages. (Imprimé probablement à Lausanne, chez Jean Le Preux.) — Plusieurs fois réimprimé, entre autres dans : P. Rami *Praelectiones in Ciceronis Orationes octo consulares. Una cum ipsius Vita, per* J. T. Freigium *collecta*. Basileae, P. Perna, 1575, in-4°.

Saint-Théodore. Nous verrons bientôt la raison de cette défaveur, qui au premier abord a lieu de surprendre, quand on se souvient que Ramus déclare lui-même combien Bâle lui fut profitable pour approfondir ses connaissances religieuses et fixer ses convictions.

A Bâle, tout, en effet, lui parlait de la grande révolution religieuse du siècle : il avait l'habitude, raconte-t-il, dans sa promenade du dimanche, de s'arrêter avec un pieux souvenir devant l'inscription funéraire consacrée à Œcolampade dans le cloître de la cathédrale ; elle lui arrachait cette exclamation : « O pasteur favorisé par le souvenir généreux de ton troupeau ! Mais vraiment bien plus fortuné troupeau, toi qui as eu le bonheur de posséder un pasteur aussi excellent et distingué ! » Rentré au logis, il aimait à se faire conter par sa vieille et digne hôtesse, Catherine *Petit*, les souvenirs pleins de vie et de piété qu'elle conservait du séjour de Calvin, plus de trente ans auparavant, alors que, logeant chez elle, il écrivait son immortelle *Institution chrétienne.* « Calvin, lumière de la France, lumière de l'Église chrétienne sur la terre ! » s'écriait alors Ramus dans son enthousiasme. — Ces réminiscences augmentaient en lui le désir de mieux connaître la foi de ces grands hommes de Dieu; aussi le célèbre professeur de Paris ne dédaignait-il pas de s'asseoir parmi les étudiants en théologie et de se faire instruire dans la Bible par leurs maîtres. « J'ai assidûment écouté, dit-il lui-même, Simon *Sulzer* et Ulrich *Kœchlin;* et au milieu des misères de ces tempêtes civiles je n'ai pas eu de plus grande consolation que de suivre régulièrement leurs leçons à tous deux, le premier expliquant l'Ancien Testament hébreu, et le second le Nouveau Testament grec. Alors je voyais se réaliser le vœu qui avait failli me coûter la vie, lorsque, dans mes *Avertissements sur la réformation de l'Université de Paris* (en 1562), je souhaitais que nos théologiens puisent à ses véritables sources la pure doctrine de la parole de Dieu et instruisent leurs disciples à l'y puiser. » — Ramus profita si bien de ces leçons qu'il ébau-

cha alors un livre remarquable, dans lequel il exposait la religion chrétienne d'après la Bible, livre qui obtint l'approbation de Bullinger, et que Banos, à qui il semble que Ramus ait eu l'intention de le dédier, publia après la mort de l'auteur, alors qu'il était lui-même pasteur de l'Église française de Francfort[1].

Cet ouvrage, écrit en majeure partie à Bâle, nous montre Ramus tout à fait protestant; et cependant il ne paraît pas avoir encore fait acte de membre de l'Église en prenant part à la Cène, bien qu'il eût consenti à être parrain du fils de son ami Zwinger, Jacob, né le 15 août 1569. Deux raisons, sur lesquelles nous reviendrons, l'en empêchèrent sans doute : l'une, plus grave, était de nature dogmatique ; l'autre, plus accidentelle, venait de l'absence d'un culte en langue française. Ce ne fut qu'à Heidelberg, où il séjourna ensuite quelques mois, d'octobre 1569 à mars 1570, que cette adhésion complète eut lieu.

Là il trouva une Église réformée avec laquelle il était en plein accord de foi, et un culte en langue française. Celui-ci venait en effet d'y être organisé au printemps de cette même année 1569, spécialement en vue des protestants messins, expulsés au mois d'avril, et réfugiés en grand nombre à Heidelberg, sous la protection de l'électeur palatin Frédéric le Pieux ; ce prince éclairé avait accordé avec empressement ce bienfait, à la demande de Roc *Guérin*, comte de *Lynar*, l'architecte distingué, d'origine italienne, qui avait construit la citadelle de Metz, et de sa femme, Anne, baronne de *Montot*, (en Bourgogne), ainsi que cette dernière le raconte dans son journal : « Dieu nous a fait cette grâce, écrit-elle, de se servir de nous à obtenir permission de monseigneur l'électeur de dresser là une Église française, où nous avions deux fois la

1. Petri Rami... *Commentariorum de Religione christiana Libri quatuor, nunquam antea editi; Ejusdem Vita a* Theophilo Banosio *descripta*. Francofurti, Andr. Wechel., 1576, in-8° de 24 ff. et 348 pages; plusieurs fois réimprimé. — Voyez sur ce sujet : *Petrus Ramus als Theologe; ein Beitrag zur Geschichte der protest. Theologie, von* P. Lobstein. Strassburg, 1878, in-8.

semaine prédication, et de quatre en quatre dimanches l'administration de la Sainte Cène. » La joie était augmentée encore, pour les exilés de Metz, par le fait que c'était un des leurs, le bouillant et pieux Jean *Taffin*, de Tournay, qui était le pasteur de la jeune congrégation [1]; il était secondé par les anciens, Pierre *Boquin*, *Tremellius* et *Zanchi*, tous trois professeurs distingués de l'Université, auxquels fut associé un peu plus tard François *Pithou*. C'est dans ce milieu sympathique [2] que Ramus se décida à se joindre sans réserve à l'Église réformée. Théophile de *Banos*, dont les rapports avec lui dataient de Paris, et qui fut à Heidelberg pendant tout le temps qu'y séjourna Ramus, constate avec bonheur cet acte important de la vie du philo-

1. Son ami et collègue à Metz, Pierre de *Cologne*, réfugié avec lui, eut à prêcher en allemand. — Taffin est inscrit le 21 avril 1569 sur la matricule de l'Université de Heidelberg : *Johannes Taffinus, Tornacensis;* son ministère dans l'Église française de Heidelberg dura jusqu'en 1573, où Guillaume *Houbraque* prit sa place, supprimée en 1577. — Ajoutons qu'en 1568 déjà on parlait d'établir un culte français à Heidelberg; Perez écrit le 30 juin 1568, au sujet du précepteur de son fils : « Il pense aller avec ses élèves à Heidelberg, parce qu'il a appris que les études y florissent, et qu'il y aura bientôt Église française. »

2. Outre ceux déjà mentionnés, nous relevons les noms de quelques-uns des très nombreux Français inscrits sur la matricule de l'Université de Heidelberg en 1568 et 1569, dont la plupart étaient sans doute encore là lors du séjour de Ramus : Gabriel d'*Amour*, qui sera bientôt pasteur à Paris; Bernard *Salignac*, jeune Bordelais dont Scaliger loue vivement le savoir comme mathématicien, et dont on cite, entre autres ouvrages, une grammaire grecque d'après Ramus et des commentaires sur l'Arithmétique du même maître; le jeune médecin Nicolas *Taurellus*, de Montbéliard, qui enseigna plus tard à Bâle et à Altdorf, et qui occupe une place distinguée dans l'histoire de la philosophie, pour avoir secoué le joug d'Aristote, avec moins de virulence toutefois que Ramus, étant un disciple de Schegk, de Tubingue; Pierre, Philippe et, un peu après, Jean *Canaye* (*de Fresne*), Matthieu *Coignet* (*de la Thuillerie*), Paul *Choart* (*de Buzenval*), tous de Paris; Jean de *Normandie*, le juriste de Noyon, et Jean-Antoine *Sarasin*, de Lyon, le futur médecin, tous deux établis à Genève, d'où sort aussi Pierre *Chevallier*, qui deviendra un hébraïsant de mérite; Jean-Jacques *Boissard*, de Besançon, déjà connu alors comme archéologue; Jérôme *Commelin*, de Douay, dont les presses illustreront Heidelberg à quelques années de là; Robert de *Saint-Délys* (*d'Heucourt*), dont le père avait été assassiné en 1562 à Abbeville, où il était gouverneur. N'oublions pas un Italien, Alex. *Campagnola*, de Vérone, puisque la chaleur avec laquelle il manifesta en faveur des leçons publiques de Ramus, et contre le sénat académique, qui les entravait, fit rayer son nom de la matricule, le 13 décembre 1569. Ceci nous rappelle que si Ramus trouva à Heidelberg beaucoup d'amis et un protecteur comme l'électeur, il y rencontra aussi des adversaires décidés.

sophe, dont il écrit la biographie, en disant : « Je puis témoigner combien fut utile pour sa piété son voyage en Allemagne, car, lorsque nous vivions ensemble à Heidelberg chez Emmanuel Tremellius[1], en 1570, il assista toujours aux prêches français, et prit part plusieurs fois à la Sainte Cène, avec une grande crainte de Dieu et un profond respect pour son service, après avoir d'abord fait une profession de sa foi. » Le titre marginal de ce passage porte : « Ramus prend à Heidelberg *pour la première fois* la Çène du Seigneur. »

Le pas définitif était ainsi fait, et lorsque Ramus revint à Paris, en 1570, il ne le démentit pas, affichant ouvertement, même vis-à-vis du roi et de son ancien protecteur, le cardinal de Lorraine, sa qualité de protestant ; il prit de même une part active à la vie intérieure de l'Église et à son organisation, dans les vives discussions sur la discipline. Aussi, lorsque ses adversaires le massacrèrent, deux jours après la Saint-Barthélemy, assouvissant leurs implacables rancunes particulières, ils savaient bien qu'on ne leur en demanderait point de compte, car ils frappaient un huguenot déclaré.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés feront mieux saisir, nous l'espérons, l'intérêt qui s'attache, non seulement à toute la correspondance de Ramus, — dont un trop petit nombre de pièces ont été retrouvées jusqu'ici, — mais tout spécialement aux lettres qui se rapportent aux dernières années de sa vie et dont plusieurs ont été publiées par M. Waddington. Pour bien comprendre celle que nous allons faire connaître il est nécessaire d'exposer en quelques mots la situation ecclésiastique, à ce moment, de cette ville de Bâle, où les convictions religieuses de Ramus ont été définitivement fixées et où cependant il n'a pu se décider à prendre la Cène.

Depuis la mort de Myconius, en 1553, l'Église de Bâle avait

1. Le savant hébraïsant, dont Ramus suivit assidûment les leçons, comme avait fait quelques mois auparavant avec tant de fruit *Duplessis-Mornay*, logé aussi chez lui, d'où il partit en septembre 1569. On possède encore deux lettres de Ramus à Tremellius, publiées dans la *Revue critique*, 10 avril 1882.

à sa tête, comme antistès ou premier pasteur, un homme très actif, instruit et fort capable, Simon *Sulzer*. Né au Hasli, dans le canton de Berne, en 1508, il avait étudié à Bâle, puis à Strasbourg, où il avait subi l'influence conciliante de Bucer; professeur, puis pasteur à Berne, il était devenu avec les années luthérien de plus en plus ardent et adversaire déclaré des zwingliens, surtout depuis un séjour auprès de Luther en 1536; dans la lutte de ces partis qui divisait alors l'Église bernoise il ne fit pas toujours preuve de franchise, de sorte que même Calvin et Viret, qui le soutenaient, perdirent confiance en lui. A l'instigation des Zurichois, il fut destitué en mai 1548, et se retira à Bâle, où il remplit diverses fonctions ecclésiastiques avant d'être nommé antistès[1]. De ce nouveau théâtre d'activité il avait vaillamment contribué à l'extension de la Réforme dans le margraviat de Bade-Durlach, mais dans un sens entièrement luthérien. L'estime qu'avait conçue pour lui le margrave Charles II, définitivement gagné en 1555 au protestantisme, engagea ce prince à lui confier la superintendance des quatre cercles méridionaux de ses États, voisins de Bâle[2]; de sorte qu'il joignait à sa charge de chef de l'Église *réformée* de Bâle celle de superintendant *luthérien* du Margraviat; situation équivoque et dont, à la longue, il ne pouvait manquer de résulter des complications, même pour un homme aussi habile, j'allais dire aussi roué, que Sulzer. Dans son désir, que nous avons tout lieu de croire très sincère, de rapprocher les deux tendances principales du protestantisme, il poursuivit ce but louable avec trop peu d'impartialité, favorisant de toute manière le luthéranisme, au détriment de la cause réformée. C'est ainsi qu'il ne tint pas à lui que la confession d'Augsbourg ne supplantât à Bâle l'ancienne confession de cette ville, datant de 1534, et qui, bien que postérieure à la

1. Voy. *Calvini Opera*, t. XII, col. 201 et suiv., et *passim*. — HUNDESHAGEN *Die Conflikte... in der Bernischen Landeskirche*, Bern, 1842, pp. 105 à 209.

2. Voy. VIERORDT, *Geschichte der evangel. Kirche in dem Grossherzogthum Baden*, Karlsruhe, 1847-56, t. I, pp. 422 suiv., 436 et 439. — G. LINDER, *Sulcerana Badensia*, Heidelberg, 1886.

mort d'Œcolampade, était animée du souffle de ce réformateur. Ce fut encore l'influence de Sulzer qui alors empêcha l'Église de Bâle d'adhérer à la confession helvétique, rédigée par Bullinger vers 1566, l'isolant ainsi de tout le reste de la Suisse protestante. Il ne put aller dans cette voie aussi loin qu'il l'aurait voulu, et dut se convaincre lui-même de l'impossibilité de réaliser son désir de faire accepter à Bâle la funeste *Formule* dite *de Concorde*, pour l'enfantement de laquelle il avait prêté son concours à l'auteur principal, son ami Jaques Andreae (Schmidlin), le chancelier de l'université de Tubingue[1].

Au milieu de ces efforts incessants pour convertir au luthéranisme une Église réformée, Sulzer fit preuve d'une diplomatie très habile et même, plus tard, lorsqu'il crut sa position assurée, d'un despotisme qui intimida longtemps ses adversaires. Mais c'est son habileté consommée, tranchons le mot, sa duplicité déloyale, qui scandalisait le plus les réformés ; la lettre de Ramus aux Zurichois, de la fin de juillet 1569, que nous publions, ainsi que celles à Zwinger de janvier 1570 et 1572 (Waddington, pp. 424 et 437), sont très explicites sur ce sujet ; et même son opuscule sur Bâle, où pourtant il rend un hommage public à la science de Sulzer comme professeur, contient un éloge enthousiaste de la confession de Bâle et une adjuration aux Bâlois de ne pas se laisser ravir un tel trésor, allusion qui devait être d'autant plus claire pour les contemporains que, après avoir parlé du ministère d'Œcolampade, sans dire un mot de celui de Sulzer, il parle en ces termes du pasteur *Brandmüller*, qui était à ce moment le moins timide des opposants de l'antistès : « Si l'on

1. Voy. sur Sulzer l'article de J.-R. LINDER, dans *Zeitschrift für lutherische Theologie*, 1869; et surtout les travaux de HAGENBACH : *Kritische Geschichte der ersten Basler Konfession*, Basel, 1827, pp. 88 à 137 ; *Die theologische Schule Basels und ihre Lehrer*, Basel, 1860, in-4°, p. 15 suiv., et l'article *Sulzer* dans le t. XV de la *Real-Encyklopaedie* de Herzog; enfin la monographie récente de G. LINDER, *Simon Sulzer*, Heidelberg, 1890, in-8°, utile et intéressante, mais un peu trop apologétique, à notre avis.

cherche au temps actuel un héritier fidèle de la sincérité d'Œcolampade, je ne pense pas qu'on en trouve qui lui ressemble davantage que Brandmüller. » Il y avait là, sous forme indirecte, un reproche que celui à qui il était adressé dut fort bien sentir. C'était en Ramus la fibre réformée et sa conscience d'honnête homme qui avaient été froissées ; aussi, voyant Sulzer entouré de collègues en majorité choisis par lui et façonnés à sa guise, Ramus ne put-il prendre sur lui de communier à Bâle[1].

Du reste, cette grave accusation de duplicité portée par Ramus est corroborée, non seulement par la manière dont Calvin[2] et les Bernois avaient jugé Sulzer autrefois, mais encore par les témoignages nombreux portés contre lui quelques années plus tard par J.-J. Grynée, son collègue, qui devait lui succéder comme antistès, de tendance d'ailleurs bien différente, par Gwalter, antistès de Zurich après la mort de Bullinger, par Daneau, par Hotman, par Vulcanius; ces deux derniers séjournant à Bâle. Dans leur correspondance ces réformés zélés ne parlent de Sulzer que sous le nom de *Diotrèphe* (conf. IIIe Ep. de Jean, vers. 9 et 10), et ne tarissent pas sur son manque de droiture. Gwalter, par

1. Ramus ne fut pas seul à être empêché de participer à la Cène à Bâle par les circonstances que nous venons de décrire. Lorsque, un peu plus tard, une Église française eut été fondée dans cette ville (1572), l'autorité exigea, jusqu'en 1586, où Grynée fit prévaloir plus de largeur, que ses membres ne prissent la Cène que dans les cultes allemands. Mais quelques réformés obstinés condamnèrent hautement ceux de leurs frères qui communièrent ainsi, à tel point que Bèze et les pasteurs de Genève durent intervenir pour apaiser ce différend, en février 1574. Les pasteurs de Genève, d'accord avec l'Église française de Bâle dans sa majorité, estimaient « que, puisque la confession de Bâle es une même que la nôtre, *le sens particulier d'un ministre qui peut être là* (c.-à-d. Sulzer) ne doit point empêcher d'y communiquer à la Cène, d'autant que nous communiquons avec l'Église et avec la confession de l'Église, et non d'un ministre. » (*Rég. de la Compagnie*, 10 février 1574.)

2. En septembre 1562, Calvin écrivait encore au pasteur de l'Église réformée de Sainte-Marie-aux-Mines, où Sulzer cherchait aussi à rapprocher les luthériens des calvinistes : « Plus in Sulcero quoque sinceritatis esse optarem » (*Calv. Op.*, XVIII, 169); l'année suivante Bullinger écrivait à Calvin : « Sulzerus egregius est tergiversator » (*Ibid.*, XX, 131).

exemple, écrit à Vulcanius, le 13 février 1577 : « J'ai reconnu depuis longtemps l'astuce de ce vieux renard. » Hotman, le 4 septembre 1579, écrit de Bâle à Stucki : « Grynée ne cesse de me mettre en garde contre la ruse de notre Simon (Sulzer), que je n'eusse jamais cru être si complète... Je n'ai reconnu en lui aucune marque de vraie et solide piété. » Nous pouvons, du reste, en appeler au témoignage de Sulzer lui-même : invité en 1578 à rendre compte au Conseil de Bâle de sa manière de considérer la Cène, il le fit par une confession de foi que, dans une lettre à son intime ami Marbach, le fougueux luthérien de Strasbourg, il avoue avoir rédigée avec des sous-entendus [1]. La politique ecclésiastique, en lui comme en tant d'autres, avait faussé la conscience.

Sulzer causa encore à Ramus un chagrin d'une autre nature : ce dernier ne comprenait pas l'allemand et aurait vivement désiré voir un culte français réunir les réfugiés assez nombreux à Bâle à ce moment; il fit en vain une démarche dans ce but; si elle eût abouti, notre philosophe aurait réalisé le projet semblable que Calvin paraît avoir caressé un moment, alors qu'il envoyait le pasteur Perrucel à son ami Jaques de Falais, retiré à Bâle en 1547 [2]. Ramus, pendant son séjour, entretint d'étroits rapports d'amitié avec les réfugiés suivants, dont il nous fournit lui-même les noms : la famille des *Bauhin*, originaire d'Amiens, fixée définitivement à Bâle depuis bien des années et qui y faisait souche déjà de naturalistes éminents; le jurisconsulte Pierre *Pithou*, de Troyes, dont les premiers travaux, publiés à ce moment à Bâle, faisaient pressentir la haute renommée qu'il acquerra dans l'érudition, mais qui devait bientôt rentrer dans l'Église catholique; Pierre de *Chasteauneuf* et André *Pena*, tous deux conseillers au parlement d'Aix, en Provence, et dont le second était un helléniste distingué; le gentilhomme romain Fran-

1. « Animadvertisti simplicitatem meam et intelligis, me *rationem habuisse temporum, loci et personarum*, ut tamen veritati non deessem. » (12 mai 1579.)
2. Voy. *Calvini Opera*, t. XII, col. 524, 551, 575.

çois *Betti*, autrefois secrétaire du marquis de Pescaire, qui avait fui l'Italie avec son ami le philosophe Jacques Acontio; fixé d'abord à Zurich, d'où il soutint une vive polémique avec le controversiste catholique Jérôme Muzio, il s'était ensuite retiré à Bâle, où il mourut en 1590; il avait été fort lié avec Occhino et Vergerio; Silvestre *Teglio*, le traducteur de Machiavel, sentant quelque peu la libre pensée, ce qui l'avait fait expulser de Genève avec Alciat, en 1559; Cassiodore de *Reina*, qui venait de publier à Bâle, en septembre 1569, sa traduction espagnole de la Bible; Corneille de *Bomberg*, un des fils du savant Daniel Bomberg, le plus grand imprimeur de tous les temps pour les livres hébreux; Corneille s'était efforcé depuis peu de faire renaître à Anvers cette branche de la typographie, en s'associant ainsi que ses frères avec Christophe Plantin; ancien de l'Église calviniste flamande d'Anvers, la persécution l'avait ruiné et obligé de fuir en 1567 à Bâle[1], en même temps que ce Marco *Perez* dont va nous parler la lettre de Ramus, et qui est peut-être la plus intéressante personnalité de tout ce groupe d'exilés; nous espérons revenir sur lui avec plus de détails dans une autre occasion[2].

Perez avait adressé, après la tentative de Ramus, une demande formelle au Conseil de Bâle à l'effet d'établir un culte français; Ramus va nous raconter comment ce projet,

1. Son frère aîné Charles, également ancien de la même Église à Anvers, était réfugié à Heidelberg, où Corneille vint le rejoindre en 1570, pour s'établir à Francfort en 1572.

2. La matricule de l'Université nous fait connaître plusieurs étrangers distingués qui séjournèrent à Bâle en même temps que Ramus, et dont les noms se trouvent à la suite du sien, en l'année 1568 à 1569; nous citons entre autres, sans commentaire, pour ne pas allonger : Petrus *Ramus*, Succionensis, in Picardensi Episcopatu, Parhisiensis professor Regius et Collegii Decanus; Jacobus *Castellvetrus*, Mutinensis; *Tycho Brache*, Danus; Fridericus *Reisnerus*, Hassus; Franciscus, Antonius et Ludovicus *Pythaeus*, Trezenses, fratres; Ludovicus *Angioranus*, Parisiensis; Petrus *Pythaeus*, Trezensis; Io. Philippus *ab alto Saxo*, baro, Helvetius; Marcus *Perecius a Sigura*, Antverpiensis; Carolus *de Castro Novo*, Aquensis; Andreas *Pena*, Aquensis; Joannes *Morellus*, Burgundus Salcoducensis; Jacobus *Brocardus*, Pedemontanus; Petrus *Parens*, Parisiensis, patronus supremae Curiae Parisiensis.

auquel Sulzer avait paru faire bon accueil, échoua, grâce à ses manœuvres occultes; il avait en effet lâché contre cette pétition un de ses collègues, qu'il dirigeait entièrement, le fougueux pasteur de la paroisse de Saint-Léonard, Jean *Fueglin*. Celui-ci, dans son zèle fanatique, ne se contenta pas d'un mémoire adressé au Conseil[1], mais surexcita les esprits, du haut de la chaire de la cathédrale, par une virulente prédication contre les étrangers (2 juill. 1569). Elle risqua de provoquer une émeute populaire, et le gouvernement jugea prudent de retirer la permission de tenir des cultes en français, qu'il avait d'abord donnée.

Perez mourut à Bâle au printemps de 1572, âgé seulement de 45 ans; Ramus fut massacré peu de mois après à Paris; ils ne pouvaient se douter, ni l'un ni l'autre, que l'érection d'une Église française à Bâle, à laquelle ils avaient travaillé en vain, allait devenir une réalité sitôt après leur mort. En effet, vers la fin de la même année 1572, le grand nombre des réfugiés amenés à Bâle par la Saint-Barthélemy, parmi eux les fils aînés de Coligny, obligea le Conseil d'autoriser la création d'une Église française, laquelle subsiste encore aujourd'hui. Il est vrai que Sulzer et ses partisans s'efforcèrent, en 1577, de mettre fin à son existence; mais le gouvernement, mieux conseillé par le pasteur J.-J. Grynée, leur tint tête cette fois. C'est à cette occasion que Gwalter, indigné, écrivait de Zurich, le 1er juin 1577, à Vulcanius, à Bâle :

Je passe sous silence beaucoup de choses que l'hypocrisie de Sulzer a réussi jusqu'ici à présenter sous un faux jour; mais ce dernier attentat dont il s'est rendu coupable envers nos frères français ne comporte aucune excuse. Quelle inhumanité, en effet, que de refuser à des exilés cela justement pour quoi ils se sont rendus chez nous, en abandonnant leur patrie! Mais telle est la ténacité de ces gens à défendre leurs erreurs, qu'ils ne peuvent souffrir la vérité, même proférée en une langue étran-

1. Ce mémoire, du 6 juillet 1569, est conservé aux Archives de Bâle. — Voy. aussi L.-A. BURCKHARDT, *Die franz. Religionsflüchtlinge in Basel*, dans les *Beitraege zur vaterlaendischen Geschichte*, t. VII, Basel, 1860, p. 321 et suiv., et *Bulletin*, XII, 265 et suiv.

gère et à eux inconnue. Je les comparerai à ces chiens qui se mettent à hurler, agacés par le son des cloches, son dont ils ne comprennent ni la cause ni le but.

Ce dont Gwalter se plaignait n'était pas du reste un fait isolé; le luthéranisme avait pris, depuis la mort de Mélanchthon et la dispersion de ses disciples, une attitude de plus en plus agressive vis-à-vis des réformés : c'est ainsi qu'à Strasbourg Marbach obtint enfin, en février 1577, la suppression définitive des cultes français, qui depuis 1563 n'étaient déjà plus tolérés que dans des maisons particulières; à Heidelberg, l'Église française fut fermée, en août 1577, par la réaction luthérienne amenée par le nouvel électeur Louis VI; quant à Francfort, l'Église française n'y avait plus qu'un culte privé depuis 1561.

Pour être juste envers Sulzer, nous devons rappeler que, s'il manquait de droiture et de franchise, il avait de la bonté et du dévouement, et qu'il était très doux dès que ses idées confessionnelles ou hiérarchiques n'étaient pas en jeu; il s'était montré serviable et hospitalier envers d'autres exilés, notamment en 1557 envers les débris de la pauvre Église de réfugiés anglais de Wesel, d'où une intolérance luthérienne, plus grande à ce moment que la sienne, les avait chassés, et qui erraient d'Allemagne en Suisse, sous la conduite de leur pasteur Thomas Lever, cherchant un lieu où planter leur tente; il fut aussi d'une grande bonté envers Cassiodore de Reina, pendant le séjour que ce pieux Espagnol fit à Bâle de 1567 à 1570; celui-ci, il est vrai, penchait vers le luthéranisme. S'il se montra si différent envers les réfugiés français, c'est parce qu'il craignait, à juste titre, qu'ils ne fussent réfractaires aux doctrines luthériennes et ne fortifiassent à Bâle le vieux levain réformé; sa conduite envers eux n'est qu'une manifestation de plus de l'étroitesse confessionnelle, si générale au XVI[e] siècle, et que le nôtre n'a point encore entièrement désapprise.

Avant de laisser maintenant la parole à Ramus, nous devons dire encore quelques mots de ses correspondants zurichois :

Rodolphe *Walther* ou *Gwalter* (en latin *Gualterus*), né en 1519, avait séjourné dans sa jeunesse à Lausanne et y avait appris le français; pasteur à Zurich dès 1542, il avait épousé la fille de Zwingli, puis en secondes noces une fille de Thomas Blarer, et fut un fidèle auxiliaire de Bullinger, auquel il devait succéder comme antistès de 1575 à 1585; il mourut le 25 décembre 1586. Lié avec un grand nombre de réformés français et anglais, il leur témoigna toujours un vif intérêt; auteur de nombreux ouvrages, il avait l'esprit très ouvert; nous le voyons partisan de Ramus dès 1557, alors qu'il engage le professeur de Bâle Jean Hospinian à étudier les écrits de ce philosophe. — Louis *Lavater* naquit en 1527, et étudia, après Zurich, à Strasbourg, en 1545, puis à Paris, où il entendit surtout Ramus, et enfin à Lausanne, sous Viret; pasteur à Zurich dès 1550, il épousa la fille de Bullinger, et succéda, en 1585, comme antistès à Gwalter, dont les forces étaient épuisées; mais il mourait déjà le 15 juillet 1586. Outre plusieurs commentaires sur l'Ancien Testament, il est surtout connu par son histoire des controverses sur la Cène dès 1524 à 1563. Ramus était déjà en correspondance avec Lavater, comme le montre une courte lettre qu'il lui écrivait de Bâle, le 30 novembre 1568, et qui existe encore.

La liaison de Ramus avec les pasteurs de Zurich devint beaucoup plus intime après la visite qu'il leur fit, probablement en septembre ou octobre 1569, où il fut si aimablement fêté par toute la ville (cf. Waddington, p. 197 et suiv.); ce fut alors qu'il communiqua à Bullinger son travail sur la religion chrétienne, qu'il avait écrit à Bâle. — Outre Gwalter et Lavater, il noua aussi des rapports avec les principaux théologiens zurichois : *Bullinger*, l'ami et le digne successeur de Zwingli; Josias *Simler*, le polygraphe érudit, qui enseignait la théologie dans la chaire de Pierre Martyr, et qui était devenu le gendre de Gwalter, après avoir perdu sa première femme, une fille de Bullinger; le savant pasteur du Frauenmünster, Jean *Wolf*, qui avait succédé à Bibliander comme interprète de l'Ancien

Testament, poste dans lequel il devait bientôt être remplacé par Jean-Guillaume *Stucki;* ce dernier, le plus important théologien de Zurich après Bullinger, après avoir étudié à Lausanne, Strasbourg et Tubingue, avait longtemps séjourné à Paris, pour ses études d'abord, puis comme précepteur, et avait alors servi d'interprète à Pierre Martyr au colloque de Poissy; rentré dans sa patrie, il y enseignait à ce moment la philosophie, et se lia avec Ramus, que peut-être il connaissait déjà de Paris, où il était resté jusqu'en 1567. — Ces pasteurs de Zurich devinrent pour le philosophe français des amis, comme ceux de Bâle n'avaient pu l'être, et il entretint avec eux, jusqu'à sa mort, une active correspondance, dont on n'a publié encore qu'une partie. Quelques mois après la tempête où il avait risqué lui-même de sombrer, Hotman, dans une lettre du 2 mars 1573 à Bullinger, parlait en ces termes des sentiments que son illustre compatriote défunt avait conservés jusqu'à la fin pour l'Église de Zurich :

Vous m'écrivez, lui dit-l, que l'excellent Ramus avait rendu chez vous un témoignage public de votre doctrine et de votre Église. Je ne m'en étonne pas, et je vous affirme, je prends même Dieu à témoin, que, dans toute la France et dans toutes nos Églises, il n'y avait personne qui vous fût plus ouvertement attaché, qui tînt plus ouvertement votre Église pour sa mère et nourrice, et qui détestât davantage la synagogue romaine comme une louve et une fille de Satan (*Bulletin*, XXV, 543).

J'espère avoir facilité la lecture de l'importante lettre qui va suivre par les pages qui précèdent, et qui n'ont d'autre prétention que de lui servir d'introduction.

A. Bernus.

DOCUMENTS

LETTRE DE RAMUS

A ROD. GWALTER ET LOUIS LAVATER, A ZURICH

De Bâle, 22 (ou 31) juillet 1569

Ardeo mirifico desiderio vestri, et tamen desiderium ipsum quotidie magis ac magis augetur, non solum ut Tigurum et Tigurinos amicos videam, sed ut de certorum hominum insidiis vos admoneam. Basilensem confessionem ab amicis latine mihi redditam studiose legi et cognovi, in coenae praesertim capite, ubi ita scriptum est : « Naturale, verum et substantiale corpus Christi (quod ex Maria virgine natum, pro nobis passum, in cœlos ascendit) in panem et vinum dominicum non includimus; ideoque Christum non in signis illis panis et vini (quae communiter sacramenta corporis et sanguinis Christi nominantur) sed in coelo ad dexteram Dei patris adoramus, unde venturus est judicare vivos et mortuos. » Hoc, inquam, caput studiose legi et cognovi; attamen, cum quotidianis praelectionibus nescio quas voces ambiguas a *Sulcero* exaudirem,

---

Je brûle d'un singulier désir, qui va croissant de jour en jour, non seulement de voir Zurich et les amis Zurichois, mais encore de vous avertir des trahisons de certaines gens. J'ai lu attentivement et scruté la confession bâloise[1], que des amis m'ont traduite en latin, spécialement à l'article de la cène, où il est dit : « Nous n'enfermons point dans le pain et le vin du Seigneur le corps naturel, véritable et substantiel de Christ, lequel corps, né de la vierge Marie, ayant souffert pour nous, est monté au ciel; aussi adorons-nous Christ, non dans ces signes du pain et du vin, que l'on appelle communément sacrements du corps et du sang de Christ, mais dans le ciel à la droite de Dieu le Père, d'où il doit revenir pour juger les vivants et les morts ». J'ai lu attentivement, dis-je, et scruté cet article; toutefois, comme dans les leçons quotidiennes[2] je per-

1. Hagenbach, dans son histoire de la confession de Bâle (*Krit. Geschichte der... ersten Baslerkonfession*, pp. 36 à 48), a donné le texte le plus correct de celle-ci, texte qu'a reproduit, avec une traduction latine, Niemeyer, dans sa *Collectio Confessionum in Ecclesiis reformatis publicatarum*, Lipsiae, 1840, pp. 78 à 140. — Cette première confession de Bâle (1534), ayant été adoptée peu après par l'Eglise de Mulhouse, est aussi quelquefois appelée *Confessio Mylhusiana*.

2. Voy. plus haut, p. 511, ce que Ramus dit des leçons de Sulzer, qu'il suivait. Le luthéranisme qui y perçait offusquait d'autres personnes encore; c'est ainsi

hominem semotis arbitris rogavi, ut si qui l a nobis de dominica coena dissentiret, nihil me coelatum vellet. Tui respondet omnes a Lutero patres stare. Magnum, inquam, id est; at didici jampridem hominum testimoniis non nimium confidere, et nunc nuper edoctus sum de Deo nihil nisi ex divino verbo ardere; quare patres istos, si placet, exhibet o Tum Buccerum in Evangelia exhibuit, quem, cum ab eo digressus, accuratius perlegissem, comparatis inter se compluribus locis, animadverti virum bonum et pacis amantem verba Lutero dedisse, rem ac veritatem retinuisse. Redeo igitur ad Sulcerum, et ista doceo, cæterosque authores requiro. Tum (ut hominis ingenium est) subrisit, et se pro tempore vehe-

---

cevais de la bouche de *Sulzer* je ne sais quels termes équivoques, je l'ai prié entre quatre yeux, s'il différait d'avec nous en quelque chose sur la cène du Seigneur, de bien vouloir ne pas me le cacher. A quoi il répondit que tous les Pères tenaient le parti de Luther. — Cela est grave, lui dis-je; cependant j'ai appris depuis longtemps à ne pas me fier plus qu'il ne faut au témoignage des hommes, et tout récemment j'ai été instruit que, lorsqu'il est question de Dieu, rien ne brille que d'après la Parole de Dieu ; aussi, fais-moi voir, s'il te plaît, ces Pères. — Il me présenta alors Bucer, dans son commentaire sur les Évangiles[1] ; m'étant retiré, je parcourus ce dernier avec soin, comparant entre eux divers passages, et je

que l'antistès de Saint-Gall, Jean Kessler (surnommé Ahenarius), écrivant le 29 octobre 1570 à un jeune homme de cette ville qui étudiait à Bâle, le prémunit contre les doctrines luthériennes sur la cène, même s'il devait les entendre développer par Sulzer dans ses leçons. (Voy. Bernet, *Johann Kessler*, S. Gall, 1826, p. 107.) De même, l'antistès de Schaffhouse, J.-C. Ulmer, qui juge cependant Sulzer avec beaucoup de modération, met les étudiants schaffhousois en garde contre le renard de Bâle, *vulpecula illa ;* et Berne interdit absolument aux étudiants boursiers d'aller à Bâle. On voit à quel point Sulzer avait isolé Bâle des Eglises de la Suisse réformée.

1. Bucer, dans son désir d'éviter une rupture entre Luther et les Suisses, consacra tous ses soins, pendant bien des années de négociations sans fin, à combiner des formules pour concilier leurs opinions divergentes sur la Cène. (Voy. Plank, *Gesch. der Entstehung... unsers protest. Lehrbegriffs*, t. III, 1re part., Leipz. 1788; Ebrard, *Das Dogma vom Abendmahl u. seine Geschichte*, Frankf. 1845-46, II, pp. 359 à 402; H. Schmid, *Der Kampf um Luther's Lehre vom Abendmahl*, Leipzig, 1862, p. 8 suiv.; Baum, *Capito und Butzer*, Elberfeld, 1860.) Il se contenta trop souvent d'un accord factice, reposant sur des expressions empruntées à Luther, mais auxquelles il donnait un sens tout différent (Cf. Plank, *l. c.*, p. 360; Schmid., *l. c.*, p. 41). Bucer lui-même ne professa pas toujours sur la Cène des vues parfaitement identiques, et les diverses éditions de ses commentaires sur les Evangiles montrent d'assez grandes divergences sur ce point. Cf. R. Simon, *Lettres choisies*, Amst. 1730, I, p, 132 et 138 suiv. ; Clément, *Bibliothèque curieuse*, V, p. 359 suiv.

mentius occupatum esse respondit, alio die satisfacturum. Neque postea satisfactionis ille dies illuxit.

Rogavi interea, cum Franci plerique adessemus germani sermonis ignari, ne fructu religionis privaremur, ut nobis ministrum francum privato aliquo loco adhibere liceret; operam etiam hic egregiam pollicetur; sed exitus idem fuit. Tum vero quoties Basiliensis confessionis ulcus illud attingebatur, Zwingliani et Tigurini tamquam desesperati haeretici non visi tantum, sed appelati sumus; omnia tamen moderato sermone et privato.

Tandem Marcus *Peresius*, Hispanus, vir non minus honestis moribus et vera imprimis religione, quam opibus dives, Basiliensi civitate donatus, senatum edocuit de serificio Basileam inducendo, quo multa inopis plebeculae millia ali, magnaque urbi commoda comparari possent, unaque postulavit, quia Franci et Itali serifices huc essent conventuri, ut, interea dum germanica lingua disceretur, franco ministro vel Basileae nato et ad

---

remarquai que cet homme bienveillant et ami de la paix avait donné le change à Luther par paroles, mais avait maintenu la réalité et la vérité. Je retourne donc auprès de Sulzer, je lui représente cela et réclame d'autres auteurs. Alors, conformément à son caractère, il sourit et, se déclarant trop occupé pour le moment, il promet de me contenter un autre jour. Mais ce jour n'a point encore lui.

Sur ces entrefaites, comme nous étions ici un certain nombre de Français[1] ignorant la langue allemande, j'ai demandé qu'il nous fût permis d'employer le ministère d'un pasteur français dans quelque local particulier, afin que nous ne fussions pas privés des bienfaits du culte; il promet ici encore son appui précieux; mais le résultat fut tout aussi négatif. Cependant chaque fois que le sujet délicat de la confession bâloise revenait sur le tapis, on ne se gênait pas de nous traiter de Zwingliens et de Zurichois, c'est-à-dire d'hérétiques entêtés[2]; mais tout cela sans colère et en conversations intimes.

1. Voy. ci-dessus, p. 518 et suiv., où nous avons donné les noms de ceux qui sont parvenus à notre connaissance.

2. Sulzer lui-même employait vis-à-vis de ses adversaires le terme de *zwingliens* dans un sens injurieux, et parlait de la doctrine de ces derniers avec autant de défaveur que du papisme (Cf. Hagenbach, *l. c.*, p. 130); il ne réprimait en rien la manière indigne dont les étudiants en théologie du Margraviat, placés sous sa surveillance directe, traitaient à Bâle, non seulement la religion des Zurichois, mais même la confession bâloise (*ibid.*, pp. 111 et 116). En 1571 le Conseil de Zurich envoya deux députés à celui de Bâle pour se plaindre des propos injurieux que quelques étudiants s'étaient permis à Bâle contre l'Eglise de Zurich (*ibid.*, p. 119).

Basiliensem confessionem instructo uti liceret. Peresio Sulcerus primum ad hoc impetrandum operam promiserat; deinde consultus senatus postulationem utilitatis certissimae, imo pietatis evangelicae plenam, primo probavit; nunc igitur, quae susurris clanculum agebantur, in lucem, in cathedras, in conciones publicas prodiere; tonitrua et fulgura in peregrinos perstrepunt, qui pestiferas sectas in rempublicam cogitent inducere; monasterium anabaptistarum comparatur; Servetistis similes efficimur; denique nulla saeculi nostri pestis in religionis controversiis versata est, quae non sit in nos derivata; eaque de caussa Tigurum missus etiam a Peresio servus quidam praedicatur, qui Tiguri pestifera omnia doceretur.

Enfin Marc *Perez*, Espagnol, homme aussi estimable par sa vie et surtout par une vraie piété que riche en biens terrestres, gratifié même de la bourgeoisie bâloise, soumit en détail au Conseil son projet de fonder à Bâle une manufacture de soie[1], au moyen de laquelle bien des milliers de pauvres gens pourraient gagner leur pain, et la ville tirer beaucoup de profit; en même temps, comme beaucoup d'ouvriers en soie français et italiens seraient attirés à Bâle, il demandait de pouvoir employer, jusqu'à ce qu'ils eussent appris l'allemand, un pasteur français, mais né à Bâle et élevé dans la confession bâloise[2]. Au premier abord Sulzer avait promis à Perez son concours pour obtenir cette permission; puis un décret du Conseil commença par approuver cette proposition, d'une utilité si certaine et d'une si grande piété; mais aujourd'hui, ce qui se chuchotait en secret s'est produit au grand jour, du haut des chaires, en assemblées

1. Sur le projet de Perez de fonder à Bâle une grande manufacture de soie, projet qui ne put être exécuté, pas plus qu'un autre semblable formé en 1582 par Etienne Pellissari, réfugié de Chiavenna, voy. Geering, *Handel und Industrie der Stadt Basel*, 1886, p. 467 et suiv. — Perez cherchait déjà depuis plus d'un an à établir un culte pour ses ouvriers, comme nous l'apprend une lettre espagnole de lui, du 30 juin 1568, où il dit : « Je suis occupé à demander par voie indirecte ici quelque église, ou française ou italienne; je ne sais si je pourrai réussir en cela. Si le Seigneur l'achemine, j'ai l'intention de m'établir ici; et si ce n'est pas le cas, j'espère que Dieu me conduira quelque part où je pourrai faire service à l'Église. »

2. Je suppose que Perez avait en vue le jeune Bâlois *Henri Erzberger* (en latin *Aerimontanus*), alors pasteur adjoint de la paroisse de Saint-Pierre, que Sulzer fit destituer, après un long procès, pour avoir parlé trop librement contre ses innovations luthériennes, dans une prédication de Noël (1570). Aussi Ramus, à qui Zwinger le recommanda, le reçut-il avec empressement lorsqu'il se rendit à Paris, à la fin de 1571, pour compléter ses études (Cf. Waddington, p. 437). Sauvé à la Saint-Barthélemy par un officier de la garde suisse qui était de Liestal (canton de Bâle), Erzberger, devenu pasteur de Mulhouse, mourut le 21 nov. 1576, âgé seulement de 29 ans. Voy. sur lui (Herzog) : *Athenae Rauricae*, Basil., 1778, p. 281 et suiv., et Hagenbach, *l. c.*, p. 99 et suiv.

Senatus itaque, ut nascenti seditioni occurreret, Peresio respondit probari postulatum de serificio, de religione certis de caussis probari non posse.

Hic crederes fortasse exulceratos illos animos, victoria contentos, acquievisse. At secus est : ubi Peresium, de sublevanda inopum ecclesiæ deque loco propterea alio solicitum, urbe egressum didicissent, Milhusiam, quo profectum esse arbitrabantur, proficiscuntur, et concionibus populum edocent ut sibi a peregrinis caveant.

---

publiques[1] : le tonnerre et la foudre tombent avec fracas sur les étrangers qui s'efforcent d'introduire dans la république des sectes pernicieuses et veulent établir un couvent d'anabaptistes[2]; on nous assimile aux disciples de Servet; enfin il n'est pas une des calamités de notre siècle qui aient servi déjà d'épouvantails dans les controverses religieuses, qui ne nous ait été mise sur le dos. On proclame que Perez a envoyé un de ses serviteurs à Zurich pour y prendre leçon de toutes ces choses exécrables. Aussi le Conseil, pour éviter une émeute, a-t-il répondu à Perez que sa demande relative à la manufacture de soie était agréée, mais que pour certaines raisons il ne pouvait en être de même quant au culte.

Vous penserez peut-être que ces esprits irrités se seront calmés sur cette victoire. Loin de là! A peine eurent-ils appris que Perez, dans son désir de fonder une Église pour ces pauvres gens, et cherchant pour cela un autre endroit, était sorti de la ville, qu'ils partent pour Mulhouse, où ils croyaient qu'il s'était rendu, et avertissent le peuple par des discours publics d'avoir à se tenir en garde contre les étrangers[3].

1. Sur le sermon de Fueglin à la cathédrale, le 2 juill. 1569, voy. ci-dessus p. 520. — Erzberger, dont Fueglin était, il est vrai, l'adversaire acharné, parle de lui comme excitant toute la bourgeoisie et mettant sans raison en mouvement les honorables conseillers contre des hommes pieux, exilés pour la cause de l'Evangile, les traitant d'hérétiques, de fourbes, de traîtres, pour les rendre haïssables; et cherchant pour cela des alliés parmi le rebut de la société (Cf. Hagenbach, *l. c.*, p. 105). — Fueglin fut plus tard atteint pendant quelque temps d'aliénation mentale, dont le médecin Platter attribuait l'origine à des accès de jalousie (Cf. *Athenae Rauricae*, p. 267).

2. Perez venant des Pays-Bas, Fueglin faisait certainement allusion au Flamand David Joris, chef bien connu d'une secte anabaptiste, qui avait résidé douze ans à Bâle, sous un faux nom, comme réfugié pour cause de religion, et y était mort en 1556 sans avoir été reconnu ; la vérité s'étant fait jour trois ans après, on fit le procès à sa famille; son cadavre, déterré, fut brûlé par la main du bourreau devant le Steinenthor à Bâle, en mai 1559. Sulzer prononça à cette occasion un grand discours à la cathédrale, en présence d'une foule immense et de tout le clergé réuni en synode, et reçut l'abjuration des disciples de l'hérétique. Ces choses étaient encore dans toutes les mémoires.

3. Sulzer avait des accointances à Mulhouse; mais il échoua en 1571 dans

Hanc historiam vobis non ignotam esse volui, ut intelligeretis Tigurinae confessioni non modo in Basiliensi, sed in Bernensi, sed pene in Tigurina ditione, plagas tam foedas imponi; et quidem per eos qui publico jurejurando in confessionem illam quam descripsi jurarunt, et jurare parati sunt, si palam rogentur; per quos jam decennium totum pii ministri conqueruntur nullum synodum Basileae fuisse.

Deum equidem illum hopsitalem et Evangelii sui caussa peregrinorum fautorem tam scelerati facti vindicem futurum confido. Attamen et vestras partes hic esse arbitror, ut vulpinae hypocrisi obviam eatis, Bernensesque, apud quos nonnullos gratis valere hominem intelligo, edoceatis, vulpem (quam ex agro suo ejecerint) occultis cuniculis reverti, deterioraque prioribus machinari. Audio, et quidem invitus, et vos et Helveticae confessionis reliquos ministros simulatis nescio quibus officiis emollitos et

---

Je n'ai pas voulu vous laisser ignorer cette histoire, afin que vous sachiez que l'on porte si indignement atteinte à la confession zurichoise, non seulement dans le territoire de Bâle, mais encore dans celui de Berne et presque dans celui de Zurich; et cela de la part d'hommes qui ont prêté publiquement serment à la confession que je vous ai décrite plus haut, serment qu'ils sont prêts à répéter si on le leur demande publiquement; de la part d'hommes qui, pendant dix ans entiers, n'ont pas convoqué un synode à Bâle, au grand mécontentement des pasteurs fidèles[1].

Je suis assuré sans doute que Dieu vengera de cet odieux affront l'ami hospitalier et le soutien de ceux qui sont fugitifs pour la cause de son Évangile; néanmoins je pense qu'il est de votre devoir de vous élever contre l'hypocrisie de ce renard, et d'informer les Bernois, auprès de quelques-uns desquels je vois que notre homme jouit d'un crédit immérité, que le renard qu'ils ont chassé de leur territoire revient à ses voies souterraines et trame des entreprises pires que celles d'autrefois[2].

son dessein d'y faire accepter un nouveau formulaire de foi. Cf. Hagenbach, *l. c.*, p. 125.

1. Il n'avait plus été tenu de synode depuis celui de 1559, mentionné à l'avant-dernière note. Cela était d'autant plus frappant que dans cette période Sulzer ne se faisait pas faute de présider régulièrement les synodes du Margraviat (Voy. Vierordt, *l. c.*, I, p. 423 et 439; Linder, *Sulcerana*, p. 25 et suiv.). Mais c'était à bon escient qu'il se refusait à convoquer un synode à Bâle, qui eût pu contrecarrer ses menées. Lorsque, en mai 1581, alors que son influence avait commencé à baisser, le Conseil eût enfin ordonné la tenue d'un synode, cette assemblée, de laquelle Sulzer avait en vain cherché à exclure Grynée, prit plus d'une décision mortifiante pour lui; elle repoussa la Formule dite de Concorde et décida de chercher à se rapprocher des autres Églises de la Suisse. Voy. Wurstisen, *Baszler Chronick*, édit. de 1883, p. 463, et Hagenbach. *l. c.*, p. 136.

2. Voy. ci-dessus p. 515, et Hundeshagen, *l. c.*, p. 201 et suiv.

sopitos retineri, tamquam haec de cœna levis differentia sit, quae ecclesiam reliquis praesertim capitibus consentientem disjungere minime debeat; et interea tamen res ipsa differentiam illam mendacibus animis gravissimam videri demonstrat. Quare, per Deum optimum, excitate vestros animos, neque his fraudibus pietatem vestram ludidrio diutius sinite. Valete.

11 (ou II) Cal. Aug. 1569, Basilea.

Vester et merito vestra virtute vobis deditus

PETRUS RAMUS.

Adresse au dos : *R. Gualtero et L. Lavatero, clariss. ministris ecclesiae Tigurinae, Tiguri.*

(Autographe, à la Stadtbibliothek à Zurich, ms. B. 31, f° 28. — Une copie, *ibid.*, dans la collection Simler, à la date du 22 juillet 1569. — Transcrite et communiquée par M. H. Omont, de la Bibliothèque nationale, et collationnée sur l'original par M. le pasteur Jaccard, de Zurich.)

J'apprends à mon grand regret que vous et les autres pasteurs de la confession helvétique êtes arrêtés, amollis et paralysés par je ne sais quel faux respect, comme si cette divergence de vues sur la cène était légère et ne devait en rien désunir l'Église, unanime sur presque tous les autres oints; alors que cependant les faits eux-mêmes prouvent que cette divergence est considérée comme très importante par des personnages menteurs. C'est pourquoi, au nom de Dieu, réveillez vos esprits et ne souffrez pas plus longtemps que votre bonté soit le jouet de ces fourberies!

Adieu.

Bâle, le 22 (ou 31) juillet 1569.

Votre PIERRE RAMUS, qui vous est à juste titre acquis par votre vertu.

AUTOBIOGRAPHIE D'UNE VICTIME DE LA RÉVOCATION

JACQUES CABRIT, PASTEUR DU REFUGE (1669-1751)

C'est une bonne fortune, pour le *Bulletin*, de pouvoir reproduire dans sa forme originale le précieux manuscrit autographe dont on donne ici une première partie. Conservé dans les archives du Consistoire de l'Eglise française de Berlin, où le déposa, si nous ne nous

trompons, le célèbre historien du Refuge, Erman, il nous a été, sur notre requête, gracieusement communiqué par M. le docteur Richard Béringuier, descendant d'une ancienne famille huguenote de Lassalle et Quissac.

Dans le même département du Gard où se trouvent ces deux villages subsistent encore les deux Églises réformées de Lédignan et de Lézan au milieu desquelles nous transporte le début de la naïve chronique biographique de *Jacques Cabrit*[1]. — Lédignan, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Alais avec 6 à 700 habitants presque tous protestants et encore actuellement sans curé ni église catholique, est considéré comme la petite capitale de la Gardonenque huguenote. Elle avait à l'époque de la Révocation pour pasteur *Théodore Cabrit*, père de notre chroniqueur. Il vint y exercer le ministère en 1667, après avoir desservi d'abord, de 1660 à 1665, Maruéjols (lès-Gardon), dans le même canton, puis, de 1665 à 1667, Cardet, importante commune de près de 500 âmes[2]. Le 5 avril 1668 il épousa à Lédignan *Marie d'Alphonse*, d'une ancienne famille d'Anduze, dont un membre avait été pasteur dans cette ville en 1568 et un autre fut, dans ce siècle, le second préfet du Gard. — Nous ne connaissons malheureusement pas les dates exactes de la naissance des sept enfants issus de cette union et qu'on verra mentionnés dans l'autobiographie de l'aîné d'entre eux, *Jacques*.

A 6 kilomètres au N.-O. de Lédignan, au milieu de la riche vallée de Beau-Rivage, s'élève le village de Lézan, avec 800 habitants presque tous protestants sans curé ni église catholique, comme Lédignan, Maruéjols et Cardet. C'est là qu'après avoir desservi Cassagnoles (400 h. en majorité prot.) de 1662 à 1665, le frère cadet[3] de Théodore, *Jacques Cabrit*, exerçait le ministère à partir de cette dernière date et peut-être déjà avant son séjour à Cassagnoles[4]. En 1666, le 1er mars, il épousa à Lézan « damoiselle *Isabeau de Ro-*

1. Nous empruntons les renseignements qui suivent, soit aux listes de feu M. Auzière, soit à l'obligeance et à l'érudition de M. F. Teissier, de Nîmes, qui a compulsé tous les registres d'état civil protestant qu'il a pu découvrir, aux archives de la cour d'appel de Nîmes, ou ailleurs.

2. C'est sans doute dans cette Église qu'il fut condamné à l'amende le 12 février 1667, cf. *Bull.*, XXV, 366.

3. Il est désigné comme Cabrit *jeune* dans les registres de Lézan (1668-1684) qui sont à la cour d'appel de Nîmes.

4. On le trouve pasteur à Lézan en 1659.

dier[1] ». De cette union qui fut bénie par son frère Théodore naquirent au moins deux enfants : le 18 février 1675 *Charles*, qui fut baptisé le 27 et présenté par « *Charles Rodier* (2e ?) ministre de Lézan, et *Marie de Cabrit*, sœur des deux pasteurs de ce nom et femme du sieur *Pierre Huc*, marchand facturier d'Anduze ». Le 29 juillet 1681 eut lieu le baptême de *David* qui eut pour marraine sa tante, « damoiselle *Marie Alphonse*, femme de Théodore Cabrit, ministre de Lédignan ».

Les deux frères — on verra plus loin au milieu de quelles circonstances — émigrèrent à l'époque de la Révocation, d'abord en Suisse, puis en Allemagne où ils arrivèrent en 1699. Comme Théodore avait un fils, Jacques, et Jacques, de son côté, un fils, Théodore, il y eut à un moment donné deux Théodore et deux Jacques Cabrit qui ont parfois été confondus[2]. Celui des deux frères qui passe pour le cadet, *Jacques*, assista pendant quelque temps *Crouzet*, pasteur de la chapelle de Friedrichstadt à Berlin, qui avait été inaugurée le 11 juillet 1700 par *Fétizon*. Il mourut pasteur à Berlin à un âge très avancé, le 18 oct. 1732[3].

Théodore Cabrit, père de notre chroniqueur, fut pasteur de Cottbus à partir de 1701 et y mourut le 13 février 1713, à l'âge de 78 ans. On verra dans l'intéressant récit qui suit, que son fils Jacques, après avoir été en 1699 pasteur de la colonie éphémère de Kolberg, puis aumônier militaire jusqu'en Pologne, devint suffragant de son père en 1711 puis épousa Constance-Émilie de la Porte. Après 1742 il se retira à Francfort où il mourut le 10 août 1751 à l'âge de 82 ans. — On trouvera d'ailleurs, sur cette période de l'existence de ces divers réfugiés, de plus amples détails, soit dans le document que nous ne voulons pas déflorer, soit dans Muret (*Geschichte der französischen Colonie*, etc.) et dans le journal *Die französische Colonie* qui a commencé à publier (numéro de janvier 1890) une traduction de notre manuscrit, par le même auteur.

1. Renseignement emprunté ainsi que les deux suivants à un registre de Lézan (1640-1671) qui est entre les mains de M. S. Mathieu, pasteur au Vigan. La famille Rodier est connue aujourd'hui sous le nom de Rodier de la Bruguière (Anduze).

2. Entre autres dans la 2e éd. de la *France prot.* En 1736 Théodore, sans doute fils de Jacques II, étudiait à l'université de Francfort (*Bull.*, XIX-XX, 180). Il mourut dans cette ville en 1741 (*Ibid.*, p. 173).

3. Muret, *Gesch. der franz. Colonie*, etc., p. 120. Il est peu probable qu'il avait, comme on le prétend, cent ans à sa mort.

La famille Cabrit n'est plus représentée aujourd'hui dans le Gard, à notre connaissance, que par madame C. Bousquet, femme d'un notaire honoraire à Saint-André de Valborgne, fille d'un Théodore Cabrit, dont toutefois les trois ancêtres directs connus avaient pour prénoms *Jean-Louis*[1]. — Mais il est temps de laisser la parole à notre conteur.

N. W.

HISTOIRE DE LA VIE DE J. CABRIT

PASTEUR DE L'ÉGLISE FRANÇOISE DE COTTBUS

ÉCRITE PAR LUI-MÊME A SES HEURES DE RÉCRÉATION VERS L'ANNÉE 1734[2]

(I. — *La sortie de France*)

Trois considérations m'obligent à écrire l'histoire de ma vie dans un âge assés avancé. La première est la manière obligeante et empressée dont Mons. l'inspecteur Scholz pasteur de l'Église réformée allemande de cette ville me l'a demandée; l'estime toute particulière que j'ai pour lui, à cause de son érudition, de sa probité et de sa singulière affabilité ne m'a pas permis de la lui refuser, d'autant plus qu'il a eu la bonté de me communiquer les principaux événemens de la sienne.

La deuxième, qu'il me semble que chaque réfugié devroit [se] souvenir des risques qu'il a couru[s], lorsqu'il a été obligé de quitter la France pour sa sainte Religion, et de la manière admirable dont Dieu l'a délivré, afin de s'exciter à lui en rendre de très humbles actions de grâce[s], époque qui doit être perpétuellement présente, est un puissant motif d'humilité, de détachement du monde et de la plus vive reconnoissance envers notre divin libérateur.

La troisième, que je m'imagine que ma femme et mon fils[3] en retireront de l'utilité; ils y verront comment nous avons été transplantés dans ce païs, les grâces dont Dieu nous y a comblé[s], de quelle manière son

1. I. — Jean-Louis Cabrit épouse Suzanne Pagézy (date inconnue) ; II. — Son fils Jean-Louis épouse le 10 décembre 1760 Louise Maire ; III. — Son fils Jean-Louis épouse Françoise Pagézy le 29 pluviose an III; IV. — Son fils Théodore Cabrit épouse Elisa Lezeran en 1826 ; V. — Sa fille Louise épouse en 1847 M. C. Bousquet qui nous a obligeamment donné ces renseignements. Il y avait un *Louis Cabrit*, marchand, à Saint-Jean du Gard en 1686 (*Bull.*, XXXI, 76), et un *Jean Cabrit* fut arrêté à Caderles la même année (*Ibid.*, XXVII, 236) et peut-être déporté (VI, 383) ainsi qu'une *Françoise Cabrit* (*Ibid.*, 382).

2. Une partie de la fin a été écrite après cette date, ainsi qu'on le verra plus loin.

3. Lorsqu'il écrivait ces lignes, Jacques Cabrit ne se doutait pas qu'il survivrait à sa femme qui mourut en 1747, et à son fils qui devait partir avant elle, le 5 mai 1741.

adorable providence nous a dédommagé[s] des pertes que nous avons faites en quittant notre ancienne patrie pour l'amour de son saint Nom et l'obligation où ils sont de l'en bénir puisqu'ils en recueillent eux-mêmes les fruits.

Mon fils y remarquera en particulier les fautes que j'ai commises, pour les éviter, en cas que Dieu le mette à de pareilles épreuves. S'il y trouve quelque chose de louable, il sera porté à l'imiter, parce qu'un enfant bien né se fait un honneur de marcher sur les traces d'un père qui lui a donné, conjointement avec sa mère, la meilleure éducation qui lui a été possible; on lit avec plaisir ce qui vient des personnes qu'on chérit et qu'on estime et par cette raison là on en profite davantage.

Je ne sçais précisément ni le jour ni l'année de ma naissance, parce que mon batistaire se perdit avec les autres papiers de notre Eglise[1]. Je puis pourtant conjecturer par le contrat de mariage de mon père et de ma mère en datte du 5 avril 1668, supposant que ma mère me mit au monde un an après, car je suis l'aîné de la famille.

Je naquis à Lédignan, village ou bourg situé entre Nîmes et Anduse, deux villes assés célèbres dans le Bas Languedoc. Mon Père, qui étoit ministre du Saint Évangile, préféra cette Eglise à quelques autres qu'on lui offroit, parce qu'outre qu'il y avoit trois ou quatre anexes, ses plus proches parens étoient aux environs. Il avoit un frère aussi ministre à une lieue de là et une sœur mariée à Anduse qui n'en étoit éloigné que de deux; ma mère, originaire de cette dernière ville, y avoit son père, sa mère, ses frères et ses sœurs[2].

On acheta, en partie de la dot qu'apporta ma mère, un bien de campagne appellé Mantes[3], à un quart de lieue de Lédignan, qui rapportait à peu près autant de blé, de vin et d'huile, dont nous avions besoin pour l'entretien de notre famille, sans compter ce que le fermier recevoit pour sa portion, et nous nous habillions tous les ans de la laine de nos brebis.

Cette aquisition nous fut préjudiciable dans la suite, parce que, sans compter un procès qu'on intenta à mon père à cette occasion, et qu'il ne gagna qu'après s'être donné bien de peines, et après avoir dépensé beaucoup de biens, il nous fallut quitter maison et terre. Lorsque nous fûmes obligés de quitter la France, au lieu que nous aurions pû emporter l'argent monoyé, nos plus proches qui ne purent se résoudre de quitter le

1. On ne connaît qu'un registre de l'Eglise de Lédignan, pour l'année 1681, aux Archives de la cour d'appel de Nîmes.

2. Voy. plus haut l'introduction.

3. Le *Dictionnaire topographique du Gard*, de Germer-Durand, mentionne ce lieu, ferme de la commune de Lédignan, désignée sur la carte des Etats d 1789, sous le nom de *Manthes*.

païs natal, héritèrent de nos biens, conformément aux Edits du Roi; ils nous envoyèrent au commencement quelques petits secours, mais ils se lassèrent bientôt, leur conscience s'endurcit à mesure qu'ils s'affermirent dans l'erreur où ils vécurent sans religion, car la pluspart ne professoient ni la Religion Ref. ni la Religion Rom.

Dès que j'eus atteint l'âge de 4 à 5 ans, on m'envoya à l'école chés le chantre de notre Eglise qui lisoit et qui écrivoit bien; j'appris chés lui à lire et à écrire le mieux qu'il me fut possible, secondé par ma mère, par quelques amis et parens qui demeuroient chés nous ou qui nous venoient voir de tems en tems.

J'avois environ 8 à 9 ans lorsque mon père qui entendoit fort bien les humanités et qui étoit très versé dans la lecture des poètes latins et grecs, commença à m'enseigner les élémens de ces deux langues. Il prit sur soi cette pénible tâche pour deux raisons, la première parce qu'il étoit difficile de trouver des précepteurs habiles et fidelles de notre communion, l'économie y avoit aussi beaucoup de part; la deuxième, parce que les colléges de ceux de la Rel. Ref. étant presque tous supprimés en ce tems là, on ne me vouloit pas envoyer à ceux de la Rel. Rom., de peur que je n'y suçasse le venin de la doctrine, et qu'on ne me portât à abjurer ma Religion avec le tems.

D'ailleurs mon père ayant alors des pensionnaires de Montpellier et d'Anduze, et en dernier lieu son neveu Huc[1] dont le père et la mère qui avoient du bien et de la probité, prirent une de mes sœurs chés eux en échange, on nous envoyoit quérir de tems en tems; nous y allions avec joie et nous en revenions toujours avec regret, parce qu'on nous traitoit à go-go, comme l'on parle. J'ai vu quelquefois mon pauvre oncle pleurer de joie dans la pensée que son fils seroit un jour ministre.

Mon père qui enseignoit le latin à ces jeunes gens, me donnoit les mêmes soins qu'à eux; sa charge qui l'occupoit beaucoup et le procès dont j'ai déjà parlé, qu'on lui intenta fort mal à propos, empêchèrent que que nous ne fissions d'aussi grands progrès que nous aurions fait[s] sans cela.

Je dirai ici, en passant qu'un gramerien célèbre de ce tems-là, nommé Despautère, avoit fait une gramaire, dont on se servoit ordinairement; mais les règles en étoient en latin, on nous les faisoit apprendre par cœur, avec d'autant plus de peine que nous ne les entendions pas, ce qui nous donnoit du rebut et du dégout pour les études. On suit souvent les coutumes établies, et le chemin battu, sans beaucoup de réflexions; quelquefois on n'a pas le courage de s'éloigner de la route ordinaire, quoique

1. Voy. l'introduction.

l'on s'apperçoive qu'elle n'est pas la bonne, l'abus n'est guères moins grand aujourd'hui à cet égard là. Nonobstant ce désagrément nous fîmes, avec le tems, d'assés grands progrès pour entendre passablement le latin et un peu du N. T. grec à l'âge de 12 à 13 ans.

Trop heureux néanmoins si les choses étoient restées sur le même pied pour nous perfectionner dans la connoissance des langues, qu'on appelle mortes, parce qu'on ne s'en sert pas communément, mais il survint tant de troubles dans l'année 1680, à l'occasion de la résolution qu'on prit à la cour de France, d'éteindre dans tout le Royaume notre sainte Religion qu'on appelloit prétendüe Réformée, que nous étions dans des allarmes perpétuelles et contraints de négliger toutes nos aultres affaires pour penser à nous mettre à couvert de l'orage dont nous étions menacés.

Il fondit enfin sur nous au mois d'octobre 1685, époque qui ne sortira jamais de ma mémoire. Louis XIV révoqua le célèbre édit de Nantes que Henri IV son ayeul avoit donné en faveur des Réformés, que Louis XIII avait juré solemnelement d'observer, qu'il avoit lui-même ratifié par son serment à son avénement à la couronne, édit qui portoit le beau titre de *Perpétuel et d'Irrévocable*. Mais il fut pourtant aboli, tant il est vrai qu'il n'y a rien de stable dans ce monde, qu'on ne doit pas toujours compter sur la parole des souverains.

On ordonna que les Églises fussent supprimées, nos temples démolis, que les Huguenots comme on nous appelloit, fussent contraints de rentrer dans le sein de la prétendüe véritable Eglise, nous ne fûmes alors ni plus ni moins que de foibles brebis environnés de loups ravissans. Nos ennemis, voyans que ni les belles promesses qu'on faisoit à ceux qui abjureroient leur Religion, ni les pensions qu'on donnoit à quelques-uns qui avoient la lâcheté de faire cette démarche, ni la prédication des missionnaires qu'on envoyoit de toutes parts ne produisoient pas tout l'effet qu'on s'étoit promis, prirent en usage un moyen plus efficace. C'est ce qu'on appella la Dragonnade : On envoya premièrement en Poitou quelques régimens de dragon [s], gens pour la plupart de sac et de corde, des jureurs, des blasphémateurs qui n'avoient autre chose dans la bouche que ces paroles pour intimider les pauvres Réformez : *Mort* ou *Messe*, qui faisoient souffrir toutes sortes de tourmens à ceux qui leur résistoient; de cette manière le plus grand nombre embrassa ou fit semblant d'embrasser la Religion Rom. Je me souviens ici d'une chanson que j'entendis chanter plusieurs fois par ces satellites de Satan, la voici :

Un bon dragon doit être un anathême,
Un bon dragon doit être un vrai démon,
Sans foi, sans loix, sans crainte, sans baptême;
Un bon dragon doit être un vrai démon.

Après qu'on eût contraint le Poitou par des promesses, par des menaces, par toutes sortes de violences à se faire catholique comme on parloit, on vient en Languedoc et de là dans les Cévennes, pour y faire le même manège ou manœuvre qu'on avoit fait en Poitou. Mon père, accompagné de plusieurs autres personnes eut la dangereuse curiosité de les aller voir passer tout proche du lieu où nous étions. J'étois auprès de lui, un dragon se détacha de sa compagnie et vint fondre comme un furieux sur mon père, le pistolet à la main, disant : n'es-tu pas le prêtre des Huguenots? Un officier le fit retirer et nous en fûmes quitte pour la peur.

Dès ce jour là on travailla à mettre nos meilleurs effets en sûreté et en particulier la bibliothèque de mon père qui étoit composée d'un grand nombre de bons livres anglois. Il avoit appris cette langue à Montpellier, où plusieurs milords se retiroient pour se guérir d'un mal qu'on appelloit consomption; il y en avoit quelques-uns logés chés un de ses proches parens. On la fit emporter de nuit à notre bien de campagne, on fit faire une espèce de caveau dans l'écurie où on la mit; il y a beaucoup d'apparence que tout cela est moisi et pourri depuis plusieurs années[1].

Mon père voyant son Eglise interdite et l'arrêt de la démolition de notre temple prononcé, aussi bien que la sentence de mort ou des galères contre ceux qui prêcheroient en France, n'eut d'autre passion que celle de sortir du Royaume avec tous ceux de sa famille qui le pourroient suivre. J'étois le seul en état, nous nous sauvâmes avec mon oncle le ministre dont j'ai déjà parlé[2], et nous nous mîmes en chemin, dans l'espérance de trouver un libre passage par l'argent ou par l'industrie. On ignoroit alors que le Roi avoit ordonné qu'on accordât des passeports aux ministres, à leurs femmes et à leurs enfans de l'âge de 7 ans et au-dessous, pour sortir du Royaume. Nous tournâmes nos pas du côté des hautes Cévennes, par ce que nous pouvions mieux nous cacher sur les montagnes escarpé[e]s et dans les antres des rochers; nous marchions la nuit la plupart du temps, et nous nous reposions le jour dans quelque caverne ou dans la maison de quelque pauvre païsan de notre religion. Nous mangions le plus souvent des châtaignes dont ce païs abonde, nous couchions sur des feuilles de châtaigne[r] lorsque nous pouvions en avoir; nous arrivâmes de cette manière, bien fatigués, mais sans aucune mauvaise rencontre, jusques près d'une petite ville qu'on appelle Pui[3].

C'est là qu'un ministre du voisinage, qui étoit aussi errant, nous vint joindre pour nous dire qu'il n'étoit presque pas possible de sortir du

1. Qui sait si ce caveau n'existe pas encore avec les livres qui y furent enfouis?

2. Jacques Cabrit, ministre de Lézan.

3. Est-ce *le Puy* dans la Haute-Loire ?

Royaume, tant les frontières en étoient exactement gardées. Il ajouta qu'il avoit appris de licence certaine, que les ministres pouvoient y avoir des passe-ports pour se retirer dans des païs étrangers; cela nous fit revenir sur nos pas. Mon père s'en alla à Montpellier où il obtint en effet un passeport pour lui, mais non pas pour ma mère; il est aisé de s'imaginer quelle fut sa douleur lorsqu'il se vit obligé de se séparer pour la seconde fois d'une femme chérie et de sept enfans dont l'aîné n'avoit que 15 à 16 ans.

On sollicita peu de tems après pour avoir un passeport pour ma mère et pour les deux plus petits de ses enfans. Il fut accordé, elle sortit de France avec sa belle-sœur[1], femme du ministre dont j'ai déjà parlé, qui avoit aussi deux petits enfans avec elle. Mais on ne leur permit pas d'emmener leurs autres enfans qu'elles laissèrent avec une douleur inexprimable sans savoir ce qu'ils deviendroient. Elles alloient en litierre, accompagnées de deux cavaliers qui les suivirent jusqu'aux frontières du Royaume, et auxquels il falloit payer un louis d'or par jour. Cela, joint aux autres frais du voyage, épuisa tellement ma mère qu'elle n'avoit que très peu de chose de reste lorsqu'elle joignit mon père à Berne en Suisse où il était heureusement arrivé, nonobstant les grandes fatigues, car il alloit la plus part du tems à pied pour épargner et pour avoir de quoi faire subsister sa pauvre famille, en attendant que la bonne Providence y pourvût.

Elle y pourvut en effet peu de temps après, cette adorable Providence car ces seigneurs de Berne, dont on ne sauroit jamais assez admirer la charité, assignèrent une pension à chaque pasteur à proportion de la famille qu'il avoit[2] : outre cela on leur fournissoit du pain chaque semaine, des habits, du linge, des logemens et du bois, de sorte que personne ne manqua de rien; il y en eut même plusieurs qui mirent quelque chose en réserve, parce qu'un grand nombre de particuliers se signaloient aussi à l'envie les uns des autres par leur libéralité.

Nous étions restés cinq en France, nous ignorâmes longtems la destinée de notre père, de notre mère et des deux plus petits frères, car on interceptoit les lettres, ou elles se perdoient venant de si loin. Une de mes sœurs qui étoit estropiée par accident fut envoyée à la fermière que nous avions laissée à notre bien de campagne pour en prendre soin. Dieu lui fit la grâce de la retirer bientôt de ce misérable monde, on l'ensevelit secrètement au coin du champs.

1. Isabeau de Rodier.

2. On ne trouve dans les Protocoles du Conseil de Berne (N. 206) qu'une seule mention de Cabrit, mais du 22 déc. 1686, par conséquent postérieure à la libéralité dont il est ici question. Nous en parlerons plus loin.

Les autres 4 furent mis entre les mains d'une sœur de ma mère qui les renferma dans une cave. On nous y portoit à manger chaque jour dans des craintes perpétuelles qu'ont nous découvrît et qu'on nous enlevât pour nous mettre dans un couvent, cela étoit déjà arrivé à plusieurs autres. Je me lassois bientôt de cette contrainte, et je priois mes parents qui nous venoient voir quelquefois dans notre cachot, de m'indiquer quelque moyen d'aller rejoindre mon père et ma mère; on ne savoit que me conseiller, par ce qu'il étoit sévèrement deffendu, sous peine des gallères, de sortir ni de faciliter la sortie du Royaume à un Huguenot. J'ai déjà dit que c'étoit ainsi qu'il plaisoit aux Papistes de nous appeler. D'ailleurs comme j'étois jeune, on ne me croyoit pas capable de garder un secret.

Enfin on me donna le plus pernicieux conseil du monde, pour faciliter mon évasion, ce fut de faire semblant d'abjurer ma Religion et d'embrasser la Romaine. On me dit qu'il y avoit à un village nommé Boisset, à une demie lieue d'Anduze, un prêtre fort doux qui n'exigeoit autre chose de ceux auxquels il donnoit des certificats de réunion, c'est ainsi qu'on s'exprimoit, si ce n'est qu'ils renonçassent à leurs erreurs, sans entrer en aucun détail et qu'ils crussent sincèrement en J.-C.[1]. Je me laissai persuader; j'allai trouver ce prêtre avec une nombreuse compagnie de réformés. Il ne nous fit d'autre question que celle dont je viens de vous parler; il nous présenta un livre où nous ne vîmes que des noms, nous y écrivimes le nôtre, ensuite une tirelire où nous jettâmes une pièce de 5 sous, et il nous renvoya en nous donnant sa bénédiction.

Cette faute m'a paru si légère, sous prétexte que je ne fis jamais aucun acte de l'Église Romaine, que je n'y pensai presque pas alors, mais je m'en repenty dans la suite et je me la reproche encore aujourd'hui, car je devois confesser hautement et jusqu'au dernier soupir de ma vie, la Religion où j'étois né et dans laquelle j'avais été élevé parce que je la croyais la meilleure. Cependant j'eus beaucoup plus de liberté qu'auparavant. J'allois et venois à la faveur de ce beau certificat; mais je soupirois toujours en secret après la Suisse. On trouva un moyen qu'on crut sûr pour me faire sortir du Royaume, ce fut de m'enrôler dans une recrue qu'on faisoit pour Dôle, ville située dans la Franche-Comté[2]; comme le lieutenant qui la conduisoit étoit connu et ami de nos parents, il s'obligea

1. Qui sait si ce prêtre n'était pas plutôt du côté des victimes que des bourreaux. L'habitude de son Église de justifier les moyens par la fin, lui a sans doute suggéré ces procédés aussi peu sincères d'un côté que de l'autre.

2. Il y a une grande analogie entre les moyens employés par le jeune Cabrit et ceux dont se servit le jeune Claude Brousson. Voy. notre *Sortie de France de Daniel Brousson*... Fischb., 1885.

secrètement à me laisser aller où je voudrois, lorsque nous approcherions de Dôle; il risquoit beaucoup.

Sur cette promesse, on m'équipa le mieux qu'il fut possible, on me munit de hardes les plus nécessaires et d'un sac pour les y mettre, on me cousut 10 à 12 louis d'or autour de mes culottes, à l'endroit où l'on roule le bas, et l'on me donna de la monnoie pour la dépense du voyage, on m'acheta un chapeau à bord d'argent. Je fus ainsi conduit à Nîmes, d'où partit la recrue, le 15 septembre 1686; nous étions environ 30 à 40 hommes.

Je fus extrêmement fatigué la première journée, quoi que nous n'eussions fait que 4 à 5 lieues qui ne sont guères plus de 2 milles d'Allemagne, mon sac me pesoit fort sur les épaules. Je m'en déchargeai dès le lendemain, en donnant un sou par jour à un soldat qui me le portoit volontiers à cette condition. Nous passâmes à Usez, nous traversâmes le Rhône à une ville qu'on nomme le Pont-Saint-Esprit, nous entrâmes dans le Dauphiné et nous côtoyâmes le Rhône jusqu'à Lyon.

Je m'accoutumai peu à peu à la fatigue, quoique je fusse flouet et si pâle que la plus part s'imaginoit que je mourrois en chemin. On nous logoit par billet chés les bourgeois, nous avions quelquefois d'assés bons gites, mais aussi nous en avions souvent de fort mauvais, quoi qu'on eût recommendé qu'on me donnât les meilleurs. Je ne laissai pas de me remplir de pous et d'autres vermines plus incommodes. Je ne savois que devenir. Je me grattois à tout moment, un de mes camerades qui s'en aperçut me tira d'embaras, il me fit acheter, dans la première apoticairerie que nous rencontrâmes, ce qu'on appelloit *Unguentum Grisium.* J'en mis dans une ceinture de cuir que je portois sur la chair; d'ailleurs je me précautionnois à d'autres égards. J'aimais mieux coucher à terre que dans des lits qui me paroissoient mal propres.

Nous arrivâmes à Lion au bout de 14 ou 15 jours; il nous fallut passer en revue devant le commissaire du Roi dans cette grande et belle ville. J'en fus tout transi de frayeur, je craignis qu'il ne m'examinât de trop prés et qu'il ne découvrit mon dessein. Je renfermai mes mouvements intérieurs le mieux qu'il me fut possible, il nous fit tous passer devant lui, et lorsque mon tour vint, parce que j'étois plus jeune, et mieux habillé que les autres, il me demanda si j'étois aussi enrôlé et si je me sentois assés de force et assés de courage pour servir le Roi. Je lui répondois qu'oui en tremblant, il branla la tête et haussa les épaules, ce qui me fit croire que j'étois découvert, et que j'allois être mis aux arrêts : mais pour mon bonheur il ne dit autre chose si ce n'est *passe* et nous défilâmes.

De là nous entrâmes dans le Mâconois, ensuite nous allâmes à Challon

sur Saône; en chemin faisant il arriva un fâcheux accident à un jeune homme de notre trouppe avec lequel j'avois souvent logé. En sortant du lit il voulut aller prendre de l'argent qu'il dit avoir dans son sac, il n'y en trouva point. Cela lui fit pousser de hauts cris; il sembloit être au désespoir, il ne pouvoit pas s'en prendre à l'hôte, car il avoit eu son sac sous son chevet, son argent lui avoit été volé ailleurs, où l'aller chercher? Je fus touché de son triste sort, je le consolai le mieux qu'il me fût possible. Je lui offrois ma bourse et tout ce que j'avais en mon pouvoir, cela apaisa un peu sa douleur et l'obligea à s'informer qui j'étois, je lui fis des questions à mon tour, peu à peu nous nous ouvrîmes l'un l'autre il se trouva que nous étions enrôlé pour le même dessein de sortir du Royaume et d'aller chercher la liberté de conscience dans les païs étrangers. Il me dit, comme il étoit vrai, que son père étoit un riche marchand de Nîmes, nous liâmes amitié et nous logions ensemble dans la route autant que nous le pouvions.

Il y en avoit plusieurs dans notre trouppe qui faisoient cent avanies à leurs hôtes, les inquiétant pour le plus petit sujet et demandant ce qui ne leur étoit pas dû. Lorsque nous les blâmions, ils répondoient en riant qu'ils vangeoient les Huguenots. Quelques-uns qui rencontroient des statues de saints ou de saintes dans les carrefours des chemins les barbouilloient avec du charbon ou avec de la boue; il y en eut qui eurent l'insolense de p..... dans quelques bénitiers qu'ils rencontroient à la porte de l'église de la campagne, cela nous fit croire que la plupart étoient de la Religion, cependant ils se disoient bons catholiques. C'étoient des libertins qui n'aimoient qu'à mal faire. Nous arrivâmes enfin près de Dôle. C'est là que notre conducteur nous dit à l'oreille, à Borne[1] qui étoit mon camerade et à moi, que nous demeurassions en arrière sans faire semblant de rien, et que nous allassions où nous voudrions, les autres s'imaginèrent sans doute que nous rejoindrions bientôt la recrue. Je ne sais comment il se tira d'affaire.

Comme nous n'étions pas fort éloignés d'Auxone, ville de la Franche-Comté, nous nous y rendîmes ce jour-là même, on nous indiqua une assés bonne auberge. A peine y étions-nous arrivés que Borne, plus âgé et plus raffiné que moi, s'informa adroitement de quelques personnes du voisinage, du caractère, de la conduite bonne ou mauvaise de deux filles de notre hôte. Il apprit plusieurs particularités de leur vie dans l'espace de moins d'une heure; il profita de cette découverte pour attraper quelque chose d'elles. Il fit semblant d'être fort expérimenté dans la chiromancie et dans les autres sciences de cette nature comme sont l'optomancie, etc., il singea en diseur de bonne aventure, il regarda avec beaucoup d'éton-

1. On doit pouvoir retrouver ce nom à Nîmes.

nement et d'attention toutes les lignes de la main d'une de ces filles, il fit l'étonné et l'inspiré, il raisonna à tort et à travers sur une science à laquelle il n'entendoit goutte, il disoit tout ce qu'il savoit d'elle et tout ce qui devoit lui arriver infailliblement au bout d'un certain temps selon lui; cela la surprit au dernier point, d'autant plus qu'elle voyoit que c'étoit un étranger qui ne pouvoit rien savoir des choses qu'elle croyoit n'être connues qu'à elle-même. Elle parla à sa sœur, qui fit aussi tirer son horoscope; celle-ci en entretint ses camerades qui étoient en assés grand nombre; sous peu la réputation de Borne se répandit dans le voisinage, on venoit de toutes parts pour le consulter. Lorsqu'il vit que la presse étoit grande, il déclara que chacun vivant de son métier, il ne vouloit pas prendre tant de peine pour rien, il se fit fort bien païer de ses horoscopes; les uns lui donnoient un mouchoir, les autres une paire de gans, les autres de l'argent. De cette manière il amassa quelque chose, tant il est vrai qu'il n'y a rien de plus crédule et de plus superstitieux que le peuple et qu'il se laisse aisément duper par un fourbe.

Nous séjournâmes environ huit jours dans cet endroit; cependant on crut reconnaître que nous étions des Huguenots, soit parce que nous ne faisions pas les signes de croix en nous mettant à table, soit parce que nous n'allions pas à la messe. Cela nous aliéna l'esprit des gens aussi bigots que l'étoient notre hôte et notre hôtesse et leur famille; c'est ce qui nous fit penser à nous retirer peut-être plutôt que nous n'aurions fait.

Nous nous informâmes secrètement de la route qu'il falloit tenir pour aller en Suisse, après cela nous prîmes congé de notre hôte et de sa famille qui nous vit partir avec regret nonobstant sa bigotterie. Nous passâmes à un quart de mille de Dôle, non sans grande crainte, dans le dessein de nous rendre à Salins, ville qui n'est par fort éloigné[e] du païs qui nous tenoit tant au cœur, nous entrâmes dans un grand bois; à peine avions-nous fait un quart de mille que nous vîmes venir de loin une compagnie de gardes du Roi à cheval qui portoient des bandouillères. La frayeur nous saisit, nous voulions nous détourner du chemin pour nous enfoncer dans le bois, mais nous crûmes qu'ils nous avoient apperçus et qu'ils nous prendroient pour des voleurs, si nous nous enfuyons, nous marchâmes droit à eux, sans faire semblant de rien; dès que nous fûmes approchés, ils nous crièrent *Arrête*. La peur redoubla, nous pâlîmes et nous tremblâmes comme la feuille agitée par le vent; ils nous demandèrent qui nous étions et où nous allions. Nous répondîmes presque sans savoir ce que nous disions que nous étions des fraters, c'est ainsi qu'on appelloit les garçons barbiers, et que nous allions à Salins pour y exercer notre profession. Cela n'est pas vrai, répondit l'un d'eux, vous

mentez, vous êtes des Huguenots qui voulez sortir du Royaume; en même tems il mit pied à terre et il nous fouilla. Il ne trouva aucun rasoir sur nous, mais bien des petits pseaumes, que nous avions imprudemment gardés, il nous prit quelque argent et du gallon que nous avions dans les poches, il nous tâta à la ceinture des culottes, mais il ne s'avisa pas de me tatter à l'endroit où étoient mes louis d'or.

Après quoi il haussa la voix et dit à ses camerades : ne vous avois-je pas bien dit messieurs, que ce sont des Huguenots, en voilà [la preuve] incontestable, ajouta-t-il en montrant les petits pseaumes. Les uns crioient, qu'on les fasse pendre, les autres, qu'on les mène en galère, les autres, qu'on les attache à la queue d'un cheval. Nous les supplions très instament de ne pas nous maltraiter, leur promettant de les suivre volontairement par tout où ils nous voudroient conduire.

Sur ces entrefaites l'officier de la trouppe qui étoit demeuré en arrière, arriva. Qu'avez-vous là, messieurs, leur dit-il, en nous voyant au milieu d'eux? Monsieur, répondirent-ils, ce sont des Huguenots qui veulent sortir de France, vous savez que cela est deffendu sous peine de la corde ou des galères. Nous les en empêcherons bien, leur dit-il, en même temps il nous fit rendre ce qu'on nous avoit pris, il nous tira à part et nous dit, mes enfans retournez vous-en chés vous, car il est impossible que vous alliez plus loin sans être pris, puis qu'un autre corps de nos troupes nous suit de près, suivez-moi à petits pas, que Dieu vous conduise. En même temps il piqua son cheval et rejoignit sa compagnie qui ne murmura pas en voyant que nous revenions sur nos pas.

La bonne Providence nous suscita ce charitable et généreux officier pour nous tirer de ce grand danger; nous le perdîmes incessament de vüe, après quoi nous nous reposâmes sous un arbre et nous consultâmes ensemble sur le parti que nous prendrions. Nous résolumes de nous en retourner à Auxone chés notre hôte qui se réjouit en nous revoyant, parce que sans doute notre retour dissipa les soupçons qu'il avoit conçus que nous voulions sortir de France.

Cependant dès le lendemain j'écrivis secrètement par la poste à mon père qui étoit à Berne, qu'il me seroit impossible de le rejoindre, s'il n'avoit pas la bonté de m'envoyer un guide qui connût parfaitement la carte du païs. Au bout de huit jours il en arriva un avec une lettre qu'il avoit mise entre les deux semelles d'un de ses soulliers. Je la lus avec une joie inexprimable, nous prîmes nos mesures pour nous mettre en chemin dès ce jour-là à l'entrée de la nuit. Il usa de tant d'adresse que notre hôte ne s'apperçut de rien, il nous fit marcher dans des sentiers détournés à travers les montagnes et les forêts jusqu'à ce que nous arrivassions à une petite ville appellée Arbois, où il y a d'excellent vin. Notre

suisse était connû, il s'en donna à cœur joie et s'enivra comme une grive; cela nous mit dans une peine extrême, craignant qu'il nous fît égarer ou qu'il nous découvrît. Cependant il nous conduisit sûrement, en chancelant à chaque pas; les vapeurs se dissipèrent bientôt et il revint dans son état naturel. Nous n'osions pas lui faire le moindre reproche de peur qu'il nous quittât.

La nuit suivante il faisait si obscur que nous ne nous voyions plus les uns les autres; nous approchâmes insensiblement et en tâtonnant du bord d'une rivière qu'on appelle la Doux[1]. C'est là que notre guide nous déclara qu'il n'y avoit pas d'autre ressource pour nous sauver que de nous dépouiller et de passer cette rivière à la nage; pour nous y encourager, il s'offrit de porter nos hardes sur la tête et de nous précéder. Je lui dis que je ne savois pas nager, et que, périr pour périr, j'aimois mieux qu'on me prît, qu'on m'amenàt en galère ou qu'on me pendît que d'être homicide de moi-même. Voyant le danger éminent où il vouloit m'exposer, mon camarade qui savoit nager étoit résolu de le suivre. A la bonne heure, dis-je, qu'on me laisse, Dieu prendra soin de moi.

Notre guide rêva quelque tems, ensuite il s'avança vers un pont qui était à portée de mousquet de là; il y avoit au bout un corps de garde de 15 à 20 hommes et la sentinelle en dehors, qui alloit et venoit. Après avoir examiné de près autant que l'obscurité le pouvoit permettre, il revient sur ses pas pour nous dire à l'oreille qu'il falloit se déchausser, le suivre en nous tenant les uns aux autres par le pan du juste au corps, sans faire le moindre bruit, sans souffler. Nous marchâmes de cette manière d'un bout du pont à l'autre bout où étoit le corps de garde, nous en passâmes tout proche, nous entendîmes les soldats qui jouoient et qui se querelloient, la sentinelle regardoit par la fenêtre pour voir ce qui se passoit. Cette rencontre qui sembloit un effet du hazard, facilita notre sortie du royaume. A peine eûmes-nous fait 400 pas après avoir passé le pont, que nous montâmes une petite colline. Courage mes enfans, nous dit notre guide, nous voilà en sûreté, genoux à terre, rendés grâce à Dieu de votre délivrance; nous le fîmes de bon cœur!

J'ai toujours regardé cette sortie comme une direction toute particulière de la Providence divine, soit que le soldat qui étoit en sentinelle, se fût oublié jusqu'à quitter son poste, soit que le guide lui eût auparavant parlé, et lui eût donné de l'argent pour faire semblant de ne pas nous apercevoir. Notre sortie de France étoit d'autant plus admirable, qu'elle se fit aux dépens du roi ou du moins aux dépens des hôtes que nous eûmes dans notre route, qui étoient catholiques romains, ennemis jurés de notre sainte religion, et que ceux qui étoient établis pour garder les

1. Le Doubs.

frontières nous laissèrent un libre passage par mégarde ou par un vil intérêt.

Quoiqu'il en soit, nous nous reposâmes tout un jour dans la première auberge que nous rencontrâmes en Suisse parce que nous étions fort fatigués et que nous avions les pieds presque tout écorchés. Après que nous eûmes repris courage, nous nous rendîmes à petites journées à Neufchâtel. C'est là que mon père m'attendoit avec une grande impatience. Il fut bien surpris de me voir avec un camarade qui lui étoit inconnu et dont je me séparois alors, sans avoir sçû du depuis ce qu'il étoit devenu.

Je continuois le jour suivant avec mon père ma route du côté de Berne; nous y arrivâmes heureusement le 12 d'octobre 1686, au grand contentement de ma mère qui étoit aussi inquiette pour mon père que pour moi, quoiqu'il ne courût pas les mêmes risques.

La joie étoit fort imparfaite, tandis que mes sœurs étoient encore en France en danger d'être enfermé[es] dans un couvent ou élevé[es] dans le papisme. C'est pourquoi mes parents mirent tout en œuvre pour les en tirer. Ils y réussirent par le moyen d'un guide qu'il fallut payer grassement. Ces pauvres filles, après avoir échapé à bien des dangers et essuyé de grandes fatigues, arrivèrent en Suisse et allèrent loger près de Morges chés un réfugié de notre connoissance. La nuit, lorsqu'elles dormoient profondément, des voleurs entrèrent dans leur chambre par la fenêtre et leur enlevèrent tout ce qu'elles avoient apporté, jusqu'à leurs habits. Quelques personnes charitables leur en prêtèrent, et elles arrivèrent à Berne dans ce triste équipage.

(*A suivre*).

LA TOUR DE CONSTANCE

LETTRE INÉDITE D'UNE PRISONNIÈRE, LA VEUVE FRISOL

(10 septembre 1740).

Les lettres écrites de la fameuse tour d'Aigues-Mortes ne sont pas nombreuses. Aussi nous faisons-nous un devoir de publier dans ce recueil toutes celles qui ont échappé à la destruction. Celle-ci a été remise à mon collègue M. Trial, après une prédication faite par lui à Saint-Césaire, à la dernière fête de la Réformation; la famille Anjelras la conservait précieusement parmi ses papiers de famille : ce sont là, en effet, des titres de noblesse qui en valent bien d'autres.

Grâce aux documents qu'a laissés notre toujours regretté Charles Sagnier et que je dois à l'obligeance bien connue de son frère Louis, il m'a été facile de trouver dans quelles circonstances, quel jour et par qui, la prisonnière, veuve Frisol, avait été arrêtée et condamnée. Le jugement, signé *de Bernage*, est du 3 novembre 1727.

Cet intendant de Languedoc a été le digne successeur de Basville. Celui-ci, au moment de quitter sa vice-royauté de Montpellier, avait eu soin de faire connaître à celui qui devait le remplacer l'esprit de la province et l'art de la gouverner. Il écrivit à son intention des *Mémoires secrets* qui ne devaient pas être livrés à l'impression, et qui par cela même sont autrement précieux que ses *Mémoires de Languedoc*, écrits en 1697, sur la demande du duc de Bourgogne. Ils ont été récemment imprimés dans les *Chroniques de Languedoc* (Montpellier, 1877)[1]. Ils nous donnent les *novissima verba*, le testament d'état d'un personnage qui, pendant trente-trois ans, de 1685 à 1718, a exercé un pouvoir souverain dans cette grande province, peuplée de protestants. Il paraît inquiet du jugement de ses contemporains, et sa réputation d'habileté est intéressée à ce qu'il ne soit rien innové dans la conduite des affaires. Plus que jamais il veut que son successeur soit implacable comme lui. Il reconnaît que le pays n'est pas complètement pacifié et qu'il faudrait peu de chose pour provoquer une nouvelle révolte. Il recommande donc une surveillance très active sur les nouveaux convertis; et pour assurer leur obéissance, il indique les moyens suivants : Ne souffrir aucune assemblée, prendre les prédicants et les juger avec la dernière rigueur, désarmer le pays exactement, n'y souffrir aucun étranger qui ne soit connu et approuvé.

Son successeur, de Bernage, suivit scrupuleusement ces conseils. Quelques jours après avoir pris possession de l'intendance, il écrivit, de Montpellier, 11 mai 1718, une lettre à M. de Préfosse, brigadier des armées du roi, colonel d'infanterie commandant à Uzès, pour le supplier « de faire connoître dans toute l'étendue du canton où il sert, que le changement d'intendant n'en apportera aucun à tout ce qui s'est fait jusqu'alors sur ce sujet, et que suivant les ordres que lui, de Bernage, a reçus, non seulement il ne veillera pas

1. A la fin du tome III, avec pagination à part. Ces *Chroniques* sont publiées sous la direction de M. de La Pijardière, archiviste de l'Hérault.

avec moins d'exactitude sur les contraventions que les nouveaux convertis pourroient commettre aux ordonnances et règlemens de Sa Majesté, mais qu'il recourroit avec plus de sévérité que jamais à la punition des premières où ils tomberoient, particulièrement sur les assemblées, qu'on doit toujours regarder comme la plus pernicieuse de toutes les désobéissances, parce qu'elles sont la semence des troubles[1] ».

C'est à cette cruelle « exactitude » du nouvel intendant qu'il faut attribuer la surprise de l'assemblée de la *Grotte des Fées*, près de Nîmes, dans la nuit du 14 au 15 janvier 1720 : les conséquences, on le sait, en furent horribles[2].

Sept ans plus tard, le dimanche 5 octobre 1727, surprise d'une autre assemblée au quartier ou vallon de Valdegour, dans une vigne, à demi-lieue environ de Nîmes et un quart de lieue de Saint-Césaire.

L'assemblée surprise ne devait pas être très nombreuse, car elle se tenait dans une hutte bâtie en pierre sèche, vulgairement appelée *capitèle*, qui n'avait que quelques pieds carrés.

Par jugement du 3 novembre 1727, il y eut trois condamnations aux galères, trois Nîmois : Jean Figuier, cardeur de laine, Antoine Colomb, ouvrier en bas, Jean Devèze, aussi ouvrier en bas; et quatre condamnations à la tour de Constance : Jeanne Guirard, veuve de Jean Lombard, Marie Robert, veuve de Frisol Jac, Madeleine Chauvidan, femme de Jaques Lombard, et Claudine Lombard : toutes les quatre de Saint-Césaire.

Les noms des trois forçats pour la foi étaient connus, mais aucune des trois femmes de Saint-Césaire qui furent condamnées à la même peine que la veuve Frisol, ne figure sur les listes connues des prisonnières de la tour de Constance. Ce sont des noms nouveaux à ajouter au martyrologe protestant.

1. Nous avons publié cette lettre dans les *Mémoires* de l'académie de Nîmes, 1889 : *le Maréchal de Montrevel, quelques lettres inédites*. Page 42 du tirage à part.

2. Antoine Court les a racontées dans un petit écrit dont on ne connait que deux exemplaires, à la Bibliothèque de l'Arsenal et à celle de la *Société d'Hist. du Prot.*, à Paris. Notre ami Ch. Sagnier en avait fait prendre copie en vue d'une future publication, et il l'avait enrichie, avec sa compétence habituelle, de nombreuses pièces inédites relatives à ce douloureux épisode de notre histoire protestante. L'œuvre paraîtra bientôt, avec une préface de M. Jules Bonnet.

La veuve Frisol n'a pas elle-même tenu la plume, mais bien Marie Durand, la célèbre correspondante de Rabaut : c'est donc un intérêt nouveau qui s'attache à cette lettre. La veuve Frisol recommande à son fils, François Frisol, « de vivre bien d'accord avec sa femme » (Marie Isnard) : « Il n'y a rien de plus agréable à Dieu que la concorde », dit-elle.

La recommandation fut entendue, car un autre document qui se trouve dans la même famille Angelras, de Saint-Césaire, nous apprend qu'un fils naquit aux jeunes époux, le 16 septembre 1745; le baptême fut administré par Paul Rabaut, le 9 octobre de la même année.

La veuve Frisol ne sortit de la tour qu'en 1768, âgée de 76 ans; elle y était donc restée quarante et un ans.

Nous donnons ci-après les pièces officielles, qui sont aux archives de l'Hérault, C. 198, où Charles Sagnier les avait copiées.

Charles Dardier.

Interrogatoires du mardy 7 *octobre* 1727.

Avons mandé venir des prisons de la citadelle dans la chambre du concierge, l'accusée cy après nommée laquelle après avoir prêté serment les mains sur les saints Evangiles, a promis dire la vérité.

Interrogée de son nom, surnom, âge, qualité et demeure, depuis quel tems elle est prisonnière et pour quel sujet,

A répondu se nommer Marie Robert, veuve de Frijol Jac, habitante du lieu de Saint-Cézaire, âgée de 35 ans, prisonnière depuis dimanche dernier au soir, ne sachant pour quel sujet elle a été arrêtée.

Interrogée d'où est-ce qu'elle venoit, et où est-ce qu'elle alloit lorsqu'elle fut arrêtée,

A répondu qu'elle venoit du lieu de Saint-Cezaire et qu'elle alloit dans les vignes pour tacher d'y trouver quelques grappes de raisins et quelques figues.

Interrogée quelle est la religion dont elle fait profession,

A répondu qu'elle est née de parens huguenots, mais qu'elle va quelquefois à l'église, au prosne et au sermon, et qu'elle iroit à la messe si elle en avoit le tems.

Interrogée si lorsqu'elle fut arrestée, elle et les autres femmes avec qui elle fut arrestée ne venoient d'une assemblée de nouveaux convertis qui se tenoit le jour qu'elle fut arrestée dans un terroir près du lieu de Saint-Cezaire appelé Valdegour,

A répondu qu'elle n'a eu aucune connaissance de l'assemblée dont nous luy parlons, et que lorsqu'elle fut arrestée avec trois autres femmes de Saint-Cezaire, prisonnières avec elles, elles alloient toutes ensemble chercher des figues et des raisins.

Luy avons représenté qu'elle ne disoit pas la vérité et que nous ne pouvions douter qu'elle n'eut été à ladite assemblée et l'avons interpellée de nous déclarer quels sont ceux qu'elle y a reconnus et ce qui s'y est passé,

A répondu qu'elle n'avoit certainement pas été à ladite assemblée, et que par conséquent elle ne pouvoit sçavoir ce qui s'y étoit passé.

Lecture faite de la présente réponse, elle y a persisté, et a dit ne sçavoir signer.

Signés : NOVY sub. DARLHAC greff.

Interrogatoires du mardy septième octobre mille sept cens vingt sept.

Avons mandé venir des prisons de la citadelle dans la chambre du concierge l'accusée cy après nommée, laquelle après avoir prêté serment la main mise sur les saints Evangiles, a promis dire la vérité.

Interrogée de son nom, surnom, âge, qualité et demeure, depuis quel tems elle est prisonnière, et pour quel sujet, et si elle est nouvelle catholique,

A répondu se nommer Jeanne Guirard, veuve de Jean Lombard, travailleur de terre, habitante du lieu de Saint-Cezaire, nouvelle catholique âgée de 55 ans environ, prisonnière depuis dimanche au soir ne sachant pour quel sujet.

Interrogée d'où elle venoit lorsqu'elle fut arrettée,

A répondu qu'elle venoit du lieu de Saint-Cezaire et qu'elle alloit avec Claudine Lombard, sa fille, la nommée Lombard, et la veuve de Frizoljac, dans les vignes pour y ramasser des figues.

Interrogée si elle et les femmes qui étoient avec elles ne revenoient d'une assemblée de nouveaux convertis qui s'étoit tenue auprès de Saint-Cézaire, dans un vallon appelé Valdegour, lorsqu'elles furent arrestées,

A répondu et denié, et dit que lorsqu'elle fut arrestée, il n'y avoit qu'un moment qu'elle étoit sortie de Saint-Cezaire et qu'elle ne sçavoit ce que c'étoit que l'assemblée dont nous luy parlons.

Exhortée à mieux dire la vérité, a répondu l'avoir dite.

Lecture faite de la présente réponse, elle y a persisté et a dit ne sçavoir signer.

Signés : NOVY sub. DARLHAC greff.

Résultat de la procédure faitte contre les accusés de l'assemblée tenue près de Nismes, au nombre de neuf, dont quatre hommes et cinq femmes ou filles.

Jeanne Gueirard, veuve de Jean Lombard, habitant de Saint-Cezaire, âgée de 55 ans.

Par son interrogatoire elle prétend qu'elle alloit avec Claudine Lombard sa fille, la nommée Lombard et la veuve Frijoljac dans les vignes pour ramasser des figues, et qu'elles ne sçavoient ce que c'étoit que l'assemblée.

Guillaume Jasot, dit la Violette, premier témoin de la continuation d'information, soutient l'avoir arrestée en fuyant.

Les troisième et quatrième témoins luy soutiennent la même chose, elle en convient, mais ajoute qu'elle ne fuyoit pas.

Marie Robert veuve de Frijoljac de Saint-Cezaire agée de 35 ans,

Prétend que lorsqu'elle fut arrestée avec trois autres femmes elles alloient chercher des figues et des raisins, et qu'elle n'a point été en lad. assemblée.

Les témoins l'ont reconnue pour l'avoir arrestée en fuyant comme la précédente.

De par le Roy, jugement du 3e novembre 1727. Rendu contre les nommez Jean Figuier, Antoine Colomb, Jean Deveze, et autres, pour avoir assisté à l'assemblée qui s'est tenüe dans la Hute appellée vulgairement capitele, territoire de Nismes.

Louis-Basile de Bernage, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, Vaux, Chassy et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son Hôtel, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, intendant de justice, police et finances en la province de Languedoc.

Veu l'ordonnance du Roy du 11 septembre 1726, portant que le procès sera incessamment fait et parfait à tous et un chacun des sujets de Sa Majesté de cette province, de quelque état et qualité qu'ils soient, lesquels se sont trouvez ou se trouveront ci-après dans des assemblées illicites, et que ceux et celles des coupables qui ont été, ou seront pris en flagrant délit, seront condamnez aux peines portées par l'Édit du mois d'octobre 1685. La déclaration du 1er juillet 1686. L'ordonnance du 12 mars 1689. La déclaration du 13 décembre 1698, et celle du 14 may 1724. Et qu'à l'égard de ceux qui n'auront pu être arrêtez sur-le-champ, mais lesquels on sçaura néanmoins avoir assisté auxdites assemblées, que par les ordres du commandant en ladite province, et en son absence

par ceux de l'intendant ou commissaire départi, ils seront envoyés incontinent et sans aucune forme ni figure de procès sur les galères de Sa Majesté, pour y servir comme forçats pendant leur vie, et les femmes recluses à perpétuité dans les lieux qui seront ordonnez; l'information faite en conséquence de nos ordres, par le sieur Novy, notre subdélégué au diocèse de Nîmes, le 6 du mois dernier contre les coupables de l'assemblée des nouveaux convertis, qui s'est tenüe le 5 dudit mois, dans une hute battie à pierre seiche, appelée vulgairement Capitele, et autour d'icelle, située à l'extrémité de la vigne appartenant au nommé Conord, quartier de Valdegour, terroir et environ demie lieüe de distance de ladite ville de Nimes, et d'un quart de lieüe du village de Saint-Cezaire; les interrogatoires de Jean Figuier, cardeur de laine, Antoine Colomb, ouvrier en bas, Jean Deveze, aussi ouvrier en bas, tous trois habitans de ladite ville de Nimes, du 7 dudit mois d'octobre; autres interrogatoires d'Anne Brueisse, veuve de Jean Bourely, jardinier, habitante de ladite ville de Nimes, de Jeanne Guérard, veuve de Jean Lombard, Marie Robert, veuve de Frijoljac, Magdelaine Chauvidan, femme de Jacques Lombard travailleur de terre et de Claudine Lombard, fille de feu Jean Lombard, âgée de seize ans, toutes quatre habitantes dudit Saint-Cezaire, du même jour 7 octobre; notre ordonnance, du 11 dudit mois, portant que ladite information sera continuée par ledit sieur Novy, tant contre les accusez, ci-dessus dénommez, que contre Claude Combes et autres que l'on pourra découvrir avoir assisté à ladite assemblée, que les témoins seront ensuite recolez et confrontez aux accusez, et lesdits accusez les uns aux autres, et que par ledit sieur Novy, il sera dressé un procès verbal du lieu où ladite assemblée a été tenüe; continuation d'information des 14 et 18 dudit mois; interrogatoire de Claude Combes, âgé de 73 ans, tafetassier, habitant de ladite ville de Nimes, dudit jour 14 dudit mois; procès-verbal de descente dudit sieur Novy, du 15 dudit mois, recolement et témoins du 18, autre recolement de Jean Deveze et Jean Figuier en leur réponse du 20 dudit; confrontations des témoins aux accusez les 18, 20 et 21 dudit mois; autres confrontations des accusez les uns aux autres des 20 et 21 dudit : Et après avoir entendu tous lesdits accusez à leur dernier interrogatoire.

Nous, intendant et commissaire susdit, avons déclaré et déclarons les dits Jean Figuier, Antoine Colomb, Jean Deveze, Claudine Lombard, Jeanne Guérard, veuve de Jean Lombard, Marie Robert, veuve de Frizoljaq, et Magdelaine Chauvidan, femme de Jacques Lombard, düement atteints et convaincus d'avoir assisté à l'assemblée qui s'est tenue le 5 du mois d'octobre dernier, dans la hute battie à pierre seiche, appelée vulgairement Capitele, et autour d'icelle située à l'extrémité de la vigne

appartenant au nommé Conord, quartier de Valdegour, terroir de Nîmes, Ce faisant, ordonnons que ledit Figuier, Colomb et Deveze seront conduits aux galères de Sa Majesté, pour y servir comme forçats, pendant leur vie, et lesdites Jeanne Guérard, veuve de Jean Lombard, Marie Robert, veuve de Frizoljaq, Magdelaine Chauvidan et Claudine Lombard, recluses à perpétuité dans la tour de Constance, leurs biens acquis et confisquez au profit de Sa Majesté, distraction préalablement faite des frais des procédures, et de la troisième partie d'iceux pour leurs femmes et enfans si aucun desdits condamnez en ont; et à l'égard d'Anne Brueisse, veuve de Jean Borely, nous ordonnons qu'il sera plus amplement informé contre elle dans le délai de trois mois, pendant lequel elle tiendra prison; et à l'égard dudit Claude Combes, nous ordonnons qu'il sera pareillement informé contre lui dans le délai de trois mois, et cependant qu'il sera élargi. Ordonnons en outre, que ladite hute sera incessamment rasée et démolie jusqu'aux fondemens sans pouvoir être rétablie, à la diligence dudit sieur Novy, qui en dressera procès-verbal; Et sera notre présent jugement exécuté, nonobstant oppositions et appellations quelconques, et sans y différer.

Fait à Nîmes, le 3 novembre 1727.

Signé : De Bernage.

M. de Saint-Florentin, ce 4 novembre 1727.

J'ay eu l'honneur de vous rendre compte de l'assemblée qui s'est tenue dans le terroir de Nîmes, le 5 du mois passé et des ordres que j'avois donnés à mon subdélégué d'en informer, sur la procédure je rendis hier le jugement dont la copie est ci-jointe, par lequel Jean Figuier, Antoine Colomb et Jean Devese ont été condamnés aux galères, Jeanne Guirard veuve de Jean Lombard, Marie Robert veuve de Frisol Jac, Magdelaine Chauvidan, femme de Jacques Lombard et Claudine Lombard, a estre recluses à perpétuité dans la tour de Constance, avec la confiscation de leurs biens. Anne Brueisse veuve de Jean Borelly qui avoit aussi esté arrêtée par le détachement, mais après les autres femmes et dans un lieu plus éloigné de celuy où l'assemblée s'est tenue, ne m'a paru dans le cas d'essuyer le même sort. J'ay ordonné qu'il sera plus amplement informé contre elle dans trois mois, pendant lequel temps elle tiendra prison; et à l'égard de Claude Combes qui fust arrêté deux jours après l'assemblée comme soubçonné d'y avoir assisté, n'y ayant aucune preuve contre luy, j'ay pareillement ordonné qu'il sera informé dans le même délay et qu'il sera élargy, il est septuagénaire et l'on m'assura hier étant à Nismes, que quoyqu'il soit mauvais converty, il ne s'est point exposé à s'attirer aucun

reproche. J'espère que cet exemple contiendra ceux qui estoient disposés de faire de pareilles assemblées.

Je suis, etc.,

(sans signature) [DE BERNAGE].

La présante soit rend[ue] à François Jaq cordoni[er] à Saint-Suzère.

A la tour de Constance ce 10 septembre 1740.

Mon fils,

Ce deux lignes son pour vous aprandre letat de ma santé quelle et fort bonne dieu merci. Je souhaite que la presante vous trouve de même. Je vous recommande de vi[vre bien] dacord avec votre Epouse et votre beaupère ne vous chagrinés pas les uns les autres donné moi cette satisfation vous ne viendré pas qu[e] lorsque je vous l'envoyerai parce que l[e] tems sera plus favorable je prie votre épouse de vivre en paix avec vous car il ni a rien de plus agréable à Dieu que la concorde je prie votre beaupère davoir soin de tous les deux de vous donner des bons conseil faite lui bien mes complimens et à toute sa famille j'embrasse tendrement votre chere épouse et vous mon fils qui suis votre bonne mère.

LA VEUVE FRISOL.

Donné moi de vos nouvelle et si vous avez été à Uzès.

Ce jourdhui troisième octobre mille sept cens quarante cinq, j'ai administré le sacrement du bâteme à Jaques Frisol, né le seizième septembre précédent, fils légitime de François Frisol, tisserand, et de Marie Inard mariés h[abit]ans au lieu de Saint Cesaire dioceze de Nîmes. Le parrain a été Jacques Inard, et la marraine Catherine Ponton.

PAUL RABAUT, pasteur.

BIBLIOGRAPHIE

COURT DE GEBELIN

NOTICE SUR SA VIE ET SES ECRITS

Avec notes et pièces justificatives,

par CH. DARDIER[1].

L'Académie de Nîmes a d'illustres origines et s'en montre digne par les remarquables travaux qu'elle publie, chaque année, dans

1. Nîmes, F. Chastanier, 1890, 82 pages, in-8°, tiré à 50 exemplaires seulement. — Pour se rendre compte de l'influence exercée par Court de Gebelin

ses Mémoires. Ses séances annuellés sont une vraie fête. Celle du 7 juin dernier, tenue dans la chapelle de l'ancien lycée, devant un brillant auditoire, a offert un intérêt exceptionnel au point de vue protestant. Le discours d'ouverture, prononcé par M. le pasteur Dardier, président de l'année, était consacré à un savant nîmois, qui fut un grand huguenot, Court de Gebelin, fils d'Antoine Court, le célèbre restaurateur du protestantisme au siècle dernier.

Ce sujet, traité avec autant d'érudition que de tact et de goût par M. Dardier, lui a fourni la matière des plus heureux développements et a obtenu un vif succès. Ce n'était que justice. L'académie, ainsi que le public, étaient visiblement charmés de faire plus ample connaissance avec un personnage dont le nom, récemment inscrit sur une rue de sa ville natale, rappelle seulement aux plus doctes de grands travaux qui firent époque dans la science, et de hautes vertus trop oubliées de la génération actuelle. Nul ne pouvait mieux en évoquer le souvenir que le savant éditeur de la correspondance de Paul Rabaut, si familier avec les collections épistolaires du temps, et pour qui les papiers de Charles de Végobre conservés à Genève n'ont plus de secrets. Peut-être est-il permis de regretter que, réduit par des exigences académiques parfois excessives à un petit nombre de pages, M. Dardier ait dû reléguer dans un appendice, qui forme lui-même une très agréable lecture, des documents de rare valeur dont la place était marquée dans la notice proprement dite. Cette notice n'en est pas moins complète, dans son extrême concision. C'est une esquisse, mais de main de maître, qui vaut un portrait achevé et nous en fournit déjà les éléments.

Deux traits caractérisent Gebelin : un savoir extraordinaire pour l'époque, qui lui a permis d'écrire « un ouvrage d'une vaste érudition et d'une vigueur systématique poussée presque jusqu'au génie[1] », et un dévouement absolu à la cause des Eglises réformées que son père avait si vaillamment servies durant quarante ans, en France et à l'étranger. Le succès même de son grand ouvrage, *le Monde primitif*, devait, en augmentant son crédit, rendre plus efficaces ses démarches en faveur des Eglises qui ne le payèrent que d'ingratitude. Il n'en demeura pas moins dévoué à leur cause jusqu'au dernier soupir. « Je ne me suis jeté, dit-il, dans les recherches immenses dont je m'occupe, que lorsque les Eglises m'ont abandonné. Je ne me suis

sur certains pasteurs, on peut lire la thèse de M. G. Roullet sur *Ch.-Et.-Fréd. Moulinié* (1757-1836), Genève, 1890, in-8° de 95 pages, complétée par un article de M. Dardier dans le *Protestant* du 16 août 1890. (*Réd.*)

1. Ed. Sayous, *Encyclopédie des Sciences religieuses*, t. III, p. 455.

livré à ces études que dans l'espérance de leur devenir plus utile. Je n'ai connu les grands, je n'ai été dans les audiences des ministres, je n'ai mis en œuvre le peu de crédit que je puis avoir que pour elles, jamais pour moi; mes livres me suffisant, ces livres auxquels je dois tout. » Comme son père il put dire : « Jérusalem, si jamais je t'oublie, que ma droite s'oublie elle-même ! »

C'est dans la notice de M. Dardier qu'il faut lire ses rapports avec le célèbre Mesmer, qui adoucit pour lui les souffrances d'une cruelle maladie, et parut même quelque temps lui avoir procuré la guérison. Il mourut à Paris le 13 mai 1784, et les regrets unanimes qu'inspira sa mort furent le plus bel hommage rendu à sa mémoire.

Les pages suivantes, empruntées à la notice de M. Dardier et à l'appendice dont elle est suivie, montrent l'action secourable de Court de Gebelin s'exerçant, sous toutes les formes, au profit de ses coreligionnaires. Elle fut singulièrement facilitée par le succès du livre qui avait fondé sa réputation dans le monde savant et lui ouvrit bien des portes dans le monde officiel[1] :

Des juges compétents avaient estimé l'œuvre à son prix. *Le Monde primitif,* en effet, est « un monument d'érudition dont quelques erreurs de détail ne doivent pas nous faire méconnaître la valeur. L'ensemble de ces travaux a jeté un jour immense sur l'antiquité et servi de point de départ à ceux qui, depuis, sont parvenus à arracher une plus grande partie du voile qui couvre les époques fabuleuses[2] ». Il avait deviné que toutes les langues de l'Europe sont sœurs; et sans avoir connu la langue sanscrite, sœur aînée de celles qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de langues indo-européennes, il les rattachait toutes, par voie d'évolution phonétique, à une mère commune, comme les branches d'un arbre ramifié à l'infini partent cependant d'un tronc unique[3]. Seulement, il croyait avoir découvert cette

1. Voici le titre complet de cet ouvrage : *le Monde primitif analysé et comparé avec le Monde moderne considéré dans l'histoire civile, religieuse et allégorique du calendrier ou almanach,* Paris 1773-1784, 9 volumes in-4°. On peut consulter pour les diverses parties de ce monument la note 38 de la brochure de M. Dardier et la *France protestante,* 2e éd., IV, 819.

2. *Encyclopédie du* XIXe *siècle,* t. XIII, 1881.

3. Nous renvoyons, pour l'exposition de la méthode de Gebelin, au résumé substantiel et très clair qu'en a fait son meilleur élève, Rabaut Saint-Étienne : *Lettre sur la vie et les écrits de Court de G.* Cette *Lettre* a été réimprimée dans les *Œuvres de Rabaut Saint-Étienne,* éd. Collin de Plancy, 1826, II, 253

langue primitive, tandis que nos derniers linguistes modernes la cherchent encore et désespèrent de la trouver[1].

S'élevant à des considérations plus hautes, Gebelin tirait de ces découvertes la consolante conclusion que tous les peuples avaient entre eux quelque degré de parenté, et il se flattait de nous ramener tous à la fraternité universelle. Belle et sainte utopie que nous rêvons encore, mais dont la réalisation est réservée certainement à nos arrière-neveux.

A chaque nouveau volume, les plus flatteurs encouragements étaient prodigués à l'auteur. Le gouvernement français lui demanda une grammaire en trois langues, française, latine et allemande. Un corps considérable lui en demanda une autre française, latine et grecque. L'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, fut au nombre des souscripteurs, ce dont se réjouit naturellement Gebelin, cet exemple devant entraîner ceux qui pensaient, à tort, que son ouvrage devait être infecté de philosophisme et sentir l'hérésie. Le roi souscrivit pour cent exemplaires; et les ministres, les grands seigneurs, les intendants, en général hommes de goût et de lettres, suivirent le mouvement et se firent honneur d'entrer en correspondance avec l'auteur. Le garde des sceaux, Hue Miroménil, le nomma censeur royal, sans qu'il y eût jamais pensé. Enfin l'Académie française, deux années de suite, sans aucune sollicitation de sa part et aux applaudissements de la cour et de la ville, lui décerna l'une de ses plus belles couronnes; son secrétaire perpétuel, d'Alembert, lui annonça cette distinction dans les termes les plus élogieux.

Il arrivait donc enfin au but que son ambition et son cœur s'étaient proposé : il était en position de faire du bien à ses frères en la foi, et particulièrement aux pasteurs, toujours sous le coup des édits de proscription. Il continuait ainsi, dans des conditions excellentes, l'œuvre de réparation à laquelle son vénéré père s'était voué. Dans le nombre de ses lecteurs, devenus bien vite ses protecteurs et ses amis, il comptait (il nous le dit lui-même) « ce que la France avait de plus illustre par le rang et par les connaissances ».

Grâce à de tels patronages, on l'écoutait en haut lieu avec une sorte de déférence. Que de coups terribles ainsi détournés ! Que de

1. Voy. *Origine et Philosophie du langage ou principes de linguistique indo-européenne*, par Paul Regnaud, Paris, Fischbacher, 1888.

foyers reconstitués! de prisons ouvertes! de souffrances adoucies J'ai les mains pleines de détails à ce sujet. Les gouvernants savaient bien qu'il ne sollicitait jamais pour lui; aussi, avant qu'il eût ouvert la bouche, lui demandaient-ils de quels malheureux il venait plaider la cause. Un jour, dans les salons de l'Œil-de-Bœuf, le ministre Bertin, le rencontrant, lui donna du chapeau sur les doigts et lui dit le sourire aux lèvres : « Ah ! vous devenez courtisan ! » Oui, il était devenu et il resta jusqu'à la fin courtisan du malheur ; et les courtisans de cette espèce sont si peu nombreux, que nous devons les saluer au passage.

En veut-on des preuves? — Des quelques centaines de lettres inédites de Court de Gebelin, dont j'ai les originaux ou la copie, il n'en est pas une peut-être qui, durant les vingt et un ans de son séjour à Paris, ne parle de démarches faites en faveur de telle province, de telle Église ou de telle personne, compromises pour cause de protestantisme. Je ne puis ici transcrire tous ces détails; j'en choisis trois, relatifs aux deux derniers galériens, au Béarn, aux derniers pasteurs du Désert pourchassés.

Voyons d'abord ce qu'il fit pour la délivrance des malheureux forçats pour la foi.

Lettre du 2 *juin* 74, à Ch. de Végobre. — « J'ai commencé avec M. Eymar [banquier de Marseille, grand admirateur de J.-J. Rousseau] à agir pour la liberté des deux personnes que vous savez. Nous avons vu l'ancien intendant de la marine, de qui je suis beaucoup connu et l'un de mes souscripteurs, qui nous a reçus on ne peut mieux et nous a promis d'appuyer notre demande. Il m'a même donné des renseignements à ce sujet et que nous pouvions parler de sa part. M. Eymar doit être allé en conséquence à Versailles voir une personne que nous avons manquée ici, et j'espère que nous réussirons, et peut-être sans faire aucun sacrifice. Malheureusement M. Eymar est obligé de partir bientôt, et je serai seul. Nombre de contretems trop longs à décrire sont cause que nous n'avons pu commencer plus tôt cette négociation. »

14 *août* 75. — « J'ai parole positive pour la délivrance des deux confesseurs. »

24 *août* 75. — « L'on m'a confirmé de la manière la plus gracieuse la parole donnée pour la liberté des deux confesseurs, et je me flatte que l'exécution en sera peu éloignée. »

30 *septembre* 75. — « N'est-ce pas bien finir le mois de septembre que de vous apprendre que la grâce de nos deux braves confesseurs sur les galères vient d'être accordée par le roi et que M. de Sart[ine] en expédie les ordres? Je l'écris à Marseille et je me félicite d'avoir été l'instrument dont la Providence s'est servie pour faire entendre efficacement leur voix. Ce qui augmente mon plaisir, c'est qu'on s'est empressé de la cour à m'apprendre ce succès, et je ne perds pas un instant pour vous en instruire. »

Les deux confesseurs s'appelaient Paul Achard et Antoine Rialle, l'un et l'autre du diocèse de Die en Dauphiné; ils étaient aux galères depuis plus de trente ans.

Gebelin avait écrit à un autre correspondant (Abraham Chiron, fils d'Etienne, pasteur à Annonay) :

« Mon mémoire en leur faveur a été très bien accueilli et trouvé très bien. On a été aussi touché que surpris d'un tableau dont je l'avois accompagné offrant en raccourci tout ce qu'on a souffert en 1745, année de leur condamnation. On en frémit. Cette année fut terrible. » (15 *août* 75.)

« Vous voyez que, quoique accablé d'affaires et pressé par les miennes propres, je n'abandonne pas les communes, quelque peu que j'aie à m'en louer, ayant été abandonné moi-même bien peu honorablement par tous, hors deux ou trois amis. Dieu, pour m'en consoler, m'a donné des forces nécessaires pour mon livre. Je vais donc toujours mon chemin sans m'embarrasser du passé. » (6 août 74, Archives Sérusclat.)

L'affaire du Béarn fut plus grave. Gebelin, dans la lettre du 2 *juin* 74 déjà citée, nous dira ce dont il s'agissait :

« J'ai eu dès lors une affreuse peur que cette négociation ne fût rompue pour longtemps, obligé d'en commencer une autre dont le sujet me glaçoit d'effroi, et où il falloit vaincre ou mourir. C'était un coup de partie pour qui le remporteroit : par une surprise dont il étoit impossible de se défier, on avoit obtenu un ordre qui alloit remplir d'effroi les provinces méridionales et flétrir ces beaux commencemens qui remplissent de joie et d'espérance la nation entière. Heureusement j'en fus instruit et à temps. Je fis si bien sentir les terribles suites qu'auroit un ordre dont on n'avoit pu sentir les conséquences, que j'ai eu ordre d'écrire qu'il seroit révoqué et non expédié et qu'on fût sage. Ce que j'ai fait. Mes lettres se sont croi-

sées avec une où l'on marquoit que dans ces mêmes lieux le curé d'une ville avoit prêché en chaire que les protestans seroient fort trompés dans leur attente. Il étoit ainsi au fait des ressorts qu'on faisoit jouer ici, et j'en ai d'autres preuves que je ne saurois articuler ici. Je n'écris même de ceci qu'à un petit nombre de personnes, à cause du chagrin qu'on aura d'avoir échoué et qui exige la plus grande circonspection. »

Le terrible coup que Gebelin détourna avait été porté par l'archevêque d'Auch, J.-F. de Montillet. Ce prélat avait écrit directement au nouveau roi pour lui demander qu'on fît revivre les lois contre les protestants de son diocèse, qui s'étaient assemblés dans une grange en vue de prier Dieu en commun pour le rétablissement de la santé du feu roi. Louis XVI, dont la bonne foi avait été surprise, revint sans peine de son premier mouvement; il se fit lire ces lois, les trouva sévères, et dit qu'il fallait les négliger, comme sous son grand-père. Voyez Ath. Coquerel fils, *Voltaire*, p. 171, note.

La troisième circonstance que je veux indiquer, où Gebelin montra tout son dévouement et son courage, fut d'une gravité extrême; car il eut à lutter contre un collègue, un ministre du saint Evangile, fortement appuyé par le pouvoir, et dont la folle ambition et les procédés despotiques ne visaient à rien moins qu'à détruire l'œuvre de restauration si péniblement et si glorieusement poursuivie, depuis soixante-quatre ans, par les deux Antoine Court.

Ce triste conflit, que nous sommes le premier à faire connaître, nous a été révélé par la lecture d'une masse de lettres inédites et de documents que nous avons en main. Nous en donnerons le détail dans le 4e volume des *Lettres de Paul Rabaut* (*à divers*), que nous espérons mettre bientôt sous presse.

Le collègue dont il s'agit s'appelait Jacques-François Armand, et il était chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris. Né à Lausanne, le 5 mars 1736, il était petit-fils d'un réfugié français, Antoine Armand, maître chirurgien du Vigan en Cévennes. Consacré en 1758, il avait été successivement pasteur à Deux-Ponts, dans le Palatinat (1758-1762), à Hanau (1762-64), à Francfort-s.-M. (1764-66), à la Haye (1766-75); envoyé à Paris, en mai 75, pour desservir la chapelle de l'ambassadeur hollandais en qualité de chapelain intérimaire, il devint, le 24 août 1779, chapelain permanent. Les sermons qu'il a publiés prouvent qu'il savait être éloquent; mais

son caractère moral ne fut pas à la hauteur de son intelligence.

Voyant que dans les régions du pouvoir on s'occupait d'améliorer le sort des protestants, il conçut un projet qui, d'après lui, devait satisfaire protestants et catholiques, tout en ôtant au gouvernement les tracas et les ennuis de la question protestante. Voici ce projet en deux mots : Accorder aux protestants ce qu'on ne peut plus décemment leur refuser, l'état civil; et pour adoucir l'opposition que ces faveurs provoqueraient chez les intolérants, réduire les protestants du Nord au culte domestique, et diminuer, au moins de la moitié, les ministres des provinces du Midi. Ainsi, plus d'assemblées religieuses, plus de chants de psaumes, plus de synodes : il prétendait que les protestants les plus sensés ne tenaient pas à cela; il avait raison pour ceux de Paris, dont le zèle laissait tant à désirer. A ces conditions, il promettait de faire lui-même deux fois par an des tournées dans les Églises, pour baptiser les enfants, bénir les mariages, administrer la Sainte Cène. Si la tâche était trop lourde pour lui, il prendrait des aides, suffragants ou vicaires, dont il serait le patriarche, qu'il ferait marcher et payerait à son gré. Si quelques pasteurs refusaient d'entrer dans ses vues, il aurait vite raison de ces mutins par quelques bonnes lettres de cachet; car l'appui et la protection de l'Etat ne lui manqueraient pas, il en avait la promesse formelle. En haut lieu, on le considérait comme « un homme de bien, un zélé citoyen qui ne voulait rien de ce que le roi défendait ». C'était l'opinion de M. de Saint-Romain, premier secrétaire d'Etat de Vergennes. (Arch. du consistoire de Nîmes, L. 12[8], lettre de Gebelin du 5 septembre 81.)

Ce plan, qui paraissait praticable à son auteur, plut au gouvernement, qui, pour sa réalisation, lui laissa carte blanche et mit à sa disposition les lettres de cachet qu'il demandait. Il se mit donc à l'œuvre dès le mois de juin 1779. Il parcourut la principauté de Sedan, le Cambrésis, la Picardie, la Thiérache, la Normandie. A tous il tint le même langage : il était envoyé par la cour pour enjoindre aux protestants de fermer leurs lieux de culte, de chasser tous leurs pasteurs, de n'en avoir pas d'autres que lui, menaçant des rigueurs de la justice pasteurs et fidèles qui oseraient résister. Ces discours, très singuliers dans la bouche d'un ministre du saint Evangile, soulevaient l'indignation des protestants de ces paisibles contrées, et occasionnèrent des scènes d'autant plus fâcheuses

qu'elles pouvaient compromettre les Églises vis-à-vis du gouvernement. Ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient se passer ni du culte public, ni du chant des Psaumes, et qu'ils voulaient garder leurs conducteurs spirituels. Plusieurs de ces derniers furent mis en prison ou exilés par lettres de cachet : Lasagne, de Condé-sur-Noireau dans la Basse-Normandie, Bellanger, Racine, Née, de Picardie, Voulan fils, dit Roche; et beaucoup de fidèles, navrés et aigris, pensèrent à s'expatrier pour échapper aux violences de ce furieux sans vergogne.

Court de Gebelin se borna d'abord à donner des conseils et des consolations à ceux qui étaient ainsi pourchassés. Mais quand il vit qu'après avoir terrorisé les Églises du Nord le sieur Armand s'attaquait à celles de l'Ouest et du Midi, c'est-à-dire que l'œuvre paternelle de relèvement était compromise, il opposa sa poitrine à ses coups et engagea personnellement une lutte à outrance : « Voilà le fourreau jeté », écrit-il à Desmont, le 5 août 81 (Reg. du Consist. de Nîmes, L 12[4]). Il vit les ministres et les secrétaires d'Etat auprès desquels il jouissait d'un certain crédit; il écrivit mémoire sur mémoire, démasquant sans pitié les odieux procédés de celui qu'il traitait de « chevalier d'industrie ». Les pasteurs les plus distingués, les plus influents, pris à partie de la façon la plus brutale et à l'aide d'absurdes calomnies, se joignent bientôt à Gebelin et organisent avec lui la résistance. « C'est un fou et un ambitieux », dira de lui le pasteur de Bordeaux, Desmont (Papiers Rabaut, t. XVI, f° 62, 24 mai 1780). « Son procédé tient de la fureur, » écrira Paul Rabaut au comte de Périgord (*Ibid.*, t. VI, f° 147, 8 mai 1783). La lutte dura trois ou quatre ans, avec une intensité croissante. Le synode du Bas-Languedoc, de 1783, eut à se prononcer, et il donna pleine raison aux trois Rabaut que le sieur Armand avait imprudemment attaqués. Il ne tarda pas, du reste, à se discréditer par ses extravagantes folies. Aussi cupide qu'ambitieux, il fut sur le point d'être destitué pour les extorsions qu'il se permettait à propos des mariages dont on lui demandait la bénédiction. (Lettre de Gebelin, du 5 août 83. *Ibid.*, t. XVII, f° 55.)

Ici encore c'est à Court de Gebelin surtout qu'il faut faire honneur de cette victoire; il était trop bien placé dans l'estime des gouvernants, pour que son témoignage ne fût pas agréé par eux.

« L'homme aux menaces », comme on appelait Armand, fut obligé

de quitter l'ambassade de Hollande et même la Hollande. Il se retira dans son pays natal, et fut pasteur suffragant à Colombier-sur-Morges, en 1796-97 ; il figure comme pasteur à Diesse (Jura Bernois), en 1797-98. Il prêcha à Neufchâtel, le 14 avril 1799, un sermon sur Josué, XXIV, 15, publié sous ce titre : *Sermon sur la nécessité de la religion.* Mais nous n'avons pu connaître ni le lieu, ni la date de sa mort. »

On peut juger par ces notes de l'importance des révélations que tient en réserve M. Dardier. Il en a les mains pleines, mais il ne demande qu'à les ouvrir au profit de la science historique qu'il a tant contribué à enrichir par sa belle publication des *Lettres de Paul Rabaut.* Les tomes III et IV de cette précieuse correspondance sont encore inédits, et contiennent d'inappréciables trésors dont on ne s'aurait trop souhaiter la mise au jour. Nos amis sont avertis. Ils répondront à l'appel de M. Dardier, à la souscription annoncée[1], en lui offrant ainsi la juste récompense de ses travaux si méritoires sur le grand pasteur du Désert. J. B.

CORRESPONDANCE

Horlogers protestants établis à Sedan. — Je réunis, en vue d'une notice bibliographique, des renseignements sur des horlogers huguenots établis à Sedan aux XVIe et XVIIe siècles.

Peut-être possédez-vous, de votre côté, des renseignements quelconques sur ces intéressants artistes, et je vous serais vivement obligé de vouloir bien me les communiquer.

L'un de ces horlogers, *Daniel de La Feuille,* établi dès 1669, a quitté Sedan en novembre 1682. Je pense qu'il s'est retiré à Amsterdam et que c'est lui qui est cité par la *France Protestante* (1re édition, VI, 190 a) comme auteur de deux ouvrages : *Livre nouveau et utile pour les horlogers, peintres, graveurs...* Amst. 1698, — et *Devises et emblèmes choisies, anciennes et modernes...* Amst. 1693.

Je trouve également, dans un catalogue paru récemment, la mention d'un ouvrage intitulé : *Essai d'un dictionnaire contenant la connaissance du monde des sciences universelles, et particulièrement celle des médail-*

1. Voir la circulaire encartée dans ce numéro.

les, des passions, des mœurs, des vertus et des vices, représentés par des figures hyérogliſiques...... par Daniel de La Feuille, Amsterdam, 1700, in-8°.

Connaissez-vous cet ouvrage?

D'un autre côté, les *Lettres sur l'état présent de l'Europe*, que vous connaissez sans doute, portent, pour la plupart, au bas de la dernière page :

A AMSTERDAM, CHEZ DANIEL DE LA FEUILLE, PRÈS DE LA BOURSE, 1700.

Ce qui laisserait supposer que notre horloger était devenu soit *imprimeur*, soit *libraire*.

Pourriez-vous m'éclairer sur ce point? Savez-vous autre chose de ce personnage?

Les autres horlogers sedanais qui m'intéressent sont les suivants :

XVIe SIÈCLE.

Augustin Forfaict, arrivé à Sedan vers 1570, venant je ne sais d'où.

Nicolas Chardet, 1560-1627, originaire de Château-Thierry.

XVIIe SIÈCLE.

Jacob, Abraham et *Isaac Forfaict*, fils d'Augustin.

Jean Chardet, qui vers 1625 alla exercer sa profession à la Haye, d'où il ne revint à Sedan qu'au bout de longues années.

Savez-vous quelque chose de son séjour en Hollande?

Jacob Forfaict, le jeune.

Jérémie Grandidier, déjà établi en 1650, probablement émigré en 1685.

Ezéchias Collas, établi dès 1660, émigré à la révocation de l'édit de Nantes, j'ignore où.

Jacques Cugny, 1682-1700.

Avez-vous aussi connaissance d'un horloger de Paris nommé *Jean-Hugé*, décédé antérieurement à 1573 et dont la famille se réfugia à Sedan à la Saint-Barthélemy?

Savez-vous le nom de l'auteur des *Lettres sur l'état présent de l'Europe?* N'est-ce pas un Sedanais?

J. VILLETTE.

Autre question : La Prandie. — Que sait-on de *La Prandie*, chef du parti protestant en Périgord sous Louis XIV? (A Valaujoux, comté de Montignac, Dordogne.)

Pourrait-on fournir sur lui des documents inédits?

VICTOR ADVIELLE, passage Dauphine, 28, Paris.

CHRONIQUE

Le mausolée du duc de Rohan à Genève. — La statue dont on a vu plus haut une fidèle reproduction et qui a été placée il y a quelques semaines en tête du mausolée élevé à Rohan, au fond de la chapelle à droite du chœur de Saint-Pierre à Genève, est l'œuvre d'un de nos coreligionnaires, M. Ch. Iguel, de famille neuchâteloise, mais né à Paris en 1827 et élève de F. Rude.

On lui doit déjà plusieurs œuvres remarquables, disséminées un peu partout, en Suisse, à Roubaix, à Lille, à Versailles, au nouveau Louvre et ailleurs. — Pour ce dernier monument, qui sera certainement très admiré, M. Iguel a étudié à fond le caractère de Rohan ainsi que les dessins, portraits ou médailles qui reproduisent sa physionomie[1].

On reconnaîtra sans peine qu'il s'est efforcé de rendre la pénétration d'esprit vraiment supérieure, en même temps que la foi, la grandeur d'âme et l'indomptable et mélancolique ténacité de son héros. Notre gravure a été exécutée avec beaucoup de soin d'après une photographie de la maquette originale que M. Iguel a bien voulu nous faire remettre, et dont nous le remercions vivement. — Grâce à la générosité de feu Madame Vignier de Lor, un véritable monument, « en tous points digne du héros protestant et de la cité qui avait recueilli ses cendres[2] » le 27 mai 1638, remplace désormais la mauvaise statue d'albâtre qu'en 1642 la veuve du duc avait été autorisée à faire élever à sa mémoire. On peut voir le dessin de cette dernière dans l'*Histoire de Genève* de Spon (1685), p. 382. Brisée pendant la révolution genevoise (1794), en même temps que les bières du duc, de sa femme et de son fils Tancrède furent converties en balles, cette œuvre médiocre avait encore été gâtée par un restaurateur maladroit qui en rajusta vers la fin du XVIIIe siècle les fragments avec du plâtre. On trouvera, d'ailleurs, sur les péripéties successives par lesquelles passa cet hommage rendu au grand huguenot, tous les détails désirables, soit dans trois articles de M. Jaques Major (*Journal de Genève* des 6, 9 et 10 sept. 1890)[3], soit dans les lignes que M. Ch. Dardier a publiées dans l'*Illustration nationale suisse* du

1. Nous croyons pourtant, d'après le beau portrait de la galerie Tronchin, que Rohan avait le visage un peu plus maigre.

2. Article de E. Rott dans l'*Illustration* du 6 sept. accompagnant un dessin imparfait du monument.

3. Dont il existe aussi un tirage à part (Genève, Schuchardt, 33 pages in-12).

13 sept.[1]. Ce dernier raconte, entre autres, que « lorsque le duc de Brunswick parcourait l'Europe, cherchant un lieu où ses cendres pussent reposer en paix, il vint à Genève, visita la cathédrale et demanda au concierge qui lui montrait la statue de Rohan si c'était bien la statue originale, si les Genevois, même en révolution, respectaient les statues des princes. — Certainement, répondit le concierge, rien n'a été touché ici depuis plus de deux siècles. — Heureuse ignorance qui a valu à Genève le gros héritage que l'on sait! »

N. W.

France protestante. — En réponse à l'appel du 15 août (p. 448), la rédaction a reçu déjà plusieurs envois.

I. — De M. le pasteur Ch. Dardier, de Nîmes, des notes, extraites des papiers Court, sur plusieurs martyrs du Désert :

La femme de *Gaches*, cordonnier du Vigan, exécutée en même temps que le sieur *de Tommeirolles*, gentilhomme des Cévennes, de la maison de Saint-Julien, *Antérieu* et *Hilaire*, jeunes gens d'Aulas, *Coste*, de l'Aumède, la veuve *Balzine*, de Molières, et la femme de *Delon*, tailleur, de Sumène (oct. 1686). — *Jacques Galéan*, du Dauphiné, pendu avec *Mr d'Hélis*, *Marguerite Pelat* et *M. Jacques de Villette* aussi nommé *la Baume*. — *Galli*, de Gaujac, ministre de Mandagout, et *Grougnet*, ministre de Sumène, condamnés à mort le 3 juillet 1684. — *Gaspard*, de la Bâtie de Crussol, pendu à Vernoux en 1701, ainsi que quatre autres, *David Marlié* à Vallon, *Jacques Salomon* à Saint-Pierreville, *René Faillot* à Saint-Agrève et une fille à Privas. — *Jacques Gille*, condamné aux galères avec *Daniel Ducros*, *Jacques Mazert*, *François Bernady* et *Negré*, arrêtés en même temps que le prédicant *Arnaud*, qui fut exécuté à Alais le 22 janvier 1718. — *Henri Guérin* dit *Pontaut*, de Bourgnole, paroisse de Saumane en Cévennes, un des plus zélés compagnons de Brousson, roué à Montpellier le 22 juin 1696. — *Mr Guisard*, bourgeois de Nérac, âgé de 70 ans, brûlé vif dans cette ville en 1686, pour avoir rejeté une hostie que le prêtre lui avait mise de force dans la bouche le jour de Pentecôte.

A ces notes sur ces quelques victimes, la plupart, du crime d'assemblée, M. Dardier en ajoutera d'autres, sur le traître *Gautier*, d'Aulas, sur le pasteur *J. Guion*, arrêté à Nîmes en 1693 et pendu par ordre de Bâville à Montpellier, etc.

II. — De M. V. Bordes, à Bordeaux, des communications sur la famille

1. Cet article accompagne un dessin de feu A. Bachelin, un peu indécis, mais intéressant, puisque c'est le dernier dessin de cet artiste.

de Genibrouse; — *Jean Gérard*, pasteur à Mazamet et Aulas; — *Marie Giral* (alias *Guiral*), femme *Roques*, de Bergerac; — *François de Goffre*, sieur de la Mane; — les enfants *Gorin*, de Sainte-Foy; — *Marie Goulard*, enfermée en 1701; — *Elisabeth Grenon*, veuve *Traillon*, de Saintes; — *Aron Gueylard*, galérien.

III. — De M. Ernest Chavannes, à Lausanne, des extraits des Manuaux du Conseil de Lausanne, sur *Ch. Guillot* dit *des Champs*, pasteur à Lausanne, et sur divers réfugiés de la lettre G.

IV. — De M. O. Cuvier, à Nancy, des articles sur *Jean Gontier*, d'Andernach, médecin, et sur *Const. Guénard*, pasteur.

V. — De M. Dannreuther, à Bar-le-Duc, des notes diverses sur des Lorrains (lettre G).

VI. — De Mme Henri Goffart, à Paris, notes sur *Anne Gautier*, de Caen (alliée Le Nourrichel, puis de La Meer) et ses descendants; *Godefroy*, sieur de Villetaneuse, de Paris, etc.

VII. — De M. Henri Guyot, à Groningue, divers extraits sur des réfugiés (lettre G) aux Pays-Bas.

VIII. — De M. Oberkampf, à Alais, notes généalogiques sur la famille *Gréses* de Salomon.

IX. — De M. Ch. Pradel, à Toulouse, article sur la famille *Gineste*, du Haut-Languedoc, et nombreuses notes rectificatives et additionnelles à Haag.

X. — De M. F. Teissier, à Nîmes, des articles sur *Jeanne Gaubert*, inspirée; — *Jean Gaubert*, pasteur du désert; — *Pierre Gautier*, proposant puis traître; — *Ch. Grougnet*, pasteur à Aulas, et sa famille, etc.

XI. — De la Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes, une volumineuse liste de *noms de familles réfugiées*, commençant par G et sur lesquelles on peut consulter la « collection de fiches » formée par la Commission.

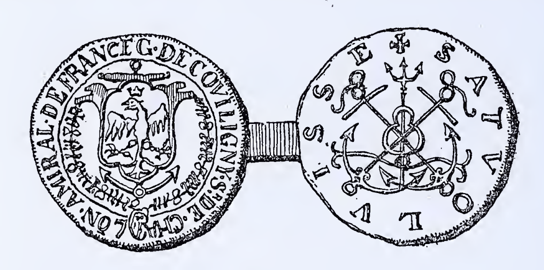
XII. — De M. Ph. de Barjeaux, à Mauvezin (Gers), notes sur des familles du Fezensaguet rattachées à l'Église de Mauvezin aux XVIe et XVIIe siècles : *de Gères*, srs. de Sainte-Gemme; *de Gaston*, srs. de Gerbault; *Gimat*, srs. de Serempuy; *Gesse*; *Gissot*.

Cette liste très sommaire prouve que l'appel du Comité est entendu et que si chacun de ceux qui le peuvent veut bien apporter sa pierre, M. Bernus (33 Kanonengasse, Bâle) ne tardera pas à disposer d'un ensemble considérable de matériaux inédits[1]. N. W.

---

1. Il va sans dire que les matériaux déjà envoyés antérieurement à M. Bordier, sont entre les mains de M. Bernus.

Une nouvelle devise de l'amiral Coligny. — Sur le monument dont le *Bulletin* du 15 octobre 1889 a donné une si belle reproduction, on lit la devise significative : *Je les espreuve tous*. En voici une autre qui ne l'est pas moins et qui n'était pas connue : SAT VOLUISSE (il suffit d'avoir voulu). Elle figure sur ce jeton de l'amiral que le *Magasin pittoresque* du 31 juillet dernier a reproduit et a bien voulu nous autoriser à reproduire après lui. M. E. Delorme, de Toulouse, dont nos lecteurs n'ont pas oublié les articles sur les mereaux, raconte que ce jeton a été trouvé, en même temps que d'autres monnaies du temps de François Ier et de Henri II, en



démolissant (nov. 1878) une ancienne maison à Bergerac. Il est en cuivre jaune. Au droit, dans le champ, les armes de Coligny reposent sur une ancre entourée du collier de l'ordre de Saint-Michel, légende : G. DE COVLLIGNY, SIEUR DE CHA(TIL)LON. AMIRAL DE FRANCE.—℟ Un trident et deux ancres liés par un ruban gracieusement noué ; légende, SAT VOLUISSE.

Une autre devise, toute différente, est celle qui figure sur une bonbonnière du musée Carnavalet et reproduite par le même numéro du *Magasin pittoresque*. Elle représente la marquise de Maintenon sur les genoux de laquelle se hisse, du bec et des ongles, un perroquet : On lit au-dessus de cette image parlante, les mots : *Où je becque, je monte*.

N. W.

NÉCROLOGIE

M. le pasteur O. de Grenier. M. le professeur A. Jundt.

Nous ne voulons pas clore ce numéro, déjà très chargé, sans déposer au moins une parole de respectueux et sincère regret sur deux tombes prématurément ouvertes.

M. Onésime de Grenier, pasteur à Caussade, a succombé, à cinquante

et un ans, à de douloureuses infirmités provenant en partie d'un travail excessif et poursuivi avec une énergie peu commune. C'était un serviteur de Dieu et de son Eglise, aussi humble que fidèle, et un chaud ami de notre histoire. Il a consacré aux trois frères martyrs dont il descendait, ainsi qu'à Rochette et à plusieurs autres sujets, d'utiles monographies que le *Bulletin* a signalées, et nous espérons qu'on pourra tirer parti du grand nombre de notes qu'il avait recueillies sur l'histoire religieuse de sa province [1].

M. Auguste Jundt n'avait que quarante-deux ans lorsque la mort, sans doute hâtée par de persévérants et absorbants labeurs, est venue le prendre le 17 août dernier. Disciple de notre vénéré maître de Strasbourg M. le professeur Charles Schmidt, il laisse sur les mystiques du Moyen âge, les Amis de Dieu, le Panthéisme populaire au XVIe siècle, notamment sur *Rulman Merswin* et l'*Ami de Dieu de l'Oberland*, des travaux dont sa conscience scrupuleuse n'était pas satisfaite, mais dont la valeur est bien connue dans le monde savant. C'est une grande perte pour la science protestante française et surtout pour la Faculté de théologie de Paris, où les solides leçons, le caractère doux et juste et la piété d'A. Jundt étaient extrêmement appréciés [2].

N. W.

1. Voy. le *Christianisme au* XIXe *siècle*, du 21 août 1890.
2. Voy. le *Journal de Genève* du 31 août et le *Christianisme au* XIXe *siècle* du 28 août 1890.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc, à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

E. W. Allen. — **Geometry in religion** and the exact dates in Biblical History after the Monuments; or the fundamental principles of christianity; the processional year, etc., as basead on the teaching of the ancients by the cube, square, circle, pyramid, etc. London, A. Brensinger, 96 pages in-8°, illustrations, etc., 1890.

John S. Howson, D. D. — **Les images dans les écrits de saint Paul.** Traduction libre de l'anglais par Clément de Faye, pasteur, 87 pages in-12, Lausanne, Georges Bridel, 1890.

Uebersicht ueber den Inhalt des Staatsarchivs des Kantons Bern. Juni, 1889, 35 pages in-8°, Bern, Buchdruckerei Körber, in-8°.

Armand Lods. **Les Eglises protestantes de l'ancienne principauté de Montbéliard** pendant la Révolution et le pasteur Kilg (1789-1802) (*Extrait du Bulletin*), 30 pages in-8°, Paris, Fischbacher, 1890.

Bulletin de la Commission de l'Histoire des Eglises wallonnes, tome IV, 4e livraison. Sommaire : A.-J. Enschédé, *Résolutions prises par les États généraux, les Etats de Hollande et de West-Frise, la commission permanente de ces Etats, ainsi que par le Conseil d'Etat en faveur des réfugiés.* — E. Lesens : *Journal de Jacob Lamy, de Dieppe, commencé à Hoorn, lieu de son refuge, le* 23 *mars* 1694, suivi de notes inédites. — H.-J. Schouten : Généalogie de la famille *Chevallier*, pièces justificatives. — H.-D. Guyot : *Résolutions des bourgmestres et du Conseil de la ville de Groningue, concernant les réfugiés*, 1620-1728. — *Rapport sur les travaux de la Commission dans l'année* 1889-1890, etc.

39e ANNÉE. — 1890

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME ANNÉE

N° 11. — 15 Novembre 1890



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1890

4123. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES DEUX PROCÈS DU TEMPLE DE CAEN

D'APRÈS DES DOCUMENTS, POUR LA PLUPART, INÉDITS

(1661-1685)

Ruiner l'édit de Nantes par lui-même, en l'interprétant judaïquement, telle fut, à partir du gouvernement personnel de Louis XIV, la tactique du clergé. Voulant, avant tout, arracher les pasteurs à leurs troupeaux, c'est contre le culte public qu'il déploya le plus d'acharnement. Pour faire interdire les lieux d'exercice, ses syndics mirent en œuvre toutes les roueries du casuiste, toutes les arguties du procureur.

Que ces chicanes aient été particulièrement raffinées en Basse Normandie, on le comprendra sans peine. Nous allons essayer d'en donner une idée, à propos des deux procès qui furent intentés au temple de Caen[1].

I

Il était peu d'Eglises en France dont les droits fussent mieux établis. Comme l'écrivit plus tard Antoine Court[2], elle avait été « dressée dans les tems les plus apres de la persécution, sous le cruel règne d'Henri II ». Elle fut l'une des plus zélées à

1. Nous nous servirons, pour cette étude, des documents manuscrits (Normandie, tome II) que possède la Bibliothèque du Protestantisme français, et qui ont été retrouvés depuis la publication du savant et consciencieux ouvrage de M. S. Beaujour (*Essai sur l'histoire de l'Église Réformée de Caen*, 1877, in-8°). — Nous utiliserons aussi le carton TT, 317 des Archives nationales, dont quelques pièces ont été publiées dans la *France protestante* (1re et 2e éditions), et par M. Laforgue (*Vie de du Bosc*, 1883).

2. Lettre inédite du 25 avril 1751 (Biblioth. du Prot.).

rendre publique la profession de l'Evangile, et, dès 1560, commença à tenir, en plein jour, des assemblées religieuses. Jusqu'en 1564, ces assemblées eurent lieu au cœur même de la ville, en quatre endroits différents[1].

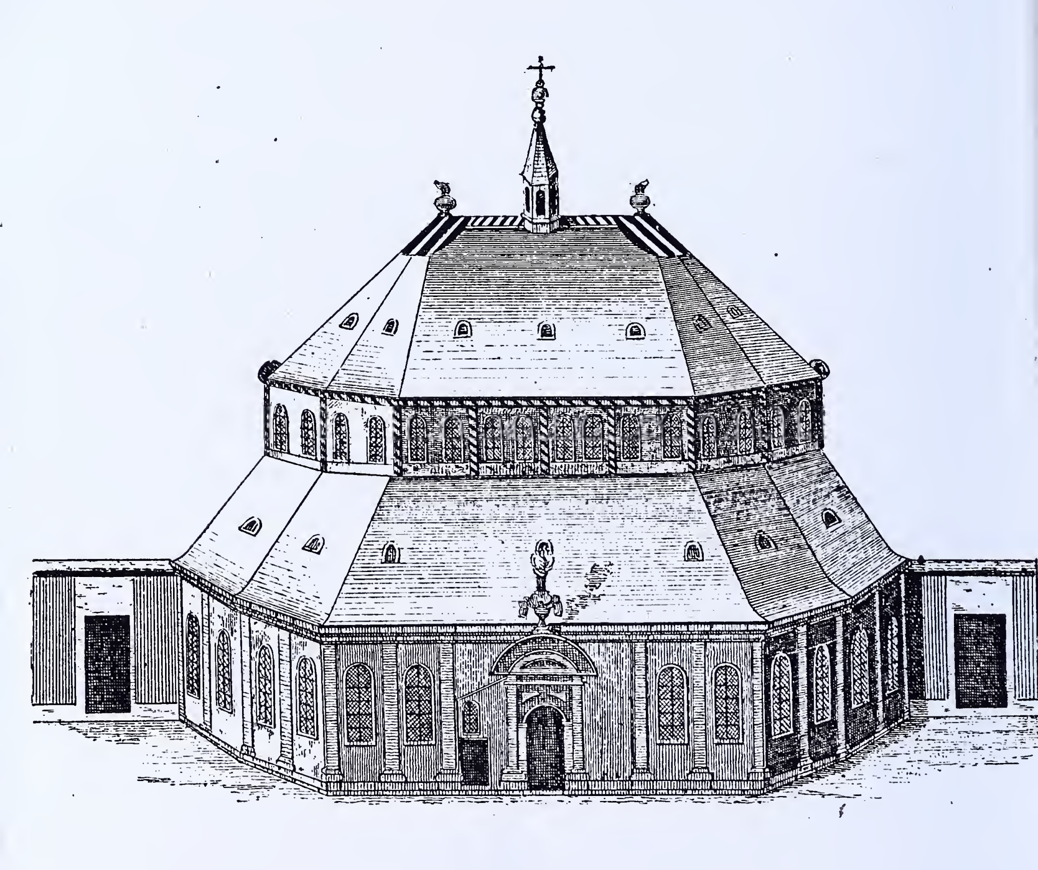
Après de nombreuses migrations, on retrouve, en 1592, l'Eglise recueillie dans un jardin nommé *la Carrière*, situé près de la porte de ville donnant accès sur le Bourg l'Abbé. Le culte s'y exerça sans interruption jusqu'en 1598, et, conformément à l'article 9 de l'édit de Nantes, les commissaires de 1600 l'y maintinrent. Mais les catholiques de Caen s'étant opposés à ce qu'un temple fût élevé sur cet emplacement, une commission composée de membres des deux religions, et présidée par le maréchal de Fervaques, fit choix, le 8 juin 1609, d'un enclos situé au Bourg l'Abbé, entre les rues de Bretagne et de Bayeux. et appartenant à Robert Moulin et Thomas Ruette. Les Bénédictins de Saint-Etienne, qui avaient des droits sur le Bourg l'Abbé, n'élevèrent aucune objection. D'ailleurs, le jardin Moulin était en franc-alleu du roi.

Le 20 avril 1611, ce jardin fut vendu pour 2100 livres aux maire et échevins de Caen. Les réformés, aussitôt entrés en possession, y construisirent un temple, qui fut inauguré le 9 septembre 1612[2].

Ce temple[3], de vastes dimensions, était à huit côtés[4], ce qui lui fit donner, par le peuple, le surnom de *godiveau* ou pâté. Il était garni, à l'intérieur, d'une tribune circulaire en menuiserie, soutenue par des piliers de pierre[5]. Au faîte s'élevait un clocher garni de sa cloche, et surmonté d'une croix, avec coq formant girouette[6]. L'enclos d'alentour servait de cimetière,

1. S. Beaujour, p. 94.
2. *Ibid.*, pages 175 à 184.
3. Voy. la gravure ci-contre.
4. On adopta généralement cette forme, dans la construction des temples, pour faire tenir le plus grand nombre possible d'auditeurs dans le plus petit espace possible.
5. Bibl. de Caen, mss in-4° 156, folio 136 v°.
6. Elie Benoist (IV, 54) note ce détail comme particulier au temple de Caen.

contenait des maisons de concierge, et avait deux issues, l'une sur la rue de Bretagne, l'autre sur la rue de Bayeux, qui jusqu'en 1685 s'appela *rue du Prêche*[1].



II

Au moment où Louis XIV commença de régner par lui-même, l'Eglise de Caen était « une des plus considérables de Normandie, et même de tout le royaume, soit à cause de la qualité de ses membres... soit à cause du mérite de ses pasteurs[2].

1. Abbé de la Rue, *Essais sur Caen*, I, 339.
2. Beaujour, p. 277, d'après E. Benoist.

En 1666, ces pasteurs se trouvèrent au nombre de quatre exerçant à la fois : Samuel Bochart, le grand orientaliste; Pierre du Bosc, l'avocat infatigable de son Eglise, et des Eglises, l'orateur qui, au jugement de Louis XIV, parlait le mieux du royaume; Etienne Morin, qui suivit, non sans distinction, Samuel Bochart dans l'étude des langues orientales; Jean Guillebert, le disciple favori de du Bosc. Bochart mourut en 1667, assez tôt pour ne pas voir la ruine de son temple, mais nous retrouverons, en 1685, du Bosc, Morin et Guillebert.

Ils suffisaient à peine aux besoins spirituels d'une population protestante de 4,000 âmes environ[1], qui comptait dans ses rangs « beaucoup de noblesse distinguée, plusieurs bons marchands, et d'autres personnes considérables[2] ». Avocats, professeurs, médecins, chirurgiens, gens de finance, officiers du Roi, figurent en nombre sur les registres d'état civil[3]. En 1665, sur dix-sept médecins caennais, cinq appartenaient au protestantisme[4].

Presque tout le commerce de Caen était aux mains des Réformés. « La plupart des négociants de cette ville, écrit le lieutenant général à Colbert, font profession de la R. P. R., et comme ils ont plus d'accès et d'habitude en Angleterre et en Hollande à cause de la conformité de la religion, ils font tout le commerce des draps et autres marchandises qui viennent de ce pays-là.... Lorsque j'ai sollicité les marchands catholiques d'entreprendre cette manufacture, je les ai trouvés tout éloignés[5]... »

Vers 1620, Noël Massieu avait fondé, à Caen, une manufacture de draps fins. Son fils Pierre, après un long séjour en Hollande, lui donna un tel degré de perfection, qu'elle effaça

1. « Près de 4,000 personnes dont est composée mon Eglise », écrit du Bosc au synode de Normandie, le 27 juin 1664 (Legendre, *Vie de du Bosc*, p. 364).
2. Beaujour, p. 277, d'après E. Benoist.
3. *Ibid.*, p. 302.
4. Bibl. du Prot. mss. *Normandie*, II, 49-50.
5. Lettre du 11 févr. 1665 — *Corresp. adminis.* (Doc. inéd.), t. III, 700-701.

toutes celles de l'étranger, vingt ans avant l'établissement, à Abbeville, de Van Robais[1].

Nombreux étaient les réformés aux autres corps de métiers. Dans sa requête du 2 juin 1665, l'évêque de Bayeux se plaint qu'ils *oppriment* les catholiques aux métiers d'apothicaires, menuisiers, etc... « Ils se sont tellement rendus maistres [du métier d'orfèvre], qu'il ne se trouve plus de catholiques auxquels les prêtres se puissent adresser pour les choses dont l'Eglise a besoin touchant l'orfévrerie[2]. »

Ils contribuaient pour beaucoup à l'éclat littéraire de l'Athènes normande. C'est un des leurs, Moisant de Brieux, qui fonda l'Académie de Caen (1652), cette sœur cadette de l'Académie française, dont Chapelain[3] et Conrart faisaient si grand cas. Sur trente membres environ qu'elle comptait à l'origine, un tiers appartenait à la religion réformée. Au premier rang brillaient S. Bochart, Etienne Lemoine, Etienne Morin, Jacques Le Paulmier de Grentemesnil, qui, avant Louis de Beaufort, démontra la fausseté de certaines légendes de Tite-Live[4]. Daniel Huet, le savant évêque d'Avranches, le Varron de son siècle, reconnaît volontiers tout le profit qu'il tira de leurs leçons[5]; et, s'il se brouilla avec Bochart à propos de la transsubstantiation, il demeura, même après 1685, en correspondance amicale avec Lemoine et Morin.

Savants et lettrés des deux cultes entretenaient, en effet, les meilleurs rapports. Bayle remarque que Bochart, Morin (plus tard du Bosc), furent reçus à l'Académie de Caen, « sans que le nom de ministre, si odieux parmi les docteurs catholiques du second rang, fît aucune peur aux sçavans du premier ordre

1. Haag, *France prot.*, VII, 309.
2. Arch. nat. TT. 317.
3. Beaucoup de lettres de Chapelain sont adressées aux savants protestants de Caen (V. sa correspondance, Doc. inéd.).
4. Par exemple, celle du supplice de Régulus (*Exercitationes in auctores græcos*, p. 151). — Nous reviendrons, dans un travail plus étendu, sur cet estimable érudit, si peu connu, et si digne de l'être.
5. Voir son *Commentarius*, sa correspondance, le *Hueliana*, etc.

qui formaient cette belle société[1] ». Segrais, dans ses *Mémoires-Anecdotes*, vante « la grande intelligence » où vivaient les catholiques et huguenots de Caen, « mangeant, buvant, se divertissant ensemble ». — Moisant de Brieux, dans son testament (1673), léguait une somme aux pauvres de la paroisse Saint-Pierre, « pour être mise en deux termes aux mains de M. le curé[2] », On voyait des prêtres catholiques se faire défendre en justice par des avocats protestants[3]. Du Bosc, en 1658, s'exprimait ainsi devant son troupeau : « Ne pensez-vous point à cette *heureuse liberté* dont vous jouissez parmy vos concitoyens, qui, par un esprit modéré... vous laissent sortir sans trouble toutes les fois que vous voulez sacrifier à votre Dieu en ce lieu-cy[4] ?... » Il semblait que la mémoire des troubles passés fût totalement éteinte et assoupie. La tolérance régnait de fait, comme elle régnait de droit ; le peuple même, si facilement accessible aux passions violentes, était devenu tolérant.

III

Ce fut donc en pleine paix, et sans aucune provocation, que le clergé de Bayeux déclara la guerre. Il avait à sa tête, depuis 1661, un prélat de noble famille (celle des Lamoignon), François de Nesmond. C'était, dit Saint-Simon, un *vrai saint*, d'une charité ardente, aux mœurs d'une innocence parfaite, mais d'*esprit très borné*[5]. L'estime qu'il avait pour du Bosc (il lui demanda un jour son amitié)[6], ne l'empêchait pas de porter à la Réforme une haine aveugle. Il le fit bien voir.

Dès 1661, il accueillait une requête, rédigée sans doute à son instigation, et signée de Jacques Ruette, fils de Thomas, l'un des vendeurs du terrain du Bourg l'Abbé où s'élevait le

1. Bayle, *Nouv. Rép. des lettres*, t. I des *Œuvr. div.* p. 94 sqq.
2. *Bull. de la Soc. d'hist. de Norm.*, II, 427.
3. *Menagiana*, II, 336.
4. Les *Larmes de Saint-Pierre. Sermons sur divers textes*, I, 43-44.
5. *Mémoires*, XII, 150 sqq. (éd. de 1829).
6. Legendre, p. 47.

temple. A en croire Jacques Ruette, le contrat de vente, sous apparence d'une aliénation volontaire, avait dissimulé une véritable spoliation, commise par les échevins, de connivence avec le maréchal de Fervaques[1].

Quelle suite eut cette requête? On l'ignore; mais il est certain qu'elle fut le signal, pour les réformés de Caen, d'une longue série de vexations. Quel que fût le bon vouloir des commissaires de la cour[2], l'intendant Du Gué, homme pacifique, et le savant le Paulmier, ils ne pouvaient rien contre le parti pris du clergé. Le 2 avril 1664, du Bosc recevait du roi l'ordre de se rendre en exil à Châlons. Son mérite faisait tout son crime, et, sans l'intervention d'amis puissants, il n'eût peut-être jamais revu son Église[3]. — Désormais, les ministres ne purent plus sortir de leurs maisons, ni marcher par les rues, sans être poursuivis et chargés d'injures par le menu peuple. Le 26 juin « quantité de gens turbulents, jusqu'au nombre de deux cents, coururent en foulle au temple, en voulurent enfoncer les portes, menacèrent de l'abbatre et de l'esbouler[4] ». On remontait d'un siècle en arrière, aux plus mauvais jours des guerres de religion.

L'attaque du clergé avait pris les réformés de Caen au dépourvu. Ils se voyaient « malmenés sans en avoir donné nul sujet[5] ». N'étaient-ils pas « trop timides, trop faibles, trop observateurs des lois », pour entreprendre quelque usurpation[6]? Après tant d'années d'une paix relative, il leur fallait rechercher les titres de leur consistoire, car la partie adverse exigeait des preuves écrites. Ministres et anciens s'employèrent à cette tâche; et lorsque, le 2 juin 1665, parut la requête de

1. Beaujour, p. 269-270, d'après Arch. Calv. C. 1518.

2. Nommés en 1661 pour vérifier les titres des Eglises, et connaître de toutes les infractions à l'édit.

3. Beaujour, p. 298, d'après Benoist et Legendre.

4. Bibl. du Prot. mss. *Normandie*, II, folio 43.

5. Lettre de Bochart à du Bosc, Beaujour, p. 298.

6. Lettre de Bochart à J. Cappel, avril 1665 (*Opera omnia*, I, 834, éd. de 1692).

l'évêque de Bayeux réclamant la démolition de dix-sept prêches sur dix-huit qui existaient dans son diocèse[1], les réformés purent y opposer, trois semaines après, une réfutation point par point[2].

IV

Mais presque aussitôt surgirent de nouveaux adversaires. Les bénédictins de Saint-Etienne, longtemps sollicités, intervenaient à leur tour. Ils exposèrent dans deux requêtes, l'une du 23 juillet, l'autre du 15 septembre 1665, qu'outre l'intérêt du clergé, ils avaient un intérêt tout particulier à la démolition du prêche, « attendu que le lieu sur lequel il est basty est de fonds, tenure et mouvance de la seigneurie que ladite abbaye a sur le Bourg-l'abbé de Caen ». Ils fournirent, à l'appui, toute une liasse de pièces[3] : copies de donations de Guillaume le Conquérant, contrats de fieffe, registres de marchement, etc., pour prouver qu'ils avaient donné à fieffe, dès 1404, moyennant certains droits seigneuriaux, le territoire où s'élevait le temple, et que, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, ils n'avaient cessé de percevoir ces droits.

« Il faut, répondirent les Réformés[4], que notre temple soit bâti sur des fondements bien solides, puisqu'un prélat considérable et un clergé tout puissant, après l'avoir attaqué, par leur requête du 2 juin, semblent, depuis quatre mois, ne plus penser au dessein de l'ébranler. Voici que les moines se jettent à la traverse. Quelles preuves allèguent-ils? Une charte où Guillaume se dit roi d'Angleterre (*rex Anglorum*) ; et cette charte est datée de 1064! Or, Guillaume n'est devenu roi d'Angleterre qu'en 1066. Est-ce là une « copie vraiment collationnée d'après

1. Arch. nat. TT. 317. Le seul que l'évêque voulut tolérer était celui de Trévières (arrondissement de Bayeux).
2. Bibl. prot. mss. *Normandie*, II, folio 34 sqq.
3. Arch. du Calvados, C. 1518.
4. Mss. *Norm.*, II, folio 53. sqq. — C'est un projet de requête, rédigé vers novembre 1665, et malheureusement inachevé.

l'original »[1]? — Ils prétendent avoir perçu, jusqu'en 1611, des droits de fieffe sur le terrain où s'élève le temple ; mais nous pouvons prouver que ce terrain, au moment du contrat de 1611, était en franc-alleu du roi. Les échevins qui passèrent ce contrat auraient donc disposé, sans le savoir, du bien d'autrui ! — D'ailleurs, la coutume de Normandie (art. 521) stipule que « possession par quarante ans vaut de titre ». Les moines « forgent en l'air, avec une adresse incroyable, des raisonnements sans raison... Ils ont fait faire volte-face à tout ce quartier du Bourg-l'Abbé, pour montrer qu'ils ne savent où ils en sont, et qu'ils parlent sans certitude. »

L'intervention des moines n'en était pas moins redoutable ; car ils pouvaient invoquer des précédents, par exemple, la démolition du prêche de Paray-le-Monial à la requête des moines de Cluny[2]. Mais du Bosc, après de patientes négociations, obtint leur désistement[3]. Le 13 février 1668, les religieux, assemblés en chapitre, consentirent à se retirer de l'instance, « pour éviter un retardement du procez... qui est en estat de juger entre le seigneur évêque et les Prét. Réformés, lesquels n'ont aucun droit d'exercice public de leur dite religion en quelque lieu que ce soit de cette ville de Caen et fauxbourgs d'icelle, pourquoy il n'est pas besoin de sçavoir si le lieu ou est basty leur temple est dépendant de la seigneurie desdits prieur et religieux[4] ».

V

Quoique donné de mauvaise grâce, le désistement des bénédictins préservait le temple des périls d'une démolition immédiate. Mais restait l'instance du clergé de Bayeux, qui menaçait l'existence même du culte réformé à Caen. Malheu-

1. Cette copie de charte (Arch. Calv., C. 1518), porte en effet, la date de 1064 et Guillaume s'y qualifie de « *rex Anglorum* ».
2. Arch. Calv. C. 1518.
3. Beaujour, p. 276.
4. Mss. *Norm.*, II, 143-144.

reusement, l'intendant Du Gué, dont les protestants pouvaient attendre quelque justice, était remplacé[1], depuis deux ans, par Chamillart, l'âme damnée du clergé. L'avis des commissaires fut rendu à Bayeux le 17 décembre 1668. Chamillart conclut à la démolition du temple; Courtomer[2], à son maintien. Comme il y avait *partage* on renvoya l'affaire au Conseil.

Quels arguments[3] Chamillart pouvait-il invoquer pour condamner l'Eglise de Caen?

Le droit de cette Église reposait sur l'article 9 de l'édit de Nantes. C'était un droit réel, ou de possession et saisie. A Caen, le culte avait été, par les réformés, « établi et fait publiquement, par plusieurs et diverses fois, en 1596 et 1597 ». — Distinguons, objectait Chamillart. Autre chose est *établi*, autre chose, *fait publiquement*. Pour qu'un exercice des Prét. Réformés soit *établi*, il faut qu'il l'ait été selon leurs *formes*, c'est-à-dire par deux ministres députés d'un synode. — Formes chimériques et imaginaires, qui nous sont absolument inconnues! répliquaient les réformés. C'est une chicane affectée, que de vouloir distinguer entre un exercice *établi* et un exercice *fait publiquement*. — Comme preuves à l'appui de votre exercice, vous produisez des registres de baptêmes et de mariages; mais des baptêmes peuvent se faire en des lieux où il n'y a point d'Église. — Et les mariages? peuvent-ils être célébrés ailleurs qu'au temple? — Vous produisez des quittances de loyer du jardin de la Carrière; mais ces quittances sont sous seing privé. — Comme si des quittances avaient accoutumé d'être en d'autres formes! — Vous invoquez la prescription; mais la prescription autorisée par le droit est

1. Il fut envoyé à Lyon (Lettre de Bochart à Cappel, 14 janv. 1666, *Op. omnia*, I, 855).

2. Il avait succédé à Le Paulmier dans la charge de commissaire réformé.

3. Nous citons ces arguments d'après les avis motivés de Chamillart et de Courtomer (Arch. nat. TT. 317), et d'après deux factums, qui furent rédigés pour servir aux Réformés, l'un, en première instance, devant les commissaires (Bibl. nat. Rec. *Thoisy*, LXI, 191); l'autre devant le Conseil d'Etat (Bibl. prot. mss. *Norm.*, folio 132 sqq.). — M. Beaujour ne semble avoir eu connaissance que de ce dernier document.

fondée sur la présomption de bonne foi, ce qui ne peut avoir lieu à l'égard de la R. P. R., qui s'est introduite dans le siècle dernier contre la volonté du Roi. — Alors, mettez-nous hors du droit commun!

Ces arguments; disons mieux : ces arguties n'avaient rien de bien spécial. On pouvait les produire contre tous les exercices qui s'appuyaient sur l'article 9 de l'édit. Le clergé de Bayeux, auquel Chamillart les emprunta sans y rien changer, les avait lui-même copiés dans un livre bien connu, du P. Meynier : *De l'exécution de l'Édit de Nantes* (1662). — « S'il y avait eu, dit É. Benoist[1], quelque ombre de vérité dans ces chicanes, ou bien il aurait fallu que l'édit de Nantes eût été la plus insigne fourberie, puisque, sous prétexte de donner aux Réformés quelque chose, il leur ôtait tout; ou que les Réformés eussent été plus simples que des enfants, puisqu'ils prenaient comme une loi favorable un édit qui ruinait le plus grand nombre de leurs Églises. »

On exploitait, contre l'Église de Caen, jusqu'au nom du jardin où elle fut recueillie en 1592. « Cette *carrière*, disait-on, ne pouvait être qu'un lieu de refuge, où se tenaient des assemblées clandestines et illicites. Que les commissaires vous y aient maintenus en 1600, peu importe; leur ordonnance est nulle et obreptice, car la foi qui est due aux actes de ces commissaires cesse quand l'obreption est manifeste. — C'est jouer sur les mots! répliquaient les Réformés; car cette carrière prétendue était un jardin plein et uni. Du nom de carrière, on ne saurait inférer que ce fût alors un lieu caverneux d'où l'on tirât de la pierre, « non plus de ce que le jardin du Louvre s'appelle les Tuileries, on en conclurait qu'il sert aujourd'hui à faire des tuiles ».

« D'ailleurs, que peut-on nous reprocher? Notre temple est tout à l'extrémité d'un grand faubourg, éloigné de toute église, accessible par divers endroits. Ceux qui y vont ou en

1. III, 638.

reviennent. peuvent facilement éviter les rencontres qui causent du scandale. — Depuis notre premier établissement, il n'est rien arrivé, de notre part, qui ait troublé la tranquillité publique. — Si Caen est une grande ville, c'est nous qui entretenons son négoce, son université, ses académies. — De tout temps, nous avons contribué à l'entretenir dans cette fidélité inébranlable qu'elle a toujours eue pour ses rois[1]. »

Si évident que fût le bon droit de l'Église, le Conseil fit attendre *treize ans* (1668-1681) l'arrêt qui la concernait. D'abord, c'est seulement le 8 novembre 1671[2] que Chamillart envoya au ministre son avis, et celui de Courtomer, « sur les *prétendues*[3] contraventions à l'édit commises par les Prétendus Réformés de Caen ». En outre, il était de règle, au Conseil, de laisser traîner longtemps les *partages*, car on ne voulait ni se départir de l'usage déjà reçu de confirmer l'avis du commissaire catholique, ni s'exposer au reproche de le suivre quand il était manifestement injuste[4]. — N'oublions pas non plus que Louis XIV tenait à présider lui-même son Conseil ; or, de 1672 à 1679, il fut occupé par la guerre de Hollande.

C'est donc après la paix que l'on reprit le jugement des partages. Vers la fin de 1679, on attaqua les Églises de Normandie, qui jusqu'alors avaient été épargnées[5]. Du Bosc était à Paris, où l'appelaient souvent les affaires du protestantisme. Malgré ses instances, l'Église de Caen ne put être jugée en 1679, « dans la crainte de l'Assemblée du clergé qui n'était pas éloignée[6] ». Il lui fallut faire un quinzième voyage en 1680. Pendant toute l'année, l'Église demeura sur le bureau. On amusait du Bosc par les promesses de rapporter cette affaire au premier Conseil.

1. Beaujour, pp. 274-276.
2. Arch. nat. TT. 317.
3. Jamais ce mot fameux ne fut plus justement employé !
4. Elie Benoist, III, 409-410 et IV, 595.
5. E. Benoît, IV, 372-374.
6. Legendre, p. 108.

Enfin, le 2 février 1681, fut rendu l'arrêt qui sauvait l'Église de Caen. « Elle avait été attaquée de toutes les forces du clergé, et prise de tous les côtés où un droit d'exercice pouvait recevoir quelque atteinte... Mais du Bosc plaida sa cause avec tant d'éloquence, que le Conseil fut obligé de la maintenir[1]. »

D'autres considérations entrèrent peut-être en balance. On avait alors intérêt à ménager l'Angleterre; l'Église de Caen brillait d'un grand éclat; elle n'était qu'à quelques heures des îles anglo-normandes. La justice qu'on lui rendait pouvait faire croire aux Anglais qu'il en était de même dans le reste du pays[2].

Quoi qu'il en soit, la joie des réformés de Caen fut « *inénarrable* ». Un sonnet, attribué à du Bosc, courut de main en main :

Fidèles, de vos pleurs tarissez le torrent[3]...

Tant d'autres Églises avaient succombé, dans le diocèse, sous les arrêts du Conseil! Quelle félicité, de respirer après une si longue angoisse! Du Bosc, revenu de Paris, prononça, le 23 mars 1681, dans le temple que sa courageuse éloquence avait sauvé, un sermon d'allégresse et d'actions de grâces[4] : « Notre bien propre, disait-il, nous apelle à la joye ; mais le mal de nos frères nous apelle à la douleur et aux larmes... Venez contempler, dans les Juifs écrasés sous leurs murailles, ces pauvres chrétiens qui sont accablez de douleur sous les pierres de leurs bastimens sacrez. » — Ce tribut de regrets payé à des frères malheureux, l'orateur peint ainsi la joie des fidèles de Caen : « Ce temple vous a vus entrer en foule, poussez par les seuls mouvemens de votre dévotion, pour y

1. Beaujour, p. 277, d'ap. E. Benoist.
2. *Ibid.*, p. 278.
3. *Ibid.*, p. 279.
4. Il prêcha sur les dix-huit Juifs écrasés pour la Tour de Siloé (*Sermons sur divers textes*, III, 126 sqq.). — Or, le diocèse de Bayeux renfermait dix-huit temples. — La coïncidence était-elle voulue ?

décharger dans le sein de Dieu un zèle que vous ne pouviez plus contenir dans vos maisons. De l'émotion véhémente de vos cœurs, vos piez ont couru, vos bouches ont parlé, vos voix ont éclaté. » — Grâces en soient rendues à Dieu, « il affermira votre temple, qu'il a soutenu contre un choc de seize années. » — Grâces aussi au Roi, qui « a prononcé pour nous de dessus son auguste tribunal, et, par un arrest authentique, nous a rendu la précieuse liberté qu'on nous disputait... Vous continuerez à prier pour ce grand monarque, qui nous a fait sentir sa justice..., pour luy souhaiter une vie longue, une santé ferme, un règne heureux! »

A. GALLAND.

(*La fin prochainement.*)

DOCUMENTS

A PROPOS DE LA CONFÉRENCE DE FONTAINEBLEAU

LETTRES DE CASAUBON, DE L'ÉVÊQUE DUPERRON ET DE SULLY

(1599-1600)

Nous avons annoncé, il y a quelques mois[1], l'apparition du volume consacré par M. A. Lalot à cet épisode du règne de Henri IV qu'on appelle la *Conférence de Fontainebleau* ou la *Dispute de Messieurs d'Évreux et Duplessis*. On savait que cette prétendue conférence fut un guet-apens tendu par le Béarnais, ou plutôt un véritable tour d'écolier vicieux joué au plus loyal, au plus respectable serviteur du roi. Mais il n'existait, avant le travail que nous recommandons, aucun ouvrage où l'on pût suivre en détail toutes les péripéties de cette lamentable comédie.

M. Lalot commence par analyser l'ouvrage de Duplessis-Mornay : *De l'usage, institution et doctrine du Saint-Sacrement de*

1. Voy. la troisième page de la couverture du numéro du 15 avril. Ce volume (XI — 303 p. in-8°. Fischbacher) a été présenté par l'auteur comme thèse pour l'obtention du diplôme de bachelier en théologie.

l'Eucharistie en l'Église ancienne, qui déchaîna contre lui la haine des cléricaux ; puis il raconte les préliminaires de la conférence. Une deuxième partie, la plus solide, examine attentivement les neuf citations qu'on prétendit interpréter contre Mornay et fait ainsi ressortir l'injustice des commissaires qui donnèrent raison à l'évêque d'Évreux. Une troisième et dernière partie résume les résultats, les divers jugements[1], et établit nettement les responsabilités de cette affaire, c'est-à-dire l'inqualifiable fourberie de Henri IV[2].

Cette consciencieuse étude forme donc une excellente contribution à l'histoire du protestantisme français au commencement du XVIIe siècle, ainsi qu'à celle du caractère de Henri IV après son abjuration. — Nous croyons toutefois que M. Lalot eût dû prêter un peu plus d'attention aux écrits catholiques qui attaquèrent l'ouvrage de Mornay avant la conférence[3], et qu'il est peut-être un peu sévère pour Sully.

1. Voici celui de Casaubon, dont M. Read a bien voulu nous communiquer une traduction et dont M. Lalot parle (p. 202), sans le citer.

Isaac Casaubon à J. Scaliger (*Lutetiæ Parisiorum*, 10 *kal. oct.* 1600).

« Ce que vous me mandez de la rencontre de *Diomède* et de *Glaucus* est entièrement exact et parfaitement apprécié. Cet homme si excellent n'eût certainement point couru le risque d'une pareille dispute si sa sagesse, bien connue de toute la France, n'avait été, ce jour-là, en défaut. L'événement n'a que trop montré la grande vérité de cette parole du divin poète : « Les hommes n'ont pas d'autre pensée que celles que leur inculque, jour après jour, le Dieu qui les mène. » Dans tout le cours de cette affaire, du début jusqu'à la fin, cet homme réputé si savant, et qui l'est en effet, a agi constamment sans prudence aucune. Et encore ne parlé-je pas ici des fautes commises au point de vue de la science. Mais, vous savez à quel adversaire il avait affaire; vous n'ignorez pas que cet adversaire est passé maître en fait de jongleries sophistiques et d'une redoutable habileté. Depuis plus de seize mois, et au delà, il n'a eu d'autre souci, d'autre labeur, que celui d'éplucher le livre en question, afin d'y relever tout ce qui pouvait prêter le flanc à des critiques ou sérieuses ou spécieuses, et devenir pour lui un titre de gloire. J'en suis attristé jusqu'aux larmes, chaque fois que me revient en pensée la déplorable journée où fut ainsi remportée cette victoire de parade sur le plus noble caractère, sur l'esprit le plus éminent, et, qui plus est, sur la vérité elle-même.

(*Epistola* 214e).

2. L'appendice renferme, entre autres, le *Procès-verbal* inédit de la conférence.

3. Ainsi il ne cite pas l'*Inventaire des fautes, contradictions et fausses allégations du sieur du Plessis... remarquées par aucuns théologiens de l'Uni-*

Nous publions, à propos de ce dernier, les deux lettres qu'on va lire et que nous croyons inédites. M. A. Cleisz, pasteur à Nancy, les a copiées dans les archives municipales de Saint-Omer. La première peint bien le caractère de Duperron, courtisan perfide, flatteur intrigant et mielleux. La réponse de Sully, pleine d'esprit, explique pourquoi les nombreux efforts tentés en vue de sa conversion devaient échouer. M. Lalot remerciera certainement avec nous M. Cleiz d'avoir sauvé de l'oubli ces deux intéressants documents, qui sont très probablement de l'année 1599 et qui complètent utilement son travail.

N. W.

Lettre de M. l'évesque d'Evreux à Monsieur de Rosny.

Monsieur, je feraie conscience de vous divertir de tant de grandes affaires que vous avez tous les jours sur les bras pour lire une fâcheuse et inutile lettre, si l'honneur que mon frère m'a mandé que vous me feites de luy demander à tous propos de mes nouvelles, ne m'efforchait d'interrompre mon silence et vos occupations. Et à la vérité, Monsieur, comme vous avez plus juste droit que personne du monde, de demander compte des fruicts de mon loisir, aïant esté celluy après Dieu et le Roy qui me l'avez acquis et procuré, aussy ai-je une plus particulière obligation de vous répondre de l'exercice à quoy je l'employe. Je vous ramenteray doncq, Monsieur, que sur la fin de l'année dernière vous me communiquâtes ung livre de Monsieur du Plessis dans lequel je vous promis de vous faire veoir plusieurs choses où il s'estoit abusé. Depuis, estant de retour en ce diocèse et aïant donné encores quelques mois à la poursuite d'ung petit œuvre que j'avois commenché, je me suis résolu finallement de m'acquitter de cette promesse à tracer une forme d'indice de ses facultés plus notables et apparentes; mais comme une abisme appelle une aultre abisme, j'ay trouvé, en mettant la main à l'œuvre, que les erreurs et faulsetés s'y suivoient de si près qu'il eust été besoing d'une censure perpétuelle, — non que je veuille accuser la foy de Monsieur du Plessis que j'estime et honore pour son particulier comme il mérite, mais bien plains-je son malheur de s'estre fié sur les rapsodies de certains compilateurs qui l'ont servy infidellement et n'avoir pas considéré combien la théologie est une profession qui requiert la vie d'ung homme entier à soy et deschargé de tous aultres offices. Cela m'a fait excéder les limites de la

versité de Bourdeaux... 2e éd., Paris, Laurens Sonnius 1599 (nº 4277 de la *Bibl. du Prot.*).

proposition de mon premier dessein et at empesché que vous n'ayez eu de moi nouvelles, ny si tost ny si souvent que je le désirois pour ne me présenter devant vous les mains vuides.

Or, quoy qu'en cette entreprise, j'ay eu pour but général la deffense de la religion catholique, néantmoins mes yeulx ont toujours esté tournés particulièrement vers vous comme vers celluy quy en at esté le premier subject ; et à la mienne volonté, Monsieur, que vous en vueillez aussy la première utilité quy vous est deue par tant de justes titres, et que, comme Dieu s'est voulu servyr de vous pour me faire ung des pasteurs de son Eglise, aussy il daigne réciproquement *se servir de moy pour vous en faire une de ses ouailles.*

Ce sera lors que la consolation que je reçoy des heureux succès qui vous arrivent de jour en jour, sera parfaicte ; car encoires que je m'esjouis de vos prospérités humaines et de la fidélité que vous apportez à vostre charge et de la satisfaction que le roy tesmoingne en avoir, touttesfois le comble de mon contentement sera lorsqu'il plaira à Dieu couronner les faveurs temporelles qu'il vous départ, de ses grâces spirituelles, et la joye que je receue maintenant de vous veoir commander aux cannons de la France, sera playnement accomplie quant je vous verrai obéir aux cannons de l'Eglise.

Voylà, Monsieur, puisqu'il vous plaist de demander tant de nouvelles de ma solitude, à quoy j'employ le repos que m'avez procuré, asçavoir au labeur que j'ay empris à vostre occasion. Je prie Dieu vous en faire cueillir les premiers fruicts et vous conserver en créance que je suis et seray éternellement,

Vostre, etc.

Réponse de Sully au cardinal du Perron.

Monsieur, j'aurai toujours très cher le tesmoignage que vos lettres me renderont de la continuation de vostre souvenance et bonne volonté en mon endroict, et ne tiendray jamais heure mieulx employée que celle où le moien me sera donné de vous honorer et servir selon vostre merite et mon affection.

Les faultes que commettez en me divertissant par la lecture de vos lettres sont autant d'œuvres de supererogation qui vous renderont le feu du purgatoire froid comme glace, parceque par icelles vous relevez mon faible esprit accablé de tant d'affaires importantes. Je n'ai jamais douté de vos belles et sérieuses occupations. Et pleust à Dieu qu'ils feussent pour surmonter les monstres de l'Église et non pour leur donner la vie. Quoy que ce soit, j'aimeray et chérirai ce quy viendra de vous. Je croy qu'il sera utile au publiq et à vos amis quy attendent avec impatience

l'effect de vos promesses, tant sur ce traicté de l'Église que sur le dernier livre que je vous baillay il y a quelque temps. J'ai toujours estimé que pour bien faire, il y falloit bien penser. Cela m'avoit facillement persuadé que dans les sy gros volumes faicts en si peu de temps, il s'y pouvoit trouver quelques peccadilles, mais que ce soit une abisme d'erreur, il y fauldroit de fortes raisons pour ce le me faire croire[1].

Tant y a que ces advis ne chastient point l'auctheur, car soit que la vérité soit facile, soit la bonne opinion qu'il a de soy, il maintient qu'il n'y at rien à reprendre, et, quy plus est, ung mois après vos représentations mises en lumière, vous y aurez responce. J'ay peur, tant je vous ayme, que vous deffendiez une mauvaise cause, qui, à vray dire, a besoing d'ung si fort rampart que celluy de vostre bel esprit. Les louanges que vous me donnez sans subject, je vous renvoye avecq mérite; elles vous sont deues de tout le monde.

J'espère que vos désirs en mon endroict seront accomplis aux siècles advenir comme à présent. Vous vous étonnez du chemin que je prends contrairement aux vôtre; j'ai rencontré ung guide qui ne me laissera pas égarer et suis enseigné par ung evesque qui a faict la lesson aux autres. Tout mon regret est que vous laissiez la source pour boire aux ruisseaux que la multitude des passants a troublés[2].

Les voullant gayer[3], je muny mon magasin et mon archenal de doubles canons, les ungs de bronze pour estonner les ennemis de la France, les aultres de pappier pour combattre ceulx de l'Église. La dernière bataille sera sans feu et sans flamme, s'il vous plaist, aultrement je m'en excuse ; mes devanchiers s'en sont mal trouvez.

J'ayme mieux que nous buvions ensemble, ce qui n'arrivera jamais sy tost que je le désire Venez donc veoir mon nouveau ménage, je vous en conjure, et prenez assurance que vous n'aurez jamais une brebis, sans vous croire, qui vous soit plus dévotieuse que je vous seray toute ma vye.

Sur cette vérité, je vous baise très humblement les mains[4].

Réflexions qui accompagnent les lettres ci-dessus.

Nottez que le gouverneur de Saumur c'est le S[r] du Plessis, entre les hereticques de France le premier et quy a le plus escript contre l'Église

1. On voit que l'opinion de Sully était celle de tous les bons esprits de son temps, et du nôtre.

2. N'est-ce pas joliment tourné, et d'un bon huguenot?

3. Il doit y avoir ici une mauvaise lecture.

4. Ces deux lettres étaient suivies, dans ce manuscrit, de celle de Henri IV au duc d'Epernon, que M. Lalot a reproduite p. 205. — Les *Réflexions* qui le

de Dieu catholique apostolique et romaine, lequel du Plessis at esté convaincu d'erreur et de son hérésie, en présence du Roy, par le réverendissime evesque d'Evreux, très docte et de grande érudition, présens et y convocqués plusieurs evesques, gens doctes, ensemble plusieurs ministres et gens quy se disent de la religion réformée, lesquels ministres condamnèrent premiers ledit du Plessis et la sentence fut confermée par les evesques et catholiques y assistans : lequel du Plessis pensa crever de vergogne et despit en présence de l'assemblée et le fallut reporter à demi-mort. Le lendemain le Roy le manda pour venir parachever la dispute. Il se feist excuser par sa maladie. A quoy le Roy dit qu'il eust mieulx vallu qu'il fût mort que d'estre malade avecq tel subject. Les Huguenots de France sont tous fort ebranlez pour l'estat qu'ils faisoient de la souffisance dudict du Plessis et de ses escripts maintenant convaincu d'erreur et de faulseté.

Cette dispute a esté faicte à Fontainebelleau le mercredi 3e de may 1600.

AUTOBIOGRAPHIE D'UNE VICTIME DE LA RÉVOCATION

JACQUES CABRIT, PASTEUR DU REFUGE (1669-1751)[1]

(II. — *L'étudiant* 1687-1694).

Quelque temps après, mon père fut nommé par les seigneurs de Berne pour aller à Berthou, ou Burgdorff, petite ville à quatre lieues de Berne, y fonder une colonie en faveur de quelques familles vaudoises qui avoient été chassées de[s] valées du Piémont par le duc de Savoie, à l'instigation du roi de France[2]. Ces pauvres gens qui aimèrent mieux abandonner tout

accompagnent donnent une idée de l'opinion répandue par le roi et par les catholiques.

1. Voy. la première partie de cet intéressant document dans le numéro du 15 octobre, pages 530 à 545. — Une petite erreur s'est glissée dans notre introduction : il y a, depuis quelques années, une église catholique et un curé à Lédignan.

2. Il n'a rien été trouvé sur cette nomination dans les Archives de Berne. M. Bloesch a seulement relevé (*Protocoles du Conseil* n° 206) que le 22 octobre 1686, le doyen Hübner présente une requête des pasteurs réfugiés *Jacques Cabrit* et *Jean-Pierre Berlie*, par laquelle ils demandent à être autorisés à prêcher derrière Aarberg. — Le Conseil décide, sur l'avis du doyen, que si ces pasteurs consentent à signer *Formulam consensus*, le bailli d'Aarberg sera

ce qu'ils possédaient dans le monde que leur religion, furent reçus avec une charité inexprimable dans plusieurs villes de Suisse et en particulier à Berthou. C'est là où mon père instruisit, fortifia et consola ces pauvres fugitifs jusqu'à ce qu'ils furent rappellés dans leur patrie ou qu'ils se dispersèrent peu à peu dans d'autres endroits. On leur prêchoit le matin et l'après midi, on les interrogeoit sur le cathéchisme, dans le lieu où l'on s'assembloit, hommes et femmes, jeunes et vieux. Il y en avoit quelques uns qui étoient assés bien instruits, mais il y en avoit beaucoup plus qui savoient à peine les premiers élémens du christianisme et qui ne professoient leur religion que parce qu'ils l'avoient reçu[e] de leurs ancêtres, mais leur simplicité, leur intégrité, leur mœurs bien réglé[e]s les rendoient recommendables.

Un sénateur nommé M. Aschliman souhaita de m'avoir chés lui. M. le grand Bailli ou l'Avojer, se chargea d'une de mes sœurs. Mon père, ma mère et le reste de la famille étoient entretenus aux dépens de la ville ; on leur fournissait au delà de ce qu'il falloit pour subsister et on leur payoit une pension modique. M. [le] Baneret chés qui ils logeoient ne cessoit de leur envoyer de sa table ; il se plaignoit continuellement de ce qu'ils ne mangeoient presque rien, il ne pouvoit pas comprendre comment ils pouvoient vivre de si peu de chose. Les Suisses sont de grands mangeurs en comparaison des gens du Languedoc qui sont élevés à la frugalité.

Mon hôte et mon hôtesse me faisoient les mêmes reproches. Le premier jour on m'apporta à mon lever une soupe au lait qui auroit suffi pour quatre. J'en mangeai quelques cueillères et je me trouvai fort rassasié. Ils se récrièrent là-dessus et croyant que j'aimerois mieux le fromage, ils m'en envoyèrent plus d'une livre dans ma chambre, je n'y touchai point. Ces bonnes gens s'affligeoient de ce que je ne mangeois pas assés à leur fantaisie, s'imaginant que c'étoit par discrétion ou par timidité. Ils s'accoutumèrent peu à peu à ma frugalité.

Je passois assés agréablement mon tems dans cette petite ville ; les habitans naturels étoient d'une franchise et d'une affabilité qui me charmoit, les principaux parloient françois et nous recevoient chés eux avec empressement. Ils nous prévenoient, lorsqu'ils savoient qu'il nous manquoit quelque chose. Il y avoit, entre autres, Mad. Lumback, femme du Gr. Bailli, d'une humeur si libérale et si bienfaisante qu'elle nous forçoit d'accepter des présens considérables en nipes et en argent.

La colonie n'étoit pas seulement composée de Vaudois, il y avoit outre cela quelques familles françoises bien unies quoique peu distinguées

prévenu qu'ils sont autorisés à prêcher et à catéchiser deux fois par semaine, et même, si cela est praticable, le dimanche, à la condition de s'entendre préalablement avec les pasteurs du lieu.

par leur naissance. Le seul avec qui nous avions une étroite amitié étoit un aveugle de distinction nommé Calvairac; il ne passoit guère de jour qu'il ne vint chés nous, ou que nous n'allassions chés lui. Nous prenions un singulier plaisir à sa conversation qui étoit agréable et spirituelle, et à lui voir faire des ouvrages avec une singulière industrie; il tricotoit et il faisoit adroitement des caravates à réseaux de toutes sortes de couleurs en fil et en soie, sans les confondre, outre cela il faisoit de la poudre pour les cheveux et du tabac. L'amitié se cimenta si fort que nous étions inséparables jusqu'à ce qu'ayant demandé une de mes sœurs en mariage et mes parens la lui ayant refusé[e] à cause de son état, il en fut si mortifié qu'il ne nous vit plus si familièrement et que peu de temps après il s'en alla en Angleterre où il se maria dans la suite.

L'hôte chés qui j'étois avoit une nièce qui me venoit voir souvent dans ma chambre sous prétexte d'apprendre le françois. Je le croyois bonnement et je ne pénétrois pas ses intentions; enfin elle marqua tant d'empressement que j'ouvris les yeux. Les filles suisses sont fort simples et faciles; comme elle n'entendoit pas le françois ni moi l'allemand, il fallut se servir de truchement. Les parens proposèrent un mariage avec cette fille. Mon père, après leur avoir témoigné combien il étoit sensible à l'honneur qu'on me faisoit, dit que j'étois encore trop jeune, et que d'ailleurs n'ayant point de profession ni emploi, je n'étois pas en état d'entretenir une famille.

C'est ce qui hâta la résolution qu'on avoit prise de m'envoyer en Angleterre pour me faire continuer mes études. Dès que la fille dont je viens de parler apprit le jour de mon départ, elle en parut fort affligée et m'offrit une ceinture d'argent pour m'aider, disoit-elle, à faire mon voyage, n'ayant pas autre chose à me donner. Je la remerciai et la refusai constamment; s'imaginant que je me raviserois, elle la mit sous mon chevet où je la laissai le matin de mon départ.

Je partis donc de Berthou le 15 août 1687 avec mon cousin Huc qui étoit sorti depuis peu de France et qui nous étoit venu rejoindre. On me munit de fortes recomendations auprès de quelques seigneurs de Londre, des parens et des amis que nous y avions. Il nous fallut faire cette longue et pénible route à pied. On peut s'imaginer ce que nous souffrîmes de la fatigue et du mauvais temps qui survint, avant que nous arrivassions en Angleterre. Nous n'avions pas beaucoup d'argent, il nous fallut user d'économie et loger dans des mauvais cabarets pour ne pas trop dépenser; nous ne fîmes que peu de séjour en Hollande, parce qu'il y fait trop cher vivre. Nous nous embarquâmes sur un vaisseau marchand à la Brille, nous n'arrivâmes à Londre que 15 jours après, c'étoit le 14 d'octobre. Ainsi nous employâmes deux mois pour aller de Suisse en Angle-

terre, parce que nous allions à petites journées et que nous nous reposions de tems en tems pour réparer nos forces.

En débarquant à Londre, j'augurai mal de notre séjour dans cette grande ville. La populace qui connoissoit à notre air et à nos habits que nous étions Français, nous maltraitoit dans les rues en paroles et quelquefois à coups de poing. Nous prîmes patience, nous allâmes trouver un de nos parens, parfumeur du Roi. Il nous reçut honnettement, nous lui fîmes pitié, parce que nous étions assés mal équippés et sans beaucoup d'expérience, il nous secourut le mieux qu'il lui fut possible. Quelques jours après, il nous proposa d'aller à l'Université d'Oxford, où il se faisoit fort de nous procurer une condition de quelque jeune milord qui nous prendroit en qualité de serviteur. Tout pauvres que nous étions, le mot de serviteur nous choqua; on tâcha de nous rassurer en nous disant qu'il y avoient plusieurs enfans de très bonne famille qui prenoient ce poste, qu'on n'exigeoit autre chose si ce n'est qu'on accompagnât le jeune seigneur au collège, qu'on lui apportât ses livres et qu'on causât en françois avec lui.

Nous nous y serions résolus si, en allant et venant par la ville, nous n'avions pas rencontrés des Réfugiés qui nous assurèrent qu'on étoit à la veille de voir en Angleterre des plus grandes révolutions que celles qu'on avoit vues en France, que le Roi Jacques II qui régnoit alors s'étoit érigé en persécuteur des réformés, qu'il avoit déjà commencé d'introduire le papisme dans son royaume, que les Jésuites et les autres ecclésiastiques de l'Église romaine ne gardoient presque plus de mesures, qu'ils alloient déjà en habit de leur ordre par toute la ville de Londre sans beaucoup de ménagement. Tout cela n'étoit que trop bien fondé comme l'évènement le montra. Sans la sage et bonne Providence qui suscita peu de tems après le prince d'Orange, qui fut nommé Guillaume III, c'en était fait de la Religion et de la liberté.

Nous nous hâtâmes donc de sortir d'un païs où nous avions tout à craindre, nous nous rembarquâmes sur un vaisseau marchand le 1er mars 1688. Nous ne fîmes le trajet jusqu'en Hollande qu'en 24 jours à cause des vents contraires qui obligèrent le capitaine de vaisseau d'aller toujours à la dérive, et comme les passagers en assés grand nombre avec nous s'étoient flattés de n'être pas plus de 8 jours ou 10 tout au plus sur la mer, la plus part n'avoient fait que peu de provisions. Nous étions du nombre de ces derniers; dans fort peu de tems nous eûmes tout consumé, nous avions peu d'argent et nous n'osions pas implorer le secours des autres. Dans cette fâcheuse extrémité, ne sachant que devenir, nous nous couchâmes à fond de cale, ensuite nous furetâmes de part et d'autre et nous rencontrâmes sous la main un tonneau de figues sèches, dont une partie du fond étoit tombée, nous en

tirâmes quelques-une[s] et nous les mangeâmes; nous continuâmes chaque jour pendant la route sans scrupule de conscience, nous croyant autorisés par la nécessité urgente et par l'exemple de quelques autres qui n'étoient pas plus scrupuleux que nous. Avec tout cela je me le reproche encore et si je connoissois le marchand à qui les denrées appartenoient, je lui réparerois volontiers le dommage que je lui fis.

Enfin nous débarquâmes le 24 mars, nous allâmes à la Haye. J'y rencontrai un vieux ministre, ami de mon père, qui me fit assister assés librement; avec ce viatique nous parcourûmes les principales villes de Hollande, Rotterdam, Amsterdam, Leyde, etc. Mon cousin, rebuté de tant de fatigues et de tant de risques et désespérant de trouver le moyen de continuer ses études, prit le parti d'apprendre une profession pour s'assister de sa propre industrie. Il se fixa à Leide, où je le quittois. Je me mis tout seul en chemin pour m'en venir dans le Brandebourg où je savois que les Réfugiés étoient bien reçus. Je fis cette route à petites journées. Je passai par Clèves, Wesel, Zoëst, Liepstadt, Minden, Hildesheim, Halberstadt, Magdebourg et Brandebourg; je me reposai de tems en temps, c'est pour cela que je n'arrivai à Berlin que le 3 de may de la même année (1688).

Je fus bien embarassé, quel parti prendre? Les uns me conseilloient d'une manière, les autres d'une autre. Je panchois du côté des armes, tantôt je souhaitois de continuer mes études, tantôt il me semblait mieux d'apprendre une bonne profession. Après avoir bien balancé, je [dé]terminai pour le premier parti. Je m'enrôlai dans les cadets de Mons. de Cournaud ou de Briquemault[1], je ne me souviens pas bien lequel des deux; il y avoit plusieurs jeunes gens de bonne maison qui avoient pris ce poste là. On nous donnoit 3 écus par mois; nous nous associâmes 5 ou 6 bons amis que nous étions, nous achetâmes de la poterie, quelques nappes et quelques serviettes pour nous mettre en ménage, chacun avoit son tour pour pourvoir aux provisions nécessaires et pour faire bouillir la marmite. Nous passâmes assés paisiblement 3 ou 4 mois de cette manière. Mais enfin nous nous brouillâmes et nous nous séparâmes, nous ne pûmes jamais nous accorder sur le partage des effets que nous avions achetés en commun, nous cassâmes notre poterie et nous coupâmes les nappes et les serviettes, chacun en emporta sa portion pour en faire des chaussons. Que la jeunesse est volage et capricieuse!

Cette vie me déplaisoit beaucoup. Sur ces entrefaites, je rencontrois en allant par la ville M. Vincent, cy devant ministre d'Anduse, un des amis de mon père qui ne faisoit que d'arriver dans le païs; il me demanda ce que

1. Le 1er de ces régiments de réfugiés était en Brandebourg, le 2e à Lippstadt; un 3e, celui de Varennes, à Soest.

je faisois. Je lui répondis que j'étois cadet, mais que cette profession ne me plaisoit guères. Il m'exhorta fortement à reprendre mes études, il me conseilla de me présenter à S. E. M. de Grumbkow, premier ministre d'Etat et de le supplier instamment de m'accorder une pension pour aller continuer mes études à Francfort. Je lui parlois plus hardiment que je n'avois cru, car j'étois fort timide. Il me regarda fixement, il m'examina depuis les pieds jusqu'à la tête, après quoi il me dit que la profession des armes étoit bonne, qu'on pouvoit parvenir par ce moyen là aux plus hauts emplois, il me mit la main sur les épaules en disant : voilà de quoi soutenir un mousquet. J'insistois sur la grâce que je lui demandois, je le touchois à force de soumissions et de supplications. Hé bien ! ajouta-t-il, vous voulez étudier, vous étudierez; peu de jours après il me fit expédier un decret de S. A. S. qui m'accordoit 50 écus par an pour aller où mon inclination me portoit.

Je me mis donc en chemin le 15 août 1688, pour aller à Francfort. Je rencontrois sur la voiture dont je me servois quelques François et entre autres un étudiant en théologie fort habille nommé Pujolas qui avoit proposé plusieurs fois avec applaudissement. Je fis connaissance avec lui; nous résolûmes de loger et de manger ensemble; comme nous comptions que le quartier courant de notre pension nous seroit payé exactement, nous nous débarassâmes de bonne heure du peu d'argent qui nous restoit, nous achetâmes quelques livres et d'autres choses moins utiles. M. le Trésorier n'étant pas alors si exact à payer qu'il l'est aujourd'hui, nous ne reçûmes rien à la fin du quartier, ni le suivant.

Nous n'osions pas, par vanité, dire à personne que nous nous trouvions dans une grande indigence, il nous fallut vivre plus frugalement que nous n'aurions souhaité; avec tout cela notre bourse s'épuisa entièrement, nous vendîmes secrètement quelques livres. L'argent que nous en retirâmes ne dura pas longtems, car enfin il falloit non seulement se nourrir, mais aussi se chausser, se blanchir pour se pouvoir produire honnêtement dans les compagnies. Afin de mieux ménager, nous lavions nous même notre linge au clair de la lune à une pompe qu'il y avoit à notre basse cour, nous [le] faisions sécher et nous le repassions le mieux qu'il nous fut possible dans notre chambre.

Nous nous trouvâmes si pressés, au bout de quelques semaines, que nous prîmes la résolution d'exposer notre misère à M. Bancelin[1] qui étoit alors pasteur de l'Eglise françoise, nous allâmes chés lui et après nous être entretenus quelque tems sur des choses indifférentes, mon camarade qui portoit la parole, débuta de cette manière : Mons. nous avons besoin de

1. François Bancelin, de Metz, appelé en 1690 à Berlin, y mourut en 1703.

trois choses, d'amis, de livres et d'argent, voudriés vous avoir la bonté de nous secourir? La réponse ne fut guère satisfaisante, la voici : MM. nous sommes de vos amis, nous avons quelques livres à votre service, pour ce qui est de l'argent nous en avons nous mêmes besoin. Nous fîmes une profonde révérence, et nous nous retirâmes étonnés comme des fondeurs de cloche ne sachant à quel saint nous vouer. Nous fîmes de nécessité vertu, nous vendîmes notre dernier livre, nous en eûmes quelques gros, nous prîmes une ferme résolution de faire durer cet argent le plus que nous pourrions pour nous. Nous nous bornâmes à un *dreier* par jour entre nous deux, nous en achetions un pain que nous partagions loyalement, le pain étoit alors beaucoup plus gros qu'il n'est aujourd'hui, nous en avions presque notre sou[l], la pompe nous fournissoit toute la boisson nécessaire; comme c'étoit alors le tems des fruits, nous nous allions souvent promener autour des vignes. Il se trouvoit de tems en tems des personnes honnêtes qui nous donnoient quelques poignées de prunes et quelques grappes de raisin, ce qui étoit un grand régal pour nous, aussi grand que si ç'avoient été des ortolans. Nous y prîmes goût et lorsqu'on ne nous en donnoit pas, nous ne nous faisions pas scrupule d'en prendre, tant il est vrai que la nécessité est une mauvaise conseillère, et que les jeunes gens ont fort souvent une morale fort relâchée. Nous avions déjà appris du professeur Beckman, qu'il est permis de dérober *in casu extremæ necessitatis;* la nôtre fut si grande, que nous manquâmes de pain même pendant quelques jours. Nous nous rassasions de prunes qui ne nous firent aucun mal; par une direction particulière de la Providence, nous badinions et nous folâtrions comme si nous avions été dans la plus grande opulence.

Enfin le secours tant désiré et tant attendu arriva, on nous paya 6 mois à la fois; nous nous crûmes des Crésus, nous nous séparâmes, nous quittâmes le méchant poële [1] que nous avions loué ensemble sur le derrière de la maison, nous payâmes à notre hôte ce que nous lui devions. Mon camerade qui se sentoit du talent retourna à Berlin, il demanda augmentation de pension; sur le refus qu'on lui fit, il se dépita et s'en alla en Angleterre où il fut reçu ministre peu de tems après, et ensuite élevé à une plus haute dignité ecclésiastique, je l'appris de quelques personnes venues de ce païs là.

On m'offrit chés Mons. le Professeur Grebenitz un logement gratis, le bois, la chandelle et la disposition de sa bibliothèque, à condition que je donnasse quelques heures par jour à son fils pour le perfectionner dans la langue Françoise dont il avoit un petit commencement. J'acceptai volontiers cette offre et peu de tems après, la table de la communauté

1. On appelait poële une chambre pourvue d'un poële.

qu'on m'accorda gratis pendant 3 ans. Quoiqu'elle ne fût pas fort bonne, je m'en accomodois fort bien parce que comme l'on dit en proverbe, j'avois mangé de la vache enragée.

Le professeur dont je viens de vous parler étoit alors alité et fort malade; on me proposa de passer quelques heures par jour auprès de lui. Je lui lisois et parlois en latin le moins mal qu'il me fut possible, il prit de l'affection pour moi et me disoit souvent : *Accede mi capreole, elige unam ex filiabus meis*[1], il en avoit quatre fort jolies. Il aimoit à railler et j'entendois raillerie. Cependant sa maladie alloit toujours en empirant, tous les domestiques étoient las de veiller, on me pria une nuit (qui fut la dernière de sa vie) de faire cette fonction. On me laissa tout seul auprès de lui. Je m'appercus qu'il baissoit extrêmement. Je l'appellois, il ne me répondit pas, il commençoit à railler (râler); je m'effrayai, je m'en fus, en tremblant, heurter à la chambre où il y avait trois filles ou femmes couchées, elles dormoient profondément. J'appellai à haute voix, on ne m'entendit pas. J'entrai; comme il faisoit grand chaud, ces afrontées avoient quitté jusqu'à la chemise. Je n'avois jamais rien vû de pareil en France, je me retirois promptement pour appeller les enfans de la maison; ensuite je revins à mon malade qui expiroit dans ce moment. J'allai, les larmes aux yeux, en apporter la triste nouvelle à Madame son épouse qui étoit fort replète et qui logeoit dans un poële assés éloigné, dans le derrière de la maison; je lui dis dans mon mauvais allemand : *Mann todt*[2]. Elle m'écouta du plus grand sang froid du monde; cela me surprit extrêmement, car je m'attendois à des lamentations à faire retentir les airs, à la manière des femmes du Languedoc dans de pareilles conjonctures. Elle se contenta d'appeler la servante en disant : *Grethe, der arme Mann ist todt, gebe mir ein Glas Brandwein*[3]? Tout le reste répondit à ce prélude. J'admirois le stoïcisme de cette bonne dame.

Il y avoit alors à Francfort environ une douzaine d'étudians françois qui, se voulant signaler dans cette rencontre, firent chacun des vers à la louange du mort. On les examina dans une assemblée, il n'y eut que ceux de Mr. Durand, qui a été depuis ministre à la cour de Baireuth et ensuite à Dublin en Irlande, qui furent approuvés et imprimés. Il y en avoit de tout caractère parmi ce petit nombre d'étudians françois ; ceux qui se distinguoient par leur sagesse furent Mrs. Forneret[4] et de Brignac. Je ne sais ce que le dernier est devenu, mais le premier quitta bientôt Francfort, et s'en alla à Berlin où il fit de grands progrès par son assi-

1. « Rapproche-toi de moi, mon petit cabrit [chevreau], choisis une de mes filles ».
2. « Votre mari est mort ».
3. « Marguerite, le pauvre homme est mort, donne-moi un verre d'eau-de-vie! »
4. Pasteur, de 1698 à 1711, à Köpenick, puis à Berlin, mourut en 1736.

duité et avec le secours de Mr. Lenfant. Il est actuellement ministre de cette capitale et conseiller du Consistoire supérieur françois.

Je demeurois encore quelques mois chés Mr. Grebenitz le fils, où nous passions le tems plus agréablement qu'utilement, parce que la famille étoit nombreuse et enjouée et attiroit un grand nombre d'étudians du premier ordre. Un d'entre eux m'offrit le logement, le bois, la chandelle et 24 écus par an, simplement pour lui faire compagnie et pour l'entretenir en françois. Du depuis je ne manquois pas de pareilles aubênes. J'en profitois pour avoir de quoi m'habiller un peu proprement et pour acheter les livres les plus nécessaires.

Je m'appliquai aux études mieux que je n'avois fait jusque là. Je fréquentois assidument les leçons de Mr. Boethius, professeur en théologie, qui expliquoit le cours de la théologie de Maresius, il nous examinoit de tems en temps en particulier, et nous faisoit disputer entre nous dans son poële. Nous ne nous bornâmes pas à cela, nous allions deux fois la semaine ches Mons. Amandrenende ou de Ronckel, professeurs en langues orientales, chés Mr. Beckman pour l'histoire et la politique, chés Mr. Strimesius pour la polémique, chés Mr. Bisselman pour la positive, chés Mr. Simonis pour l'histoire ecclésiastique, chés Mr. Albinus pour la philosophie et pour les expériences physiques.

Mrs. Vincent et Causse et ensuite Garnauld[1] succédèrent dans l'Eglise de Franckfort à Mrs. Bancelin père et fils qui furent appellés à Berlin. Le premier m'honora de sa confiance et de ses bons conseils plus particulièrement que les autres qui m'accordérent pourtant aussi de leur bienveillance, ils m'encouragèrent et m'exhortoient souvent tête à tête à ne me point relâcher et à tenir une conduite digne de l'emploi où j'aspirois; il eut même la bonté de me corriger quelques propositions.

Je séjournois six ans entiers à Francfort; au bout de ce tems je fus effrayé de me voir endeté. Je craignois extrêmement de mourir insolvable. La mauvaise compagnie m'avoit jetté dans ce labyrinthe, car naturellement j'avois de l'éloignement pour la folle dépense; deux ou trois étudians m'y engagèrent contre mon inclination, tant il est dangereux de porter trop loin la complaisanee. Ils aimaient le bon vin et la bonne chère, malheureusement, il se trouva une maison où l'on nous donnoit à crédit tout ce que nous souhaitions, on ne se mettoit pas en peine si nous étions en état de payer ou non; de cette manière nos dettes s'accumulèrent jusqu'à un point qu'il n'étoit pas possible que nous les acquitassions de notre petite pension.

1. David Vincent, à Francfort, de 1689 à sa mort, 1717. Jean Causse, *ibidem*, de 1690 à 1741, et Jean Garnault, de 1691 à 1710, où il fut appelé à Magdebourg († 1734).

Je fis alors un voyage à Berlin pour chercher quelque moyen de me tirer d'embarras. J'allois voir Mr. Lenfant[1]. Il me demanda si j'étois d'humeur d'aller en condition; je lui répondis que cela dépendoit des avantages que j'y trouverois. Il me dit d'aller chés Mlle la baronne de Blumenthal qui cherchoit un précepteur pour quelque jeune seigneur. J'y allai, elle me proposa d'aller à Stettin chés Mr. le baron commandant de la place qui me vouloit confier un de ses fils, donner 50 écus de gages par an, bonne table, poële à part, payer le voyage et faire des présens si je le contentois comme elle n'en doutoit pas. J'acceptois le parti et je partis peu de jours après pour Stettin où j'arrivai le 29 juin 1694. Je fus très bien reçu. On me chargea de la conduite d'un jeune homme d'environ 15 ans, qui avoit toutes sortes de passions violentes; il étoit surtout fort colère sur la moindre réprimande que je lui faisois, il menaçoit de se tuer avec le canif, il ne sappliquoit à rien que par force, il n'apprenoit pas même la langue françoise, à moins que ce ne fût en badinant. On s'y prenoit trop tard pour le corriger de ses mauvaises inclinations, qui s'étoient fortifiées par des actes réitérés, il en avoit plusieurs qui ne sembloient pas convenir à son âge. Je me repentis de m'être engagé, mais la forte passion que j'avois d'acquitter incessamment mes dettes me fit prendre patience pendant trois ans où j'eus bien à souffrir des fredaines de mon élève.

Je n'avois pas beaucoup de loisir à m'appliquer aux études; car outre qu'il falloit avoir la complaisance de se promener souvent avec les deux frères aînés de mon élève qui avoient pourtant leurs gouverneurs à part, de les accompagner chés le vice-roi qui étoit le comte et le maréchal de Bilecke où ils alloient faire leur cour, nous allions tous les ans à la campagne du côté de l'isle de Volin, sur le bord de la mer Baltique, où l'on ne faisoit que se divertir.

Une fois, en y allant, nous apperçumes de loin une jolie maison dans un petit bois environné d'une palissade. Nous chevauchâmes de ce côté là car nous étions à cheval, nous fûmes agréablement surpris de rencontrer près de la maison un homme assés bien mis qui nous parut fort poli, qui parloit françois et qui nous invita fort honnêtement à entrer chés lui. Nous mîmes pied à terre et nous visitâmes les appartemens, nous trouvâmes une assés jolie bibliothèque et divers instrumens de musique dont il touchoit parfaitement bien; après nous avoir régalé de quelques verres de bon vin, nous remontâmes à cheval, nous prîmes congé de lui et nous nous retirâmes.

Chemin faisant, nous nous entretînmes de la politesse et de l'esprit de

1. De Bazochos en Beauce, pasteur à Heidelberg, puis (1689) à Berlin, où il mourut en 1728.

ce solitaire. M. le Commendant à qui nous en fîmes la relation, souhaita fort de le voir et de l'attirer pour quelques jours dans son château de Melletin où il s'étoit rendu avant nous. Il me chargea de l'aller quérir dans une bonne chaise qu'on me donna. J'eus bien de la peine à le persuader; il se rendit enfin à mes instantes prières, il prit son luth, et quelques autres instruments de musique, il nous parut encore plus poli et plus spirituel quand nous l'eûmes chés nous. On le traita avec distinction, on remarqua que lorsqu'on s'entretenoit de bonnes choses, il soutenoit fort bien la conversation, au lieu que lorsqu'on parloit de bagatelles, il se taisait tout court. Nous nous allions promener tous les après soupers, on lui apportoit son luth, nous nous asseyans, il en jouoit à merveilles et il l'accompagnoit de la voix qu'il avoit fort belle et il ne chantoit jamais que des chansons honnêtes et souvent des spirituelles[1].

Comme on me logea dans la même chambre que lui, j'eus la curiosité de savoir ce qui l'avoit obligé de se retirer dans un bois; il me dit qu'il avoit été gouverneur de quelques princes d'Allemagne dont j'ai oublié le nom, qu'il avoit été dans diverses cours de l'Europe, qu'il y avoit trouvé tant de dissimulation et tant de fourberie qu'il s'étoit tout à fait dégoûté du grand monde. Il ajout[a] qu'il avoit eu la foiblesse de concevoir une passion violente pour une fille de qualité de beaucoup d'esprit et d'une grande beauté et qu'il en avoit été trompé si cruellement que cela l'avoit entièrement déterminé à se retirer du monde si corrompu, qu'il avoit fait bâtir de ses épargnes la maison où il logoit, qu'il y avoit attiré un Anglois de son humeur qui occupoit une de ses chambres et qui ne vouloit absolument voir personne, qu'ils avoient passé quelques années seuls avec un valet qui les servoit, qu'ils s'occupoient à cultiver un jardin et quelques terres aux environs de leur maison, et à la pêche, qu'ils envoient même jusqu'en Angleterre les esturgeons qu'ils prenoient, qu'ils coupoient *par ruelles* (?) et qu'ils saloient dans de petits tonneaux, que depuis deux ou trois ans on lui avoit parlé d'une fille d'une modestie et d'une piété exemplaire qui n'aspiroit qu'à la retraite, qu'il l'avoit vue et qu'il l'avoit trouvé[e] à son gré, qu'il l'avoit épousée et qu'il se trouvoit parfaitement heureux avec elle, puis qu'outre [qu']elle dirigeoit très bien son petit ménage, elle l'animoit par son exemple à la pratique de toutes les vertus chrétiennes, qu'ils alloient de temps en tems faire les fonctions publiques de la Religion, à une petite ville qui n'étoit qu'à une petite mille de là. Il ne fut pas possible de le retenir plus de trois jours, il demenda instamment qu'on le renvoyât, il étoit déja fort fatigué de la grande compagnie, il lui sembloit aller en paradis en retournant chés lui. Je le ramenois, il m'offrit un asyle dans sa maison. Je le remer-

1. C'est-à-dire religieuses.

ciai en lui disant que j'étois bien fâché que la situation où je me trouvois alors ne me permît pas d'accepter une offre si obligeante.

J'avois oublié de raconter une petite avanture qui m'arriva le jour même de notre arrivée à Melletin. Après que nous eûmes dîné, la baronne fille de la maison, âgée d'environ 20 ans, me dit qu'elle vouloit s'aller promener avec moi. Je me sentis fort honnoré de cette proposition, elle me mena sur une assés haute colline et me proposa de rouler jusqu'au bas tout étendu de mon long. Je m'en défendis honnêtement, là-dessus, elle me traita de poltron et roula elle même à diverses reprises. Je me tenois au sommet de la colline, ne sachant que penser d'une telle manie. Je ne fus que trop éclairci des vues qu'elle avoit après ce beau badinage; il fallut s'en retourner, car il se faisoit tard, elle me mena par un chemin, où nous rencontrâmes un petit ruisseau, où il y pouvoit avoir de l'eau jusqu'au genoux, on avoit mis une planche fort étroite à travers, elle me dit de passer devant et de la prendre par la main. Je lui représentois vainement le danger qu'il y avoit de tomber, elle recommença à m'appeler timide et poltron. Je fis ce qu'elle souhaitoit, nous étions à peine au milieu de la planche, que la tête me tourna et nous tombâmes tous deux dans l'eau. Bien nous valut qu'elle ne fût pas profonde, nous nous serions infailliblement noyé[s] pour peu qu'elle l'eût été. Après avoir barbotté quelque tems comme des canards, nous en sortîmes dans l'état qu'on peut s'imaginer, l'eau s'égoutant peu à peu de nos habits chemin faisant, et d'ailleurs il faisoit chaud; cependant nous étions encore bien mouillés en arrivant au château, pour surcroix de malheur, nos hardes n'étoient pas encore arrivées, nous n'avions pas de quoi changer ni d'habits ni de chemise. Chacun se retira dans sa chambre et fit comme il l'entendit.

Nous retournâmes à Stettin vers la fin de l'automne. Il y avoit dans cette ville plusieurs réfugiés qui alloient communier à Bergholtz, village à trois ou quatre milles de là. Je m'associai avec eux pour cette bonne œuvre, nous y allâmes ensemble, on me donna un cheval pour m'y rendre. C'est là que je fis connaissance de M. Jourdan qui en étoit pasteur. Il nous recevoit chés lui avec tout l'empressement imaginable quoiqu'il eût une femme infirme et alitée. Les anciens chrétiens ne pouvoient pas mieux exercer l'hospitalité; dans un autre voyage il me fit prêcher. Les païsans souhaitèrent de savoir qui étoit ce ministre, on leur dit que j'étois venu depuis peu de France et que j'avois prêché sous la croix, cela augmenta l'amitié et l'estime qu'ils témoignoient avoir pour moi. L'un d'eux qui était fort riche et qui avoit une assés jolie fille, se mit en tête de me la donner; cela donna lieu à un badinage qui n'étoit pourtant pas de saison, mais les jeunes gens se divertissent de tout et dans des circonstances où il faudroit penser à des choses plus sérieuses.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

CHRONIQUE DE LA COLONIE RÉFORMÉE FRANÇAISE DE FRIEDRICHSDORF[1]

Les auteurs de ce volume et ceux pour lesquels ils ont pris la peine d'en rassembler les éléments seront surpris peut-être, s'ils viennent à avoir connaissance de ces lignes, en apprenant qu'il a pu attirer quelque attention en dehors du cercle restreint auquel il a été destiné.

Ils n'ont jamais songé, en effet, à écrire un ouvrage pour le public. Ils n'ont voulu, comme l'indique le titre que j'ai transcrit, que recueillir, pour la population d'une petite ville qui a vécu jusqu'à ces derniers temps presque en dehors du reste du monde, les faits qui constituent sa chronique locale, on pourrait dire plus exactement ses archives de famille. Et c'est bien une famille que cette colonie implantée, il y a plus de deux cents ans, avec sa foi, ses mœurs et sa langue, au milieu d'un pays étranger et s'y conservant presque sans altération et sans mélange, grâce à des circonstances exceptionnellement favorables!

Mais si c'est aux membres de cette famille surtout que son histoire doit être chère, si c'est elle à qui le devoir et l'intérêt commandent de conserver fidèlement le dépôt de ses curieuses et honorables traditions, il ne saurait être interdit à des étrangers, le jour où un hasard heureux les met à même de pénétrer dans ce milieu soudainement révélé à leurs regards, d'y chercher et d'y relever pour eux et pour d'autres quelques-uns des enseignements qui s'y peuvent rencontrer. Tous les jours nous lisons avec avidité les récits que nous font les voyageurs, des régions inconnues et lointaines où ils ont été les premiers à pénétrer. Tous les jours aussi nous voyons, non sans profit pour notre instruction, exhu-

1. Suivie de documents et pièces explicatives, ornée de huit illustrations, 1 volume de 200 pages, in-8°, imprimé en 1887 chez Steinhaeusser à Hombourg-ès-Monts. — L'attention ayant été de nouveau attirée sur cette colonie de réfugiés, à propos de la constitution, le 29 septembre dernier, à Friedrichsdorf, de la *Société huguenote d'Allemagne* (voy. plus haut, p. 505), nous sommes heureux d'offrir l'hospitalité à l'article de M. Frédéric Passy, qui complète si bien ceux de Fr. Waddington (*Bull.*, VII, 79, et de J.-J. Weiss (*Ibid.*, XXXIII [1884], 411). — (*Rédact.*)

mer de quelque vieux dépôt, non seulement des mémoires d'un caractère absolument privé, mais de simples notes, des comptes et, comme on disait autrefois, des *livres de raison* dans lesquels on retrouve à des siècles, d'intervalle, les traits incontestables de la vie de nos aïeux. C'est un sentiment du même genre que l'on éprouve en lisant cette chronique simple et naïve, dans laquelle revit toute l'existence d'un groupe bien petit par le nombre, mais grand par son énergie morale et par ses vertus ; et ce sentiment est d'autant plus vif qu'il s'y mêle, par la nationalité originelle et persistante de cette population, une sympathie particulière et l'on peut dire patriotique.

Nous nous honorons de considérer comme des frères ces Français du Canada qui conservent fidèlement au delà des mers le souvenir et la langue de nos communs ancêtres ; et nous ne croyons pas en cela porter le moindre ombrage à la grande nation dans le domaine de laquelle des événements déjà anciens les ont fait passer. Pourrions-nous voir avec indifférence cette colonie de réfugiés qui, presque à nos portes, sans manquer à ce qu'elle devait au gouvernement réellement paternel chez lequel elle avait trouvé l'hospitalité, a maintenu non moins vivaces les mêmes traditions?

C'est encore un des épisodes de cette lamentable révocation de l'édit de Nantes qui a fait à tant de points de vue, politique, économique, moral, tant de mal à notre pays. Vingt à trente familles venues de diverses régions de la France, de la Picardie, du Languedoc, de la Provence, chassées par les persécutions et les dragonnades, s'établissent, sans autres ressources que les quelques industries qu'elles portent avec elles, au milieu d'un terrain couvert de forêts qui leur a été accordé par la munificence d'un prince leur coreligionnaire. C'est Frédéric II, second landgrave de Hesse-Hombourg, connu sous le nom de Frédéric à la jambe d'argent, parce qu'il portait en effet une jambe artificielle en remplacement de celle qu'un boulet lui avait enlevée. Généreux et bienfaisant, touché de la misère de ces malheureux jusqu'à dire que plutôt que de les abandonner il vendrait sa vaisselle, ce prince dont ils devaient bientôt donner le nom à leur village, leur accorde non seulement des terres, mais des privilèges parmi lesquels celui d'être à perpétuité exempts de tout impôt sur la soie et celui de rédiger leurs actes en langue française et d'avoir à cet effet un notaire ou greffier à eux.

Il n'en est pas moins vrai que les commencements sont durs. Il faut défricher le terrain à la sueur de leur front. « Pour se garder

des intempéries, ils n'ont d'abord que des huttes de gazon. Les habitants du village voisin qui se rendent à Hombourg les prennent pour des bohémiens et aiment mieux faire un détour que de passer près de leur campement. Mais bientôt les choses changent de face. La bénédiction de Dieu accompagne leurs travaux, et six années ne sont point écoulées que déjà trente maisons sont élevées. Cent ans plus tard, dit un rapport daté de 1822, la population s'élevait à 542 habitants. Elle comprenait 34 fabricants, occupant 10,000 ouvriers dans les différents villages d'alentour. » Avec des vicissitudes diverses, cette prospérité s'est maintenue à peu près sans interruption depuis deux siècles, et le village de Friedrichsdorf, érigé en ville en 1821, n'a cessé de joindre à l'agriculture une industrie active et laborieuse. Tour à tour, ce fut la fabrication des bas, importée, d'après la tradition, par une famille Privat, originaire de Saint-Hippolyte, dans des conditions véritablement émouvantes ; celle de la mulquine, légère étoffe de lin qui servait à doubler la soie ; celle de la flanelle rayée et, dans ce siècle, d'autres fabrications imposées par le progrès industriel et spécialement celle de biscuits qui s'exportent dans les diverses parties du monde. Il y aurait là peut-être, pour l'économiste, d'utiles observations à recueillir ; mais ce qui doit surtout nous intéresser dans l'histoire de Friedrichsdorf c'est cette persistance d'une personnalité en quelque sorte indépendante au milieu des éléments étrangers qui l'entourent. Il faut dire encore, à l'honneur de la famille de Hesse-Hombourg, qu'au lieu de chercher à noyer dans l'océan de la nationalité germanique ce petit îlot de nationalité française qui s'y était constitué, ils se sont fait de père en fils un point d'honneur de veiller à lui conserver son caractère originel. En 1731, le landgrave Frédéric III Jacob, interdit de recevoir dans la colonie aucun Allemand. Un des habitants, pour épouser une Allemande, dut se résigner à quitter sa petite patrie. Bien plus, en 1883 encore, l'impératrice d'Allemagne, qui en 1837 avait assisté avec son mari, le prince Guillaume de Prusse, depuis l'empereur Guillaume, à l'inauguration solennelle du nouveau temple, se trouvant encore une fois à Hombourg, voulut voir le pasteur et le questionna sur la conservation de la langue française, à laquelle elle continuait à s'intéresser. Il faut reconnaître que si cette langue se conserve encore, si même, grâce à une école enfantine fondée en 1856, et à un institut de jeunes gens qui a rendu les plus grands services, on essaye de la débarrasser de quelques étrangetés ou de quelques vieilleries qui ne sont point sans intérêt pour le linguiste, l'élément français a vu grandir à côté de lui l'élément

allemand, qui forme aujourd'hui au moins le tiers de la population. Ce n'est peut-être qu'une raison de plus de noter avant qu'ils ne s'effacent et, s'il est possible, de raviver pour qu'ils ne s'effacent point, quelques-uns des traits de cette petite famille et quelques-uns des souvenirs de son histoire.

Je ne pourrais, sans excéder les limites d'un simple compte rendu, essayer de les relever tous. Je leur ferais perdre, d'ailleurs, en les transcrivant à ma façon, la meilleure partie de la saveur qu'ils empruntent à la simplicité naïve et fervente avec laquelle ils sont consignés dans le volume original. C'est là qu'il faut aller chercher ce fragment d'un sermon du pasteur Pfalz en 1735 sur les duretés des échevins, qui provoque la sortie furieuse de ceux-ci et, après réflexion, les amène à faire amende honorable au courageux prédicateur; le sermon d'adieu de son successeur Roques, en 1746; celui du pasteur Cérésole, lors de cette consécration du temple à laquelle je viens de faire allusion, discours véritablement admirable, dans lequel, a-t-on remarqué avec raison, rien ne fut oublié, si ce n'est une parole de reproche ou de récrimination contre les anciennes persécutions dont avaient souffert les ancêtres des assistants; celui du pasteur Sauvain, en 1870, enfin, lorsque par une de ces fatalité qu'impose l'affreuse guerre, les jeunes descendants des Huguenots français furent contraints d'aller porter les armes contre les fils des compatriotes de leurs aïeux. La scène dans laquelle, les yeux baignés de larmes, ce digne pasteur impose successivement les mains à chacun des jeunes gens qui quittent la ville pour l'armée est véritablement imposante, et l'on ne s'étonne point de voir les familles attacher à cette imposition des mains une sorte de vertu préservatrice, en voyant revenir sains et saufs, à part quelques blessures sans gravité, tous ceux qui sont partis munis de cette bénédiction.

La guerre n'a pas toujours été aussi clémente pour la petite ville. En 1813 et 1814, par l'influence des maladies contagieuses que traînaient après elles les armées, on ne compte pas moins dans la population décimée de 58 décès. En 1816 et 1817, par une autre suite des mêmes événements, la disette sévit et le pain atteint des prix presque meurtriers, qu'il devait atteindre de nouveau en 1847.

Mais je ne veux point, encore une fois, épuiser la mine; je préférerais inspirer le désir d'aller la fouiller. Qu'il me soit permis cependant de citer encore ce mot d'un vieillard au pasteur Cérésole, qui, après vingt-cinq ans d'un ministère irréprochable, prenait sa retraite, accompagné de sa femme, dont les vertus et les services avaient encore surpassé les siens :

« Adieu, monsieur le pasteur. Un pasteur comme vous, nous aurons toujours; mais une madame pasteur comme la vôtre, nous n'aurons plus jamais! »

Notons encore, comme trait de mœurs, à cette dédicace du temple, à laquelle assistaient les plus hauts personnages, la présence d'un prêtre catholique de Kirdorf, donnant à la fois un exemple de tolérance remarquable et une preuve de l'estime qu'il faisait du caractère de M. Cérésole et de son troupeau.

Dans un tout autre ordre d'idées je relève qu'en 1851, pour la première fois, la petite ville se pourvoit de quinze lanternes pour l'éclairage de ses rues; c'est la même année qu'elle est autorisée à avoir un pharmacien, et en 1854 un médecin. Elle avait déjà donné naissance au docteur Désor et à son frère, le géologue Désor, qui tous deux se sont fait un nom dans la science dans notre pays. En 1858 seulement, une voiture postale fait le service des dépêches avec Hombourg. Auparavant il n'y avait point même de boîte aux lettres. On mettait un papier à la fenêtre pour avertir le facteur quand il devait entrer en prendre dans une maison. En 1877, ô progrès des temps! on avait le télégraphe, et en 1884 un téléphone reliait Friedrichsdorf à Koppern. Il est vrai que Friedrichsdorf dispute à l'Amérique l'honneur de l'invention de ce merveilleux appareil. C'est Philippe Reis, un de ses habitants, maître de sciences naturelles à l'Institut de jeunes gens, qui en aurait eu, suivant notre chronique, la première idée. Que cela soit exact ou non, la gloire d'Edison ne saurait en être diminuée. On sait combien de fois les mêmes découvertes ont été faites à la même heure, en divers pays, par diverses personnes.

Si la même chose avait pu arriver pour l'intéressant volume que j'ai essayé de faire connaître et que je n'ai eu d'ailleurs d'autre mérite que d'avoir ouvert, après l'avoir reçu un matin d'une main inconnue; si quelque autre que moi s'était préoccupé d'attirer sur lui, avec plus d'autorité ou de bonheur, l'attention publique, je me garderais bien de réclamer. Je considérerais, au contraire, cette coïncidence, dût-elle faire oublier ces quelques pages, comme une bonne fortune, et je m'en réjouirais pour Friedrichsdorf d'abord, pour ceux que l'on y conduirait ensuite et surtout. Qu'y a-t-il de meilleur, en effet, que de vivre pendant quelques instants par la pensée, et s'il est possible de sa personne, dans l'atmosphère saine et vivifiante d'une famille ou d'une population chez laquelle tout respire le travail, la simplicité, la dignité morale et cette confiance dans l'infaillibilité de la rémunération finale et de l'éternelle justice qui élève au-dessus de toutes les difficultés et de toutes les épreuves? Il me semble qu'on

ressent quelque chose de cette bienfaisante influence en lisant la chronique de Friedrichsdorf, et j'imagine que si, averti de l'existence de cette petite colonie, à deux pas de notre frontière, quelque voyageur en quête de nouveautés dirigeait ses pas vers elle, au lieu d'aller par exemple à Monaco ou à Spa, il s'en trouverait bien et n'en saurait pas mauvais gré à celui qui lui en aurait indiqué la route.

FRÉDÉRIC PASSY.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES PROTESTANTS DU DAUPHINÉ

LES MAISONS DE LA PROPAGATION DE LA FOI[1]

Ce livre aurait pu être fort intéressant et fort utile, malheureusement il est gâté par un esprit de parti évident et témoigne d'insuffisantes recherches. Donner la statistique, indiquer le règlement intérieur, les ressources financières des maisons où l'on enfermait les enfants des protestants qui, après la révocation de l'édit de Nantes, voulaient rester inébranlables dans la foi de leurs pères; faire connaître, en se servant avec impartialité des documents catholiques et protestants, quelles étaient les causes de ces rigueurs et les moyens employés en Dauphiné, c'était là un sujet digne d'être traité par un historien impartial, et les sources n'auraient pas fait défaut. Les correspondances ministérielles conservées aux archives des affaires étrangères, celles des intendants, les documents des archives nationales relatifs aux protestants, auxquels il faut joindre ceux conservés dans les archives de la province, et surtout les papiers si précieux et les traditions encore si vivaces des familles protestantes restées fidèles et dont les ancêtres ont eu à subir ces persécutions, voilà les principales sources auxquelles il aurait fallu puiser. Renonçant à faire une étude historique sérieuse, M. de Terrebasse n'a su produire qu'un pamphlet. Dès la première page le but de l'auteur se dévoile. Il considère les rigueurs dont on a usé envers les protestants aux XVIIe et XVIIIe siècles comme le résultat naturel de *l'obligation imposée au gouvernement de la France de défendre des droits et une politique séculaires* contre une secte *fédéraliste et républicaine par essence* et *ennemie déclarée de l'autorité royale.* Il insiste encore sur les mêmes idées dont je ne m'attarderai pas à démontrer la fausseté, à la page 217 et dernière, où il compare les

1. Par M. de Terrebasse. Lyon, Brun, 1890, in-12, 217 pages.

réformés aux *anarchistes, collectivistes, marxistes et socialistes* actuels *qui sont ramenés par les pouvoirs publics dans l'orbite des lois existantes.* C'est une théorie neuve et qui ne pèche pas par la dissimulation. Reste à savoir comment M. de Terrebasse en accepterait l'application si un gouvernement révolutionnaire, sous prétexte de le *ramener dans l'orbite des lois existantes*, le privait de la liberté de pratiquer sa religion, de faire bénir son mariage par un prêtre, du droit de tester, d'aliéner ses immeubles, de voyager hors de France, de pourvoir à l'éducation de ses enfants, d'être leur tuteur légal, de mourir en paix, d'être enseveli dans la tombe de ses pères, en un mot de tout ce dont les gouvernements de Louis XIV et Louis XV ont privé les malheureux protestants français. Si l'on en croit M. de Terrebasse, *la persécution contre les protestants se borne en général à des mesures de police, à des sanctions pénales prises contre les adeptes d'une secte qui était contraire à la politique du gouvernement;* il trouve l'attitude des intendants correcte, bienveillante et sachant allier une douce philanthropie avec le respect dû à l'autorité. Ces appréciations étonnantes ne nous surprennent que jusqu'à un certain point, étant donné que M. de Terrebasse a consulté une source unique d'information, la correspondance de l'intendant Fontanieu et du lieutenant général de Cambis, conservée à la Bibliothèque nationale; il n'a connu que les explications des persécuteurs et il les trouve excellentes. Elles sont excellentes sans doute dans leurs bouches, mais peut-être eût-il été de la plus vulgaire impartialité de se préoccuper un peu de la contre-partie, car le vieux proverbe *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son*, n'a jamais passé pour une fadaise. Quant à nous qui avons tenu à maintes reprises entre nos mains des suppliques d'infortunés protestants demandant en grâce qu'on leur rendît leurs maris, leurs femmes, leurs enfants condamnés aux galères ou enfermés dans les maisons de la Propagation, nous ne traitons pas ces questions-là avec autant de désinvolture, et nous savons ce qu'il faut penser des explications si correctes de M. de Fontanieu et des autres intendants.

M. de Terrebasse a enrichi son opuscule d'un certain nombre de notes; elles peuvent se diviser en trois catégories.

Les premières sont des extraits du Dictionnaire des postes; était-il bien nécessaire de nous faire savoir que *Voiron*, par exemple, est une *petite ville de l'arrondissement de Grenoble*, que *Voreppe* est situé *dans le canton de Voiron*, etc.? Cette érudition géographique sur des objets généralement connus manque son but et n'est même pas toujours exacte; je signalerai, par exemple, *Saint-Romand*,

canton de Veynes, Hautes-Alpes (p. 110) qui n'est pas du tout une localité des Hautes-Alpes, mais est situé dans la Drôme et l'arrondissement de Die.

Les secondes sont des extraits de divers armoriaux ou nobiliaires relatifs aux familles dont il est fait mention dans les documents publiés. Là encore nous avons à signaler diverses inexactitudes : ainsi *M. des Herbeys* (1738) *de la famille d'Armand* (p. 29) n'était pas le moins du monde de la famille d'Armand, mais se nommait Jacques du Port de Pont-Charra, seigneur des Herbeys depuis 1726, par héritage de la famille d'Armand. *M. de Pragentil* (1729) encore *de la famille d'Armand* (p. 33) qui décidément ne porte pas bonheur à M. de Terrebasse, était Jacques de Gril. La famille d'Armand n'a jamais possédé la terre de Prégentil, et non Pragentil.

Enfin la troisième et la plus importante série de notes de M. de Terrebasse renferme contre l'*Histoire des protestants du Dauphiné* de M. le pasteur Arnaud quelques imputations trop peu mesurées (Voir surtout les notes des pp. 46, 109, 117, 143 et 186).

Il l'accuse de ne pas citer ses sources; cette inculpation, généralement inexacte, peut être à plus forte raison retournée contre M. de Terrebasse, qui se contente d'accompagner ses citations des lettres B. N. (*Bibliothèque nationale*), sans se douter apparemment que ce dépôt public contient plus de deux cent mille manuscrits, et que les personnes désireuses de contrôler l'exactitude des documents publiés par lui seront fort embarrassées de les découvrir.

Une seconde accusation intentée à M. Arnaud est d'avoir pris quelquefois l'exception pour la règle et *d'avoir utilisé un procédé cher aux pamphlétaires, qui peut accentuer la valeur vénale d'un livre, mais diminue son importance historique* (p. 109, je cite textuellement). On peut en dire tout autant et à bien plus forte raison de M. de Terrebasse; et lorsqu'il prétend, par exemple (p. 209), que les cavaliers envoyés pour dissoudre les assemblées du Désert étaient complices de ces assemblées, des massacres, des pendaisons et des condamnations aux galères en nombre suffisant ne démontrent-ils pas que l'auteur prend ici l'exception pour la règle, et que les dragons et les cavaliers de la maréchaussée faisaient généralement leur devoir de manière à contenter les gens les plus difficiles et les plus scrupuleux?

Enfin, un troisième reproche fait à M. Arnaud est de n'avoir pas distingué, dans les listes de condamnés qu'il a publiées, les condamnations aux galères prononcées par contumace, de celles prononcées contradictoirement. Sans doute il eût été mieux que cette

distinction fût faite; mais, je le demande à M. de Terrebasse, pense-t-il sincèrement que les condamnés aux galères perpétuelles par contumace eussent été acquittés s'ils étaient venus se livrer bénévolement entre les mains de leurs juges ou prétendus tels? Je ne crois pas qu'il aille jusque-là.

Cependant on ne peut nier que M. de Terrebasse ne possède une certaine dose de candeur dont on trouve dans son travail de nombreuses preuves. Il signale dans l'*Histoire* de M. Arnaud des *appréciations originales* (p. 46), des *portraits grotesques et haineux* (p. 117). Mais n'est-ce pas une appréciation d'une suprême originalité, que de qualifier de *correct et bienveillant* le procédé des intendants obligeant les parents auxquels on avait enlevé leurs enfants, à payer en outre pour leur entretien une forte pension (p. 73)? Trouver *peu délicat* que l'on ose attribuer aux soins insuffisants que l'on prenait des malheureux enfants séquestrés, les maladies qui sévissaient dans les maisons de la Propagation, tandis que ces maladies *pouvaient* être le résultat d'infirmités constitutionnelles et antérieures à l'emprisonnement (p. 144), c'est encore une appréciation à signaler.

Affirmer qu'on ne s'était pas montré trop sévère à l'égard des familles Richaud et de Boulliane, dont une vingtaine de membres furent condamnés pour cause de religion à la perte de leur noblesse, et cela parce qu'en 1789 il existait encore un certain nombre de Richaud et de Boulliane nobles (p. 84), c'est encore un raisonnement neuf et original.

Enfin je termine ces citations que je pourrais multiplier, par un argument qui me paraît une trouvaille dans son genre et qui clora dignement cet article. Ce serait mal connaître, écrit M. de Terrebasse (p. 8), l'esprit philosophique et anti-religieux du XVIIIe siècle que de le croire capable d'une persécution religieuse, donc il ne peut pas y avoir eu de persécution religieuse au XVIIIe siècle. En effet, cela me paraît concluant et de quel droit les protestants pendus ou envoyés aux galères par ordre des intendants viendraient-ils se plaindre, du moment qu'ils ne l'ont pas été par des gens animés d'un zèle ardent pour la religion catholique?

Aug. Pascal.

WOEIRIOT — LES BRIOT — FRATREL[1]

La généalogie de quelques artistes protestants est étudiée très soigneusement par M. Jouve à propos d'un ouvrage insuffisant de M. F. Bouvier sur les illustrations vosgiennes. On lira notamment avec profit la notice consacrée aux Briot (p. 51 à 76) et rectifiant sur plusieurs points importants l'article de la *France protestante*[2]. Un tableau généalogique aide à s'orienter dans la biographie des divers membres de cette famille de graveurs, qu'il n'est pas très aisé de rattacher à une souche commune, mais dont l'origine paraît se trouver à Damblain, village du Bassigny barrois (aujourd'hui arrondissement de Neufchâteau, Vosges) et non à Montbéliard, comme l'indique M. H. Bordier.

C'est encore dans le voisinage de Damblain qu'il faudrait, selon M. Jouve, chercher le lieu de naissance d'un autre graveur dont l'œuvre très connu comprend plus de 400 estampes, mais dont la biographie est encore obscure, Pierre Woeiriot (1531-1596?). M. J. Renouvier le considère comme « le graveur le plus intime de la forte race des calvinistes français. Il paraît en effet avoir fréquenté les huguenots ; du moins il fit les portraits des plus illustres et grava leurs emblêmes ». On connaît trop peu le portrait fort vivant de Calvin qu'il grava pour l'imprimeur François Perrin, en 1566, avec cette inscription : IOHAN. CALVINVS VERÈ THEOLOGVS ECCLESIASTES GENEVEN. et la devise PROMPTÈ ET SINCERÈ surmontant l'emblême du réformateur : une main tenant un cœur. Il serait intéressant de faire quelques recherches sur le séjour de cet artiste à Lyon et à Genève (?) et sur ses relations avec le protestantisme de cette époque. Je voudrais signaler cette étude à ceux de nos lecteurs qui seraient à portée de la faire et qui voudraient enrichir d'un nouveau nom la liste déjà fort respectable des artistes qui, directement ou indirectement, ont été placés sous l'influence de la Réforme du XVI[e] siècle.

H. D.

1. Par Louis Jouve, bibliothécaire à l'Arsenal, 1 vol. in-12, 80 pages, Paris, chez l'auteur, 85, rue Boileau. MDCCCXC, sous le titre de *Biographie générale des Vosges*.

2. Voy. *Bull.*, XXXVI [1887], p. 277.

CORRESPONDANCE

La Famille parisienne des Formont dans le Refuge. — Je viens de lire dans le *Temps* du 27 octobre 1890 l'analyse de l'étude de M. Joret sur *Une Famille victime de la révocation de l'Edit de Nantes*, dont M. L. Delisle a fait lecture à la dernière séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'auteur s'y occupe de la famille parisienne des *Formont*, dont deux membres, Pierre et son fils Nicolas, ont joué un rôle considérable dans la finance et le haut commerce au dix-septième siècle, mais dont la descendance aurait disparu, noyée dans la tourmente des événements d'alors, sans laisser aucune trace[1]. Cette dernière assertion n'est pas entièrement exacte, et je me permets de vous offrir un petit complément au travail de M. Joret.

Jean *Formont de La Tour,* fils de « Monsieur Pierre, secrétaire du roy à Paris », et par conséquent frère de Nicolas, se retira à Zurich, où nous le trouvons établi en 1690 et où il épousa une personne bien plus jeune, Marguerite *Baudoin* (alias *Baudouin*), comme lui réfugiée de Paris sur les bords de la Limat, qu'elle habitait avec sa mère. M. Jaccard, dans son excellente histoire de l'*Église française de Zurich* (Zurich, 1889, pp. 233-5), donne quelques détails sur le séjour des époux dans cette ville, qu'ils quittèrent en 1718 pour se fixer à Bâle. Formont paraît avoir réussi à sauver des débris importants de la grande fortune de son père, car, à Zurich comme à Bâle, il devint propriétaire foncier et était compté au nombre des gens riches. A Bâle une fort belle maison du faubourg Saint-Jean, avec vue sur le Rhin (n° 27), jardin, écurie etc., porte encore aujourd'hui le nom de hôtel de Formont (*Formonterhof);* partiellement reconstruite dans notre siècle, elle occupe l'emplacement de celle que

1. « A la fois banquier et marchand, plus tard secrétaire des commandements du roi, *Pierre Formont* fut pendant 25 ans à la tête des entreprises les plus vastes et les plus importantes. On le voit en même temps envoyer des vaisseaux sur les côtes de Guinée et dans la Baltique ; il faisait également le commerce du marbre et du cuivre, du fer de Suède et des chevaux de Barbarie. Il fut l'auxiliaire le plus actif, comme le plus utile, de Colbert dans sa charge d'intendant des bâtiments du roi ; ce fut lui qui fournit presque tous les matériaux des constructions somptueuses de Louis XIV. Le rôle de P. F. comme banquier fut encore plus considérable ; ayant des succursales de sa maison de Paris, des correspondants, des associés ou même des parents, dans les plus grandes villes de France et des pays voisins, il était l'intermédiaire naturel entre le gouvernement français et ses représentants ou ses protégés à l'étranger ; c'est lui qui leur servait leurs traitements ou leurs pensions. »

Philippe-Henri Furstenberger, membre du grand conseil et assesseur au tribunal, vendit en 1720 à « noble Jean Formont de La Tour, de Paris ». Ce dernier fut, du reste, appelé bien vite à réaliser toute la portée de la parole biblique que les réfugiés avaient des raisons spéciales de ne pas oublier : « Nous n'avons point ici-bas de cité permanente ». Après avoir, un an auparavant, fermé les yeux de sa belle-mère[1], il mourait subitement dans l'année même où il avait acheté sa maison de Bâle[2]. Il laissait à l'Eglise française, dans le temple de laquelle il avait dès septembre 1718 demandé un siège pour lui et pour sa femme, et dans lequel il fut inhumé, une marque de sa générosité par un legs de six cents livres aux pauvres de la congrégation. Sa femme, qui lui survécut neuf ans[3], légua à son tour mille livres aux pauvres et cent florins à chacun des deux pasteurs, Pierre Roques et Jean-Rodolphe Ostervald. Elle instituait pour son héritier universel un jeune Magnet, à charge de s'appeler dorénavant *Magnet de Formont*.

Celui-ci était fils de David *Magnet*, que la persécution avait obligé en 1703 de quitter Orange, où il était ministre depuis trois ans ; réfugié à Zurich, il y fut pasteur de l'Eglise française jusqu'à sa mort, en 1721. Son fils, Jean-Frédéric Magnet, né en 1703 ou 1704, avait été adopté par les époux de Formont lorsqu'ils habitaient encore Zurich, où M. de Formont était ancien de l'Eglise dès 1715; avec eux il était venu, étant encore un jeune garçon, à Bâle, où habitait du reste sa grand'mère, Louise *Correger*, d'Orange, veuve de Jean-Louis Magnet, de Condorcet, pasteur de l'Eglise française de Bâle, mort en 1691.

Jean-Frédéric Magnet, devenu l'héritier des époux Formont, épousa en 1730 une fille de J.-J. Sandoz, lieutenant-civil du Locle, et s'établit à Neuchatel, où la ville lui conféra la bourgeoisie dans la même année, et où le prince l'autorisa en 1732 à prendre le nom et les armes de Jean de Formont, sieur de La Tour. Ayant quitté Bâle sans idée de retour, il vendit en 1737 l'hôtel de Formont à Jean-Henri, fils de Jaques Zaeslin.

Amateur passionné des lettres et des arts, Magnet fut en correspon-

1. Le lundi 5 juin 1719 mourut en cette ville De Claude *Richard*, de Paris, veuve de M. J.-Baptiste *Baudoin*, ensevelie le jeudy suivant dans le temple françois, agée de 82 ans et six mois (*Reg. mortuaire de l'Egl. franç. de Bâle*).

2. Le lundy sur les 3 h. du m. 19e aoust 1720, est décédé dans cette ville, Mr. Jean *Formont de La Tour*, Parisien, agé d'environ 71 ans, enterré le jeudy suivant dans le temple françoys, à 4 h. du soir (*Ibid.*).

3. Le mercredi matin à 4 h., 20 juillet 1729, mourut Me Marguerite *Baudoin*, agée d'environ 63 ans, veuve de M. Jean *Formont*, ensevelie dans le temple françois, dans la tombe où repose le corps de son époux, le 22 juillet à 4 h. (*Ibid.*).

dance avec Voltaire, qui lui adressait le 6 janvier 1736 une lettre sur la matérialité de l'âme, qui a été imprimée; sa fortune lui permit d'augmenter la belle bibliothèque et la remarquable collection de médailles qui faisaient partie de l'héritage des Formont (en 1738 on en publiait le catalogue des médailles grecques) et de faire de grandes dépenses pour la peinture. La vente, après sa mort, de ses collections d'antiquités et d'objets d'art produisit la somme de 45,000 livres, considérable pour l'époque. — Magnet mourut à Neuchatel en 1745, sans laisser d'enfants, en ayant perdu deux en bas âge. Sa veuve se remaria avec le chancelier Huguenin, de Neuchatel. — Un portrait de Magnet était, il y a une trentaine d'années, en la possession de M. de Sandoz-Rollin, à Neuchatel, aujourd'hui décédé.

A. Bernus.

Bâle, ce 30 octobre 1890.

Les Réfugiés Turquand et Martineau. — Vous avez cité, *Bull.*, p. 481, d'après les registres du secrétariat, « la fille de *Tarquant* restée à Chatellerault, parce que *Jean Martinot*, du même endroit, est passé en Angleterre, avec femme, enfants et deux de ceux du sieur Tarquant ». ...Il faut sans doute lire *Turquand* et *Martineau*. *Isaac Martineau*, de Chatellerault, avait six fils et trois filles. On retrouve en Angleterre les enfants de trois d'entre eux : l'aînée, *Jeanne Martineau*, épousa *Paul Turquand*; une autre, *Marquise*, un nommé *Delechelle*, tanneur de Chatellerault. Je n'ai pu identifier la troisième. Le « sieur Tarquant » est sans doute *Paul Turquand* l'aîné, né à Poitiers en 1667 et mort en 1743, qui avait épousé *Madeleine Martineau*, de Chauvigny, et fut le père du *Paul* susdit. Il avait deux plus jeunes enfants, *Claude* et *Pierre*, dont je sais seulement qu'ils s'établirent comme tisserands à Spitalfields (Londres) et étaient morts l'un et l'autre, soit en 1777, soit avant cette date.

Henry Wagner.

Jérémie Grandidier. — Voici une note qui permettra peut-être de retrouver cet horloger de Sedan (Voy. le dernier n°, p. 563). On lit que dans les résolutions des bourgmestres et échevins de Groningue, 1686, *Isaac Grandidier*, de Sedan, demande l'admission dans un hospice. D'après les registres de l'Eglise wallonne, 1691 ; *Jean Agace* ou *Agasse*, de Rouen, teinturier, ancien de l'Église, épouse *Elisabeth Grandidier*, de Sedan. — Ibid. 1693, on trouve *Isaac Grandidier* et sa femme *Jeanne Sausell* (ou Sauselle ?)

Henri Guyot.

Ph. de Gentils, marquis de Langallerie, est-il mort catholique? — J'ai dit, p. 498, qu'il ne paraît pas avoir persévéré dans la profession de protestantisme qu'il fit librement à Francfort-sur-l'Oder en 1711. Ce renseignement, que j'avais emprunté à la *France protestante,* ne me paraît pas exact. Il existe une *Relation historique et théologique d'un voyage en Hollande... dans laquelle on verra les conversations de l'auteur avec M. le marquis de Langallerie, sur les principaux points de la religion* (Paris, J. Estienne, 1719, 448 p. in-8° sans les pièces liminaires). L'auteur, Guillot de Marcilly, raconte, en effet, dans ce livre, tous les efforts qu'il fit pour faire retourner au catholicisme le marquis, qu'il vit en 1715 à Amsterdam. Il prétend même qu'à la suite de leurs « conversations », le marquis avoua « que la force de la vérité triomphoit de son cœur et qu'elle l'emportoit sur ses préventions... Je sommai pour lors M. de Langallerie d'exécuter promptement la promesse autentique qu'il m'avoit faite... Ces remontrances engagèrent M. de L. à me répondre... qu'il devoit prendre certaines précautions d'honnêteté, en me tenant sa parole. Que pour y parvenir il me demandoit environ un mois... Je dis à M. le M. de L. que je voulois bien lui accorder la surséance... »

M. G. de Marcilly raconte encore que, ne se trouvant plus en sûreté à Amsterdam, il passa dans les Pays-Bas catholiques d'où il écrivit au marquis pour le sommer d'exécuter ses prétendus engagements. Il reçut, dit-il, une réponse dilatoire. Le marquis lui aurait écrit qu' « il étoit disposé à être catholique romain dans le secret de son cœur, sans en donner connoissance à personne jusqu'à ce qu'il fût venu à bout de ses projets. »

Ce qui est étrange, c'est qu'à l'appui de toutes ces informations, M. de Marcilly ne cite pas seule ligne de sa prétendue correspondance avec le marquis, alors qu'il cite volontiers d'autres lettres. Mais voici quelques lignes complémentaires qui expliquent cette lacune : ...« Je l'abandonnai à ses visions chimériques... Ses idées parvinrent même à un tel point d'égarement, que l'empereur voulant en prévenir les fâcheuses conséquences, S. M. I. jugea à propos de le faire enlever par addresse sur le territoire de Hambourg, pour être ensuite conduit à Vienne, où ce pauvre gentilhomme mourut de fièvre chaude le 18 septembre 1717, après avoir donné cependant durant les intervalles de son bon sens des marques évidentes et non suspectes d'un sincère repentir... Heureux si j'avois eu la consolation de voir M. de Langallerie faire un bon usage de mes observations et rentrer dans le sein de l'Église; mais ce sont de ces secrets mystérieux, dont Dieu seul s'est réservé la pénétration et l'entière connaissance. »

Il est clair, après cela, n'est-il pas vrai ? que M. de L. est resté protes-

tant, mais qu'un mystère assez suspect entoure les circonstances de sa mort[1]. Ajoutons qu'une élégante brochure extraite du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* (1865) a été consacrée par H. B. de Montégut à *Philippe de Gentils de Lajonchapt, marquis de Langallerie* (1661-1717), et ornée d'un beau portrait du « premier baron de Saintonge » (Angoulême, imp. Charentaise, 1866, 36 p. petit in-8°).

Mlle Herault, institutrice clandestine (1735). — M. O. Prunier, rédacteur du journal *l'Évangéliste,* nous a fait remarquer qu'il avait publié dans ce journal, du 24 mai 1889, une communication de M. Pascal relative à cette école secrète de 1735 sur laquelle je demandais des renseignements dans le *Bulletin* du 15 septembre (pp. 478-480). M. Pascal a, en effet, publié des extraits de la même correspondance officielle, à laquelle j'ai fait des emprunts, mais ces extraits sont de l'année 1736. On y voit qu'un an après son incarcération Mlle *Hérauld* ou *Ayrault* sollicitait vainement sa liberté, que les demoiselles *Desmé* étaient toujours fugitives et qu'on cite des demoiselles *Dupuis* et *Richard* comme ayant été élèves avec elles.

M. de Richemond nous écrit, de son côté, que le sieur *Lamyrault* chez lequel on croyait que les demoiselles Desmé s'étaient réfugiées était un négociant protestant bien connu, dont le véritable nom est *Admyrauld* et dont le petit-fils, *Louis,* fut trois fois réélu à la Chambre des députés et préfet de la Charente-Inférieure, de 1830 à 1835. — M. de R. croit qu'au lieu de *Sequette* (p. 450) on devrait lire *Elie Seignette.*

« **Madame Benigne d'Orignac, de Saintonge,** a fait sa reconnaissance à l'Église française de Leicesterfields à Londres le 25 décembre 1717.» Voilà ce que M. J. W. de Grave vient d'écrire à M. de Richemond. Nous ne nous chargeons pas plus que ce dernier de déterminer exactement cette Mme d'Orignac, qui répara par sa « reconnaissance » sa chute, sans doute antérieure à son émigration (Voy. plus haut pp. 145 et 330).

N. W.

1. La *Revue de Saintonge et d'Aunis* (X° vol. 6° fasc. 1er nov. 1890, p. 425) imprime que le marquis de Langallerie qui hérita des biens de la Mothe-Fouqué était, non son neveu, mais son petit-neveu, savoir Henri-François premier marquis de Langallerie. Celui dont nous parlons, Philippe, fut son fils. Ce dernier avait épousé, en premières noces, à Versailles, Marie de Pourroy, veuve du marquis de Simiane, qui aurait été, d'après Saint-Simon, gouvernante des filles d'honneur de Madame; et en secondes noces celle dont parle la *France protestante,* et qui s'appelait Marguerite de *Frère* (et non *de Fréjus*), fille du baron *des Gratteaux* (et non de *Gadens*), protestant réfugié en Allemagne.

CHRONIQUE

Olivier de Serres, son rôle dans les guerres de religion. — Tel est le titre d'un article de M. H. Baudrillart, de l'Institut, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre dernier (pp. 890-907). Il faut espérer qu'il clora définitivement une polémique renouvelée naguère grâce à M. H. Vaschalde, dont nous avons signalé ici même le beau livre sur Olivier de Serres (*Bull.*, 1887, p. 672). Pour disculper ce dernier de toute participation à la reprise de Villeneuve-de-Berg (2 mars 1573) par les huguenots et aux massacres qui l'accompagnèrent, M. V. avait soutenu que le sieur du Pradel, cité par des récits contemporains de cet épisode, était un autre personnage que l'auteur du *Théâtre d'agriculture*. Les catholiques ne pouvaient laisser s'accréditer une thèse aussi hardie. Un abbé, M. Chenivesse, publia donc, dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence*, etc. (1888-1889, pp. 143-54 et 169-86), un violent factum destiné à démontrer, non seulement que le sieur du Pradel nommé par les contemporains était bien Olivier de Serres, mais encore que ce huguenot porte la responsabilité directe ou indirecte des excès commis à Villeneuve-de-Berg. Pour donner à cet acte d'accusation une plus grande notoriété, la *Revue des questions historiques* en a publié un résumé l'année dernière (1889, t. XLVI, pp. 583-590).

Du côté protestant on n'avait pas attendu l'apparition de ces manifestes historiques pour étudier le problème et le réduire à ses véritables proportions. Notre collaborateur, M. E. Arnaud, avait, en effet, dès 1888, dans son *Histoire des protestants du Vivarais* (t. I, p. 106, note), relevé l'impossibilité, en présence des témoignages contemporains, de voir dans le *Pradelius nominatus ad eam regionem vir*, cité par Jean de Serres (*IIII Partis Commentariorum....* 1577, fol. 74 r°), un autre que son propre frère. — Mais il ajoutait : « Rien ne prouve d'ailleurs que ce « dernier ait ordonné le massacre de prêtres. Tout ce dont on peut lui « faire un reproche, c'est de ne pas l'avoir empêché. Mais quel est le « capitaine du XVIe siècle qui ait jamais pu contenir ses soldats quand « ils venaient de s'emparer d'une place de vive force...? » — La conclusion à laquelle aboutit l'exposé aussi lumineux qu'impartial de M. Baudrillart[1] est encore plus affirmative : « En ces instants rapides qui « déjouent toute prévoyance, l'aveugle impétuosité des assaillants échappe « à la direction des chefs; eux-mêmes n'en sont souvent avertis que « lorsque tout est consommé. De quel droit donc aller, sans la plus légère « preuve, en imputer la responsabilité à tel ou tel de ces chefs, et, dans

1. Un *lapsus* lui a fait dire que le *théâtre* avait été loué par Palissy, mort comme on sait, en 1590.

« le cas particulier, à Olivier de Serres, qui avait conseillé l'expédi-
« tion *mais qui ne la commandait pas* ? Rien absolument rien n'au-
« torise à supposer qu'il ait pu arrêter le massacre... »

J'ai souligné la remarque, très juste à mon sens, par laquelle M. Baudrillart renchérit sur l'opinion si équitable de M. Arnaud. Et maintenant que le lecteur est au courant du débat, je demande la permission d'en serrer d'un peu plus près les principaux éléments.

Quelle en est l'origine? Tous les textes du XVIe siècle sur lesquels on s'appuie se réduisent au fond à *un seul*, celui de la quatrième partie des Commentaires de Jean de Serres. Je n'ai, malheureusement, pu consulter la première édition de ce volume, qui doit avoir paru dans les derniers mois de 1575 ou les premiers de 1576, c'est-à-dire deux ou trois ans après l'événement, la préface étant datée du 13 août 1575. — Ce premier texte affirme deux choses qu'il importe de distinguer : 1° C'est Olivier de Serres, alors à Mirabel, qui eut le premier connaissance de la possibilité de surprendre Villeneuve-de-Berg en pénétrant par une bouche d'égout insuffisamment protégée; il communiqua ce projet au capitaine Baron et décida ce dernier, qui reculait devant les périls de l'entreprise, à la tenter, bien que le gouverneur de la ville, de l'Augère, en eût été secrètement averti; 2° le coup de main exécuté avec impétuosité, une ou deux heures après que l'Augère et ses hommes eurent cessé d'attendre l'ennemi, fut accompagné de massacres. Voici, sur ce dernier point, les phrases que cite M. l'abbé Chenivesse : « Jam in eos qui per urbem armati invenirentur, impetus fit à Religiosis, viaeque cadaveribus opplentur... Sacrificulorum complures mactantur, qui ex finitimis etiam urbibus eó, Synodi (quem vocant) habendae causà, convenerant... »

Deux ans plus tard, en 1577, dans la deuxième édition de son 4e volume (secunda editio, ab authore recognita[1]), Jean de Serres maintient le rôle attribué au sieur du Pradel, mais ne mentionne plus les massacres : « Religiosi, noctis silentio per colliculorum, quibus illac Villanova sepitur, anfractus, ad urbem accedunt, foramen ereptis ferreis cancellis diducunt, urbemque (necquicquam obsistentibus per triduum Leugerianis), capiunt, ipsumque Leugerium... Tantus in universam regionis illius partem incidit pavor... »

Les catholiques diront que l'omission a pour but de disculper, non le frère que la première version ne chargeait nullement, mais les huguenots qui exécutèrent son projet. Quant à nous, la sincérité, d'ailleurs hautement reconnue de l'historien, nous autorise à admettre avec lui qu'il y eut des victimes puisque la lutte dura trois jours et se termina par une capitulation. Mais, à moins qu'on ne nous cite au moins les noms de quelques-uns de ces prêtres, nous tiendrons leur prétendue exécution pour d'autant plus suspecte qu'elle est en contradiction avec le traitement infligé au gouverneur : en dépit de ses méfaits antérieurs, ce

1. *Anno novissimi temporis*, CIϽD LXXVII, fol. 91 v° et 92.

dernier eut, en effet, la vie sauve : *Cui tum vitam condonant, non sané repensa ei injuria*[1].

Il reste à expliquer comment la première version a été adoptée par de Thou et plus tard par d'Aubigné. — De l'édition des Commentaires de 1575, elle a passé d'abord dans les *Mémoires de l'Estat de Franc sous Charles neufiesme*, dont la première édition est de 1576-1577 et dont le récit est une traduction, tantôt littérale, tantôt délayée, de celui de Jean de Serres[2]. Ce texte *français* se retrouve ensuite intégralement dans l'édition de 1578 de la Popelinière[3], qui l'a, toutefois, beaucoup abrégé dans les éditions de 1581 et 1582 de son *Histoire de France*[4]. Il suffit enfin de le comparer aux versions de de Thou (liv. LV) et surtout de d'Aubigné (liv. I, chap. XIII) pour se convaincre que ces derniers le citent presque littéralement.

En un mot, la version *revisée* du seul narrateur original, ou bien n'a pas été connue des historiens postérieurs, ou bien a été négligée par eux, une fois qu'ils eurent adopté celle de 1575.

On pourrait remarquer aussi que la date, restée indécise dans Jean de Serres, est fixée au commencement de mars par les *Mémoires de l'Estat de France* que suivent de Thou et d'Aubigné, tandis que La Popelinière et le *Recueil des choses mémorables* (1598, p. 486), placent l'entreprise en avril ou mai 1573.

Quelles que soient, d'ailleurs, les conclusions qu'on pourra tirer d'autres textes non encore produits, ceux que je viens d'énumérer représentent formellement Olivier de Serres comme l'inspirateur du coup de main. Mais ils ne permettent pas d'*affirmer* qu'il y eut à Villeneuve-de-Berg un de ces massacres provoqués par les lâches boucheries de Vassy, d'Orange ou de 1572. — Enfin, dans tous les cas, ils interdisent à tout historien consciencieux de charger de ces excès — si toutefois ils ont eu lieu — la mémoire du grand agronome qu'on peut bien calomnier, mais qu'on ne déshonorera pas. N. W.

Avis. — On est prié de nous envoyer les erreurs relevées dans les numéros de l'année courante, pour la table qui accompagnera celui de décembre. N. W.

1. Cette phrase occupe la place marquée par des points dans la citation précédente.

2. Je ne connais, de la première édition de cet ouvrage, que le 1er vol. qui porte la date de 1576. Le tome II où se trouve ce récit [p. 350] porte celle de 1577. Le texte est resté identique dans les éditions de 1578 (gros caractère) et de 1579 (petit caractère).

3. *Bref Discours des choses les plus remarquables qui se sont passez tant en France, Flandres que les autres pays circonvoisins, depuis l'an mil cinq centz septante jusques à présent, second volume* 1578, fol. 113 v°.

4. 1581, in-fol. II, 174 v°; 1582, in-8°, II (3e vol.), 94 v°.

Le Gérant : FISCHBACHER.

4123. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc, à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

A. PIERRET. — **Les Guises et le massacre de Wassy.** Tiré à 125 exemplaires, 70 pages, in-12, Wassy, typographie et lithographie de veuve F. Blavier, 1890.

FRANÇOIS MUGNIER. — **Souvenir de la traversée des Alpes par les Vaudois**, 1890 (Extrait des *Mémoires et Documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXIX), 11 pages in-8. Chambéry, imprimerie Ménard, 1890.

P. LOBSTEIN. — **Etudes christologiques, le dogme de la naissance miraculeuse du Christ**, 53 pages in-8, Paris, Fischbacher, 1890.

A. FISCH. — **Jeanne d'Albret**, publication de l'Etendard évangélique (*Questions historiques*), 23 pages in-12, Rouillac, au bureau de l'Et. év., 1890.

Conférences fraternelles pour le progrès de la vie chrétienne et de l'Evangélisation, du 14 au 17 octobre 1890. — **Rapports**, 56 pages in-8, Paris, impr. Maréchal, 1890.

MME DE WITT, NÉE GUIZOT. — **Scènes historiques. Mère et fille**, Charlotte de Laval et Louise de Coligny, 289 pages, in-16, Paris, Grassart, 1890.

LOUIS JOUVE, Bibliothécaire à l'Arsenal. — Biographie générale des Vosges. **Woeiriot — les Briot — Fratrel**, 80 pages in-16, Paris, chez l'auteur, 85, rue Boileau, 1890.

MME D'ABBADIE. — Congrès international d'Anvers. **Maison de répression de Nanterre.** Contribution à l'étude des questions relatives au patronage des détenus. 9 octobre 1890. Paris, Fischbacher, VIII. — 62 pages, in-16, 1890.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1890

39e ANNÉE. — 1890

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME ANNÉE

N° 12. — 15 Décembre 1890



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand.
AMSTERDAM. — **Van Bakkenes et Cie**

LEIPZIG. — **F. Brockhaus.**
BRUXELLES. — **Veyrat** (Mlle).

1890

4153. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES DEUX PROCÈS DU TEMPLE DE CAEN

D'APRÈS DES DOCUMENTS POUR LA PLUPART INÉDITS[1]

(1661-1685)

VI

L'arrêt du 3[2] février 1681 conservait le temple, et Du Bosc avait exprimé l'allégresse des fidèles en termes éloquents. Cette joie, hélas! n'eut pas de lendemain.

Malgré les instances du courageux défenseur de l'Église, le ministre Châteauneuf avait refusé de mentionner, dans l'arrêt, le désistement obtenu, en 1668, des Bénédictins[3]. Mais les moines ne furent pas sollicités d'intervenir une seconde fois. A quoi bon contester encore le droit d'exercice, puisqu'on n'avait qu'à choisir entre tant d'édits, déclarations ou arrêts qui venaient, chaque mois, chaque jour, le rendre plus périlleux et multiplier les pièges sous les pas des protestants?

Avant de porter le coup suprême, le clergé voulut essayer des « voies de douceur ». Le 2 juillet 1682, il publia son

1. Voy. le numéro du 15 novembre, p. 569 à 582.

2. Le registre n° 6 de l'État civil protestant (mairie de Caen) porte cette mention : « *Du Jeudy six Février* 1681 au temple ordinaire du Bourg-l'Abbé conservé par *arrest du conseil donné Lundy dernier.* » — La date du 10, que donne Élie Benoist pour cet arrêt (IV, 398), n'est donc pas absolument exacte.

— Rectifions deux erreurs qui nous ont échappé dans l'article précédent. 1° Le temple était à dix, et non à huit côtés, comme il résulte de la gravure (p. 570) — 2° C'est en 1659, et non en 1661 (p. 574) que Nesmond fut nommé évêque de Bayeux. Il prit possession en mai 1662. (Abbé Laffétay, *Hist. du dioc. de Bayeux*, I, 3.)

3. Legendre, p. 118.

fameux *Avertissement pastoral*, que les intendants et les évêques firent signifier, sur l'ordre de Louis XIV, à tous les consistoires.

On connaît ce document. Au début, l'Église est comparée à une mère. Elle pleure et gémit sur des enfants ingrats qui ont déchiré ses entrailles. Elle les rappelle « comme la perdrix ses petits; elle s'efforce de les rassembler sous ses ailes comme la poule ses poussins; elle les sollicite à prendre la route du ciel comme l'aigle ses aiglons ». — Puis le ton change. « Le chef de votre Prétendue Réforme ne vivait-il pas avec nous avant son schisme?... Justifiez, si vous le pouvez, devant Dieu le Père, la honte et l'infamie d'une séparation si criminelle, si violente et si emportée! — Mais notre grand Prince veut encore essayer de vous ramener. Écoutez avec un cœur de frères cet avertissement. — Sinon, vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes que tous ceux que vous ont attirez jusqu'à présent votre révolte et votre schisme. »

C'est l'abbé Hue de Launey (ou de Launé-Hue), vicaire général de Bayeux et docteur en Sorbonne, qui voulut avoir l'honneur de signifier aux réformés de Caen l'avertissement pastoral. Dès 1666, il avait été chargé, par l'évêque Nesmond, de prêcher à Caen les controverses. Improvisant facilement, il harcelait sans relâche les ministres, qui ne pouvaient ouvrir la bouche sans s'exposer à ses réponses, avertissements ou « deffys[1] », répandus à profusion par les rues.

Le dimanche 16 mai 1683, sur les dix heures du matin, au moment du culte, Hue de Launey, accompagné de l'intendant, du curé de Notre-Dame, official, et du curé de Saint-Pierre, se présenta au temple du Bourg-l'Abbé. Il fut reçu à la porte par Guillaume Morin, lecteur de l'Église.

Les pasteurs Du Bosc et Étienne Morin, avec sept ou huit *anciens*, attendaient dans la chambre du consistoire.

1. On en trouve la liste dans presque toutes les Biographies normandes, à l'article Hue de Launey.

Toute la compagnie s'étant assise, l'intendant, Barillon de Morangis, déclara qu'il venait au nom et par commandement du Roi. Le curé de Notre-Dame lut l'avertissement pastoral, et Hue de Launey s'exprima ainsi :

« L'Église ne peut se consoler des enfans qu'elle a perdus... Voilà ce qui l'oblige de venir au devant de vous... appuyée de l'autorité de ce Roy vraiment grand en toutes choses, grand en l'art de régner, grand en ses lumières, grand dans sa justice, grand dans ses entreprises, grand dans sa conduite, grand dans ses victoires et ses conquêtes, mais encore bien plus grand dans sa piété et sa religion... Écoutez les vœux de ce très illustre Prélat que Dieu a donné à ce diocèse, Prélat irrépréhensible dans ses mœurs, Prélat éclairé, vigilant, mais Prélat qui... consacrerait ses biens et sa vie pour vous ramener au bercail[1] ».

Du Bosc, s'adressant à l'intendant, répondit :

« Monseigneur, on voit écrites sur la principale porte de notre temple ces paroles apostoliques : « *Craignez Dieu, honorez le Roy* », mais elles sont bien mieux gravées dans nos cœurs. C'est ce qui nous fait révérer la commission que vous exécutez maintenant au milieu de nous... Sa Majesté nous accorde, dans ses États, la liberté de notre conscience,... et nous sommes persuadez... qu'elle trouvera toujours bon qu'en luy rendant religieusement ce qui luy est dû[2], nous réservions à l'adorable Majesté du Roy des Rois ce que nous croyons luy appartenir, et ainsi nous serons également fidèles à César et à Dieu... L'avertissement de MM. du clergé, qui est public depuis longtemps, ne nous fait pas changer de résolution. Nous avons été fort surpris d'y avoir trouvé... des reproches et des noms injurieux que nous ne croyons pas avoir meritez, et des menaces qui nous semblent plus propres à effrayer qu'à instruire... Ces MM. représentent icy un illustre prélat aux louables qualités duquel nous rendons justice... Nous les avons écoutés par le respect que nous devons aux ordres du Roy, sans néanmoins leur reconnaitre aucun droit de juridiction sur nous[3].

1. Nous citons textuellement, d'après le *Récit* de la cérémonie, que de Launey fit imprimer. — Elie Benoist a-t-il tort de dire que le vicaire général « se piquait mal à propos d'éloquence » ?

2. Du Bosc eut toujours des sentiments très monarchiques. Louis XIV n'avait pas de plus fidèle sujet! (V. ses sermons, et Legendre, *passim.*)

3. Legendre donne ce discours (pp. 131-135). Le procès-verbal officiel de la signification est aux Arch. nat. (TT. 317).

Cette allocution, que nous abrégeons à regret, fit grand bruit. On ne s'attendait pas à un langage aussi ferme. Hue de Launey, déconcerté, fit imprimer et répandre dans le public un libelle « plein de malignité[1] ». « Monsieur Du Bosc, disait-il en substance, est le seul qui ait remarqué des injures dans l'Avertissement. Il a *rebuté*, avec le *dernier mépris*, cette obligeante invitation, toute pleine de l'esprit de l'Évangile. » Insinuation redoutable ! puisque l'Avertissement avait été lu par ordre du Roi, et que de simples « marques de chagrin », à l'audition de cette semonce, avaient valu à un ancien de l'Église de Bellême une sentence d'exil ! L'intendant de Caen semblait disposé à appuyer le vicaire général ; mais « par sa modération et son silence, Du Bosc rompit leurs mesures, et l'affaire n'eut point d'autre suite qu'un peu de bruit qui s'apaisa de lui-même[2] ».

VII

L'Avertissement « pastoral » était une dernière sommation. Les réformés de Caen refusant de s'y rendre, l'attaque contre leur temple reprit avec plus de fureur que jamais.

C'est à propos d'une basse vengeance de famille que s'engagea le second procès de l'Église. Aussi E. Benoist, le comparant à d'autres, dit qu'il eut « quelque chose de plus singulier[3] ».

Pierre Boulay, sieur de Vaux, né catholique, avait embrassé la Réforme en 1678. Il épousa, le 22 novembre 1683, une protestante de Caen. Le mariage fut célébré publiquement par Galand, ministre du Mesnil-en-Joué-du-Plain[4].

Or, Boulay avait, dans la personne des frères Viel, ses parents, deux ennemis acharnés. L'un, Jacques, était avocat du

1. « Récit de ce qui s'est passé au presche de Caen », etc... (Inséré au ms. in-f° 15 de la collection Mancel, à la mairie de Caen).
2. Elie Benoist, IV, 567, 568.
3. Ibid., V, 772.
4. Commune du départ. de l'Orne.

roi; l'autre, François, juge au bailliage d'Argentan, et son débiteur. Jacques apprit, par les registres, le mariage contracté par Boulay; ignorant sa conversion antérieure, il le dénonça à son frère comme ayant quitté le catholicisme depuis l'édit prohibitif de juin 1680. Quoique prévenu lui-même de « crimes extraordinaires », il cita le ministre Galand à comparaître. Galand montra le certificat des bans, qui avaient été publiés au temple de Caen.

Sous le seul prétexte d'avoir signé ce certificat, Du Bosc et le lecteur de l'Église, Guillaume Morin, furent décrétés d'*ajournement personnel*, mode d'assignation réservé, par l'Ordonnance criminelle, aux cas les plus graves, et dont l'effet immédiat fut de suspendre Du Bosc de son ministère[1] !

Quelle gloire, pour François Viel, ce petit magistrat de petit bailliage, s'il pouvait obtenir l'interdiction d'un ministre illustre, la condamnation d'une grande Église ! Il parvint à surprendre de la chambre des vacations, au Parlement, un arrêt qui l'autorisait à connaître de l'affaire, « nonobstant les oppositions des juges de Caen ».

Du Bosc produisit un registre du Consistoire établissant que Boulay s'était converti au protestantisme dès le 21 juillet 1678. Cela « faisait peine » au juge d'Argentan; il objecta que le registre n'était pas en forme. Il promenait les inculpés de villes en bourgs et de bourgs en villages, affectait de les assigner à heure indue, ne leur donnait que deux jours pour franchir les douze lieues qui séparent Caen d'Argentan, et cela dans les mois les plus rigoureux de l'année, sous la neige, par des chemins impraticables! Du Bosc n'était pas exempt de ces basses vexations; le chancelier Le Tellier, qui lui prodigua jadis les civilités, avait écrit à François Viel qu'il pouvait le traiter comme les autres.

Prétextant qu'on lui dissimulait quelques registres, Viel

1. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, VI, 111. Benjamin Binet, ancien ministre de l'Église supprimée de Basly, fut compris dans la poursuite, on ne sait pourquoi.

rendit, le 18 décembre 1684, une sentence interdisant Du Bosc et ses deux collègues de leur ministère[1]. Puis il courut à Caen « sceller le temple avec la dernière précipitation[2] ».

On vit alors un touchant spectacle. A quelques lieues au sud-ouest de Caen, dans le village de Saint-Vaast, « une méchante grange » abrita la dernière fête de Noël que célébrèrent, en commun, les réformés de Basse-Normandie. C'était un des rares « prêches » restés debout; il était si infime, que les persécuteurs semblaient l'avoir oublié. Cette petite communauté avait recueilli les débris d'autres Églises des environs, presque toutes composées de paysans. Ils arrivaient la veille du dimanche, souvent de fort loin, par tous les temps, et la nuit s'écoulait au chant des psaumes. Pour légitimer leur réunion[3], le ministre Tirel passait la nuit dans sa chaire, préparant le sermon du lendemain[4]. Le jour de Noël 1684, accoururent à Saint-Vaast des fidèles de Caen, Bayeux, Vire, Saint-Lô, Coutances! Quatre ministres, entre autres Du Bosc, y prêchèrent. On observa un jeûne rigoureux. Que de larmes, avec les prières, durent être versées! Un dénonciateur anonyme signala les infortunés au ministre; il souhaitait que « ce méchant trou » leur fût interdit, afin de les empêcher de « lever les cornes en ces quartiers[5] ».

Quant au temple du Bourg-l'Abbé, il ne devait plus se rouvrir. Un ministre inconnu, Henry Morin, fut désigné par l'intendant, le 9 janvier 1685, pour baptiser les enfants; mais il dut s'abstenir de toute autre fonction pastorale. Son registre se termine avec l'édit de Révocation[6]. Les actes de baptême, contresignés par le lieutenant général du bailliage, sont, pour la

1. Etienne Morin et Guillebert avaient encore prêché la veille (Mairie de Caen, registre de l'état civil protestant, à la date du 17 décembre 1684).

2. Mss Norm. II, 164-166. — Arch. Nat. TT. 317. — Elie Benoist, V. 774.

3. L'édit de juin 1684 interdisait les assemblées tenues sans la présence d'un ministre.

4. Haag, IX, 387-388.

5. *Bull.*, II, 473, et Beaujour, p. 315.

6. Il est déposé à la mairie de Caen (état civil).

plupart, d'une navrante éloquence, et leur aridité n'est qu'apparente. Le 14 janvier, deux paysans de Crocy, près Falaise, apportent à Caen leur petite fille; ils n'ont pu la faire baptiser ni à Falaise ni à Saint-Sylvain[1], « comme ils l'avaient espéré ». Le 27 février, c'est un enfant âgé de deux jours; ses parents viennent d'Anneville en Cotentin, « esloignée de la ville de Caen de *vingt-trois lieues* ». Pauvres petits êtres, transportés à de telles distances, en plein hiver!

VIII

Cependant les ministres avaient appelé au Parlement de la sentence du juge d'Argentan. Si hostile aux réformés que fût la Cour, elle était encore plus jalouse de ses prérogatives, et l'on pouvait espérer qu'elle annulerait la décision d'un magis trat incompétent. En effet, le 10 janvier 1685, le Parlement rendit un arrêt faisant défense à François Viel de passer outre, et donnant aux ministres « les chemins pour prisons », à la charge, pour eux, de se rendre, dans la quinzaine, à la suite de la Cour. — En d'autres termes, il évoquait à lui l'affaire.

On se figure aisément la fureur de Viel. « C'est une préparation à les absoudre! écrivit-il; on les renvoie chez eux triomfans sans sçavoir s'ils sont coupables ou innocens[2]! »

Bien mince, pourtant, était l'avantage obtenu par les ministres, puisque leur temple demeurait fermé. D'ailleurs, le procureur général Le Guerchoys écrivit au chancelier, le 29 janvier : « J'ay fait emprisonner Boulay[3] et ordonné qu le procès sera apporté à ma diligence, pour en diriger toutes les poursuites. Rien ne nous doit être tant agréable que de

1. Ce bourg, situé dans l'arrondissement de Falaise, eut une Église réformée assez florissante.

2. Arch. nat. TT. 317.

3. Les frères Viel, n'ayant pu le faire tomber sous le coup de la déclaration de 1680, avaient entrepris, à l'aide de faux témoins, de le faire passer pour relaps (Mss Norm., II, 161-162).

pouvoir seconder les intentions de Sa Majesté dans cette grande affaire de religion[1]. »

Et comme le duc de Montausier, qui s'était fait une haute opinion de Du Bosc pendant son gouvernement de Normandie, intercédait en sa faveur près du procureur général, celui-ci répondit que les devoirs de sa charge l'obligeaient à poursuivre Du Bosc en toute rigueur[2].

L'affaire Boulay ne pouvait plus être exploitée contre l'Église. Mais il ne fut pas difficile de trouver une nouvelle chicane.

On sait que les édits ou déclarations d'octobre 1679, juin 1680, mars 1683, avaient frappé du bannissement à perpétuité, de l'amende honorable et de la confiscation les ministres qui auraient admis des relaps dans les églises. Un édit de février 1685 vint y ajouter l'interdiction du culte et la démolition des temples. Contrairement à tous les principes, on en fit remonter les effets jusqu'à l'édit de juin 1680. « Par un renversement odieux de toute justice, on rendait les protestants coupables du crime que l'on eût dû punir dans les catholiques et les relaps[3]. »

L'édit « terrible » de 1683 abattit tellement ministres et fidèles, qu'en certains endroits on parla de fermer les temples. Mais l'Église de Caen avait été de celles qui résolurent de tenir jusqu'au bout[4], et d'obéir au roi quand même. Pour éviter de tomber sous le coup des édits, on avait préposé des anciens aux deux portes de Bretagne et de Bayeux, afin d'interdire l'entrée du temple à toute personne suspecte. On avait publié en chaire un ordre du consistoire invitant femmes et filles à venir communier « les coeffes levées et le visage découvert, pour estre plus facilement reconnues et discernées[5] ».

1. Arch. nat., TT. 317.
2. Legendre, p. 136.
3. Weiss, Réfugiés, I, 71.
4. Elie Benoist, IV, 597, 600.
5. Mss Norm., II, 169.

Vaines précautions! Le 21 mars 1685, un arrêt du Parlement constituait prisonniers, à Rouen, Du Bosc, Morin et Guillebert, sous l'inculpation d'avoir toléré des relaps dans leur temple.

Des trois personnes désignées comme relapses, deux étaient absolument inconnues des ministres. La troisième était Élisabeth Vautier, veuve d'un protestant nommé Bonnel. Née protestante, elle avait abjuré le 12 octobre 1664, devant le curé de Saint-Julien, puis était revenue immédiatement à son premier culte. En outre, par mesure de prudence, elle s'était abstenue, à partir de l'édit de mars 1679, de prendre part à la Cène.

Mais, au lieu de l'appeler, on se contenta d'entendre des témoins qui parlaient d'elle; et ces témoins furent *tels qu'il les fallait*[1]. C'étaient trois jeunes filles qui, entrées depuis quelques années aux Nouvelles-Catholiques de Caen, y avaient abjuré. L'une, Marie Tullon, confessait avoir volé sa mère en la quittant pour entrer au couvent; l'autre, Catherine Auber, était servante chez les sœurs; la troisième, Françoise Bonnel, était fille d'Élisabeth Vautier; elle déposait contre sa propre mère! Lorsque les confrontations eurent lieu à Saint-Sylvain, toutes trois sortirent du couvent, *ce lieu suspect*, disaient les ministres, avec une des religieuses, qui monta avec elles dans la même carriole, et occupa la même chambre dans l'hôtellerie. Cette chambre touchait immédiatement la pièce où le conseiller-commissaire faisait son instruction. On dicta à ces trois *fillettes* des dépositions de quatre à cinq pages, qui étaient remplies de faussetés.

En voici le résumé d'après le *factum*[2] que produisirent les défendeurs :

« Marie Tullon déclare qu'étant allée au temple, le jeudi 24 juin 1683, elle vit Élisabeth Vautier recevoir la communion. — Faute grossière

1. Elie Benoist, V, 775.
2. Mss Norm., II, 167, 170.

et palpable, puisque nous ne célébrons jamais la Cène que le dimanche!

« Catherine Auber affirme que la Vautier, après avoir pris le pain des mains du sieur Du Bosc, reçut la coupe de l'un des anciens. — Usage contraire à notre discipline! — Elle a avoué depuis s'être méprise, et avoir voulu dire *qu'un* des anciens *emplissait* la coupe. — Nouveau et double mensonge! Car ils sont deux à faire cet office, et ne versent que quelques gouttes pour chaque communiant!

« Françoise Bonnel ose assurer qu'étant allée, en 1681, avec sa mère chez le sieur Du Bosc, « il fit entrer la mère dans une salle et laissa la fille à la porte ». — Incivilité invraisemblable pour qui connaît le ministre!

« Elle dit avoir fait cette visite *quelque temps* après l'abjuration d'Élisabeth Vautier. Or, cette abjuration étant de 1664, ne faut-il pas une terrible agilité d'esprit pour faire, tout d'un coup, de 1664 à 1681, un si grand saut? »

En vérité, l'intendant Morangis pouvait dire à la supérieure des Nouvelles-Catholiques qu'elle avait fourni de bons faux témoins[1]! Pour entendre ces *faussaires*, Du Bosc et ses collègues durent, encore une fois, courir les chemins, et un mois entier se passa « dans ce rude et douloureux exercice[2] ». Procédure si injuste et si violente, qu'on ne peut, dit Legendre, se résoudre à en *salir le papier!* Procédure qui révoltait même quelques-uns des juges et, de leur propre aveu, les couvrait de honte[3]!

Le dénouement, qui ne le devine? Par un arrêt du 6 juin 1685, où Elisabeth Vautier ne fut même pas nommée, tant il est vrai qu'elle n'avait été qu'un moyen! où le ministre Galand était désigné comme défunt, alors qu'on le retrouve plus tard réfugié en Hollande[4], le parlement « ouï Boulay[5] sur la sellette, et les trois ministres derrière les bancs », condamna Boulay à 150 livres d'amende, les ministres à 400 livres, à l'interdiction de leurs fonctions, au bannissement à vingt lieues de Caen; le temple, à être complètement démoli.

1. Elie Benoist, V, 775.
2. Legendre, p. 435.
3. Floquet, *Parl. de Norm.*, VI, 119, 120.
4. Elie Benoist, V, 776.
5. L'infortuné était depuis trois ans en prison préventive.

Du Bosc avait plaidé la cause de son Église d'une façon si touchante, qu'il fit couler, dit-on, les larmes de ses juges. On crut devoir lui épargner l'humiliant supplice de l'amende honorable[1].

Le même jour, et sous les mêmes prétextes, un autre arrêt condamnait le temple de Rouen; celui de Saint-Lô avait succombé le 2 juin.

Arraché à l'Église qu'il dirigeait depuis quarante années, Du Bosc chercha une autre patrie. Le Danemark, la Hollande, l'Angleterre, lui offraient un asile et se le disputaient; il choisit la Hollande[2], qui l'éloignait moins de son troupeau « au cas où la persécution eût cessé ». Il obtint, le 18 juin, son congé de Louis XIV, avec permission de disposer de ses biens. Les bénédictions de plusieurs catholiques l'accompagnèrent, dit son biographe, lorsqu'il sortit de Caen pour n'y plus revenir[3].

IX

On n'avait pas attendu son départ pour exécuter, contre le temple du Bourg-l'Abbé, l'arrêt du parlement. Le 25 juin, la démolition commença, au son des tambours et aux fanfares des trompettes. Mille indignités furent commises; on profana le cimetière qui entourait l'édifice; on déterra les morts, dont quelques-uns (horreur!) n'étaient inhumés que depuis six ou sept mois[4]. Crânes et ossements servirent à jouer aux boules[5].

Cette satisfaction donnée aux bas instincts de la populace, ce fut avec méthode et lenteur que s'accomplit l'œuvre de destruction. D'après les déclarations du roi, l'Hôpital-Général devait recueillir les matériaux du temple abattu. Le 1er juillet, deux entrepreneurs s'engagèrent, moyennant 340 livres, à

1. Legendre, pp. 136, 138.
2. Comme Morin, Guillebert et presque tous les ministres de Normandie.
3. Legendre, pp. 138-145. — Du Bosc mourut à Rotterdam en 1692.
4. Registre de l'état civil protestant, année 1684.
5. Beaujour, p. 320, d'après Legendre.

démolir les bois et charpentes de façon qu'ils pussent resservir, à les transporter et à les ranger soigneusement dans la cour de l'hôpital. Tout fut « désassemblé avec précaution et sans dommage[1] ».

Mais des difficultés s'élevèrent : les Nouvelles-Catholiques, les Pauvres-Renfermés, l'Hôtel-Dieu, voulaient leur part de la curée. Après de longues procédures[2], l'intendant leur imposa un compromis, et l'Hôpital-Général demeura adjudicataire, pour 4000 livres, des matériaux du temple, qui servirent à la construction de son église.

Pendant un mois que durèrent les travaux de démolition, les bourgeois de Caen demeurèrent en armes. On craignait un soulèvement des protestants. Mais un contemporain, l'abbé Marcel, curé de Basly, atteste qu'ils supportèrent, « avec autant de soumission que de patience, cette opération véritablement *un peu forte*[3] ». Ils se contentèrent de prier et pleurer. Voici quelques passages d'une oraison qui dut circuler parmi eux vers cette époque :

« Seigneur, y eut-il jamais afflixion pareille à la nôtre ! Nous n'avons plus de temple; nos assemblées sont dissipées, nos pasteurs interdits et bannis... Peut-on penser, sans mourir de douleur, que le saint lieu a été ruiné, que les nassions (*sic*) y sont entrées, et qu'elles ont désolé, rasé et ruiné le plaisant logis d'Israël?... Nous nous oublierons plutost nous-mesmes, que d'oublier que l'ennemy triomphe sur les ruines de ta maison; car tes serviteurs sont... affectionnés à la poussière et aux pierres de ses murailles[4] ! »

Ainsi périt l'église de Caen. Ni les services rendus par ses négociants, ni les travaux de ses érudits, ni le mérite éclatant d'un Du Bosc, dont Louis XIV même avait été frappé, ne purent la préserver d'un arrêt de condamnation qui fut, comme tant d'autres rendus à cette époque, une véritable

1. Bibl. Caen, mss in-4°, 156, folio 136 v°.
2. On en trouve le détail dans M. Beaujour, pp. 320-321.
3. L'abbé Laffétay, *Hist. du dioc. de Bayeux*, I, 89.
4. *Bull.*, XXXV, 552, et Beaujour, p. 338.

iniquité légale. C'est, en effet, dans tout le royaume, que l'on put voir ces odieuses parodies de la justice; c'est contre toutes les Églises, ou peu s'en fallut[1], que l'on usa de « cette tactique perfide et misérable » qui consistait à « étouffer l'esprit sous la lettre, et le droit sous la légalité[2] ». « Comment, dit Bayle, a-t-on eu le courage d'avilir les soins d'un grand roi sur toutes les petites chicanneries..., toutes les bagatelles que les syndics du clergé, vrais solliciteurs de procès en Bas-Normands, savaient inventer? Un grand roi doit-il frapper d'autres coups que de grands coups[3]? »

A. GALLAND.

DOCUMENTS

JEAN MICHEL, MARTYR A BOURGES

SON ARRÊT DE MORT, 1539

Cet arrêt inédit nous transporte dans la ville qui « occupe à peu près le centre (géographique) de la France et en devient de plus en plus le principal établissement militaire[4] », mais dont l'importance morale et intellectuelle et la célébrité étaient, comme pour la plupart de nos capitales provinciales, bien plus grandes au XVIe siècle qu'aujourd'hui. Le *Bulletin* a rappelé naguère (1889, p. 322) l'éclat et, grâce au patronage de Marguerite d'Angoulême, duchesse de Berry, les tendances libérales et progressives de l'université qui existait alors à Bourges. Ce fut un des premiers lieux où retentit la prédication du pur Evangile, de sorte qu'en 1529 ou 30, quand Calvin y arriva, il y « trouva quelques personnages desjà instruits en la vérité[5] ».

1. Celles-là seulement furent exceptées, que l'édit de Révocation supprima sans autre forme de procès.
2. E. Bersier, conférence de l'Oratoire, 22 octobre 1885.
3. *Ce qu'est la France toute catholique sous le règne de Louis le Grand* (tome II, p. 341 des œuv. div.).
4. O. Reclus, *France*, 1880, p. 234.
5. *Hist. ecclésiastique*, 1580, p. 10.

Ces « personnages », non venus du dehors, mais demeurant à Bourges, étaient des moines généralement éclairés et bien doués qui avaient ouvert leur cœur à l'Évangile, et ne craignirent pas de le faire connaître publiquement. L'*Histoire ecclésiastique*, qui est ici certainement bien renseignée à cause des souvenirs personnels de Th. de Bèze, en mentionne surtout deux (I, 56) : « Il est donc à noter qu'à Bourges, dès environ l'an 1533, Dieu suscita deux moines, l'un de Sainct Ambrois, nommé *Chaponneau*, et l'autre de Sainct Benoist, nommé *Jean Michel*, tous deux de bon zèle, lesquels aians la cognoissance de la vérité autant que le temps le portoit, firent grand devoir de prescher avec autorité pour ce qu'ils avoyent receu le degré de docteurs en théologie, ausquels s'adjoignirent un prestre nommé *Jean Gamaire*, aiant estudié les bonnes lettres à Paris, et *Jean de Bournonville*, dit *Toquet*, prieur en l'abbaie de Sainct Ambrois... »

On ne s'étonne pas, selon l'observation judicieuse de M. Émile Picot, de voir l'abbaye de Saint-Ambroise devenir un centre religieux libéral, lorsqu'on sait qu'elle avait alors pour abbé Jacques Colin, lecteur et aumônier de François Ier, l'ami de Marot, de Bonaventure des Périers et de Rabelais. Et grâce au même érudit et à la correspondance de Calvin, on connaît assez bien l'augustin Jean Chaponneau, qui semble avoir contribué un des premiers à y répandre l'hérésie [1].

C'est lui qui fut chargé, en effet, de la mise en scène du fameux *Mistère des Actes des Apôtres* qui fut représenté à Bourges en 1536 pendant *quarante* jours et par près de *cinq cents* personnages. Le célèbre procureur-poète, Jean Bouchet, auquel on s'était d'abord adressé pour l'arrangement dramatique de cette colossale paraphrase du livre des Actes, et qui avait décliné cet honneur, reconnut publiquement le mérite de son remplaçant, en ces termes délicats :

Quant est de moy, n'y a comparaison
A vous, Monsieur, et n'estoit pas raison
De s'adroisser à si simple personne
Comme je suys ; en y pensant m'estonne...

1. E. Picot, *Notice sur Jehan Chaponneau*, Paris, Morgand et Fatout, 1879, 21 p. in-12. Nous renvoyons pour ce qui suit à cette intéressante brochure et à la *France prot.*, 2e éd.

Il terminait son aimable épitre rimée par ces vers, qui montrent combien, à ce moment, la propagande évangélique de Chaponneau était populaire :

Dieu le donnant, verrons un jour en gloire
Par vérité ce qu'on veoit par hystoire.
Je prie à Dieu que, vous avoir vescu
Autant qu'Enoc et le monde vaincu
Et bien presché le très sainct Evangille,
Faciez la feste après ceste vigile
Lassus on ciel, et, ce bien attendant,
A vous, Monsieur, me voys recommandant.

Il est probable, d'ailleurs, sans qu'il soit possible actuellement de préciser, que cette grandiose représentation contribua à faire arrêter momentanément le mouvement religieux dont elle était un symptôme. Jean Chaponneau disparait, en effet, de Bourges à partir de cette époque, et on le retrouve en Suisse [1] où il mourut environ neuf ans plus tard (22 octobre 1545) après y avoir exercé le ministère évangélique au milieu de toutes sortes de différends avec Farel et Calvin.

La destinée du bénédictin Jean Michel est moins complètement connue. L'*Histoire ecclésiastique* parle toutefois assez longuement de lui, nous racontant qu'après ses débuts à Bourges il introduisit en 1534 l'Evangile à Sancerre, qui lui doit ainsi en partie d'être devenue une cité protestante (I, 19), puis préchant, là où il avait débuté, « tous les dimanches à heure de midi en la paroisse appellée la Fourchaut, et ce au grand regret des mendians pour ce que, chacun y accourant, leur cuisine s'en refroidissoit » (*Ibid.*, 57). Ce succès provoqua une sorte de soulèvement des prêtres qui semble avoir échoué devant l'attitude du peuple et malgré le secours que leur apporta le célèbre inquisiteur Matthieu Ory. Il parait même que ce dernier fut expulsé par l'énergie de l'official Guillaume de la Porte, qui l'accusait de chasser sur ses terres.

Après avoir complaisamment narré ce dernier épisode, la même *Histoire ecclésiastique* nous apprend qu'Ory n'en réussit pas moins à déchainer la persécution sur les hérétiques de Bourges et

1. Peut-être devint-il pasteur à Neuchâtel dès novembre 1536. (A.-L. Herminjard, *Corr. des Réf.*, V, 82).

qu'en définitive Jean Michel, « revenu du pays de Suisse où il avoit esté quelque temps comme aussi en Avignon où il avoit conféré de la langue hébraïque avec les Juifs[1], fut descouvert et saisi, condamné et mené à Paris, là où, à la grande instance du président Liset, qui lors s'estoit trouvé à Bourges pour émologuer les coustumes avec Pierre Mathé, conseiller de la dicte cour et chanoine de Bourges, sa condamnation aiant esté confermée par arrest, il fut finalement exécuté une veille de Noël, aiant grandement émeu tout le peuple par sa constance, et par une excellente prière qu'il fit au lieu du supplice ».

Nous savons maintenant, grâce au texte qu'on va lire, que ces derniers faits se passèrent en décembre 1539, l'arrêt par lequel le parlement confirma la sentence archiépiscopale et inquisitoriale, ainsi que celle du bailli de Berry, inscrit par le greffier à la date du 13 décembre, ayant été prononcé en réalité le 17. Si, en conséquence de cet arrêt, Jean Michel a été aussitôt retransféré à Bourges, son exécution a dû avoir lieu peu de jours après, soit le 24 décembre, comme l'écrit l'*Histoire ecclésiastique*. Ainsi se trouve rectifiée une date fausse mise en circulation par Crespin, dont le récit n'est qu'un résumé de celui de l'*Histoire* précitée, mais place le martyre de Jean Michel en 1547, alors que l'*Histoire* avait simplement dit « une veille de Noël », sans préciser l'année[2].

Mais cet arrêt fixe encore un autre point. Il commence par confirmer la sentence des « juges et vicaires déléguez de l'ordonnance d'icelle (cour de Parlement), par l'archevesque de Bourges et inquisiteur de la foy », c'est-à-dire des juges ecclésiastiques dont Jean Michel relevait en sa qualité de moine. Or, cette sentence l'avait déclaré « hérétique et *relaps en hérésie* », et en conséquence condamné à la dégradation[3]. Avant d'affronter courageusement le martyre, notre bénédictin avait donc déjà subi antérieurement une première condamnation.

1. Ainsi, bien que docteur en théologie, Jean Michel éprouvait le besoin de s'instruire et se confirmer plus avant dans la connaissance de la Bible.

2. Crespin n'introduit Jean Michel dans son martyrologe qu'en 1582, c'est-à-dire *après* l'apparition de l'*Hist. ecclés.* Son étourderie a souvent induit en erreur (Voy. Drion, *Hist. chronol.*, 39, notre *Chambre ardente*, LXIX, etc.) et même fait supposer qu'il y eut à Bourges, à cette époque, *deux* Jean Michel.

3. Qui eut lieu, suivant Haag, le 14 oct. 1539.

La *France protestante* nous apprend, en effet, sans nous dire malheureusement où elle a pris ce renseignement, que, le 5 février 1536, Jean Michel avait dû « faire amende honorable devant le portail de Saint-Etienne de Bourges, tenir prison pendant dix ans, avec défense de dire la messe et de prêcher; et un livre qu'il avait publié fut brûlé par la main du bourreau ». — 1536, c'est l'année où fut joué le mystère des Actes des Apôtres, et où, très probablement, Chaponneau s'exila en Suisse pour échapper à la persécution. Jean Michel se rétracta-t-il et fut-il relâché, ou parvint-il à s'enfuir malgré sa détention[1] ? C'est ce que des recherches ultérieures nous apprendront peut-être. En attendant, l'*Hist. eccl.* affirme son séjour en Suisse avant son dernier procès, et il est question, dans la correspondance de Calvin et Farel à cette époque, d'un *Michelius*, en relations avec Chaponneau, qui semble bien être notre Jean Michel, sans qu'on puisse néanmoins l'affirmer[2].

Ce qui est certain, c'est qu'après avoir été repris par les ennemis de la Réforme, l'ancien moine et docteur en théologie n'hésita pas à vider jusqu'à la lie la coupe dont le Maître avait dit à ses disciples : « Il est vrai que vous boirez ma coupe. » Et l'on a le droit de le faire bénéficier de ces paroles de Calvin : « J'estime que nous devons nous en tenir à cette règle, de penser et de parler le mieux possible de ceux qui sont morts pour rendre témoignage à l'Evangile, pourvu que nous n'exagérions pas lorsqu'il n'est pas absolument clair comment ils se sont comportés, soit dans leur vie, soit surtout dans leur mort[3]. »

N. W.

Arrêt du Parlement de Paris.

Du samedi trezeiesme jour de Décembre, l'an mil cinq cens trente neuf, *mane*, en la grant chambre au Conseil où estoient Messrs

1. Il est probable qu'il était riche puisqu'il fut condamné, outre le supplice, *à 2000 livres d'amende*, somme la plus élevée que j'aie jusqu'ici rencontrée dans un arrêt pour cause d'hérésie.

2. C'est l'avis de M. A.-L. Herminjard à propos des passages suivants de sa *Corr. des Réform.* : IV, 230; V, 235-236, 274-275; VI, 154, 207 et 222, au sujet desquels il a bien voulu nous écrire longuement.

3. Cette phrase significative de Calvin se trouve dans une réponse (15 mai 1540) à une lettre de Farel (du 16 avril), où il est difficile de ne pas voir une mention du supplice de Bourges. Farel parle, en effet, d'un *Michaëlius*, et Calvin d'un *Michelius*.

M. Pierre Lizet, premier présid.,
M. F. de Montholon, présid.,
M. F. de Sainct-André, présid.,
M. Denyer,
M. Meigret,
M. Step. Demon[ral],
M. Baulart,
M. C. Dezasses,
M. Le Berruyer,
M. J. Le Roux,
M. L. Roillart,
M. Dubellay,
M. M. Ruzé,
M. Boullent,
M. de Thumery,
M. Disque,
M. Sanguin,
M. Delabarde,
M. J. Hennequin,
M. R. Thiboust,
M. Crespin,
M. Hurault,
M. Delouviers,
M. Lecharon,
M. P. Delaporte,
M. Baudry[1].

Veu par la Court le procès faict par les juges et vicaires déléguez, de l'ordonnance d'icelle, par l'arcevesque de Bourges, primat d'Aquitaine et inquisiteur de la foy, que depuis par le bailly de Berry ou son lieutenant, alencontre de *Jehan Michel* religieux, prisonnier en la consiergerie du Palais à Paris, appellant des sentences contre luy respectivement données par lesd. juges déléguez et bailly de Berry ou sondict lieutenant,

Par l'une desquelles, donnée par iceulx juges déléguez, ilz auroient déclairé ledict prisonnier héréticque et relaps en hérésie, privé de tout ordre et privileige ecclésiastic et comme tel condenné estre publicquement dégradé et délaissé au bras séculier et condenné ès despens du procès, de laquelle sentence icelluy prisonnier auroit appelé comme d'abus en lad. Court[2].

Et par la seconde desd. sentences, auroit ledict Michel, après dégradation faicte de sa personne, pour réparation des propositions héréticques et dannées par luy soustenues et autres cas à plain contenus oudict procès, esté condenné à estre extraict des prisons de ladicte ville de Bourges et d'illec trayné sur une claie en la place appelée le marché aux pourceaulx, au devant de la grosse tour de Bourges, et aud. lieu estre attaché à ung poteau de bois, et après avoir senty le feu, son corps estranglé ars et bruslé, et oultre condenné en deux mil livres d'amende envers le Roy et le reste desd. biens confisqués où confiscation a lieu,

1. La présence d'un si grand nombre de conseillers semble prouver l'importance qu'on attachait à cette cause. Cette observation est confirmée par la rédaction fort précise de l'arrêt.

2. Ainsi le procès a été d'abord instruit par le tribunal ecclésiastique et inquisitorial qui a condamné le prévenu à la dégradation et conclu qu'il était digne de mort, abandonnant l'exécution de cette sentence au tribunal civil.

Et oy et interrogé par ladicte Court ledict prisonnier sur sesd. causes d'appel, et tout considéré —

Il sera dict : Entant que touche l'appellation comme d'abbus interjectée par ledict prisonnier, que ladicte Court a déclairé et déclaire ledict prisonnier non recevable comme appellant de lad. sentence, et l'amendera ;

Et quant à l'autre appellation interjectée de lad. sentence dudict bailly ou sond. lieutenant, dict qu'il a esté bien jugé et sentencié par icelluy bailly ou sondict lieutenant et mal appellé par ledict prisonnier appellant, et l'amendera.

Et, pour faire mectre ladicte dernière sentence, ensemble ce présent arrest à exécution selon leur forme et teneur, icelle Court a renvoyé et renvoie ledict prisonnier en l'estat qu'il est par devant led. bailly ou sond. lieutenant, par lequel, auparavant lad. exécucion, sera interrogé de ses complices sectateurs de la secte luthérienne [1].

Faict en parlement le XVIIe décembre V^c XXXIX [2].

Et néantmoins est retenu *in mente curie* que si ledict prisonnier persévéroit en ces héréticques propositions et erreurs contenuz en son procès, qu'il sentira le feu selon la dicte sentence auparavant l'estrangler ; et où il ne seroit persévérant, sera estranglé auparavant que le brusler et sentir le feu.

F. DE SAINCT ANDRÉ. BRULART R(apporteur) III écus.

AUTOBIOGRAPHIE D'UNE VICTIME DE LA RÉVOCATION

JACQUES CABRIT, PASTEUR DU REFUGE (1669-1751) [3]

(III. — *Le pasteur*, 1697-1700).

Tout cela n'empêchoit pas que je pensasse à un établissement solide. Je ne m'appercevois que trop que je n'employois pas mon temps aussi

1. L'existence de cette « secte luthérienne » à Bourges semble n'avoir pas fait de doute aux yeux des conseillers de Paris.

2. La différence entre cette date et celle du début de l'arrêt s'explique par le fait que le greffier, copiant les minutes d'arrêts (dont beaucoup existent encore), dans les registres en parchemin, aura pris à première vue XIII pour XVII, et mis la vraie date à la fin de sa copie, après avoir constaté sa méprise.

3. Voir le dernier n°, pages 587 à 598. On est prié de mettre sous le titre, à la place de 1694, 1697.

utilement qu'il falloit. Dès que jeus apprís que mes dettes avoient été acquittées de ma pension qui m'avoit été conservée, je demendois mon congé et je m'en retournois à Berlin vers la mi-aout 1697. J'y avois quelques amis qui me pressérent extrêmement de me présenter pour me faire examiner et recevoir au St ministère. J'y avois quelque répugnance, par ce que je ne m'étois pas assés exercé dans la prédication. Je me rendis pourtant. J'allois chés M. Bancelin qui étoit alors un des pasteurs de l'Eglise; je lui déclarai mon dessein, il l'approuva et me donna le v. 15 du chap. 8 des Rom. à expliquer dans 24 heures. J'aurois pu obtenir plus de tems, du secours et même une analyse de ce texte, mais, soit vanité, soit timidité, je ne cherchai d'autre ressource que moi-même : j'écrivis rapidement tout ce qui me vint dans l'esprit sur ce sujet. Je l'appris par cœur le moins mal qu'il me fut possible; le jour assigné je comparus en consistoire devant dix ou douze personnes, ministres ou anciens, la crainte me fit perdre la mémoire, j'hésitois et on m'ordonna de lire mon sermon. J'étois si troublé que j'eus de la peine à en venir à bout. On le trouva trop superficiel et on me renvoya sans me faire la moindre question.

On peut s'imaginer quelle fut ma honte et mon affliction. J'avois résolu de renoncer à la prédication, mais quelques amis relevèrent mon courage et me conseillèrent de m'appliquer plus fortement aux études pendant quelques mois et des années entières. Je me renfermai l'espace de neuf mois sans presque voir personne, cela ne fut pas inutile [1].

Au bout de ce tems là, vers le mois de juin 1698, mon oncle de Bancels[2], capitaine de cavallerie allant en Suisse pour quelques affaires qu'il y avoit, m'offrit de me prendre avec lui sans qu'il m'en coutât rien, pour me procurer la consolation de revoir mon père et toute la famille qui étoit à Berne. Il me donna un bon cheval, nous faisions régulièrement 6 à 7 milles par jour, nous passâmes à Leipzig, nous y fûmes quelques jours parce que mon oncle y avoit des affaires, nous allâmes loger au fauxbourg. Mon oncle, en descendant de cheval, me pria de le prendre et d'avoir bien soin du sien et du mien, ce qui fit qu'on me prit pour son

1. M. Muret remarque (*Die französische Colonie* n° 9, p. 117, note) que sur une liste de 1698, notre étudiant est inscrit, comme habitant la Dorotheenstadt, en ces termes : *Le sr Jacques Cabrit, estudiant d'Anduze en Cévennes,* et qu'au moment où il échoua à l'examen des proposants, il avait déjà 29 ans.

2. Isaac d'Alphonse, seigneur de Bancels, frère de la mère de Cabrit, habita plus tard, avec sa femme, Anne de la Valette de Lascours, Francfort-sur-l'Oder. Cette dernière paraît être morte de bonne heure puisqu'en 1720 on retrouve leur unique fille, Marianne, chez Cabrit, qui en cette année se rend avec elle à Berlin pour bénir le second mariage du major de Bancels avec Mlle de Beauvezer. Marianne épousa en 1727 à Francfort-sur-l'Oder, le pasteur Causse fils, et le major mourut en 1735 (Muret, *Ibid.* p. 118).

valet dans cette hôtellerie. Dans cette opinion, la servante s'approcha de moi et me dit tout bas : « Je m'en vais vous donner du foin et de l'avoine à l'insçu de mon maître, vous le ferez payer au vôtre et vous garderés l'argent pour vous ». Je la remerciai de sa bonne volonté, mais je n'eus garde de m'e[n] prévaloir. On voit par cet exemple combien il est dangereux de se fier aveuglément aux domestiques.

Nous continuâmes notre route fort heureusement jusqu'à un village dont j'ai oublié le nom, nous y arrivâmes à midi, nous attachâmes nos chevaux à la crèche et nous entrâmes dans le poële pour nous y faire apprêter à manger. Une demi-heure après je retournai pour voir si les chevaux mangeoient, je trouvai le mien détaché qui couroit cà et là; j'avois un fouet à la main, je le frappai pour le faire retourner à la crèche, cet animal en levant la tête rencontra une cheville qu'il y avoit à une poutre, il se fit un grand trou à la tête un peu au-dessus de l'œil. Je le crus mort, je m'en allois appeler mon oncle fort allarmé; il regarda ce cheval et tâchoit de fermer la plaie, lorsqu'il arriva un païsan qui après l'avoir examiné, nous conseilla d'aller au plus vite chercher de l'ortie, de la piler, d'en exprimer le suc dans la blessure et de faire du reste un emplâtre pour l'y appliquer. Nous suivîmes son conseil, nous bandâmes la moitié de la tête du cheval du vieux linge que l'hôtesse nous fournit.

Nous reprîmes courage dès que nous vîmes que notre cheval recommençoit à menger. Le même païsan qui nous avoit indiqué le remède, nous dit que nous pouvions continuer notre voyage sans risquer, pourvu que nous allassions doucement et que nous menassions ce jour-là notre cheval par la bride; il me fallut faire cette fonction pendant quelques milles, ce qui me fatiguoit d'autant plus qu'il faisoit chaud et que j'étois botté. Nous arrivâmes enfin à la couchée, on leva l'appareil, et on trouva que le danger n'étoit pas aussi grand que nous nous l'étions imaginé. On continua à se servir du même remède. On me dit que je pouvois remonter mon cheval sans danger. J'étois également honteux d'aller à pied et à cheval, pendant quelques jours surtout, en traversant les villes et les villages, parce que tout le monde attachoit les yeux sur moi, voyant la tête de mon cheval couvert de vieux et sales lambeaux; au bout de quelques jours, il fut entièrement guéri à mon grand soulagement.

Nous arrivâmes, sans avoir couru d'autres risques et sans une grande fatigue à Berne le 10 juillet, ainsi nous ne fumes guères plus de 15 jours en chemin. Toute la famille fut bien surprise de nous voir, car nous n'avions pas écrit, ni le jour de notre départ, ni que nous eussions dessein d'aller en Suisse. Mon oncle continua son chemin vers Genève, après s'être reposé quelques jours.

Un voyageur se chargea volontiers de mon cheval qu'on vendit à Genève plus cher qu'il n'avoit coûté.

Je racontois à mon père et à mon beau-frère qui étoit aussi ministre, tout ce qui m'étoit arrivé à Berlin, ils m'exhortèrent à ne me pas rebuter; ils reconnurent à quelques entretiens que nous eûmes ensemble sur des matières de théologie, que je pourrois subir l'examen sans danger, ils résolurent de me mener à Basle. Comme nous y allâmes, que vers la mi-août j'eus le loisir de composer et d'apprendre par cœur un sermon que je devois prononcer après ma réception, il arriva, par un grand bonheur, ou plutôt par la direction toute particulière de la Providence, que mes examinateurs me questionnèrent précisément sur la matière que j'avois le mieux étudiée, sans l'avoir communiqué à qui que ce soit, pas même à mon pére, ce qui me persuada que Dieu approuvoit mon dessein de me consacrer au saint ministère; je me présentai le 14 août.

Je répondis aux diverses demandes sans hésiter, je satisfis mes examinateurs qui étoient Mrs. les professeurs Werenfels et Wittenius[1] et Mrs. les pasteurs Bonaventure, Frey et Merianus[2]. Ainsi on me reçut sans aucune contradiction, on me donna un acte en latin, de ma réception[3]. On le notifia aux pasteurs de l'Eglise françoise qui étoient Mrs. de Tournes et Franconis[4] : le premier m'imposa les mains le dimanche

1. *Pierre Werenfels* (1627-1703) était antistés ou premier pasteur de Bâle et professeur de théologie dès 1675.— *Samuel Werenfels* (1657-1740) fils du précédent et plus connu que lui, fut professeur de théologie depuis 1696. En 1711 il devint ancien de l'Eglise française, dans laquelle il prêcha souvent ainsi qu'en témoigne un volume de sermons publié par lui. — *Wittenius*, sans doute *Jean Rod. Wettstein* (1647-1711), helléniste de mérite, professeur de théologie dès 1685. Fils d'un professeur de théologie et petit-fils d'un célèbre homme d'Etat bâlois, il eut pour petit-cousin *Jean Jacques Wettstein,* si connu comme critique du N. T. grec.

2. *Bonaventure von Brunn* (1618-1704), pasteur à Mulhouse dès 1647, deuxième pasteur de la paroisse de Saint-Pierre à Bâle en 1657, et premier pasteur en 1667. — *Jean-Jacques Frey* (1636-1720), deuxième pasteur de la paroisse de Saint-Léonard à Bâle en 1658, premier en 1676. — *Mathieu Mérian* (1625-1702), deuxième pasteur de la paroisse de Saint-Théodore à Bâle en 1667, premier en 1671.

3. « Ce dimanche 14 août 1698, le s[r] Jacques Cabrit, de Lédignan en Languedoc, a reçu l'imposition des mains » (Inscrit de la main du pasteur de Tournes, dans le reg. de l'imposition des mains, p. 64, et dans celui des baptêmes de l'Église française de Bâle, p. 124).

4. *Jean de Tournes*, de Genève, pasteur en Vivarais dès 1660 (d'abord à Beaulieu, puis au Chambon, 1664, enfin au Pouzin, 1666-1670), devint, en mai 1672, pasteur de l'Église française de Bâle, où il mourut le 11 nov. 1713, âgé d'environ 86 ans. — *Barthélemy Franconis*, de Genève, devint pasteur de l'Église française de Bâle en oct. 1696, et y mourut le 2 juillet 1709, âgé de 45 ans. (*Notes de M. Bernus*).

suivant avec mon père. Je prêchai le soir et nous nous en retournâmes le lendemain à Berne, en bénissant Dieu de l'heureux succès de notre voyage.

Je séjournai dans cette belle ville jusqu'à la mi-septembre suivant, après y avoir prêché en présence d'un grand nombre de ministres françois qui s'y étoient réfugiés et qui y étoient entretenus aux dépens du public. J'en partis le 15 du même mois et je me chargeai de mon frère âgé de 15 à 16 ans; nous eûmes de bonnes et de mauvaises rencontres dans une aussi longue route que celle de Berne à Berlin. Dans un village qui n'est pas loin de Francfort sur le Mein nous logeâmes dans un assés bon cabaret, à peine y étions nous arrivés qu'il y entra un homme de bonne mine accompagné de 2 ou de 3 valets : nous le primes pour quelque grand seigneur, nous nous crûmes bien honnorés qu'il voulût manger à la table que nous occupions et coucher sur la même paille auprès de nous; mais quelle fut notre surprise le lendemain, lorsque nous apprîmes que c'étoit le bourreau qui alloit faire une exécution dans le voisinage. Nous ne nous en pouvions pas consoler jusqu'à ce qu'on nous eût fait entendre qu'en Allemagne on n'avoit pas la même aversion qu'en France pour les bourreaux, que les meilleurs bourgeois les voyoient familièrement, mangeoient et buvoient avec eux.

Dans un autre village, il se rencontra que lorsqu'il nous fallut payer notre écot nous n'avions point de monnoie, nous présentâmes un louis d'or afin qu'on nous rendît le reste, on ne savoit ce que c'étoit, on ne vouloit jamais le prendre, nous eûmes beau dire que nous n'avions pas autre chose, on s'obstina à le refuser. Nous voilà bien embarrassés, nous nous avisâmes d'offrir les boutons d'argent que nous avions aux manches, on les accepta, mais on ne vouloit pas rendre ce qu'ils valoient de plus que nous n'avions dépensé. Comment est-ce que des gens, qui ne pouvoient pas s'exprimer en allemand pour demander les choses nécessaires à la vie auroient pu porter leurs plaintes au gentilhomme et au juge du village.

Nous continuâmes notre voyage, allant tantôt à pied, tantôt en chariot, nous rencontrâmes une troupe de comédiens qui en avoient loué un, nous nous assosciâmes avec eux, ils nous rendirent de très bons offices ; comme il fit grand froid vers la fin de septembre et que mon frère étoit vêtu à la légère, les commédiennes avoient la complaisance de le couvrir de leur robe et de leurs juppes dans le chariot.

Nous arrivâmes à Berlin le 2 octobre 1698, bien fatigués et bien épuisés du côté de la bourse. Je m'y trouvai dans un grand embarras, il me fallut chercher à placer mon frère et à m'établir moi-même et de quoi subsister en attendant. Comme il nous restoit fort peu de chose, nous

usâmes d'une grande économie, nous louâmes une chambre à fort bon marché sur le derrière, nous vécûmes fort frugalement, ne mangeant pour la plupart du tems que du pain et quelques noix ou noisettes et ne buvant que de l'eau ou de la petite bière, nous passâmes ainsi quelques mois. Je plaçai mon frère chés un marchand. Je promis quelque argent que je m'obligeai à lui payer dès que je serois en état; aparament, craignant de perdre dans ce marché, il n'en usa pas bien avec mon frère qui voulut quitter à toute force plutôt que de se soumettre à ce qu'on exigeoit de lui. La bonne Providence nous ouvrit une autre ressource, il fut recommendé à M. Dorthe[1] qui le prit dans ses cadets; après avoir servi quelque tems en cette qualité, il fut fait enseigne dans le régiment de Malerargues et ensuite lieutenant dans les trouppes de Suède. C'est à ce service là qu'il fut tué malheureusement en Pologne par les Moscowites.

J'ai fait en abrégé l'histoire de sa vie : je reviens à la mienne. Le 28 février 1699 on m'adressa une vocation de Colberg où quelques François réfugiés s'étoient établis. Deux marchands qu'il y avoit m'offrirent la table, le logement, le bois, etc., en attendant mieux. J'avois toujours conservé ma petite pension de 50 écus, c'est dans cette ville que je commençai les fonctions de mon ministère. J'éprouvai alors là toute la pesanteur de cette fonction ; il m'en coûtoit beaucoup, tant pour composer que pour apprendre mes sermons, parce qu'outre que je n'avois pas la mémoire heureuse, je ne m'étois pas beaucoup exercé dans la prédication. Je recueillis toutes mes forces, je m'appliquai avec toute l'ardeur dont je fus capable, avec le tems j'acquis un peu plus de facilité. Je contentois mon petit troupeau et je l'édifiai par ma bonne conduite le mieux qu'il me fut possible. Je menois une vie fort retirée, je ne sortois presque jamais que pour aller à l'Eglise, pour visiter les malades ou affligés ou pour me promener dans un petit bois charmant sur le bord de la mer; c'est là où je faisois à loisir de profondes réflexions sur ma triste destinée, n'avoir presque rien à travailler comme un forçat, me disois-je à moi-même, n'est-ce pas le comble de la misère? Que ma condition est déplorable!

Un soir que j'errois dans ce bois là, je déchirois par le moyen d'un buisson mon habit qui étoit déjà tout usé de vieillesse; ce fut un surcroit de réflexions et d'affliction, j'attendis la nuit pour retourner dans la ville, de peur qu'on ne s'aperçut de mon désastre. Il me fallut malgré moi garder la maison jusqu'à ce qu'on me l'eût raccommodé le moins mal qu'il me fut possible. Je retournois quelques jours après à mon aimable

1. Réfugié de Metz, M. Manassé de Dorthe entra au régiment de Varennes, devint major-général et mourut en 1731. Il avait épousé la veuve du lieutenant-général baron de Briquemault, Marie de Meaux (Muret, *Ibid.*, n° 10, p. 125).

solitude, je revins un peu tard tant je m'y plaisois. J'entrai dans ma chambre sans chandelle, je voulus poser sur ma table quelque chose en tâtant. Je sentis qu'il y avoit de l'argent. Je descendis pour apprendre de mon hôtesse ou de mon hôte à qui il appartenoit, ils me dirent qu'ils n'en savoient rien. L'hôtesse monta avec de la lumière et trouva 10 R. sur la table. Elle ne put jamais dire d'où cela venoit, on l'attribua à un inconnu qui avoit passé ce jour la porte, qui avoit demandé à me parler, qui étoit entré dans ma chambre et qui en étoit sorti sans rien dire. Je me l'appropriai puisque personne ne le vouloit ; cet argent me vint fort à propos pour me faire un habit dont j'avois grand besoin. J'ai fait vainement depuis ce tems-là des perquisitions pour découvrir l'auteur de cette libéralité. Je lui en aurois témoigné ma reconnoissance par des paroles et par des effets.

Un autre jour, me promenant sur le bord de la mer où j'allois souvent rêver, il me prit envie de me baigner parce qu'il faisoit fort chaud, et que l'air étoit fort calme. Je quittai mes habits, je les mis tous ensemble un peu éloignés de l'eau sur le gazon. Je m'avançois bien avant dans la mer. J'avois de l'eau jusqu'au cou; dans ce tems là il passa deux femmes qui ne voyant personne, se saisirent de mes hardes et les emportèrent. Je fus bien étonné de ne les pas trouver lorsque je voulus m'habiller, je me tournois de tous côté pour découvrir ceux qui me les avoient prises. J'apperçus de loin les voleuses, je criai de toutes mes forces qu'on arrêtât. On tourna la tête et on doubla le pas, alors la peur me saisit, la crainte d'être obligé d'aller tout nud dans quelque maison chercher des habits me donna des ailes. Je courus avec tant de vitesse que j'étois sur le point de les atteindre. Me voyant si proche, elles furent effrayées à leur tour, jettèrent mes hardes et s'enfuirent ainsi. J'en fus quitte pour la peur et pour un peu de honte, il ne me prit plus envie de me baigner de cette manière.

Après avoir été quelques mois à Colberg je fis quelques connoissances parmi Mrs. les Allemans et entre autres celle de Mr. Schrottenberg, pasteur de l'Eglise réformée; lorsque nous fûmes un peu familiers ensemble, il me proposa de joindre les deux troupeaux, qui n'étoient guères plus grands l'un que l'autre, pour participer ensemble à la Sainte Cène. Nou convînmes qu'il prêcheroit le matin et qu'il donneroit le pain et que j'administrerois la coupe et prêcherois le soir. J'y topai d'autant plus facilement que la plupart des François qui composoient le troupeau entendoient bien l'allemand; cela fut ainsi exécuté, et comme c'étoit un ancien usage de poser un bassin à la porte du temple, le jour de la communion, pour recueillir quelque chose pour le pasteur, on ne changea rien à cet égard. Je me retirois dans mon poële sans faire beaucoup d'attention à

cela; quelques heures après Mr. Schrottenberg m'envoya environ 8 R. pour ma portion. Je fis difficulté de les recevoir, mais il me pressa tant que je ne pus m'en deffendre. Le lendemain j'allois chés lui pour lui témoigner ma surprise de ce qu'il n'abollissoit pas une coutume qui me paroissoit une espèce de simonie, il me répondit fort sagement qu'on ne forçoit personne à donner, qu'il pouvoit se passer facilement de ce petit revenant bon, puis que par la grâce de Dieu il avoit de quoi vivre honnêtement de ses propres revenus, qu'avec tout cela, il étoit résolu de ne rien innover à cet égard là parce qu'il pourroit facilement arriver que son successeur seroit à l'étroit et qu'ainsi il lui feroit grand tort s'il le privoit de cette libéralité des âmes pieuses, qu'au reste il savoit à quel usage il avoit destiné son contingent et que je ferois du mien ce que je jugerois à propos : nous continuâmes à vivre dans une parfaite intelligence entre nous, quoique ç'ait été la seule fois que nous eussions communié ensemble, pour des raisons qu'il seroit trop loin de déduire.

Il y avoit déjà plus d'un an que j'étois à Colberg lorsque le bruit se répandit que le marchand chés lequel j'étois logé, qui avoit promis conjointement avec son associé de m'entretenir, étoit mal dans ses affaires et à la veille de faire banqueroute. C'est ce qui obligea ses créanciers de Berlin d'envoyer un homme de confiance, pour avoir l'œil sur leur conduite et pour examiner leurs comptes, et comme il logeoit dans la même maison, je liai amitié avec lui, nous nous allions souvent promener ensemble. Un jour nous passâmes la rivière sur un petit bateau et nous entrâmes dans un joli bois, c'étoit au mois d'octobre, nous trouvâmes un grand nombre de lacets où plusieurs oiseaux s'étoient pris. Sans beaucoup de réflexions nous en prîmes quelques-uns et nous mîmes des grenouilles à la place des oiseaux. Ce soir là même le gouverneur de la place qui étoit Mr. Mierander, à qui cela appartenoit, apprit qu'on avoit trouvé des grenouilles à la place des oiseaux, il en fut fort irrité et crut qu'on avoit voulu l'insulter, et il déclara que s'il pouvoit découvrir les auteurs de cette pièce, il les en feroit repentir; nous n'eûmes garde de nous accuser nous même, nous laissâmes passer l'orage, sans dire mot. Ce fut une leçon pour nous d'agir à l'avenir avec plus de circonspection.

Je continuai d'aller à mon ordinaire chés M. le gouverneur sans faire semblant de rien, mais fort longtems dans la crainte [d'être] découvert ; le tems fit tout oublier, et j'en fus fort aise, on n'a point de repos tant qu'on a quelque chose à se reprocher. Sur ces entrefaites il arriva à Colberg un François qui se disoit maître de langue, il me vint voir, et comme il étoit fort pauvre j'eus pitié de lui, je lui offris ma chambre à côté de mon poële et un lit que l'hôtesse lui fournit à ma considération; il paroissoit fort pieux, et se retiroit le premier le soir. Je le trouvois presque

toujours à genoux en passant dans sa chambre pour entrer dans mon poële. Je me prévins en sa faveur, je le recommandois à quelques bons marchands allemands qui s'en servirent pour faire apprendre la langue françoise à leurs enfans; ils lui avancèrent, les uns du drap pour l'habiller, les autres de la même étoffe pour un manteau, les autres de la toile pour faire des chemises. Après que ce frippon eut amassé de côté et d'autre, il emprunta un cheval sous prétexte de s'aller promener et il s'évada de cette manière, sans qu'on ait jamais ouï parler de lui depuis ce tems là; on eut beau faire, courir après lui, on ne l'attrapa pas. J'en fus fort mortifié, j'en témoignois ma douleur à ceux auxquels je l'avois recommendé, ils se consolèrent facilement de cette perte, mais je me tins mieux sur mes gardes contre les fourbes dans la suite.

Je m'appercevois de jour en jour que mon hôte et mon hôtesse étoient de fort mauvais ménagers, ils aimoient la bonne chère et ils étoient très négligeans. Leur associé, qui ne demeuroit pas dans la même maison, étoit à peu près du même caractère; ils étoient marchands épiciers, leurs femmes prenoient dans la boutique ce dont elles avoient besoin pour le ménage, sans en rendre compte; pour s'épargner la peine de vendre en détail, ils avoient fait venir un jeune homme de leurs parens auquel ils confièrent tout, supposant qu'il étoit fidelle. Il se corrompit bientôt, si tant est qu'il ne l'eût pas été auparavant, il donnoit à crédit à tort et à travers, souvent à des malhonnêtes gens qui le régaloient chés eux le dimanche et les jours de fête aux dépens de ses maîtres; il favorisoit les voleurs qui entroient de nuit dans la maison et dans la cave.

Une nuit que j'étois profondément endormi, vers les deux heures du matin, j'entends heurter à ma porte, je demandois qui c'étoit, c'est moi répondit l'hôtesse toute effrayée, levés vous je vous prie au plutôt, me dit-elle, les voleurs sont dans la maison. Je ne fis que prendre ma robe de chambre et mon épée sous le bras. Nous descendîmes dans la chambre de l'hôte, qui étoit couché et endormi, et comme il étoit sourd, il fallut crier bien fort pour lui faire entendre ce qui se passoit, il étoit si tremblant qu'il ne pouvoit pas se soutenir, on lui donna du brandevin à diverses reprises, enfin il se remit. Nous descendîmes à la cave; je lui dis d'aller devant puisqu'il tenoit la lanterne, il n'en eut jamais la résolution; à peine avois-je descendu deux ou trois marches que je vis de la lumière : nous les tenons, m'écriai-je. Je demeure à la porte de peur qu'ils n'échappent, j'entrai, je vis une chandelle qu'on avoit [fait] tenir avec du suif sur un tonneau : je cherchois dans tous les coins avec l'épée nüe dans la main, nous ne trouvâmes rien, les voleurs s'étoient retirés au bruit qu'ils avoient entendu, après avoir emporté une grande quantité de vin, de fromage et d'épiceries, pendant une partie de la nuit, qu'ils avoient

charrié par une porte de derrière. Le compagnon qui trempoit là dedans 'on le mit en prison, on apprit par sa déposition qu'il avoit causé un dommage irréparable; à qui s'en prendre? Il n'avoit rien, il fallut supporter cette perte qui causa la ruine de ces négligeans.

Il arriva heureusement pour moi que dans ces tems là on demandoit à Berlin un ministre pour les grands mousquetaires du Roi de Pologne qui étoient à Warsowie. M. de Repey[1], pasteur de l'Église française du Werder à Berlin, m'écrivit en ces termes :

A Berlin 14 août 1700.

Monsieur et très honoré frère,

Son Excellence Monseigneur le Comte de Dohna m'a ordonné de vous faire part de l'occasion qui s'offre d'aller prêcher à Warsovie l'Evangile à une vingtaine de familles qui sont établies là et aux mousquetaires réfugiés du Roi de Pologne, avec 100 ducats d'or par an et les frais du voyage, pour lesquels on comptera ici l'argent nécessaire. Son excellence a bien voulu vous addresser une vocation avantageuse, dont vous aurés sans doute de la joie et votre famille de la consolation, mais par ce qu'outre l'empressement que la piété donne pour ces sortes d'emplois, il les faut recevoir d'un troupeau auquel on est attaché. S. E. a trouvé à propos que je vous en écrive à Colberg afin que vous communiquiés à votre Église cette vocation. On ne doute pas que ceux qui la composent étant en petit nombre et sachant presque tous l'allemand et enfin ne pouvant contribuer suffisamment à votre subsistance comme ils l'avoient promis du tems de votre vocation, ils ne reconnoissent la nécessité où vous êtes de ne pas négliger celle-ci, et ne prennent volontiers la résolution de se joindre à nos frères les Allemands pour leur exercice de piété. Si vous venes ensuite ici, on pourra vous procurer un brevet pour vous procurer la qualité de pasteur dans les États de Brandebourg, afin que vous y trouviés un asile favorable lorsque vous le souhaiterés. Je suis, etc.

J'avoue que cette lettre me donna beaucoup de joie. Car outre que je n'avois que 50 écus de pension, parce qu'il n'y en avoit pas encore de vacante pour l'augmenter, mon petit troupeau diminuait de jour en jour par la fâcheuse situation des deux marchands dont j'ai parlé qui avoient jusques là soutenu toute la colonie. Je prévoyois que dans peu ils se seroient réduits à rien. Ainsi, sans perdre de tems, je demandai mon congé et je l'obtins facilement; mais je fus bien surpris, lorsque me trouvant sur mon départ, bien loin de recevoir quelques présens de mon

1. Le pasteur François de Repey, de Montauban, venu à Berlin en 1688, y desservit l'Eglise du Werder à partir de 1715. Il mourut membre du Consistoire supérieur, le 24 décembre 1724 (Muret, *Ibid.*, p. 128).

troupeau, pour la peine que je m'étois donné de l'instruire, et de le diriger pendant l'espace de 15 mois, le marchand chés qui j'avois logé et qui m'avoit promis par écrit de me donner le logement et la table gratis, me demanda le payement de tout. J'eus beau en appeler à sa conscience et à son honneur. On me répondit qu'on devoit et qu'on ne pouvoit pas disposer du bien d'autrui pour me le donner, qu'on n'avoit pas prévu les pertes qu'on avoit faites lorsqu'on s'étoit engagé à m'entretenir. Je ne demeurois pas muet, j'alléguois des raisons qui me paroissoient plus fortes que les siennes, cependant je cédois parce que j'ai toujours été ennemi des contradictions; et comme je n'avois pas les 50 écus qu'on me demandoit, je m'obligeai par écrit à les payer du premier argent que je toucherois, ce que j'effectuai quelque temps après.

Je m'en retournois à Berlin, j'y séjournai quelques semaines, tant pour consulter le digne pasteur Mr. Repey et quelques autres amis, sur la manière dont je me conduirois à Varsovie lorsque j'y serois arrivé, que pour solliciter un décret pour me conserver ma pension, et la qualité de pasteur dans les États du Roi. J'obtins ce dernier, mais ma petite pension fut donnée à mon père qui étoit venu de Suisse depuis peu, néanmoins avec promesse qu'elle me seroit réduite à mon retour de Pologne et mon frère pourvu d'ailleurs[1]. (*A suivre.*)

LA PRISE ET LA CONDAMNATION A MORT

PUIS AUX GALÈRES, DU PRÉDICANT CHAPEL

RACONTÉES PAR LUI-MÊME, ET NOTES DIVERSES LE CONCERNANT

(1722 à 1745)

Il y a quatre ans, j'essayai de sortir de l'obscurité où elle était comme ensevelie, la destinée de ce prédicant, en racontant ce que j'avais pu savoir de son ministère en Poitou et sur les galères

1. Arrivé à Berlin avec les réfugiés suisses, en 1699, Théodore Cabrit fut nommé pasteur à Cottbus où il entra en fonctions en juillet 1701. Pendant son séjour à Berlin, sa fille Susanne épousa le pasteur Pierre Vieu : « Le dimanche 26 septembre 1700 a été béni dans l'Eglise Fr. de Spandau par M. Théodore Cabrit, pasteur réfugié à Berlin, le mariage de M. Vieu, pasteur de Spandau, natif de la ville de Castres, fils de Jean Vieu, bourgeois dudit Castres, et de demoiselle Judith Teissière, avec Susanne Cabrit, native de Lédignan en Cévennes, fille dudit sieur Théodore Cabrit et de demoiselle Marie d'Alphonse. » — Pierre Vieu mourut le 30 mars 1721 à 71 ans, et sa femme le 28 mars 1728, à 49 ans. Ils furent enterrés l'un et l'autre dans l'église réformée de Spandau (Muret, *Ibid.*, 129, n.).

(*Bull.*, XXXV [1886], pp. 436-452). — Depuis lors j'ai recueilli avec soin tous les renseignements complémentaires que j'ai pu découvrir sur lui. Les voici, en même temps qu'une curieuse lettre inédite et autographe, dans laquelle Chapel raconte à Antoine Court comment il fut pris, condamné à mort, et finalement enchaîné et conduit comme forçat à Marseille[1]. — Cette relation, ainsi que les autres lettres publiées naguère, nous montrent un homme médiocrement instruit, sans habileté ni haute opinion de lui-même, mais rachetant cette insuffisance par la sincérité de sa foi, l'énergie de son activité missionnaire, et par son abnégation dans la souffrance.

Son rude et périlleux ministère s'est exercé pendant une dizaine d'années, de 1720 environ à 1731, à trois reprises dans le Poitou (1722, 1729, 1731), puis dans le pays de Foix, le Haut-Languedoc, le Rouergue et jusqu'en Normandie. Interrompu une première fois (1725) par un voyage en Suisse avec Benjamin Duplan, dont Chapel resta l'ami et dont il semble avoir été accusé de partager les égards pour les inspirés, ce ministère fut transporté par la condamnation de 1731 sur les galères où j'ai montré qu'il se poursuivit par correspondance.

Les efforts tentés pour libérer le forçat aboutirent en 1738[2]. Il semble dès lors avoir vécu à la Haye, pensionné comme confesseur, mais endetté « pour avoir entretenu un grand commerce de lettres avec ses frères de France, et pour avoir été volé plusieurs fois par des gens que sa charité lui avait fait recueillir[3] ». On voit, en effet, par le dernier extrait que je publie ci-après, qu'en 1745 il continuait à évangéliser, par lettres, la Normandie « où il avait apporté tant de fruit par ses pieuses exhortations ». La note de Duplan que je viens de citer est de 1756. Après cette date on n'entend plus parler de Chapel; je n'ai pu découvrir où ni quand il est mort. — Dans un document que je publierai prochainement avec plusieurs autres du plus haut intérêt pour l'histoire du Désert en Poitou, on lit que « c'est lui qui a produit le plus de fruit de tous ceux qui jusqu'alors avaient prêché l'Évangile dans cette province[4]. » Il valait donc la

1. Voy. *Bull.*, 1886, p. 443, note.

2. J'ai déjà rectifié sur ce point (*Bull.*, 1887, p. 679, note) la fin de ma première étude sur Chapel.

3. Bonnefon, *B. Duplan*, pp. 326, 327.

4. Le même document nous apprend que Chapel était originaire de *Nages* (Gard).

peine de rassembler ce qui peut aider à reconstituer l'histoire d'une vie aussi féconde qu'elle a été humble et ignorée.

N. W.

I. — Activité missionnaire de Jean Chapel
(*Notes d'Antoine Court*)

1722, 20 juin. — « M. Corteiz me marque encore qu'il a reçu une lettre de M. Chapel datée de Toulouze, le 24 avril, par laquelle ce prédicateur lui marque qu'il a été jusques aux frontières d'Espagne, qu'il souhaite d'avoir un commerce de lettres avec nous et de m'écrire, demandant mon adresse que lui Corteiz lui a envoyé. Que dans l'étendue de l'Païs qu'il a parcouru, il y a trouvé des fidèles disposés à écouter la parole de Dieu au milieu des périls et des dangers : que le nombre en est fort considérable, qu'il fait des assemblées de trois cens personnes, mais qui deviennent tous les jours plus nombreuses. Mais il ajoute que la moisson est grande et qu'il se trouve peu d'ouvriers capables d'y travailler comme il faut; sur quoi M. Corteiz prend occasion de me dire : si vous éties ici nous deputerions dans ce pais là un de nos proposans, pour y établir l'ordre que Chapel ne fait que commencer d'y introduire dans quelques endroits, et des bons consistoires [1]. »

1725. 10 octobre[2]. — « M. Corteiz... est charmé que M. Duplan et Chapel soient allez faire un voyage en Suisse...., M. Bétrine m'aprend son heureuse arrivée à Genève... il n'a point trouvé M. Duplan qu'on lui a dit être allé en Suisse, à Neuchatel et à Zurich avec M. Chapel... [3]. »

1725. 19 décembre. — M. Pictet « ... Nous donnerons la main pour vous faire achaiter de bons livres.... M. Chapel qui a été ici, en a fait bonne provision pour lui, mais il y en a un très grand nombre qui ne lui serviront pas beaucoup.... Quelques personnes pensoient que vous devriez envoyer quelques-uns de vos proposans en Suisse, ou autre part pour y étudier: car il ne conviendroit pas que dans une ville comme Genève où nous sommes si fort en vue, il y en eut souvent ; cela pourroit nous faire des affaires fâcheuses. Je crains que M. Chapel ne se soit fait

1. *Registre de correspondance* à la Bibl. de la Société, p. 104.

2. Avant cet extrait on peut citer aussi celui-ci, d'une lettre de Corteiz, du 6 janvier 1723. « Je viens de recevoir une lettre de M. Chapel qu'il m'exhorte à demander congé aux Églises du Languedoc pour quelque temps, que les fidèles de Montauban, de Sénégats, de Castres, d'Albigeois et de plusieurs villes et villages, auxquels il a montré une lettre que je lui avois envoyée, l'ont prié de m'engager de les venir visiter ». (E. Hugues, *Syn. du Désert*, XLIII.)

3. *Ibid*, p. 173-174. Le synode du 1er mai 1725 avait accrédité Duplan comme délégué général des Églises auprès des cours étrangères. « Jean Chapel, proposant » fut un des signataires de l'attestation officielle de ce fait (Bonnefon, *Duplan*).

trop connaître par ici et je ne scay si il a tous les talens nécessaires pour ce à quoi vous devez l'employer...[1] ».

1726. 5 janvier. — « M. Puech écrit.... qu'il a caché le balot de M. Chapel et qu'il ne le livrera pas sans mon ordre : que Chapel a envoyé à son frère la relation de son avanture et que si je veux, il m'en envoyera copie[2] ».

1726. 10 mars. — « Corteiz écrit... que M. Duplan est toujours le même dans ses sentimens : que nos amis ne nous approuvent point de l'avoir nommé notre député général, que lui Gasc en craint de suites fâcheuses; que Chapel n'a point les qualités requises pour l'emploi auquel il est destiné. M. Corteiz ajoute que M. Duplan lui a écrit aussi et qu'il lui marque que Chapel a donné prise sur lui par son imprudence et qu'il mérite censure, mais qu'il nous prie de la faire douce : qu'il doit 170 l. sur le balot qui lui est adressé : qu'il est parti et que lui Duplan espère que ledit Chapel nous sera d'un grand secours pour nous étendre dans le païs qui ne nous est pas connu. M. Corteiz ajoute encore que Mlle son épouse lui a écrit et qu'elle nous exhorte à nous bien tenir sur nos gardes, que nos noms ont été trouvez sur la copie des atestations que nous avons donné à M. Duplan et dont Chapel avoit eu l'imprudence de se charger pour la promener avec lui. Que la cour a donné ordre à cause de cela à M. le Résident de veiller dilligeamment sur sa conduite de lui Corteiz...[3] ».

1726. 20 juillet. — Maroger, retour du Languedoc et Basse Guienne, écrit « qu'il a vu M. Chapel, avec qui il a resté 7 à 8 jours ».

1726. 26 juillet. — M. Boyer.... ajoute « qu'il a vu Chapel, mais qu'il l'a trouvé oposé à l'ordre » (note de Court en marge : jamais homme ne prôna tant l'ordre que Boyer et jamais homme n'en secoua le joug plus souvent)[4].

— 29 septembre. — Fauché écrit... « Ceux qui vous avoient dit que j'étois allé joindre M. Chapel, vous avoient mal informé : ce n'étoit pas dans cette vue que j'étois parti : il m'auroit été facile de me joindre à lui si je l'avois voulu : mais ayant apris quels étoient ses sentiments, je n'ai point fait de perquisitions pour le joindre[5]. »

— 18 novembre. — Maroger et Rivière, parlant de l'arrestation de 22 personnes, le 25 septembre à Férières à l'instigation de l'évêque et du curé, et à la suite d'assemblées qu'ils avoient tenues dans le Haut-Lan-

1. *Registre de correspondance* à la Bibl. de la Société, p. 181.
2. *Ibid.*, p. 187.
3. *Ibid.*, p. 192.
4. *Ibid.*, p. 211.
5. *Ibid.*, p. 215.

guedoc, ajoutent... « Que le sieur Chapel qui n'a pas autant de prudence qu'il seroit à souhaiter, avoit fait, après le départ de lui, Maroger, de ce païs là dans son premier voyage, plusieurs assemblées très nombreuses, et retenu le monde jusques au point du jour, en sorte que les catholiques romains ne pouvoient que voir à leur retour ceux qui les composoient : qu'il s'étoit promené, lui Chapel, même par les foires avec son manteau rouge et que cela a tant crié que les ennemis le connoissent aussi bien que le peuvent faire les fidèles[1]. »

1727. 17 février. — « Gasc écrit... que les lettres que j'écris à Duplan ne lui sont plus communiquées depuis qu'il dit avec franchise audit Duplan ce que l'on disoit sur son compte au sujet des prétendus inspirez (Dupl. soutenait qu'il y en avoit véritablement) : et que dès lors ledit Duplan, poussé sans doute par M. Chapel son compagnon d'un voyage, il avoit été à son égard fort froid : que cela ne l'a pas empêché cependant, lui Gasc, de rendre audit tous les bons offices qu'il a cru pouvoir contribuer au bien de nos frères affligez : par le temoignage qu'il a rendu de lui, à cela près qu'il a prié nos amis de l'examiner sur ses sentiments[2]. »

22 juin. — « M. Boyer rend compte de son voyage dans la Guienne et le Haut-Languedoc... Qu'ils ont vu M. Chapel et qu'il leur avoit promis de les revoir, mais qu'il avoit passé par un autre endroit, sans cela ils auroient été avec lui à Clairac[3]. »

1728. 22 janvier. — (Lettre de Maroger). « Au reste, M. Chapel a dit à Saint-Jean-de Brueil qu'étant à Nîmes, vous lui aviez donné la permission d'aller prêcher aux Églises de Saint-Jean, de Cornus, de Milhau et de Saint-Afrique. C'est un pauvre homme, ajoute M. Maroger, qui n'est pas trop bien porté à soutenir l'ordre ; je le vis à Milhau, mais il ne me paya que de mensonges. Dieu veuille lui toucher le cœur : pour moi je ferai tous mes efforts pour m'acquitter de mon devoir en soutenant le droit de l'Evangile et me soumettant à la discipline ecclésiastique[4]. »

1729. 22 juillet. — Maroger écrit, « qu'il a vu M. Chapel qui venoit du Poitou et qu'il menoit avec lui un jeune garçon anglais fort brave, qui lui ont dit l'un et l'autre souhaiter assister au synode[5]. »

1732. 7 mai. — M. Roques écrit... « J'ai aussi apris le sort du pauvre Chapel. La Providence l'a conservé comme par miracle. Il m'a écrit de Bourdeaux et il marque beaucoup de fermeté et de résignation. M. Vial

1. *Registre de correspondance*, à la Bibl. de la Société, p. 222.
2. *Ibid.*, p. 232.
3. *Ibid.*, p. 245.
4. *Ibid.*, p. 263.
5. *Ibid.*, p. 303.

me dit qu'on tâche à le faire relâcher. Ne perdons pas courage malgré ces revers[1] ».

II. — Arrestation et condamnation de Chapel[2] (1731-1732).

De Marseille sur la *Vielle Galère*, ce 22 déc. 1732.

Monsieur et très cher frère en Christ,

Après vous avoir assuré de mes humbles respects et recommandé à Dieu et aux paroles de sa grâce, je ne doute pas que vous n'aiez été informé des épreuves d'affliction où le bon plaisir de Dieu a été de me faire passer, de sorte que je croi qu'il vous faira plaisir que je vous en face le récit abrégé.

Je fus arrêté à Pons en Saintonge, le 3 d'aoust l'année 1731, et d'abord l'on me conduisit chez M. le Président ou juge-mage qui m'ayant interogé et ôté tout ce que j'avois, l'on me fit conduire dans ses prisons où l'on me mit les plus gros fers aux pieds qu'ils eussent, avec une chaîne de demi cane de long, attachée d'un bout au pavé et de l'autre auxdits fers, et les magnotes aux mains, tellement que je ne pouvois remuer qu'avec peine.

Trois jours après je fus conduit à Saintes en Saintonge, et comme le bruit étoit répandu par la ville que je devois arriver, quoiqu'il fût nuit cloze, il ne resta pas qu'une grande multitude de peuple ne sortit de la ville pour me voir, de manière qu'avec des chansons inlicites ou des cris de joie on faisoit retentir les airs.

Le lendemain matin j'eus la visite d'un Monsr Jésuite, qu'après une longue conversation, n'ayant pu rien obtenir de ce qu'il souhaitoit, s'en fut trouver M. le lieutenant criminel, qui ordonna sur le champ de me mettre les fers aux pieds, avec défense à personne de me voir, et aux autres prisonniers de me parler; de sorte que dans un moment après, lui-même arriva avec son greffier, pour prendre ma première interogation, dont il continua de 7 à 8 jours, deux fois, le soir et le matin.

L'on fit venir 8 témoins de Pons où il y avoit trois curés parmi, pour déposer que j'avois fait des assemblées dans cette ville. Je leur dis la vérité de tout ce qui ne portoit préjudice à aucune personne. Car, en me demandant si j'avois prêché dans d'autres endroits, je leur dis qu'ouy, mais, me disant de dire les lieux et les personnes qui assistoient aux

1. *Registre de correspondance*, à la Bibl. de la Société, p. 440.

2. L'original de cette lettre se trouve à la Bibliothèque de Genève, dans les papiers Court, 1, VIII, p. 249 à 252. J'ai corrigé les grosses fautes d'orthographe.

assemblées, je leur di que la gloire de Dieu et le salut de mon [âme] ne me permettoit pas de le révéler.

Mais le jour qu'on me fit monter pour mejuger, M. l'assesseur de juge, il me dit tout en fureur que l'on me le fairroit bien dire, ou l'on m'allongeroit les pouces. Ainsi, m'ayant condamné à mort, M. le juge criminel avec son greffier vinrent aux prisons, me lire ma sentence qui portoit que l'exécuteur devoit me venir prendre auxdites prisons et me conduire devant l'église cathédrale, avec la corde au cou, un cierge de 3 ou 4 livres à la main pour faire amende honorable, et de là me conduire au gibet, pour me pendre et étrangler jusqu'à ce que mort s'en suive.

Et lorsque lecture m'en fut faite, je m'atendois bien que l'on m'aloit faire mourir, mais M. le lieutenant criminel me dit : Quoi, Mr que votre sentence vous condamne à mort, M. le procureur du Roy vient de nous faire défense de l'exécuter, ayant fait appel pour vous au Parlement de Bourdeaux [1].

L'on me fit partir le lendemain et nous arrivâmes dans deux jours à Bourdeaux à une heure de nuit où l'on me mit dans [un] petit cachot, avec trois autres criminels. Le lendemain, bon matin, je vis venir deux grandes barbes de capuchins, qu'ils déployèrent leur savoir et ensuite leur rage pour tenter s'il avoit été leur possible, mais voyant ma résignation dans la vérité de l'évangille, ils partirent animez de fureur, et s'en furent chez le premier président ou le procureur général, pour y faire un récit de mes réponses et résignations, et sur le champ fut ordonné de me mettre dans une basse fosse avec les fers aux pieds, desmonstrant qu'on pourroit avoir sans voir personne [2].

Ainsi, après m'avoir fait monter de quatre à cinq fois l'on me jugea, mais, après toutes les interrogations que M. le premier président me fit, la dernière fut si je voulois renoncer à la Religion protestante. Je lui répondis que non. Sur le champ on me fit sortir et l'on me jugea et l'on me condamna aux galères perpétuelles.

Je restai de 8 à 9 mois auxdites prisons avant d'être mis à la chaine, et, avant partir, l'on nous fit promener trois fois par ledit Bourdeaux toute la chaine, pour ramasser quelque charité; les autres entonnoient des litanies et moi je chantai des pseaumes à pleine voix. Les messieurs Jésuites qui nous accompagnaient me le deffendoient avec empressement, mais malgré leur deffense, je continuai toujours.

1. Voici un procureur du roi dont on devrait bien savoir le nom, car il désapprouvait certainement la barbarie des juges inspirés par le clergé.

2. *Sic.* L'orthographe et le style étaient particulièrement étrangers à Chapel, mais il est permis de croire que les circonstances au milieu desquelles cette lettre fut écrite, sur la vieille galère, contribuèrent à la rendre encore plus incorrecte.

J'eus beaucoup de combats avec des curés et moines et surtout à Toulouze avec les messieurs Jésuites, car trois messieurs de mes amis de Montauban m'étant venu voir, je les invitai à déjeuner dans les prisons. Et comme je prenois mon ordinaire dans l'oberge où étoit logé le capitaine de la chaîne, lequel avoit ordonné à la dite hôtesse de m'aporter tout ce que je demanderois, je lui ordonnai de me porter une assiette de côtelettes et, se trouvant vigiles, à cause d'une fête, les messieurs Jésuites qui l'aperçurent, ils tirèrent l'hôtesse à part pour y faire des reproches, dont elle y répondit qu'elle ne pouvoit pas l'imiter (leur obéir), attendu que M. le capitaine le lui avoit ordonné. Sur le champ ils commandèrent aux soldats qu'ils nous [gardaient] de faire sortir ces messieurs, en disant que M. le major l'ordonnoit. Mais moi que j'apercevois toutes leurs démarches, je leur dis que le major n'étoit pas loin et que je l'apercevois devant mes yeux et que si le capitaine [dont j'étois fort favorisé de lui pour les bonnes recommandations], y étoit, on ne sortiroit pas.

Mais, nous faisant promener ce jour-là par la ville et dîner à leur couvent, je me fis porter une petite bouteille de vin et je mangeai le reste des côtelettes dans leur couvent à la présence de tous ces Messrs moines.

Et, finalement, étant arrivé en cette ville, j'ay eu plusieurs visites par les bonnes recommandations que j'avois. Dieu vueille me donner la force et la patience de supporter mes peines d'affliction avec une ferme résignation au décret de la Providence. Et, en priant Dieu de vous combler de ses grâces, soiez persuadé que je suis avec un attachement inviolable,

Monsieur et cher frère en Christ,

Votre très humble et très affectionné serviteur,

CHAPEL.

Je vous prie de saluer Me votre chère épouse. Saluez Me Vergn, Mr Poulie[1], Made de Malairargues et générallement tous ceux à qui je suis, [les priant] de se souvenir [de moi] dans leurs prières.

(Adresse :) A Monsieur Monsieur Cour,
marchand de joyaux
A Lauzane.

[De la main d'A. Court :] De M. Chapel, Histoire de sa capture et l'exécution de la sentence contre lui. 22 décembre 1732.

1. MM. Vernes et Polier.

III. — Après la libération. Nouvelles de Normandie[1]

(1745)

..... « Vous me marquez, Monsieur et très honoré frère en Jésus-Christ, de vous informer à l'égard dudit s[r] *Rudemare*, prédicateur du S[t] Evangile. Il est natif de Gruchet, qui est environ une lieue de chez nous, içu d'une très pauvre famille, n'aïant pas eu même le moïen de l'envoïer à l'école dans son enfance ; ainsi il a apris à lire et à écrire par lui-même. Il a été libertin dans sa jeunesse, faisant même des chansons, et joueur d'instrumens; mais quand il a pris l'âge, il s'est attaché au bien. Il est d'une mémoire des plus singulières, âgé de 30 années. Il y a 4 ans, quelque peu davantage, qu'il annonce le S[t] Evangile, avec l'éloquence et la manière la plus convenable. Il ne sçait pas cependant les langues, comme vous voïez; mais M[r] *Préneuf*[2] ne les sçait pas non plus que lui, en ceci je les pense égaux. Si c'est un crime que j'ai commis, de l'entendre et de le faire venir chez moi prêcher la parole de Dieu, comme on me l'impute, bien d'autres que moi sont aussi coupables.

Tous ceux à qui j'ai communiqué votre lettre, ont été ravis d'aprendre que vous prenez encore part à l'état de notre pauvre troupeau, auquel vous avez aporté tant de fruit par vos pieuses exhortations; ils en ont versé des larmes de joie aussi bien que moi, et nous avons maintenant encore recours à vous, dans cette importante affaire de notre salut. Enfin nous vous prions, M. et très honoré frère, de communiquer cette affaire à quelques uns de Mrs les très zélés pasteurs de la Haye et autres lieux, afin que dans la réponse qui vous plaira de m'honorer, ils marquent leur sentiment sur le contenu en icelle.... De Caux en Normandie le 9 décembre 1745.

Pottel.

1. Je donne cet extrait d'une lettre adressée à Chapel (*Corresp. du Désert, papiers Mounier*, copie, n° 28, à la Bibl. de la Société) pour montrer que le ministère de notre prédicant avait laissé des traces profondes en Normandie.

2. Préneuf exerçait aussi le ministère sous la croix en Normandie, et ne voulait pas reconnaître, paraît-il, à Rudemare, le droit de l'exercer. Le but de la lettre de Pottel était de demander à Chapel de s'employer à pacifier ce différend.

BIBLIOGRAPHIE

QUATRE OUVRAGES RÉCENTS SUR LES GUERRES DE RELIGION EN FRANCE

Les travaux qui de près ou de loin touchent à l'histoire de cette période si importante se multiplient sans cesse. Je ne parlerai ici que de ceux qu'on a bien voulu me communiquer.

Le grand prix Gobert a été décerné, en 1889, à M. Noël Valois pour un volume intitulé *le Conseil du roi aux* XIVe XVe et XVIe *siècles*[1], qui à première vue ne semble pas devoir nous intéresser. Ce sont de « nouvelles recherches » entreprises à la suite d'une *Étude historique sur le Conseil du roi* qui forme l'introduction à un *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat* (règne de Henri IV)[2]. Or le chapitre V (p. 176 à 212, avec son appendice p. 323-386) de ces *Nouvelles Recherches* forme une contribution importante à l'histoire des guerres de religion. Il nous donne, en effet, sur le Conseil privé de Charles IX à cette époque, son organisation, sa composition et son esprit, tous les renseignements désirables. Cette dissertation s'appuie sur une source que personne jusqu'ici ne semble avoir songé à exploiter sérieusement, et qui n'est autre que des *Extraits des procès-verbaux des séances du Conseil* pour les années 1563 à 1567.

L'auteur s'efforce de nous montrer que dans la lutte des partis et au milieu des difficultés qu'elle soulevait sans cesse, le Conseil privé a essayé de faire observer la loi et tenir la balance égale entre catholiques et protestants. — Mais lorsqu'on lit les procès-verbaux (p. 323-386), d'ailleurs riches en détails du plus haut intérêt pour l'histoire du protestantisme dans les provinces, on s'aperçoit que ce jugement est quelque peu optimiste. J'ai fait le relevé de toutes les décisions prises et constaté, en effet, que le plus souvent le Conseil a cru résoudre les difficultés au moyen d'exhortations platoniques, ou en renvoyant les parties au roi[3] ou même aux autorités locales,

1. *Nouvelles recherches suivies d'arrêts et de Procès-verbaux du Conseil*, XI-403 p. in-8°, Paris, Picard 1888.

2. Tome I, 1886 in-4°, Impr. nat., à consulter aussi pour l'histoire du protestantisme.

3. C'est le cas pour les réclamations de Poitiers, Tours, Nîmes, Fontenay-le-Comte, Orléans, Mérindol. — Il y a, du reste, de nombreuses lacunes dans ces procès-verbaux. Je n'y retrouve point, par exemple, celui du 29 janvier 1565, sur l'affaire Poltrot-Coligny, que cite le Journal de Brûlart (*Mém. de Condé*, I, 163).

militaires[1] ou ecclésiastiques[2], notoirement hostiles aux protestants, ce qui équivalait en fait à une fin de non-recevoir. Les exemples caractérisant selon M. Valois l'équité du Conseil à l'égard des protestants sont fort peu nombreux et les seuls d'ailleurs que j'aie réussi à découvrir. On peut donc dire que ces textes contribuent à démontrer que les prises d'armes des huguenots furent causées, soit par de multiples violations des édits, soit par l'impunité assurée directement ou indirectement aux coupables.

M. Erich Marcks, dont le nom est connu de nos lecteurs grâce à sa récente communication sur l'assassinat du duc de Guise[3], a consacré à l'entrevue de Bayonne un livre qui tient plus que son titre ne promet[4]. Désireux de « couler à fond » cette question tant controversée, il a écrit l'histoire politique de la France, principalement dans ses rapports avec l'Espagne, entre les années critiques de 1563 à 1567. C'est comme la première partie d'une sorte d'introduction à l'étude non moins savante du Dr Hermann Baumgarten sur les préliminaires de la Saint-Barthélemy (1570-1572). — On ne s'attend pas à ce que j'analyse les sept chapitres touffus, remplis de faits et de réflexions, dont se compose cet ouvrage. Je ne puis qu'en déclarer la lecture indispensable à ceux que le sujet intéresse, et essayer d'en résumer les conclusions.

Préoccupée de marier Marguerite et le duc d'Anjou, la reine mère a cherché à cet époque à se rapprocher de l'Espagne et à s'entendre avec elle. Cette dernière l'excita à sévir contre les huguenots, au besoin par de véritables attentats. Bien qu'au dernier moment Catherine ait paru prendre des engagements et adhérer à ces conseils, en réalité les documents actuellement connus ne permettent pas de préciser la nature de ces engagements. Son caractère la portait d'ailleurs, si toutefois elle a fait des promesses, à ne pas s'avancer sans se ménager une porte de sortie et sans doute à ne pas fixer de limite de temps. On n'en crut pas moins, à tort ou à raison, à un complot machiné à Bayonne. Comme Catherine ne pouvait effectuer

1. Voy. Chalon-sur-Saône, Troyes, Amboise, le Briançonnais.

2. Voy. Béziers, Nîmes, Montpellier, Uzès, Viviers, Autun, Pamiers, etc.

3. Voy. plus haut pages 392 et 493. Nous publierons prochainement une nouvelle commnnication de lui sur ce même sujet.

4. *Die Zusammenkunft von Bayonne, Das französische Statsleben und Spanien in den Jahren* 1563-1567, Strassburg, Trübner, 1889, XXVI-326 p. in-8.

un accord entre les exigences catholiques (surtout les décrets du concile de Trente) et les revendications des protestants, qu'elle n'a pas cessé de traiter ces derniers comme des rebelles, qu'elle n'a jamais tenu parole lorsqu'elle leur promettait justice — elle a été acculée à une nouvelle guerre civile. Et finalement elle a eu recours à ce qu'à tort ou droit les Espagnols eux-mêmes prônèrent, après la Saint-Barthélemy, comme la réalisation tardive des promesses de 1565.

Quelle que soit la valeur d'un résultat historique désormais acquis, grâce aux patientes et pénétrantes recherches de M. M..., l'intérêt de son livre est surtout dans le récit circonstancié qu'il nous donne, avec preuves à l'appui, de tout l'ensemble des faits compris entre les années 1563 et 1567. — Pour l'histoire intérieure du royaume, il a tiré un parti excellent des nombreuses correspondances (1558-1565) que renferment les manuscrits 15871-82 du fonds français de la Bibliothèque nationale[1]. Il a ainsi montré, en même temps que M. Valois, qu'il est possible d'ajouter plus d'un trait nouveau ou essentiel, au tableau de cette époque troublée que nous ont laissé les chroniqueurs et diplomates contemporains.

Les deux biographies qu'il me reste à signaler pour compléter cet article se recommandent d'elles-mêmes, aussi bien par les noms de leurs auteurs que par les sujets traités. M. Francis Decrue n'a pas reculé devant le labeur écrasant de dépouiller presque toute la littérature imprimée et manuscrite du XVIe siècle, pour nous retracer la longue existence publique et privée du connétable Anne de Montmorency (1526 à 1567)[2].

Je ne pense pas que ce personnage, plus considérable qu'intéressant, sorte agrandi de cette savante et minutieuse enquête, bien que çà et là, surtout dans son deuxième volume, l'auteur ait presque involontairement exagéré son rôle. — Assurément ce rôle a été très grand sous François Ier et Henri II, et son influence encore très

1. Et dont le premier appendice, p. 305 à 326, donne quelques extraits caractéristiques. Les deux autres appendices traitent de l'envoi de Sainte-Croix à Rome en août 1563, et de la littérature du sujet.

2. *Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de France à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier*, VII-452 pages in-8°, Paris, Plon, 1885. — *Anne, duc de Montmorency, connétable et pair de France, sous les rois Henri II, François II et Charles IX*, XVI-512 pages in-8°, Paris, Plon, 1889. Le premier de ces deux volumes a été couronné par l'Académie française (second prix Gobert).

considérable plus tard. Mais si par grandeur on entend des vues supérieures, la noblesse du caractère, des affections désintéressées, quelque chose de chevaleresque et d'aimable relevant, ornant ces qualités, — le célèbre connétable n'a assurément rien de la grandeur. — Il est le type du bourgeois soldat, d'ancienne et riche famille, borné, avide, conservateur et administrateur infatigable, au besoin brutal et même cruel, de sa fortune ainsi que de celle de sa patrie, y compris l'état politique, social et religieux dans lequel il a trouvé cette dernière.

Quand on pense qu'à l'époque critique que la France traversait alors cet homme n'a rien voulu comprendre[1], que son tempérament égoïste, sa pesante étroitesse et sa haute situation ont beaucoup contribué à précipiter le pays dans la réaction religieuse et le despotisme politique, on se demande si M. Decrue a été juste au sens élevé du mot, dans le vaste tableau qu'il nous a tracé de cette prodigieuse carrière[2].

Très différente est l'impression que laisse la biographie du *comte de Montgomery*[3]. Si le grand « rabroueur » du XVIe siècle n'a pas réussi à enthousiasmer le laborieux dévouement de M. Decrue, on sent que M. Marlet n'a pas eu de peine à se passionner pour son héros. Non qu'il partage ses opinions ou l'admire sans réserve, ni qu'on puisse dire non plus qu'il l'a étudié superficiellement. Il a, au contraire, recherché avec un soin méticuleux toutes les traces qui subsistent de cette tragique destinée, et son récit vif, coloré, entraînant, ne laisse rien à désirer au point de vue de la rigueur scientifique. Mais il faut convenir qu'entre ce gentilhomme qui dut conduire Anne du Bourg à la Bastille et celui qui lui en intima l'ordre (Anne de Montmorency) il y avait une grande différence morale. Il suffit, pour s'en persuader, de citer ces lignes par lesquelles M. Marlet résume la carrière de Montgomery :

1. Il y a eu certainement des heures où, s'il l'avait voulu, il aurait *pu* comprendre, ne serait-ce qu'en écoutant ses neveux, les Châtillons.

2. Qu'on lise, dans le 2e volume de M. Decrue, p. 214 à 218, ce qu'il dit de la Réforme, et l'on ne pourra se défendre de l'impression qu'aux yeux de l'auteur c'était là un fait isolé bien plus que le point de départ — religieux — d'un nouvel ordre de choses.

3. Par Léon Marlet, Paris, Picard, 1890, 188 pages in-8°. Il est regrettable que M. Marlet n'ait pas complété son livre par une table comme celles qu'on trouve à la fin de chacun des deux volumes de M. F. Decrue.

« Au commencement des troubles, qu'est-il? « Celuy qui tua le roy Henry », le doigt de Dieu, la victime d'une injustice de la Cour. A la tête de 120 chevaux que lui confie le prince de Condé... il occupe Bourges sans coup férir... Il part de là pour la basse Normandie, ayant cette fois des pouvoirs étendus... et parvient à échapper à l'étreinte de cinq colonnes ennemies. Il va ensuite occuper le poste de gouverneur d'une place de premier ordre près d'être assiégée et tient pendant quatre semaines contre des forces décuples. La seconde guerre civile le voit commandant d'une fraction de l'avant-garde; la première phase de la troisième, commandant de l'avant-garde tout entière. Dans la deuxième partie de celle-ci, il est général d'un corps indépendant, efface en trois semaines les traces de trois mois de défaites... La Saint-Barthélemy lui transmet la lourde succession de généralissime des huguenots, ouverte par l'assassinat de l'amiral. Mais il n'est le premier ni par le sang, comme le prince de Condé, ni comme Coligny par une charge de la couronne. Son pouvoir est contesté, jalousé, et il succombe enseveli dans sa gloire. »

Si à ce résumé on ajoute qu'il n'eût tenu qu'à Montgomery, tout en gardant ses convictions qui furent sincères, de ne pas confondre sa cause personnelle avec celle de ses coreligionnaires, mais de se faire oublier d'autant plus soigneusement que la haine dont Catherine le poursuivait était plus féroce, on conviendra qu'il y eut dans cette âme quelque chose de vraiment noble et héroïque.

N. WEISS.

L'ACADÉMIE DE CASTRES ET LA SOCIÉTÉ DE Mlle DE SCUDÉRY 1648-1670[1]

Dans cet opuscule, dont M. Barbaza enrichit notre littérature locale, le titre dépasse le sujet; car, dans ses rapports avec la société de Mlle de Scudéry, l'Académie de Castres n'est représentée que par trois de ses membres : *Pélisson, Ranchin* et *Isarn*. Ce travail n'en a pas moins de mérite par les pièces inconnues qu'il publie, par les renseignements nouveaux qu'il met à jour et par les recherches qu'il suppose. Nobles études dignes d'encouragement surtout chez les amateurs de province, mais qui pourtant, vis-à-vis d'une critique équitable, ne sauraient prétendre à l'immunité.

1. Par Louis Barbaza. Castres, impr. Abeilhou, 103 p. in-18, 1890.

L'auteur trace, d'abord, un rapide tableau de l'Académie, et « il est à remarquer, dit-il, que les membres de cette Société appartenaient *tous* à la religion protestante », ce qui révèle la force et la qualité du parti protestant à cette époque. Quatre pasteurs : *Balaran*, *Raymond Gâches*, *Jaussaud*, *Verdier*, figurent au procès-verbal de la dernière séance du 15 avril 1670. — Fondée en 1648, l'Académie se réunit chez J. de Ranchin, place Pélisson, hôtel de l'*Avenir du Tarn*, jusqu'en 1650; alors elle s'installe chez de Rozel, avocat général de la Chambre de l'édit, rue Tholozane, hôtel de Viviés ; en janvier 1651, un local spécial lui est affecté, rue Thiers, là même où existe le Grand Hôtel; elle y tient ses séances, chaque mardi, jusqu'en 1659; interrompues de 1661 à 1668, elles recommencent chez de Ranchin; mais un incendie fait encore émigrer l'Académie chez Donneville, président de la Chambre de l'édit. Enfin, l'arrêt qui, en 1670, transfère la Chambre de l'édit à Castelnaudary est son arrêt de mort. Elle n'a pas jeté un grand éclat; la preuve en est dans le recueil de ses procès-verbaux où M. Barbaza a puisé les éléments de son récit, dont je possède la copie, et qui ne renferme que le simple titre des pièces lues en séance, toutes sans importance et dans le goût affecté du jour.

Ce que l'auteur venait de faire pour l'Académie de Castres, il semblait naturel qu'il le fît immédiatement pour la société de Mlle de Scudéry, puisqu'il allait les mettre en présence. Peut-être l'a-t-il supposée suffisamment connue ; mais un résumé de l'une comme de l'autre, n'en eût pas été moins opportun. Il est certain que si, — s'éclairant des *Etudes* de Cousin sur la société du XVIIIe siècle et du gros volume de Rathery et Boutron sur *la Vie et la Correspondance de Mlle de Scudéry*, — il nous eût, de l'origine de l'hôtel de Rambouillet et à travers ses évolutions successives sous Catherine de Vivonne, Mme de Sablé et Mlle de Scudéry, transportés dans ce milieu de politesse raffinée, de galanterie platonique et, finalement, de bel esprit guindé, *de préciosité* fade qui inspira la casuistique de l'amour, la carte du *Tendre*, toute une littérature alambiquée dont Molière, par contraste, fit jaillir ses immortelles *Précieuses ridicules*, — si, dis-je, l'auteur avait un instant ressuscité et placé sous nos yeux cette époque, ces mœurs, ces travaux spéciaux, les trois personnages qu'il met en scène y auraient gagné en relief, et les rapports de l'Académie de Castres avec la société de Mlle de

Scudéry eussent paru plus saisissants. Il en est des hommes ainsi que des époques : l'intérêt procède de la vie, et la vie n'a d'attraits que par le détail.

Après cette regrettable lacune, relevons encore l'épithète flétrissante de *chef des révoltés* dont notre auteur gratifie le duc de Rohan, en 1623 : Un traité venait d'être conclu avec Louis XIII, l'année précédente, stipulant formellement des clauses réciproques. Ces clauses sont bientôt, sans façon, violées par le roi, coutumier du fait; — dom Vaissette lui-même avoue la mauvaise foi de la cour. En conséquence, le parti réformé reprend les armes ; c'est le droit, le salut, la revendication des promesses écrites traîtreusement foulées aux pieds. Et cette légitime défense, on l'appelle une révolte ! et cette résolution de ne pas se laisser égorger, on la stigmatise comme une forfaiture! Et le duc de Rohan qui dirige, on le honnit comme un vulgaire chef d'émeutiers! Avec autant de raison, on flétrirait les voyageurs qui, traversant la forêt, ne se laisseraient pas tranquillement dévorer par une bande de loups, maîtres du lieu.

Mais s'il est trop sévère pour le duc de Rohan protestant, M. Barbaza ne l'est pas assez pour Pélisson catholique. Il l'exalte sans réserve. Il oublie que Voltaire a pu dire : « Paul Pélisson changea de religion et fit fortune » ; il oublie que, « perverti, il devint pervertisseur », qu'il fut le fondateur de cette immonde *Caisse des Conversions*, destinée à l'achat des consciences tarées, tarifées comme le sont les marchandises : l'une des hontes, non la moindre, du règne de Louis XIV et qui n'a pas empêché la ville de Castres d'inscrire au front de l'une de ces places ce nom déshonoré ; il oublie, enfin, que Pélisson fut complice et bénéficiaire des effrayantes malversations du surintendant Fouquet et que, marqué par le fer rouge d'une condamnation infâmante, — il dut expier, par quatre ans de Bastille, ses méfaits et ses vols.

Il faut, en vérité, tout l'aveuglement de l'esprit de parti pour ne pas voir de telles monstruosités ou, si on les voit, pour faire comme si on ne les voyait pas.

Nous avons, certes, de la reconnaissance à M. Barbaza pour ses utiles fouilles dans les vieux parchemins ; mais nous en aurions bien plus si, dépouillant ses préventions, il se bornait exclusivement au rôle de chercheur intrépide et d'historien impartial.

Camille Rabaud.

SÉANCES DU COMITÉ

11 *novembre* 1890

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, O. Douen, A. Franklin, F. Lichtenberger, W. Martin et Ch. Read. Se font excuser MM. J. Gaufrès et G. Raynaud.

Communications. — Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le président esprime l'espoir que la bénédiction de Dieu reposera sur ce nouvel exercice comme sur le précédent et rend compte des deux faits les plus importants qui se sont passés depuis le mois de juin, indépendamment des séances qui ont eu lieu depuis lors pour la continuation de la *France protestante :* La constitution à Friedrichsdorf, le 29 septembre, de la *Société huguenote d'Allemagne*. Le projet de statuts dont un extrait a été inséré dans le *Bulletin* du 15 octobre a été modifié dans ce sens que la Confession de foi de la Rochelle, la Discipline et le Catéchisme de Heidelberg n'ont été maintenus à la base de la nouvelle Société que comme documents historiques, et que cette dernière s'est constituée plutôt sous forme d'association que sous celle de ligue défensive et offensive. — M. le président a, en l'absence du Comité, exprimé la sympathie de ce dernier pour une œuvre entreprise à l'instar de la nôtre, et lit une lettre touchante et cordiale de M. le pasteur H. Tollin, fondateur et président de la nouvelle Société, dont le siège est à Magdebourg, et l'organe, le journal *Die französische Colonie*. Le Comité charge son président de répondre dans le même esprit et d'annoncer l'envoi de la deuxième série du *Bulletin* pour la Bibliothèque de l'Association qu'on formera à Friedrichsdorf.

Le deuxième fait dont le président entretient ensuite le Comité, c'est l'inauguration, le 2 novembre dernier, à Saint-Pierre de Genève, du mausolée du duc Henri de Rohan, dont le *Bulletin* du 15 octobre a donné une reproduction. Il y a là un hommage significatif à une de nos plus pures gloires huguenotes, et un lien de plus entre l'Église de Genève et l'Église réformée de France, au salut de laquelle Rohan avait sacrifié ses biens et sa patrie.

Ces communications sont complétées par l'annonce d'une souscription ouverte pour l'installation à l'Oratoire de Genève d'un buste de feu M. Merle d'Aubigné, et par quelques souvenirs ajoutés par M. Read à ceux qu'il a publiés dans le *Bulletin* du 15 septembre, sur l'inauguration du *buste* de Saluste du Bartas à Auch.

Le secrétaire donne lecture du sommaire du **Bulletin** du 15 novembre,

et demande instamment de nouvelles études pour les premières livraisons de 1891.

Bibliothèque. — Elle a reçu des livres de, Madame de Neuflize [A. de Rocquigny, *la Muse chrestienne*, 1610, in-4°; *La Prise de la ville et chasteau de Sancerre*, 1621; *L'Antechrist de Raoul Gualthere, ministre de l'Église de Surich*, 1559], — M. A. Lods [*Récit abrégé de ce qu'ont souffert les Prêtres détenus à bord des vaisseaux le Washington et les Deux Associés pendant les années* 1794 *et* 1795... Paris, 1796], — A. Leroux [*Les Trois Livres de Jean Louis Vivès... pour l'instruction de la femme chrestienne, Paris*, 1587], — Massebieau [*Livres sur le Darbysme*]. — F. de Schickler [*Grammatographia ad prompte citoque discendam Grammaticen*, Parisiis, apud Simonem Colinaeum, 1529 in-4°. — *Response à l'interrogatoire qu'on dit avoir esté fait à un nommé Jean de Poltrot...* (1563). — *Brief récit des considérations, causes et points principaux qui ont incité et esmeu M. Claude de l'Artillier jadis chanoine de l'ordre de Praemonstré et prieur de l'Église Nostre Dame de pityé à Chastenoy en Loraine, de quitter la religion romaine...* 1618 in-4°]. etc.

CORRESPONDANCE

Un nouveau méreau. — Il y a trois ou quatre ans, M. Ar. Schmidt, pasteur à Lezay (Deux-Sèvres) découvrait un moule à méreaux, et M. Bourguignon, pasteur à la Mothe Saint-Héray, une toque des pasteurs du désert. Ces deux vénérables reliques sont aujourd'hui déposées l'une et l'autre dans les collections de la Société de l'Histoire du protestantisme.

Ces temps derniers, presque simultanément et dans deux endroits assez éloignés l'un de l'autre, M. Bergeret, pasteur à Beaussais, découvrait une nouvelle toque, en tout semblable à la première, et M. E. Rey, pasteur à Vançais, un nouveau moule.

Ce dernier objet mérite une description. Il porte à trois le nombre des moules à méreaux du Poitou connus jusqu'à ce jour.

Il est gravé dans les débris d'un cadran solaire en pierre d'un grain très fin qui rappelle la pierre lithographique.

L'extérieur n'est intéressant que par une date qui s'y lit encore (1753) et fournit une indication sur l'époque où le moule peut avoir été fait.

Le méreau qui en est sorti est inconnu. Je ne l'ai encore trouvé nulle part, bien que je m'occupe depuis de longues années à recueillir ces

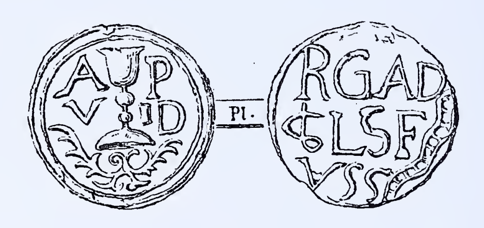
jetons de communion de notre province. En voici le dessin et la description[1].

Avers : coupe eucharistique, calice de forme élégante aux bords évasés, tige fine avec deux rondelles, la supérieure en forme d'étoile à six pointes, pied large et épais, accostée à droite d'un seul morceau de pain posé verticalement. Sur le pied deux palmes inversement disposées formant rinceau. De chaque côté de la coupe, les lettres suivantes ainsi disposées :

A P
V D

qui peuvent se lire (A)ssemblée (P)rotestante (D)e (V)ançais.

Le moule a été découvert dans les environs de cette bourgade.



Revers : dans le champ les lettres suivantes :

R G A D
& L S F
V S S

Les quatre premières, qui se retrouvent sur plusieurs autres types de méreaux du Poitou, se lisent : *Rendez grâces à Dieu*[2]; pour les autres je proposerais la lecture suivante : *et louez sa fidélité vous ses serviteurs*[3].

Le signe abréviatif & est renversé. Sur la droite de ces caractères un dessin informe.

Bordure : un cercle à l'avers.

Diamètre : 0,024. TH. MAILLARD.

Les réfugiés Turquand, Martineau, d'Orignac et Agasse. — Occupé à dépouiller, à Somerset House (Londres), les registres des

1. Nous devons ce dessin à un ami aussi complaisant qu'habile de M. le pasteur Roth de Châtillon-sur-Loire.
2. Thessal., v, 18.
3. Apoc., XIX, 5.

Églises de *Glasshouse street*, *Leicesterfields*, *Tabernacle* et *Ryder's Court*, je puis vous communiquer les notes suivantes sur les noms que signale le dernier *Bulletin* (p. 611 et 613): *René Turquand* et *deux Joseph Martineau* ont abjuré le catholicisme à l'Église française du Tabernacle, le 17 octobre 1714. — Le 28 décembre 1701, à l'Église française de Leicesterfields, on publia la troisième et dernière annonce du mariage de *Jacques Courtonne*, d'Alençon, avec *Suzanne Agasse*, de Rouen (un *Jean Agasse*, de Rouen, avait épousé, à Groningue, une *Élisabeth Grandidier*, de Sedan). — Enfin je suis porté à croire que Mme *Bénigne d'Orignac*, de Saintonge, qui fit sa « reconnoissance » (Voy. plus haut, p. 613) à l'Église de Leicesterfields, le 25 décembre 1717, est bien la même que Mme Bénigne de Nossay, puisque les lettres qu'elle écrivit de Dublin (Voy. p. 145) ne sont datées que de 1721, et qu'elle mourut en 1726. Elle ne se serait donc réfugiée en Angleterre que vers 1717, et non à l'époque de la Révocation.

J.-W. DE GRAVE.

Jérémie Grandidier, horloger de Sedan (Voy. plus haut, p. 563), a dû émigrer à Cassel et prendre part à l'organisation de cette Église. — Voy. *Bull.* VI [1858], p. 146. *Pièces et documents pour servir à l'histoire des colonies françaises dans le Hesse-Cassel*, par Rommel... Réunion chez *Grandidier*. Célébration d'un jeûne. Prédication de Lenfant. 8 avril 1686: Rétractation et réception de M. de Vernicourt et de Mme Le Gendre, signées par les pasteurs de Beaumont et de Lambermont, *Henry* et *Jérémie Grandidier*, à Cassel.

H. DANNREUTHER.

Maisons de la Propagation de la foi en Dauphiné. — Voy. plus haut, pages 605 et 606 : « M. de Terrebasse a consulté une source unique d'information, la correspondance de l'intendant Fontanieu et du lieutenant général de Cambis, conservée à la Bibliothèque nationale... Il se contente d'accompagner ses citations des lettres B. N., sans se douter que ce dépôt contient plus de 200,000 manuscrits et que les personnes désireuses de contrôler l'exactitude des documents publiés par lui seraient fort embarrassées de les découvrir[1]... » — Environ 130 pièces ont été publiées dans les *Maisons de la Propagation de la foi*; 15 seulement proviennent de la Bibliothèque nationale et sont marquées B. N.; 115 font partie de ma collection particulière. — La provenance est nettement indiquée, page 10, note 1 des *Maisons de Propagation de la foi :*

1. Il y a ici une légère erreur qui n'a pu être corrigée à temps. Il faut lire *renferme plus de* 100,000 *manuscrits* (*Réd.*).

« Lettres de la cour. Lettres à la cour, 13 vol. in-f° v. f. aux armes de M. de Fontanieu, 1733-1741. Id. 12 vol. in-f° velin, 1747-1759. Liasses et pièces diverses, 1694-1767. *Bibliothèque du château de Terrebasse (Isère)*. Les documents accompagnés des lettres B. N. sont extraits de la correspondance de MM. d'*Angervillers* et de *Fontanieu* conservée à la Bibliothèque nationale. » H. DE TERREBASSE.

Olivier de Serres, son rôle dans les guerres de religion. — Voy. plus haut p. 614 à 616. — M. de Terrebasse m'envoie, en même temps que la rectification ci-dessus, le texte complet du passage de la première édition de la quatrième partie des *Commentaires* de Jean de Serres (1575) que j'ai discuté et que je n'avais pas sous les yeux. Il résulte d'une comparaison de cet extrait avec le texte des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme*, 1re éd. 1576-1577, t. II, p. 350, que ce dernier passage est la *traduction littérale* du premier. Cette communication confirme donc et corrobore mes conclusions. N. W.

A propos de la conférence de Fontainebleau. — Voy. plus haut, pages 582 à 587. — Vous avez eu raison de dire que les lettres communiquées par M. Cleisz étaient *inédites*, elles sont même peu connues. Toutefois l'abbé de l'Écluse en avait donné le sens général dans ses *Mémoires de Sully*. Je dis *ses* Mémoires, car cet auteur peu scrupuleux est du nombre de ces faussaires du XVIIIe siècle qui trouvaient tout naturel de fabriquer à l'aide d'originaux ou d'éditions authentiques des ouvrages sans valeur historique qu'ils publiaient ensuite comme l'œuvre des auteurs plus ou moins travestis par eux. Ainsi firent l'abbé Milliot dans ses *Mémoires de Noailles* et la Beaumelle dans ses *Mémoires de Mme de Maintenon*.

Sous le titre pompeux et singulier (comme sa personne et son caractère) de *Mémoires des sages et royales œconomies d'état et servitudes loyales*, etc., Sully avait fait imprimer, dans son château de Villebon, les deux premiers volumes in-folio de son œuvre, avec un pseudonyme bizarre pour nom de libraire et celui d'*Amstelredam* pour nom de lieu. Sully étant mort sans achever de publier ses Mémoires, l'abbé Lelaboureur se fit l'éditeur des deux autres volumes in-folio qui les complètent, et qui parurent à Paris en 1662. De ces quatre volumes authentiques, l'abbé de l'Écluse a tiré en partie ses Mémoires fantaisistes de Sully, qui ont été néanmoins deux ou trois fois réimprimés.

J'ignore où cet auteur a vu la lettre de Duperron et la réponse de Sully. Dans l'édition publiée en 1788 par le libraire Bastien, on lit en note : *Voyez ces lettres dans l'original, tome II, part I, page* 25. Quel original ? S'il s'agit de l'édition princeps publiée par Sully et Lelabou-

reur, elles ne s'y trouvent pas. S'il s'agit des trois manuscrits des Mémoires de Sully que possède le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, y compris celui que Sully a annoté de sa main, on ne les y trouve également pas!... Mais le *Fonds français* du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (n° 6144) possède une copie de la lettre de Duperron. Comme elle diffère passablement de celle que vous avez publiée et qu'elle en rétablit certaines phrases inintelligibles, je crois bien faire de vous envoyer les principaux passages où elle est préférable au texte que vous avez publié : — Ligne 4 de *la Lettre* (p. 584), lisez : *Ne me forçoit de rompre.* — L. 7, *aiant esté celluy seul après Dieu.* — L. 13, *aiant encores donné quelque temps.* — L. 15, *et tirer une forme d'indice de ses faultes.* — L. 22, *l'ont servy faiblement.* — Dernière ligne et première de la p. 585, *limites et proportions.* — P. 585, l. 2, *ny si souvent que je le devois et bien qu'en cela j'ai eu pour butte généralle la défense de la religion catholique...* — L. 7, *que vous en receuillissiez..* — L. 11, *une des ouailles d'icelle.* — L. 12, *consolations que je ressens.* — L. 13, *encores que je me réjouisse grandement de vos prospérités humaines, l'intégrité, prudence et vigilance que vous apportez á vostre charge et la satisfaction que le roi a temoigné en avoir et des honneurs et dignités qu'il vous a conférés, en ceste occasion toutesfois...*

César Pascal.

Pierre et Nicolas Formont, un banquier et un correspondant du Grand-Electeur à Paris[1]. — M. Joret a rendu un véritable service en restituant à l'histoire un personnage très digne d'être connu, qui n'a point d'article dans la *France protestante*, et dont Haag et Bordier, induits en erreur par un document où on lit Frémont pour Formont (B. Nation. *Fr.* 7051, f° 312), ont confondu le nom avec celui de Frémont d'Ablancourt. Pierre Formont, « marchand banquier », émule des Caron, des Herwarth et des Samuel Bernard, avait des comptoirs ou des représentants dans presque toutes les contrées de l'Europe, jusqu'en Amérique et en Guinée, où il envoyait ses vaisseaux. Il faisait surtout le commerce des métaux et des matériaux de construction, dont il était fournisseur pour les bâtiments royaux. Il acheta en 1678 une charge de conseiller secrétaire du roi et fut excepté en 1684, de l'arrêt rendu contre ses collègues de la religion réformée. La faveur royale n'avait point affaibli en lui le sentiment huguenot; car lorsque son fils aîné fut nommé, en 1683, commissaire de l'Electeur de Brandebourg, il fit observer que cette qualité serait précieuse « en cas de retraite et de sortie du

1. Par Charles Joret, professeur à la faculté des lettres d'Aix. Paris, A. Picard, 1890, in-8° de 80 pages, Voyez *Bull.*, du 15 nov. p. 609.

royaume », et prit sans doute des mesures en conséquence. Il mourut, paraît-il, au mois d'août 1685.

L'opuscule de M. Joret est bien fait, puisé à des sources trop peu explorées, le fonds Colbert de la Bibliothèque nationale, et les papiers de Spanheim conservés à Berlin; incomplet en bien des endroits, il laisse surtout à désirer pour la partie protestante, dont les sources sont moins familières à l'auteur. M. Bernus y a déjà fait plusieurs additions et rectifications dans le dernier numéro du *Bulletin;* en voici quelques autres.

M. Joret parle d'un Dupré, beau-frère de Formont, sans dire que Mme Formont s'appelait Judith Dupré (B. N. *Fr.* 7051, f° 312); il ne dit pas non plus que Mme Nicolas Formont était une fille d'Herwarth et s'appelait Catherine (*France prot.*, V 513 a); ni que Jean Formont s'appelait Jean-François, sieur de Vaines, titre qu'il changea plus tard en celui de sieur de La Tour. L'hypothèse joue un trop grand rôle dans l'opuscule : M. Joret suppose que Louis Formont de Rouen, était le frère du grand négociant ; il suppose également que Nicolas était son fils aîné ; il incline à croire que celui-ci mourut peu après le mois de décembre 1683, tandis que Nicolas figure avec sa femme sur une liste des fugitifs dressée par la police (*Fr.* 7051 f° 312). Il suppose que Pierre et Jean, qu'on trouve réfugiés à Grambzow, en 1697, étaient fils du secrétaire du roi, comme s'il n'avait pas existé d'autres Formont, notamment Jacques, naturalisé Anglais en 1700, et Pierre en 1701 (Agnew, *French protestant exiles*). Il suppose que la spoliation des Formont fut complète, et qu'ils « se trouvèrent réduits à la dernière misère » (p. 68), tandis que M. Bernus a montré qu'ils avaient réussi à sauver une partie importante de leur fortune.

Enfin, la supposition se transforme de nouveau en inexactitude manifeste, lorsque M. Joret écrit : « La veuve de Pierre Formont ne paraît pas d'abord avoir été inquiétée, pas plus que ses enfants [lors de la révocation de l'édit de Nantes]; mais le temps des ménagements dont à l'origine on usa, à Paris du moins, envers les protestants, passa vite, elle se vit alors menacée» (p. 65). Mme Formont et ses fils n'avaient plus qu'à quitter la France; « ils s'y résolurent au commencement de 1686 ; le 6 février ils n'étaient plus à Paris; on procéda aussitôt contre eux. Un arrêté pris ce jour même ordonna de saisir les biens des fugitifs et d'instruire leur procès par contumace » (p. 66).

La réalité est autre. Vers la fin de novembre 1685, Pierre, Jean-François Formont et Judith Dupré, leur mère, préparant leur évasion, prétendaient avoir obtenu la permission de vendre leurs meubles ; le 26, Seignelay informait le procureur du roi qu'il n'en était rien, et ajoutait : « Vous n'avez qu'à continuer vos poursuites contre eux, suivant la ri-

gueur des ordonnances » (Arch. Nat. *Reg. du Secrét.* O 1 29). Le 4 décembre, on écrivait de Paris à la *Gazette de Harlem*, que Mme Formont, veuve du célèbre banquier, venait de s'enfuir, et que sa maison avait été aussitôt occupée militairement (*Bull.* XXIX 267). Pierre et Jean-François avaient aussi disparu ; car non seulement ils n'allèrent point le 14 décembre chez Seignelay où ils avaient été mandés avec les principaux négociants de Paris (B. N. *Fr.* 7051, f° 216) ; mais encore leurs noms sont biffés sur cette liste, d'oú il résulte que leur fuite était connue avant le 14 décembre.

Un détail caractéristique de l'évasion d'un des deux frères a également échappé à M. Joret. Le fugitif, déguisé en officier des gardes, se présenta aux gardiens de la frontière et leur demanda s'il ne venaient pas de laisser passer des voyageurs. Oui, lui répondit-on, mais munis de bons passeports. Ils sont faux, s'écria-t-il, et il faut que je rejoigne ces huguenots. Il partit au galop et sa troupe le suivit (*Bullet.*, XXIX, p. 269). En fait de ménagements, Louvois ordonnait à d'Artagnan, le 3 janvier 1686, de ne point envoyer de gens de guerre dans les terres de Brevanes et de La Tour, appartenant aux Formont,.... parce qu'elles étaient saisies pour le roi (*Minutes de Louvois*, Arch. Guerre). Et le 5 mars, Seignelay écrivait au procureur du roi à propos de leur mise en régie : « Si Sa Majesté consent que vous laissiez adjuger les biens des sieurs Formont à leurs parents, qui se présentent, sans aucune préférence, pourvu qu'ils en donnent ce que ces biens peuvent valoir. » (Arch. Nat. *Reg. du Secrét,* O 1 30).

O. Douen.

CHRONIQUE

France protestante. — La rédaction a reçu les envois suivants depuis la publication de la liste du mois d'octobre (Voy. pp. 565 et 566. — Au n° XII, il faut lire : M. Jean Philip de Barjeau) :

XIII. — De M. V. Bordes : Notes extraites d'archives sur Michel *Galan*, de Pont-de-l'Arn, capitaine, mort vers 1637 ; — Gaspard *Galibern*, de Mazamet, pasteur en Albigeois de 1659 à 1672, etc.; — Jean *Gardes*, dit *Armand*, pasteur du désert dans le Haut-Languedoc de 1757 à 1781 ; — Franç. *Geoffroy*, condamné à Carcassonne en 1562 ; — André *Guiraud*, réfugié en Angleterre ;— Pierre *Guiraud*, de S. Alby, capitaine huguenot.

XIV. — De M. D. Bourchenin, à Sauveterre : Notes sur trente-quatre noms nouveaux et vingt compléments à Haag, tous pour la lettre *G* et en rapport avec les académies réformées.

XV. — De M. Ern. Chavannes : Copie d'une lettre de 1595 relative à Simon *Goulard*.

XVI. — De M. Aug. Chenot, à Héricourt : Notes sur l'origine de Claude *Goudimel*, et sur des pasteurs du pays de Montbéliard : Jaq. et Abhr. *Gète* ; — Jn. Fréd. *Bouvier*, dit *Grammont;* — Leger *Grimault;* — Jean *Guidon*; — Gérard *Guilmin.*

XVII. — De M. O. Douen, à Paris : Notes sur quatre-vingt-dix-sept noms (lettre *G*) de protestants de Paris, trop nombreux pour être énumérés ici; ces notes sont extraites pour la plupart de manuscrits de la Bibliothèque ou des Archives nationales, etc.

XVIII. — De M. Dugrenier, à Voisey (Haute-Marne) : Notes sur divers Champenois du XVIIe siècle du nom de *Gravier;* — Franç. *Guenot*, orfèvre de Langres, apostat en 1646; — Franç. *Gousset*, conseiller au bailliage de Chaumont-en-Bassigny, au XVIe siècle; etc.

XIX. — De M. Enschédé, à Haarlem : Liste de réfugiés (*A-L*) mentionnés dans les résolutions des États-Généraux des Provinces-Unies, des Etats de Hollande et de West-Frise, dans ceux de la Commission permanente des Etats de Hollande et de West-Frise, ou du Conseil d'Etat; — noms des officiers réfugiés (lettre *G*) employés dans l'armée des Provinces-Unies; — famille *Guichenon*, de Châtillon (Ain), et *Guicheris*, de Loudun, réfugiées aux Pays-Bas.

XX. — De M. Falguière, au Vigan : Les familles *Genistous-Montdardier* et *Guibal* (de Cavaillac), des environs du Vigan.

XXI. — Mme Goffart a bien voulu dresser des répertoires alphabétiques des noms propres de plusieurs ouvrages historiques locaux; nous ne pouvons signaler cette collaboration patiente et pleine d'abnégation sans y joindre l'expression d'une reconnaissance toute spéciale.

XXII. — De M. W. de Grave, à Londres : Notes sur Isaac, Marie Jeanne et Jean *Gautier*, de Caen, réfugiés à Londres en 1698 et 1699; Anne *Gautier*, de Gien, en 1692.

XXIII. — De M. E. Lesens, à Rouen : Notes sur trente-deux noms de familles normandes de la lettre *G*, et quarante-six de la lettre *H*, extraites des Archives de la Seine-Inférieure et d'autres sources, la plupart manuscrites.

XXIV. — De M. Oberkampff : Notes sur la famille *Gignoux*, de Nîmes.

XXV. — De M. Frank Puaux, à Paris : Notes tirées des Archives nationales sur quelques condamnés et sur des fugitifs; — sur divers réfugiés en Suède (lettre *G*).

XXVI. — De M. Soulice, à Pau : Notes sur Jacob *Garcin* ou *Garsin*, pasteur à Maslacq (1665), à Orthez (1670), réfugié aux Pays-Bas; — *Gaucher*, pasteur à Pau; — Jean de *Goeren* ou *Goueren*, et *Goulard*, ministres en Béarn, apostats vers 1675 et en 1685; — Pierre *Gruger*, ministre en Béarn dès 1578, et autres personnes du même nom.

XXVII. — De M. Tollin, à Magdebourg : relevé des noms de la lettre *G* mentionnés dans le texte (appendices non compris) des deux premiers volumes de son *Histoire de la colonie française de Magdebourg.*

A. Bernus.

Fête de la Réformation. — Elle a été célébrée à peu près partout cette année, et dans certaines Églises pour tout l'ensemble de la région, à Fresnoy-le-Grand, pour celle de Saint-Quentin, à Montcaret pour la vallée de la Dordogne, à Molières pour les environs du Vigan, à Saint-Maurice de Cazevieille pour la consistoriale de Vézenobres, etc. Ailleurs, comme à Besançon et Châtillon-sur-Loire, des services multiples ou des conférences spéciales ont attiré de nombreux auditoires. — Les journaux religieux de la province ont presque tous fait une place aux souvenirs historiques dans leur numéro de novembre. D'autres, comme le *Courrier du Dimanche* (d'Algérie, 31 octobre), se sont efforcés de faire connaître et recommander notre Société; d'autres encore, comme la *Vie chrétienne*, le *Huguenot* des Cévennes, le *Bulletin évangélique de l'Ouest*, ont presque entièrement consacré des numéros spéciaux à l'histoire. Le *Huguenot* a parlé de Claude, de Çoligny, de la grange de Vassy, etc., le *Bulletin de l'Ouest* a publié une belle *lettre des prisonniers de Saintes arrivés dans les prisons de Bordeaux* (28 avril 1700) et une série d'extraits du registre des Nouvelles catholiques de Pons, attestant l'obstination à ne « pas faire son devoir », c'est-à-dire à ne pas abjurer, de plusieurs femmes ou jeunes filles, *Élisabeth Aumet* (1746-1749), *Marthe Biscon* (1696-1700), *Mme Bollon* (1712-1716), *Mlles Chaillolleau* (1696-1697), *Chasseloup* (1696-1697), *Dangirard* et *Raboteau* (1714-1717), etc. — Enfin, on a vu plus haut qu'à Genève, le 2 novembre, MM. Montchal, Th. Turretini et Guillermet ont évoqué la grande mémoire du duc de Rohan à propos de l'inauguration du nouveau monument[1]. Le temps viendra sans doute où, grâce aux Sociétés huguenotes, ces commémorations n'auront pas uniquement lieu dans les pays de langue française, où, de plus en plus, grâce à elles, les Églises protestantes apprendront à connaître « le rocher d'où elles ont été taillées ».

NÉCROLOGIE

M. le pasteur A. Viguié.

Encore un deuil pour notre Société d'histoire, pour l'Église réformée de Paris et pour le Protestantisme français tout entier, frappés du même coup aussi douloureux que soudain. C'est un pasteur éminent, un collègue vénéré, cher à tous par les plus beaux dons d'une nature très sympathique, qui nous est tout à coup enlevé par une de ces mystérieuses dispensations devant lesquelles il faut s'incliner en gémissant. Les voies de Dieu ne sont pas les nôtres!

Né le 19 janvier 1827, à Négrepelisse (Tarn-et-Garonne) dans une vieille famille huguenote, Ariste Viguié fit ses études théologiques à Montauban, alla les achever à Berlin, Bonn, Strasbourg, et obtint, en 1858,

1. Voy. la *Semaine religieuse*, du 8 novembre.

le grade de docteur par une thèse fort remarquable sur l'*Histoire de l'apologétique dans l'Église réformée*. Il était déjà pasteur à Nîmes depuis plusieurs années, et ses prédications pleines de ferveur, confinant au réveil, trouvaient un écho profond dans l'Église d'Abraham Borrel et de Samuel Vincent. A cette époque se rattachent ses belles *Conférences sur le principe chrétien de la Réformation*, qui obtinrent un vif succès. M. Viguié n'avait pas le don de l'improvisation, mais il y suppléait par l'étude et par ces fortes préparations qui, s'emparant d'un sujet, fournissent à l'éloquence ses meilleurs trésors. Deux volumes de sermons (1864-1874), où les hardiesses de la nouvelle théologie étaient tempérées par un mysticisme de bon aloi, lui assignèrent un rang élevé parmi les prédicateurs contemporains. Son influence était grande à Nîmes. Président du Consistoire, de 1866 à 1879, il déploya une rare modération dans des temps difficiles, et sut mériter la constante affection d'une Église pour laquelle il a toujours gardé la fidélité du premier amour.

La translation à Paris de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, legs de nos malheurs, ouvrit de plus larges perspectives à l'activité intellectuelle de M. Viguié. Il était un professeur tout désigné de la nouvelle école parisienne, où il occupa la chaire d'éloquence sacrée ; et ceux qui ont assisté, le 7 novembre 1879, à l'ouverture de son cours devant M. Jules Ferry, alors ministre de l'instruction publique, n'ont pas oublié la leçon magistrale où il caractérisa d'une manière si heureuse les plus illustres prédicateurs de la Réforme française à son premier âge. C'est à la prédication qu'il devait former ses jeunes auditeurs, et il put joindre l'exemple au précepte durant onze ans, comme pasteur auxiliaire, dans la chaire de l'Oratoire où il retrouvait de grands souvenirs. Mais c'est surtout dans les solennités historiques, dans les douloureux anniversaires du Protestantisme français, que sa voix trouvait d'incomparables accents pour électriser les multitudes accourues autour de la chaire improvisée du Désert. Sous la voûte des temples, comme à l'ombre des châtaigniers séculaires, à Fonmorte comme à la maison de Roland, Ariste Viguié a connu les triomphes de la vraie éloquence.

Il m'est particulièrement doux de suivre sa trace dans le *Bulletin*, où ses communications étaient toujours accueillies avec le plus vif empressement. La lettre qu'il me fit l'honneur de m'adresser, le 19 avril 1868, sur les anciens registres du Consistoire de Nîmes, montre le prix qu'il attachait à la conservation de ces documents si précieux, et c'est à son initiative que l'on en doit l'admirable copie faite par le pasteur Auzière (*Bull.*, t. XVII, p. 296). Avec quel charme il a retracé les commencements de la Réforme à Nîmes, l'aube qui précède l'aurore des rénovations spirituelles (*Bull.*, t. XVIII, p. 553) ! La prédication réformée au XVIe siècle, lui a inspiré de fort belles pages (*Bull.*, t. XXIX, p. 38). Il fut un des principaux orateurs des réunions historiques du Gard en octobre 1883. Sa voix ne pouvait manquer à l'anniversaire bi-séculaire de la Révocation (*Bull.*, t. XXXIV, p. 538). Le beau volume qu'on pourrait faire avec un

choix de ses conférences sur des sujets si divers : histoire, archéologie, critique sacrée. Une des plus remarquables est assurément celle sur *Calvin à Strasbourg*, souvenir doublement lumineux dans les jours sombres qui ont suivi l'occupation étrangère. *Les Sermons sur Job*, trois articles insérés dans le *Bulletin* (t. XXXI, pp. 466, 504, 548), évoquent la grande âme de Coligny qui se les faisait lire chaque jour, comme une préparation aux dernières épreuves de sa tragique destinée.

Je ne puis me rappeler l'aimable collaboration de M. Viguié, tant de douces intimités d'esprit et de cœur, sans sentir plus vivement sa perte, hélas! si peu prévue, malgré le déclin de sa santé. Il était toujours si vaillant et si jeune à 63 ans! Le 27 novembre, dernier jour de son pèlerinage terrestre, il avait visité des amis affligés. Le soir il s'entretint paisiblement avec les siens dans son petit cabinet d'études. Couché à 11 heures, il se réveillait bientôt après, avec un léger étouffement; à minuit il n'était plus ; analogie frappante avec un autre départ, celui d'Eugène Bersier, son glorieux émule. L'un et l'autre ont poursuivi, avec des dons différents, les progrès du règne de Dieu sur la terre; ils ont pu dire dans la mesure de leur foi : « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. » L'un et l'autre aussi ont entendu la parole du Maître : « Cela va bien, bon et fidèle serviteur; entre dans la joie de ton Seigneur. » J. B.

Nîmes, 6 décembre 1890.

J. B. Leclercq

On a annoncé à l'assemblée constitutive de la *Société huguenote d'Allemagne*, à Friedrichsdorf (29 sept.), la mort d'un pasteur d'une Église de réfugiés. — J.-B. Leclercq, né à Saintines (Oise), le 2 déc. 1825, commença par être prêtre et même trappiste, sortit du catholicisme vers 1859, s'assit sur les bancs de la faculté protestante de Strasbourg, devint docteur en théologie à Marbourg, puis pasteur à Freissinières et peu après à Hanau, où il est mort. On lui doit, outre plusieurs romans anticléricaux (le *Maudit*, la *Religieuse*, le *Moine*, le *Curé de campagne*, le *Confesseur*, le *Jésuite*), une très curieuse autobiographie, intitulée *Francisque*, et une *Histoire de l'Église wallone de Hanau* (293 p. in-8, Hanau, 1868). — Des parents restés catholiques tentèrent en vain de lui arracher une abjuration *in extremis*, et l'on a même trouvé dans le corridor de son presbytère un billet signé du curé de Hanau et ainsi conçu : « Vous pouvez abjurer sans crainte d'être trahi et tout en continuant, jusqu'au bout, à toucher votre traitement comme pasteur de l'Église française de Hanau. Votre abjuration ne sera publiée qu'après votre mort[1]. » N. W.

1. Voy., entre autres, la *Semaine religieuse* de Genève, du 6 déc.

Le Gérant : Fischbacher.

4153. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc, à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

LOUIS BARBAZA. — **Recueil d'actes notariés et de documents divers pour servir à l'histoire du pays castrais** pendant les XVIe et XVIIe siècles, première série, 1497-1575; 138 pages in-8. Castres, imprimerie Abeilhou, 1890.

— **L'Académie de Castres et la Société de Mlle de Scudéry**, 1648-1670, 103 pages in-18. Castres, imprimerie Abeilhou, 1890.

— **Annales de la ville de Castres**, depuis les origines jusqu'à la réunion du comté de Castres au domaine de la couronne, 647-1519, 303 pages in-18. Castres, Lucien Granier, 1886.

CHARLES PRADEL. — **Un Marchand de Paris au seizième siècle** (J. Canaye). 1564-1588. Deux parties, de 27 et 40 pages in-8. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 1889-1890.

CLÉMENT DE FAYE. — **La Religion des Parsis**, 22 pages in-8, extrait de la *Revue de théologie et de philosophie*, 1890.

J. LOISELEUR et G. BAGUENAULT DE PUCHESSE. — **L'Expédition du duc de Guise à Naples**, Lettres et instructions diplomatiques de la cour de France, 1647-1648, documents inédits, VIII, 407 pages in-8, Paris, Didier, 1875.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE. — **La politique de Philippe II dans les affaires de France**, 1559-1598, 54 pages in-8. Paris, V. Palmé, 1879.

— **La Conquête de la Corse et le maréchal de Vaux**, 1769, d'après des documents inédits, 66 pages in-8. Paris, V. Palmé, 1880.

— **Les Proverbes de l'Evangile de saint Matthieu**, 17 pages in-8. Orléans, imprimerie Girardot, 1888.

JOSEPH CROZAT. — Portrait de soldat. **Charles Du Puy-Montbrun** (1530-1575), 15 pages in-8, extraites du *Spectateur militaire*, avril 1890.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1890